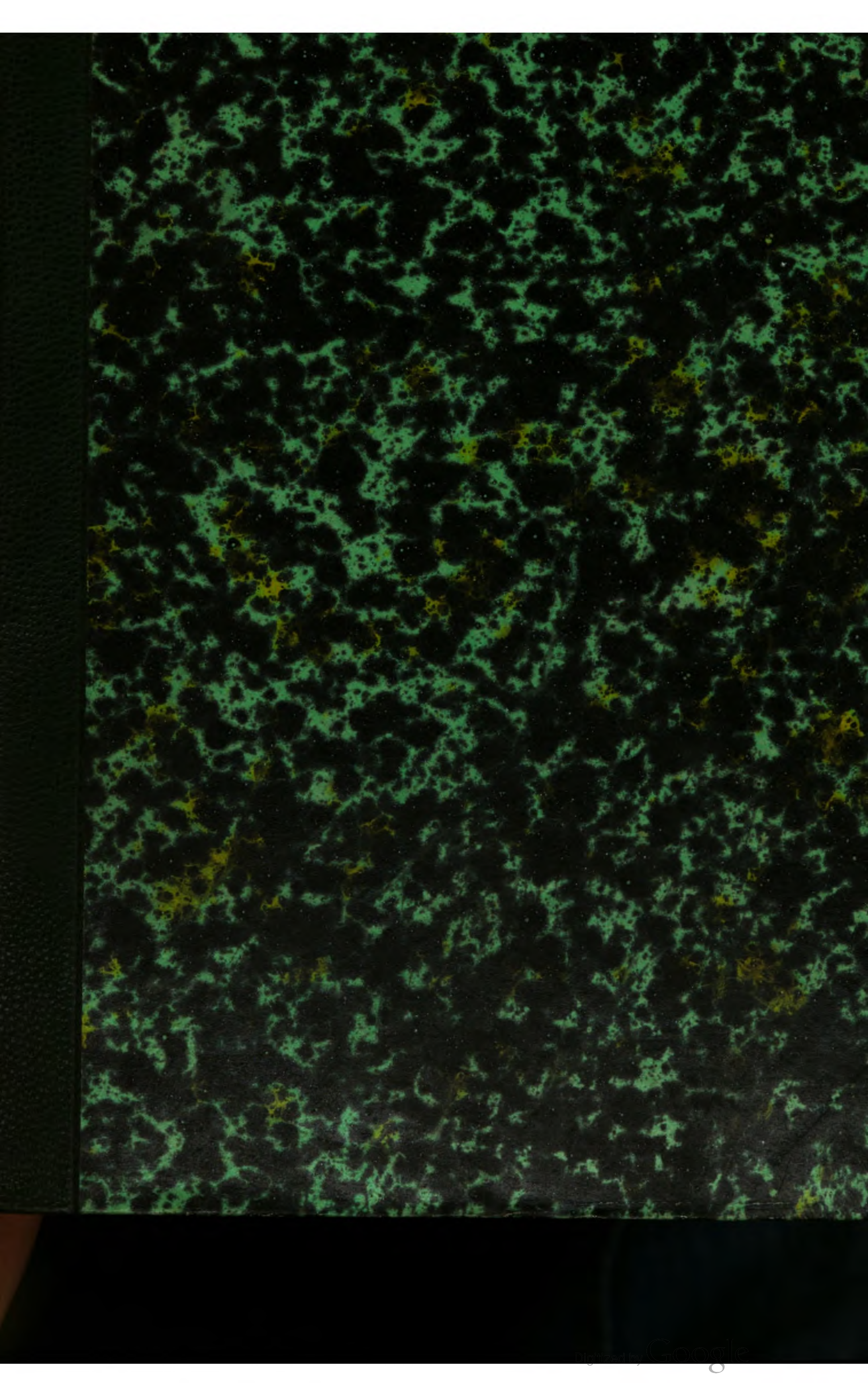
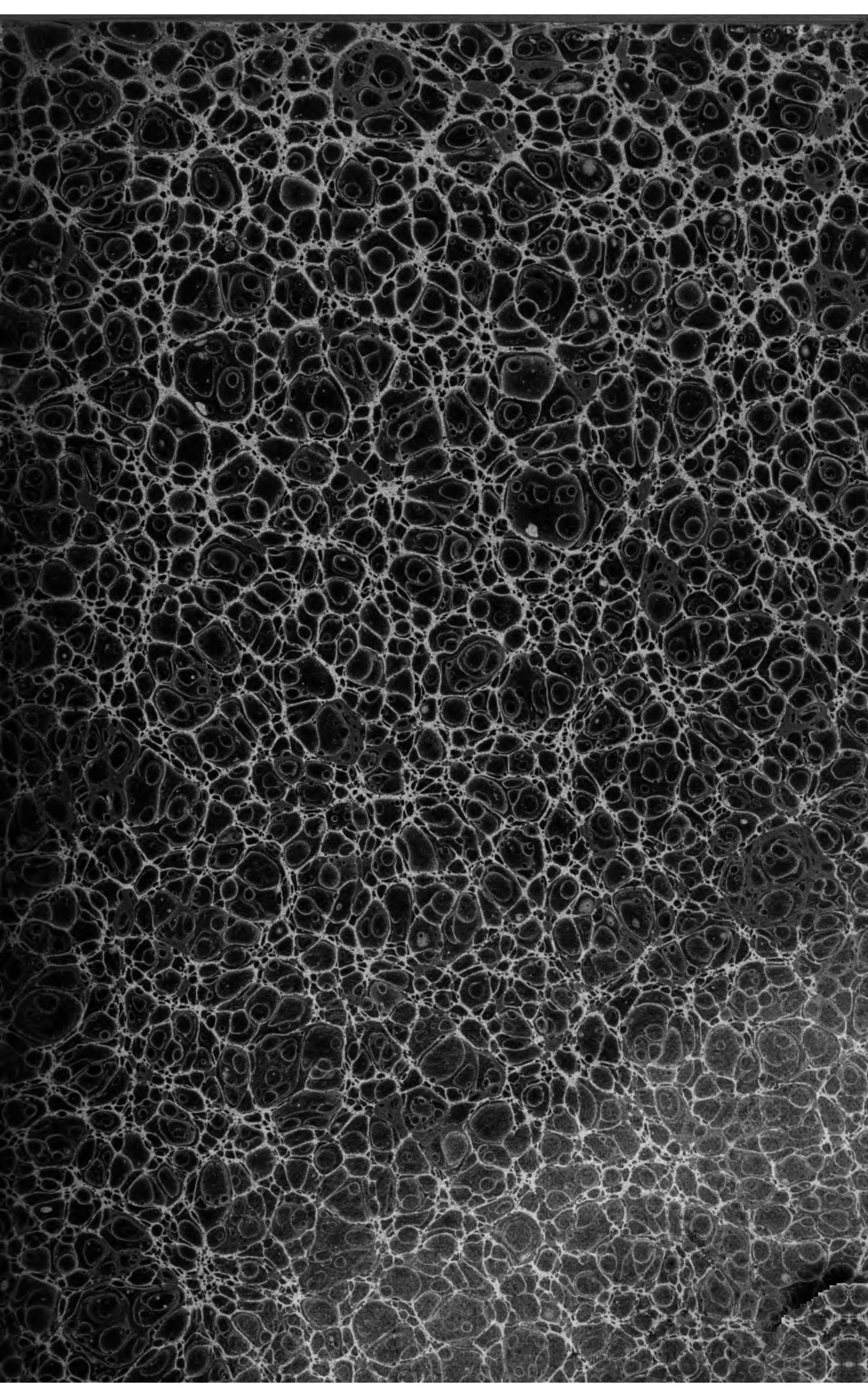






RECHERCHES

SUR

PLUSIEURS MONUMENS CELTIQUES

ET ROMAINS.

Deux exemplaires de cet Ouvrage ont été déposés à la Bibliothèque Impériale. Je saisirai tous ceux qui ne seront pas signés par moi.

Paris, 25 mai 1806.

RECHERCHES

Sur les peuples *Cambiovicenses* de la carte Théodosienne, dite *de Peutinger*;

Sur l'ancienne ville romaine de Néris, département de l'Allier;

Sur les ruines de plusieurs autres villes romaines de l'ancien Berry;

Sur les monumens celtiques des cantons d'Huriel et de Montluçon, département de l'Allier, comparés avec plusieurs autres qui existent en France et ailleurs;

Sur les ruines et les monumens de la ville celtique de Toull, département de la Creuze;

Sur les premiers ouvrages de tuilerie et de briqueterie, pendant le séjour des Romains dans les Gaules; leur emploi et leur dégénération.

PAR J. F. BARAILON,

Ancien député du département de la Creuze, membre du Corps législatif, correspondant de l'Institut de France, de la Société galvanique de Paris, associé regnicole de la Société de médecine de la même ville, associé de celle de Bordeaux, membre non résident de l'Académie celtique, etc., etc.

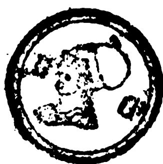
Non verbis, sed factis.



PARIS,

DENTU, Imprimeur-Libraire, quai des Augustins, n.° 17.

1806.



RECHERCHES

SUR LES PEUPLES CAMBIOVICENSES

DE LA CARTE THÉODOSIENNE, DITE *DE PEUTINGER*.

---

1. Les *Cambiovicenses* tiennent un rang distingué dans la carte Théodosienne, et par l'espace qu'ils embrassent, et par les lettres majuscules dont le nom est écrit.

2. Ces deux circonstances indiquent certainement un grand peuple : on peut d'ailleurs s'en convaincre par l'examen et la comparaison.

3. Comment se fait-il donc que sa véritable position ait été si longuement ignorée ? On peut l'attribuer à plusieurs causes ;

1.° A l'inexactitude de la carte citée ;

2.° A l'inintelligence du mot ;

3.° A l'ignorance des habitans.

4. Tous les géographes, tous ceux qui connaissent l'histoire ancienne, conviennent des vices et des transpositions de cette carte, dite de Peutinger : de là des critiques sans nombre, de là l'assertion formelle qu'elle n'a jamais été l'ouvrage d'un homme instruit. Dans le vrai, elle est plus utile pour la nomenclature des peuples, que pour leur placement.

5. J'attribue encore l'incertitude de la véritable position des Cambiovicenses à l'inintelligence de ce mot. Convenons, que s'il répond parfaitement à *Cambiovicus*, ou à *Cambionis*

vicus, pour parler avec Valois, il n'a aucune identité, aucune ressemblance, aucun rapport avec le nom de Combraille, qui, depuis très-long-tems, est celui du pays.

6. Ce n'est pas qu'on ne lise dans quelques anciens titres, dans quelques auteurs, Chambon en Chambraille, Cambon en Cambraille, et dans quelques actes des 9, 10, 11, 12, 13 et 14.es siècles, *Cambralia*, *Cambralha*, Combralhia, Comberyllia, etc. ainsi qu'on peut s'en convaincre par plusieurs chartes, par différentes chroniques, et dans le second volume de l'Histoire généalogique de la maison d'Auvergne [1].

7. Observons en passant, que c'est ici une exception à la règle générale. Les Romains, dans

[1] *Combrallia*. Baluze, tom. II, pag. 82; testament de Guy II en 1209, n.° 195 de ces Recherches.

Combraillia. Baluze, *ibid.* page 230; arrêt du parlement de Paris en 1484.

Combralia. Baluze, *ibid.* pag. 107. Partage du Combraille en 1249; cession du Combraille en 1288, pag. 120; arrêt du parlement de Paris en 1276, pag. 125, etc., pag. 114, 180.

Concordat entre le seigneur du Combraille et le prévôt d'Evaux en 1352. Valois *notitia gal.* au mot *Combrallia*.

Combralha. Baluze, acte de 1274, pag. 122; testament en 1314, pag. 144.

Combralhia. Baluze, acte de 1375, pag. 208; chronique du Vigeois.

Comberyllia. *Acte de* 1395,

Cambraille. N.° 182 de ces Recherches.

Cambraillia. Zeiller, *topographiæ Galliæ pars sexta*, pag. 4, in-fol. *Francofurti*, 1656.

les 3 et 4.es siècles, donnaient les noms des peuples à leurs capitales. C'est à cet égard tout le contraire : c'est le nom de la capitale qui a été donné aux peuples; de *Cambiovicus* ou de *Cambionis vicus* on a fait *Cambiovicenses ;* car ce dernier mot a une origine, et on ne peut raisonnablement lui en supposer d'autre. Dans les Gaules, sous les derniers empereurs, par *vicus* on désignait souvent une ville, un chef-lieu de cité ; et par celui de *vicani* ses habitans : des exemples sans nombre l'attestent. La dédicace d'un temple, trouvée à Neris, se termine ainsi : *Vicani Neriomagienses ;* et Neris était une des plus grandes, une des plus florissantes villes des Gaules, ainsi que nous espérons le démontrer dans d'autres recherches.

8. Il me serait impossible de fixer la durée de cette nomenclature romaine ; il est à croire qu'elle disparut avec ses auteurs, ou bientôt après. Quoi qu'il en soit, le chef-lieu reprit son nom celtique de Cham-bon, et le pays fut désigné par celui de Combraille. Guy Coquille, dans son Histoire du Nivernois, Paris 1612, page 33, assure que les Francs et les Bourguignons rendirent aux villes leurs anciens noms, qui avaient été changés par les Romains.

9. Valois nous avertit que les anciennes géographies, celles antérieures au 5.e et même au 4.e siècle, font mention du Combraille. Il ajoute qu'il en est également question dans la chronique manuscrite de Saint-Étienne de Limoges,

10. Piganiol de la Force conjecture, avec cet

auteur, que le Combraille a été ainsi nommé des montagnes qui l'entourent, et que de *Convallia, Comballia*, on a fait *Combrallia* [1]. Quant à moi, je pense qu'il tire son étymologie du celtique comb, qui signifie vallée, lequel a été traduit dans la basse latinité par *comba*, en vieux français par le mot *combe*. Ce dernier est le nom le plus ordinaire des terrains en pente, ou situés dans des fonds. Il est donc croyable que de *combe*, de *comba*, est venu *comballia*, *comberyllia*, *combraillia*, pluriels de *comba*, et enfin Combraille, pour dire les *combes*, les *vallons* : d'autant mieux que le pays est, dans toute sa longueur et largeur, entrecoupé de vallons.

11. Il est inutile d'observer que les mots *chom* et *com*, *cham* et *cam*, ont la même signification dans le celtique ; en conséquence on pouvait également dire *Chombraille* et *Combraille*, *Chambraille* et *Cambraille*. Mais c'est ici une discussion oiseuse : je m'en tiens aux mots *comb*, *comba*, *combe*, comme les plus expressifs, les plus naturels, ceux qui répondent le mieux à toutes les variations du nom, n.° 6, ceux qui sont encore le plus généralement usités et que l'on rencontre à chaque pas.

12. C'est ici le lieu d'inviter ceux qui se refusent à ces origines celtiques, à se transporter pour leur

[1] *Vallesii Notitia Galliarum*. Paris 1675, au mot *Combralia*.

Piganiol de la Force, nouvelle description de la France, tom. II, pag. 282.

satisfaction, pour leur conversion, sur les cantons de Chambon et d'Évaux, département de la Creuze : là ils se convaincront facilement de cette multitude de noms propres qui appartiennent exclusivement à cet idiome. Quelques articles de ces recherches y suppléeront, n.os 52, 53, 75, 94, 116, etc.

13. Au reste, personne n'ignore, d'après Sulpice Sévère, que l'on usait du celtique dans le 5.e siècle, et qu'il était très-différent du gaulois. Il fait dire à un de ses interlocuteurs « Tu verò « inquit posthumianus, vel *celticè*, aut, si mavis, « *gallicè* loquere ». Il y avait donc un idiome celtique, plus un idiome gaulois. Mais de quelle partie des Gaules entendait-il parler ? Car, d'après César, chaque peuple avait sa langue particulière. Je ne puis croire avec Duclos que ce fut la Romane. Il est plus raisonnable de penser que c'était celle que les druïdes, les magistrats, les chefs employaient dans leurs assemblées générales au pays des Carnutes, qui certes n'est pas celui de Chartres, mais qui est parfaitement indiqué par les monumens qui ont franchi jusqu'à nous l'immensité des siècles, et par César lui-même [1].

[1] *Sulpicii Severi opera. Veronæ* 1741, in-folio, tom. 1; *Dialogus* 1, pag. 96.

Cæsaris Commentaria de Bell. Gallic. lib. 1, cap. 1. *Hi omnes linguâ, institutis, legibus inter se differunt.*

Mémoires de l'Académie des inscriptions; Mémoire de Duclos, tom. xv, pag. 565, 577 et suiv.

Hirtius de Bell. Gallic. lib. VIII, cap. XXXI.

14. Quoi qu'il en soit, il serait difficile de fixer l'époque où le celtique s'est altéré, celle où il a presque disparu : il l'est moins de prouver qu'il concourt au patois du peuple dont je m'occupe; or ce patois, si j'en juge par les paroles sacramentales du baptême, en 1298, et par la vie d'un Bertrand de Born, écrite en l'an 1198, n'a aucunement changé depuis tant de siècles. Il est à remarquer, quant à cette vie, qu'elle est écrite dans l'idiome auvergnat, qui n'est pas celui de Combraille; mais on peut sans erreur tirer la même conclusion de l'un et de l'autre, de même que de celui du Limousin, ainsi que l'on peut s'en assurer à la bibliothèque nationale des manuscrits dans un carton de Gaignières, cotté 647. Un certain *Gregorius, cognomento Bechada, professione miles*, avait composé dans le 12.e siècle l'Histoire de la guerre de la Terre Sainte; ce manuscrit serait curieux à raison de la langue vulgaire dont il s'était servi, mais il a subi le sort de tant d'autres, il a été détruit [1].

15. J'ajoute que l'ignorance des gens du pays a plus contribué que tout le reste à les ensevelir dans l'oubli : il est bien rare que les autres vous en tirent, quand, par vous-même, vous ne savez pas vous faire connaître. A combien de peuples

[1] *Acta conciliorum Joannis Harduini*, tom. VII, pag. 1731 d.

Baluze, Hist. généalog. de la maison d'Auvergne, tom. II, pag. 77.

Novæ bibliothecæ Philippi Labbe, tom. II, p. 296.

anciens ne peut-on pas faire ce reproche ? On est forcé de les exhumer, pour ainsi dire, depuis des siècles : et, ce qui était facile d'abord, devient presqu'impossible ensuite La main du tems efface chaque jour quelques traits, bientôt il n'en reste plus. La révolution française, la nouvelle division territoriale, ont porté le dernier coup; encore quelques instans, et les petits pays qui s'étaient conservés au milieu des généralités, des diocèses, des provinces, qui rappelaient ou représentaient des peuples de l'ancienne géographie, seront sans retour effacés du souvenir des hommes, même de celui de la nation dont ils ont fait partie.

16. Les monumens offrent, sans contredit, la preuve de l'existence d'un peuple : mais, si ces témoins sont irrécusables, ils sont muets; ils ne manifestent jamais celui auquel ils ont appartenu. Tels sont les monumens de la cité de Toull [1]; tels sont également ceux que nous avons récemment découverts, et qui feront le sujet d'autres recherches.

17. Pour compléter une pareille preuve, il convient d'établir,

1.° L'ancienneté de la population d'un pays par ses monumens;

2.° Son existence politique;

3.° Sa position géographique, son étendue, ses limites;

[1] *Voyez* Nos Recherches sur les ruines et les monumens de la ville celtique de *Toull*, première partie.

4.° Et, s'il est possible, ses révolutions, son régime intérieur, les usages de ses habitans.

Nous allons entrer dans ces détails.

18. On ne peut trouver les principaux monumens d'un peuple gaulois, que dans le chef-lieu de sa domination : c'est là où il se réunissait le plus fréquemment, où il exerçait ses actes politiques, de justice, de religion, qu'ils doivent nécessairement être plus nombreux.

19. Chambon est précisément l'endroit du Combraille où il existe le plus de traces du peuple dont il fut le chef-lieu. On y voit un temple carré, très-étroit, solidement construit en pierres taillées, tourné au midi, et qui, dans l'origine, était ouvert par le haut. Les Romains y ajoutèrent une voûte : l'empreinte de cette nation se manifeste dans les briques, dans les tuiles qu'ils employèrent [1]. Ce temple qui n'offre en-dedans que 10 mètres sur deux faces opposées et 7 sur les deux autres, fait aujourd'hui partie de l'église de Sainte-Valerie, et forme depuis long-temps la chapelle de cette patrone. Ce fait dément complètement l'assertion de ceux qui prétendent que les premiers chrétiens détruisirent à la vérité les temples payens, mais qu'ils ne les convertirent jamais en églises. Sans parler de l'octogone de Montmorillon, sur lequel Lebœuf a élevé des

[1] *Voyez* nos recherches sur les premiers ouvrages de tuilerie, pendant le séjour des Romains dans les Gaules, n.os 12, 17 à 23.

doutes [1], ils ne connaissent donc pas le vestibule de l'église de Lantef près Pontrieu [2], la rotonde de Rome qui fut jadis le Panthéon. On sait que l'empereur Phocas céda, en 604, au pape Boniface III le Panthéon, où il existait encore des idoles, pour en faire un temple à la Vierge, *sublatâ omni idolorum foece* [3]. On sait aussi que, sous le règne de Théodose et par ses ordres, on ôta des temples de la Gaule Narbonnaise première les idoles et toutes les autres marques de l'idolâtrie, pour y arborer la croix, pour parler avec Andoque. On voit encore à Bruère une chapelle de Saint-Mathurin qui, dans l'origine, fut consacrée aux Dieux mânes par Caracalla [4].

20. On a découvert dans l'épaisseur des murailles du temple de Chambon, un escalier dérobé qui pouvait servir de bien des manières aux druïdes et à leurs successeurs.

21. Tout annonce qu'il fut, sous les Romains, consacré à cette divinité suprême du pays, à cette Dea Cambonia ou Cambona, dont quelques restes d'inscription prouvent l'existence. C'est d'elle que provient le prénom de *Cambone* et de *Chambone*

[1] Mémoires de l'Académie des inscriptions, tom. xxv, pag. 131 de l'histoire.

[2] Caylus, recueil d'antiquités, tom. vi, pag. 390.

[3] Hubert *Goltzius incones imperat. roman.* pag. 190.

[4] Andoque, histoire du Languedoc, in-fol. Beziers 1648, pag. 103.

Voyez nos recherches sur les ruines de quelques villes de l'ancien Berry, n.° 13.

qu'ont porté plusieurs princesses du Combraille.

22. Le peuple tenait ses assemblées sur une éminence située au midi, c'était là son *mallus*; le bois qui la couvre en a retenu le nom de *bois Mallo*. C'était là aussi où l'on pratiquait différens actes de religion, où l'on sacrifiait aux dieux et aux morts, où était le sanctuaire en un mot; car le mallus en était inséparable, ainsi que l'attestent les monumens et que l'assure Pelloutier, d'après plusieurs auteurs [1].

23. Le régime celtique anéanti, partie de cette éminence a continué de servir aux exécutions criminelles, d'où elle a pris le nom de Côte des Fourches : c'était là sans doute où le juge, dans des siècles de barbarie, exécutait ses propres jugemens. Je ne prononcerai pas si cette coutume était générale, je suis seulement autorisé à croire qu'elle avait lieu en Combraille, où les plus grands abus avaient force d'usage, l'autorité de l'habitude, la certitude d'un exemple peu éloigné. Dans un procès survenu entre les habitans d'Aurillac, représentés par leurs consuls, et l'abbé de la même ville, pour raison de la haute justice, une enquête fut ordonnée en 1280. Petrus Moysseti, juge de l'abbé d'Aurillac, dépose ainsi : *Propriâ manu amputavi pedes, manus, auriculas; et suspendi ad furcas.* Il atteste de plus que son père en avait fait autant en la même qualité. Par

[1] *Voyez* nos recherches sur Toull, première partie, n.° 76 à 104.

Pelloutier, histoire des Celtes, tom. II, pag. 232.

transaction de 1282, le bénédictin fut maintenu dans sa possession, et Petrus Moysseti put, comme ci-devant, continuer son métier [1], et couper des bras, des jambes, des oreilles, etc., etc. Si l'on s'en rapporte à quelques voyageurs, le même usage existe de nos jours chez les Lapons.

24. C'est à la révolution opérée par le christianisme qu'il faut attribuer la perte et l'enlèvement des pierres qui nous rappelleraient aujourd'hui l'ancienne religion des Celtes. Les prêtres du lieu étaient trop éclairés sur leurs intérêts, trop instruits des conciles, pour laisser subsister de pareils monumens. Un reste de rocher, à l'orient de la même montagne, nous atteste encore et les fureurs de la destruction, et la résistance qu'il a opposée. Il était sans doute l'objet d'une grande vénération publique, puisque pour en éloigner les dévots, peut-être aussi trop généreux, il fut surnommé le rocher d'Enfer, le rocher de Damnation. Une côte voisine s'appelle côte du Diable; dans l'idiome vulgaire, côte de Grimaudy.

25. Il n'en fut pas de même d'une source d'eau vive qui jaillit au nord du bois Mallo et au pied de la montagne. Ne pouvant l'anéantir, il a nécessairement fallu l'utiliser. Il est facile de s'apercevoir par la maçonnerie qui entoure la fontaine, qu'elle a été de tout tems l'objet d'un préjugé religieux. D'ailleurs les conciles d'Arles, d'environ l'an 452, de Tours, de 567, le 12e. de

[1] Note fournie par le cit. Delzons, membre du Corps législatif, habitant et avocat d'Aurillac.

Tolède, de 681, le synode d'Auxerre, de 578, et l'article 64 du capitulaire de Charlemagne, de 789, nous instruiraient de ce qui se pratiquait alors, si nous pouvions l'ignorer. Ce qu'il y a de très-certain, c'est qu'en perdant son nom romain et prenant celui de Sainte-Valerie, son crédit n'en a aucunement souffert. Dans l'impuissance de vaincre l'erreur populaire, à l'imitation de Grégoire-le-Grand [1], des prêtres suédois [2]. et selon la remarque de Pelloutier [3]., on l'a accommodée au nouveau culte. En ce moment même on lui prodigue des prières, des neuvaines, des offrandes; elle a un jour consacré; le lendemain de Pâques, on boit de son eau, on l'invoque contre plusieurs maladies, spécialement contre les fièvres intermittentes : malheureusement elle ne contient aucune substance médicamenteuse. C'est au vrai une autre fontaine d'Apon [4].

26. Il existe à l'extrémité occidentale, et au pied de cette même éminence, une tombelle conique. On voit tout proche l'excavation d'où ont été tirés les matériaux qui ont servi à son élévation. C'est sans doute la sépulture d'un vergobret ou d'un prince du pays.

[1] *Ad milit. abbatem in Francia*, lib. IX, epist LXXI. Pelloutier *ibid*, tom. II, pag. 351.

[2] Collection de Keralio, tom. I, pag. 100.

[3] Remarques sur les tems sacrés des anciens Gaulois, tom. II de l'hist. des Celt. pag. 468.

[4] Mémoires de l'Acad. des inscriptions; Mémoire de l'abbé de Fontenu, tom. XII, pag. 40.

27. A l'orient de la ville subsistent deux véritables roches tarpéyennes, dont l'une, connue sous le nom de pierre du Saut, est baignée par la rivière de Tardes; l'autre, située au lieu de la Ribière, s'appelle le roc de Mort : il est très-élevé, et offre d'horribles cascades. Il est à croire que l'une et l'autre servaient aux supplices.

28. En faisant ouvrir un terrain très-proche de Chambon, ci-devant couvert de bois, j'ai découvert des vestiges de bâtimens circulaires, très-étroits, construits en pierres sèches. Il faut ici se rappeler que Rome, sous le règne de Vitellius, n'était pour ainsi dire encore qu'un assemblage de tours, ainsi qu'il résulte d'un passage de Tacite relatif à la mort de Junius Blesus: *Gravi corporis morbo aeger Vitellius, Servilianis hortis, turrim vicino sitam collucere per noctem crebris luminibus animadvertit* [1].

On voit clairement que cet historien désigne par *turrim* la maison où Vitellius aperçut plusieurs lumières pendant la nuit.

29. L'exhaussement extraordinaire du sol prouve aussi, ainsi que l'a remarqué Goltzius [2] en parlant du Panthéon, une très-ancienne existence et de fréquentes reconstructions. Des fouilles faites à six mètres de profondeur ont donné des ossemens, des squelettes presque entiers, des débris de poteries anciennes, de tuiles romaines, etc. : elles ont montré différentes couches suc-

[1] Tacite, hist. lib. III, n.° 38.
[2] *Loc. cit.* (Note 9.)

cessives de cendres, de charbons, de bois brûlés, de morceaux d'argile durcis, en un mot la preuve complette de plusieurs incendies.

30 La tour de l'horloge est un ouvrage romain qui ne saurait être postérieur à 400 : elle n'a rien de gothique, et sa solidité bravera encore bien des siècles.

31. Le pont de Saint-Eloy, à l'est de la ville, rappelle celui dit de César de l'ancienne voie d'Orléans à Sens, jeté sur l'Oin au village et commune de Fontenay-les-Ferrières, à trois lieues de Montargis sur la route de Moulins. Tous les deux diffèrent peu de celui de Saint-Benezet d'Avignon, quoique ce dernier ne date que du douzième siècle. Ils sont également étroits, et n'offrent que le passage d'une voiture. Dès long-tems la rivière a abandonné celui de Chambon : il est aux trois quarts enseveli dans les terres.

32. On découvre, par-tout où l'on fouille, des fondemens d'édifices : ils sont tellement pressés, tellement adossés qu'il est difficile de reconnaître des rues. Les intervalles, lorsqu'on en rencontre, ont à peine trois mètres : ils ne présentent pour l'ordinaire aucun alignement; ils nous rappellent parfaitement la première construction des plus anciennes villes, de Rome elle-même, de Toull, dont nous avons parlé, etc. A la manière dont Chambon se présente aujourd'hui, il serait impossible de reconnaître son antiquité; les rues en sont larges, assez passablement alignées, bien

pavées : c'est de toute la Creuze celle qui a le plus l'air de ville, pour me servir des expressions de tous les étrangers ; mais il faut savoir qu'elle a été plusieurs fois détruite, saccagée, brûlée, et en dernier lieu par Charles VII en 1440 dans la guerre de la Praguerie [1]. Le roi employa dix mille hommes à ce siége, commandés par Xaintrailles, Brezé, Floquet, Salzart. La ville fut prise de vive force. Ceux qui échappèrent au massacre se réfugièrent dans la tour dite de l'Horloge, et payèrent 100 marcs d'argent pour leur rançon. On montre encore l'endroit où la brèche avait été faite.

33. Le chartrier des bénédictins de Chambon renfermait six ou sept procès-verbaux de siéges, dont plusieurs avaient eu pareille issue. On ne saurait trop à quoi attribuer ces dauphins en bas-relief, qui se montraient encore en 1792 sur le linteau des portes d'un grand nombre de maisons, si l'on ignorait que cette ville avait pris le parti de Louis XI contre son père. Ces dauphins ne sont ici qu'un véritable emblême de fidélité et d'attachement pour un monstre à la vérité ; mais la tourbe n'encense jamais que ceux qu'elle craint.

34. Les Anglais se sont également emparés de cette ville : les trois lions qui se voyaient avant la révolution sur l'ancienne place publique, sont des monumens de leur conquête et de leur do-

[1] Histoire de Louis XI, par Duclos, tom. III, pag. 19. Histoire de Charles VII, par Jean Chartier, imprimerie royale, pag. 408.

mination. Ils ont fréquemment laissé de pareilles traces sur leur extrême frontière : elles se sont conservées à Toull [1]. Cette ville pouvait également leur appartenir en conséquence du traité de Bretigny en 1360, comme faisant partie du diocèse de Limoges.

35. Je ne connais que l'ancienne maison de l'hôpital qui ait un lion sur un de ses jours. L'Anglais était-il capable de quelque bienfaisance ? Aurait-il concouru à doter cet établissement ? Ce qu'il y a de vrai, c'est que l'hospice lui-même est depuis long-tems oublié, dès long-tems supprimé.

36. Chambon et Evaux furent assiégés et rançonnés en 1576 par un parti de l'armée dite du Bien public, et en 1578 par une armée dite de Gien. Chacune de ces villes se racheta chaque fois pour 1,500 écus d'or sol.

37. Les habitans de Chambon avaient leurs franchises particulières, leurs droits de bourgeoisie ; ils étaient classés parmi les personnes libres, *inter ingenuos*. Les franchises de leur territoire s'étendaient au loin ; on pouvait y voyager sans être arrêté à chaque pas, sans payer leyde, péages, manade et une multitude d'autres menus droits non moins onéreux.

38. J'oubliais de dire que les ruines que nous avons fouillées à Lavillatte, même commune de Chambon, nous ont offert des terris, des

[1] *Voyez* nos recherches sur Toull, première partie, n.° 105.

peintures à fresque, des colonnes en terre cuite; des tessons de poterie romaine, des clous, des clés antiques, des monnaies de nos premiers rois, etc.

39. On trouve également à Chambon des médailles romaines, des monnaies de billon de Clovis, de Sigebert, de Brunehaut, etc.; des tombes avec le *dis superis*, des ascia et des croix, etc., etc.

Le 13 septembre 1805, on découvrit à six pieds de profondeur, sur l'emplacement d'un cimetière abandonné depuis plusieurs siècles, une urne noire en terre cuite, d'une très-grande capacité et ayant la forme d'une bombe. Elle contenait un peu d'eau, les cendres ayant attiré celle de l'air. Elle avait pour couvercle une pierre plate. Il était facile de juger, par la quantité de ces mêmes cendres, qu'elle renfermait celles de plusieurs morts. Macrobe nous apprend que l'on brûlait plusieurs cadavres à-la-fois, et que sur dix d'hommes on en ajoutait un de femme; parce que l'expérience avait appris que ces derniers augmentaient singulièrement l'activité [1] du feu et hâtaient l'incinération.

Non loin de l'urne on rencontra un aqueduc solidement construit en moellons.

Des fouilles faites en juillet 1805, dans les anciens fossés de ville, procurèrent parmi des ossemens humains la lame d'une épée couverte de bleu de prusse : suite, sans doute, de la prise de Chambon de vive force. Cette lame était tran-

[1] *Macrobii Saturnal.* lib. VII, cap. VII.

chante des deux côtés et avait cinquante-neuf centimètres de longueur. On obtint aussi une petite bouteille de verre et des clés très-antiques, ainsi que des jetons d'une composition telle qu'ils en imposèrent d'abord pour autant de pièces d'or. Le plus marquant porte trois fleurs de lys, pour légende *cameræ computor regiorum*; au revers, *subducendis rationibus*, et le millesime 1561. Je ne parle pas des deniers tournois, fabriqués durant l'enfance d'un Henri, qui portent pour légende *Henr. D. g. princeps*, et des doubles tournois de Gaston.

Des liards et des douzains, trouvés lors de la destruction d'une tour des remparts, manifestent que les murs de ville ont été réparés sous Henri III.

40. Si du chef-lieu de la cité, on passe aux communes qui en dépendent, on voit à Châtelet une portion de voie publique, construite à la romaine, qui conduit à la forteresse; une forteresse entourée d'un double fossé taillé dans le roc vif, des *amulae*, des tombeaux d'une pierre blanche étrangère au pays, des pierres-ponces en grande quantité, qui annoncent l'ancienne existence d'un volcan dans le voisinage, enfin les ruines d'un des premiers monastères des Gaules, et la retraite d'un solitaire entre deux rochers: ce qui est parfaitement conforme à ce que dit Hornius, dans une note sur un passage de Sulpice Sevère. *Sac. Hist. lib. secundus*, pag. 489, de l'édition de Leyde, en 1647.

41. On a tiré de ce lieu la table d'un autel an-

tique très-bien conservée. Sa base bombée à côte de melon, sert de margelle à un puits. Son support est à huit pans. La table en est carrée, chaque face a un mètre de large. Sur deux de ses bords opposés existent huit cavités sur deux rangs, dont le plus extérieur en a cinq. Ils présentent cinq grandeurs différentes : les moindres ont cinq centimètres de diamètre sur pareille profondeur ; les plus considérables ont neuf centimètres sur sept et demi ; nous les croyons destinées à recevoir les offrandes et proportionnées aux espèces du tems. Si cette assertion pouvait être vraie, il faudrait en conclure que les médailles de grand bronze, ainsi que les médaillons, avaient cours de monnaie. L'autel avait en tout un mètre de hauteur. Sa table présente une autre singularité ; elle est creusée dans son milieu comme pour recevoir un carreau oblong de marbre de vingt-cinq centimètres et demi sur dix-sept et demi. Cet autel aurait-il également servi au culte chrétien ? Mais il est trop petit ; ou les Romains posaient-ils aussi leur *sacrum* sur le marbre ? nous en auraient-ils donné l'idée ? Je dis que le culte romain avait son *sacrum* : je cite en preuve le *palladium*, la statue de chaque dieu, le feu sacré et autres objets de cette importance, auxquels l'empereur Julien fait allusion, lorsqu'il dit, *non ut ista deos esse credamus, sed ut ipsos per illa veneremur* [1]. C'étaient ces grands objets de la foi publique qu'ils évadaient dans un danger

[1] *Fragmentum*, pag. 293. *Juliani opera* in-fol. *Lipsiæ* 1696.

pressant ; Valère Maxime en cite quelques exemples, notamment celui de ce prêtre, *Fabius Dorso*, qui augura assez bien des Gaulois pour traverser leur camp, *manibus, humerisque sacra gerens* [1].

42. Je remarque au surplus, que l'autel dont il s'agit avait la même hauteur, qu'il avait presque la même étendue que celui que décrit André Thevet dans sa Cosmographie, tom. II, pag. 513, lequel se voyait encore au Château-Trompette à Bordeaux, en 1575, et qu'il diffère essentiellement de tous les autels antiques du culte chrétien, notamment de celui que l'on conserve dans l'église souterraine d'Ahun, dont parle Bonaventure dans son Histoire de St.-Martial, tom. II, pag. 174. Sa table a plus d'un mètre et demi de longueur.

43. Saint-Sornin montre les ruines d'une forteresse bâtie par les Romains, ainsi que l'attestent ses masures et ses décombres ; rétablie par Guillaume IX, duc d'Aquitaine, en 1130, elle prit le nom de Château-Guillaume. Un nommé Laramade, à la tête d'un parti du prince de Condé, la brûla en septembre 1651 ; le feu fut assez violent pour fondre une grande quantité de pièces d'or qu'on y avait cachées, et en former plusieurs masses, dont une ronde, du poids d'environ quatre kilogrammes, servit pendant plus de dix ans à jouer aux quilles ; l'autre plate, fut long-tems employée à soutenir le pot à soupe.

[1] *Valerii maximi*, lib. I, cap. X et XI *de religione*, pag 16.

Elles ne furent déterrées qu'en 1740, leur valeur demeura long-tems ignorée. En l'an 6, des moissonneurs trouvèrent sur le même terrain un globule d'or, d'environ neuf décagrammes.

44. On conserve à Maurissas, même commune, l'empreinte d'un pied de mule dans un rocher : on ne sait ce que signifie ce monument. Il nous rappelle le pas de la mule de St.-Hilaire, que l'on montre au village de Mavaux, département de la Vienne.

45. La maison de campagne des princes du Combraille était située à Lepaud ; il n'existe plus que les fondemens de la principale tour et quelques souterrains peu connus. Ce château, autant qu'on en peut juger, remontait à une haute antiquité, il n'avait rien de gothique. Les ruines qui se remarquent dans le bourg, la clôture des jardins et vergers, les accottemens du terrain, les ouvrages d'utilité ou d'agrément, etc., attestent la population, l'opulence et l'ancienneté de ce bourg.

46. Le château actuel, bâti en briques, dont il ne reste que le corps-de-logis, ne date que du quinzième siècle. Il servit de retraite à cette courageuse demoiselle de Montpensier, qui fit tirer le canon de la Bastille sur les troupes de la cour. Elle y fut exilée en novembre 1662, pour n'avoir pas voulu épouser un roi, tout-à-la-fois fou et contrefait. [1].

47. Un embranchement du chemin des Alle-

[1] Mémoire de la minorité de Louis XIV, par le duc de Larochefoucaud, tom. II, pag. 343.

Histoire de France de Daniel, tom XVI, pag. 99.

mands, dont on parlera, n°. 105, portait sur Lepaud. Cette commune avait ses franchises; Hugues de Chambon les étendit jusqu'aux portes de Montluçon.

48. Combraille sous Lepaud, présente dans les champs, sous des monceaux de pierres, des restes d'édifices celtiques. Je découvris dans le cours de fructidor an 10, une case ronde, bâtie en pierres sèches, ayant un double pavé en dedans, pour tenir lieu de terris. Elle annonçait donc tout-à-la-fois et l'établissement des Romains et le peuple subjugué.

49. Ce fut en 1186 que l'on extermina en Combraille une troupe de brigands qui, sous vingts noms différens, ravageaient le pays. Une vaste plaine de cette commune fut tout-à-la-fois le théâtre de la victoire et le lieu du supplice, les champs environnans portent encore les noms de cottereaux, de potences, de bourreaux, etc. Toutes les chroniques, tous les historiens varient sur le nombre de ces misérables, que les uns estiment de six, les autres de neuf mille, ainsi que sur le lieu de leur destruction. La chronique du Vigeois est la plus exacte, elle s'accorde la mieux avec les monumens : *anno* 1186, *Sebrandus vice comes Lemovicensis, milites et populus pugnaverunt contra sex millia Barbansonum, ecclesiam Dei vastantium, totamque patriam depopulantium; eosque per totam* Combralhiam *persequentes ferè omnes peremerunt.*[1]

[1] *Ex Chronicon. Vosiense. Gallia Christian. Dion. Sammarthani*, t. II, p. 525. c. LXX. Labbe. t. II, p. 269.

50. Il ne faut pas confondre cette expédition avec d'autres qui avaient précédé, savoir : deux en Auvergne en 1183 et 85 [1]; une troisième sur les frontières du Berry en 1183, où l'on resaisit la plupart des pièces d'or et d'argent qui avaient été retirées du trésor de St.-Martial de Limoges. *Æstimatus est numerus occisorum 10525; hi habebant calices aureos et argenteos, cruces ecclesiarum, etc. Pro his violaverunt aurum thalami tui splendidi, ô maxime pastor Martialis. In his meretrices, 1500 circiter erant quarum ornamenta inestimabili thesauro comparata sunt. Infra dies 20 Curbaranus à la Romegeyra propè de la Meillan cum quingentis de suis laqueo suspensus opprobrium captavit sempiternum.* En lisant la description du trésor de Saint-Martial, on croit y reconnaître la table et les statues d'or trouvées près du château de Chalus Chabrol, au rapport d'André Duchesne, pag. 785, que Richard assiégea en 1199, pour se les approprier, et où il périt [2].

51. Le champ des *Ombres*, territoire du Genet, même commune, est couvert de monticules, surmontés de grosses pierres et de tombes, comme

[1] Baluze, *ibid*, tom. II, pag. 71.

[2] *Tabula altaris Sancti Sepulchri... cum mensâ majoris aræ, in quâ erant sedes majestatis cum duodecim Apostolis ex auro purissimo.*

Labbe, *ibid*, tom. II, *rerum Aquitan. Chronica Gaufredi*, p. vos. tom. II, pag. 335 et 338... L'art de vérifier les dates, troisième édition, tom. I, pag. 804.

celles de nos cimetières. C'était bien évidemment un lieu d'inhumation sous le régime romain. Plusieurs chemins, qu'un long usage a creusés, y aboutissent. Des masures très-anciennes tiennent au même enclos : on y a trouvé, en l'an 12, un *aquiminarium* avec deux têtes humaines en bas-relief.

52. Versac, Viersac, nous a procuré des morceaux d'entablement en terre cuite, des débris de bas-reliefs de la même espèce, des vases à parfum prétendus lacrimatoires, des étriers de la première époque, etc.

53. Le Deveix, *Divus*, même commune, doit son nom à une divinité romaine. Son temple carré était au milieu d'un bois appelé *Chez*. On a détruit à 100 mètres de là, dans une terre nommée *Giradat*, trois tables de pierres placées sur une éminence qui formaient une enceinte ⊓ telle qu'elle est ici représentée. C'était sans doute le lieu des sacrifices. On a sorti près du temple une urne de pierre rouge inconnue au pays, et quelques médailles de bronze.

54. Châtelguyon rappelle la forme des châteaux saxons; il est en tout semblable à ceux que décrit Strutt, et en particulier à celui de sa quatrième figure, planche première [1] du tome II. Il en existe plusieurs autres de la même espèce en Combraille. Les incursions des Normands leur ont donné naissance.

55. Sacq, toujours même commune, répond à

[1] Strutt. Angleterre ancienne, in-4.°, Paris 1789, t. II.

son nom : de toutes parts ce sont des ruines dont les édifices étaient de construction romaine.

56. Nous possédons 100 pièces de billon qui portent toutes pour légende : *Gratia Domini iiesu Crhristi :* le revers mérite un examen particulier. Elles étaient enfermées dans un très-petit pot noir, et ont été trouvées dans les communaux du Rove, par corruption Roule, appelés *bois du Soud.*

57. Noan, Nouhant, donne une multitude de boeth et autant de très-anciens châteaux brûlés. Le contour extérieur de son église laisse apercevoir plusieurs tombeaux de cette pierre blanche dont on a parlé n.° 40.

58. On voyait avant la révolution dans une lande de la commune d'Auge, que l'on appelle Commaud, un camp assez bien conservé; on y distinguait même les tables des soldats. Les défrichemens postérieurs ont tout applani. C'était celui des Anglais, lorsqu'en 1357 et années suivantes, ils ravagèrent le pays des Cambiovicenses, et se portèrent de là sur Montluçon et le Bourbonnais. Ils avaient avec eux des bombardes et des coulevrines. Des boulets, dont je suis en possession, du poids d'environ 13 kilogrammes et demi, et de plus petits qui excèdent celui d'un kilogramme, ont été trouvés sur place au pied d'une croix où on les avait entassés. Elle se nomme depuis cette époque *Croix de la Pile.*

59. La commune de Bord réunit une multitude d'antiquités : un ancien temple romain a nommé le village du Temple. J'ai fouillé en 1783,

par les ordres de l'ancien gouvernement, un sarcophage à Bonn, où il s'est trouvé deux squelettes; l'un était sans tête, l'autre avait un trou rond au milieu du frontal. A côté d'eux était une sorte d'écuelle de *terra campana* remplie de médailles de bronze; celles d'Antonin Pie en composaient la majeure partie. Le fondement d'un mur de clôture a donné une pièce de billon de Childéric, père de Clovis. Il fut également trouvé une autre pièce très-petite, dont il sera parlé dans nos recherches sur les premiers ouvrages de tuilerie pendant le séjour des Romains dans les Gaules, n.° 42.

60. Ce même village de Bonn est encore remarquable par sa roche où l'on voit la trace d'un pied humain; par son oracle que l'on attribue à des fées, qui n'étaient que des prêtresses de quelque divinité, par ses cachettes, etc.

61. Celui de Lavalade, par le pont de même nom.

62. Celui des Clostres, par un couvent qui date du quatrième ou du cinquième siècle : tous enfin, sans parler des ouvrages en terre cuite, par les terris et les peintures à fresque qui accompagnent les ruines [1].

63. Dans une vaste plaine des communes de Soumant et de Belle-Faye, existent deux grosses pierres distantes l'une de l'autre de 3 à 4 mètres.

[1] Mémoire contenant la description d'un sarcophage trouvé à bord *Saint-George*, pays de Combraille.

Second Mémoire sur les nombreux souterrains qui se trouvent dans les environs de Toull, sur-tout à bord, 1784.

Elles ont été évidemment dégrossies. Celle qui est la plus au midi représente un tombeau gaulois, et en a la direction. La seconde affecte une forme pyramidale; il règne de sa base à son sommet, qui peut servir de siége, un chemin étroit, assez profondément creusé, et taillé en vis. Toutes deux sont connues sous le nom de pierres du Mai. Il est à croire que le lieu du *Mallus* de Chambon étant trop étroit pour contenir une grande nation, celle-ci, lors des assemblées du printems, de l'automne, et dans les grandes occasions, se réunissait dans cette plaine : *Ut ad Mallum venire nemo tardet, primùm circa æstatem, secundò circa autumnum*, porte un capitulaire de Charlemagne de l'an 769. On sait que pareille réunion avait fréquemment lieu sous les Celtes.

64. Sur la même commune de Soumant et dans le village de Montebras, se trouve un véritable camp romain, qu'il n'est pas permis de confondre avec tant d'autres que l'on attribue si gratuitement à cette nation. A deux kilomètres plus au nord, dans un lieu que l'on appelle Entraigues, *inter aquas*, on rencontre un autre camp en tout semblable au premier, mais moins vaste. Ne semble-t-il pas qu'ils aient été formés et fixés pour attaquer la nation en masse lorsqu'elle était réunie, ou pour assiéger Toull, ainsi que le veut la tradition orale ?

65. Le dessein que je suppose aux Romains n'est pas sans quelque fondement. Le camp de Montebras était sur une éminence d'où l'on

pouvait facilement distinguer tout ce qui se passait dans le Mallus : il était d'ailleurs très-considérable, divisé en trois parties distinctes, probablement selon l'arme ou les nations auxiliaires. Celui d'Entraigues était sans doute destiné au corps de réserve. De tout ceci on peut conclure qu'ils avaient à combattre de grandes forces.

66. Mais il est à remarquer que les Gaulois de cette partie faisaient comme les Germains, comme les Ecossais, au rapport de Tacite [1], comme leurs voisins les Aquitains, si l'on en croit Florus [2], une guerre de ruses. Le pays était couvert de bois, rempli de cachettes ; il était plus facile de les vaincre que de les atteindre. Il était donc de l'intérêt de leurs ennemis de les trouver réunis. *Quando dabitur hostis, quando acies? Veniunt à latebris suis extrusi et vota virtusque in aperto*, disait Agricola à ses soldats : il vainquit, et le lendemain il ne vit plus un ennemi ; toute l'armée eut disparu. Quelquefois aussi elle reparaissait avec la même promptitude ; et Julien fit très-prudemment, en 357, d'abandonner la poursuite des Allemands qui s'étaient embusqués dans des souterrains couverts d'une forêt très-épaisse [3].

67. Cette fonte subite d'une armée entière

[1] Tacite *de German.* n.° 16.
Vie d'Agricola, n.° 33.
[2] Florus, lib. III, cap. X, n.° 6.
[3] Tacite, vie d'Agricola, n.° 38.
Lebeau, histoire du bas Empire, tom. II, pag. 431.

doit être inexplicable pour ceux qui n'ont pas vu, qui ne connaissent pas les anciennes retraites des Gaulois. Tacite les désigne sous le nom de *Latebrae*, Florus sous celui de *Speluncae*. J'en ai découvert depuis quarante ans un très-grand nombre ; il en reste beaucoup à découvrir : j'en ai imprimé la description en 1784[1]. Il suffira de dire que ce sont de longs boyaux de vingt jusqu'à trente mètres de profondeur, creusés dans le tuf et taillés en voûte. Les plus larges ont à peine un mètre, les plus élevés un mètre et demi. Tous ont des branches latérales, presque tous une sorte de puits à leur extrémité inférieure, où l'on trouve assez ordinairement de l'eau en toute saison.

68. Ces cachettes sont très-souvent sous une masse de terre de quatre mètres d'épaisseur, conséquemment très-difficiles à rencontrer. Elles sont resserrées, tortueuses, étranglées par-tout où la pierre, succédant au tuf, a résisté aux outils employés par l'ouvrier. Elles sont donc très-anciennes, antérieures à l'emploi du fer et à l'usage des instrumens qui en proviennent. Il faut cependant convenir que l'on s'en servait encore sous Constance II pour surprendre l'ennemi, ainsi qu'on l'a dit n.° 66.

69. Cette haute antiquité est encore démontrée par un fait. On trouve par fois des espèces de murs d'accottement, de longues pierres en travers s'appuient dessus, le tout pour soutenir la voûte dans les endroits faibles où le terrain est trop mo-

[1] *Voyez* la note p. 26.

bile. Je dis des espèces de murs ; car ils sont sans mortier, sans alignement, sans à-plomb, tels en un mot qu'un sauvage sans expérience, sans connaissance, pourrait les construire. Ces cachettes sont donc antérieures à toutes les cités, notamment à celle de Toull, qui n'en est pas très-éloignée ; la différence de maçonnerie le démontre.

70. Elles occupent toujours des terrains secs et en pente : en cela l'architecte ne montre pas une intelligence supérieure à celle du blaireau, du renard, du lapin. L'entrée est toujours à la partie la plus élevée, l'extrémité opposée est beaucoup plus basse. N.° 67.

71. Quelques-uns de ces antres, et ils sont rares, ont près d'eux une enceinte extérieure pour le feu, pour la préparation des alimens. On y rencontre des restes de charbon ; les pierres qui ont servi à ces divers usages, et les parois sont noircis par la fumée. Cette partie est creusée plus ou moins profondément sur le sol et en plein air. J'ai trouvé dans une seule, au Puy-du-Bais, commune de Lupersac, quelques débris de poterie et le couvercle entier d'un vase qui a au plus un décimètre de diamètre sur deux centimètres d'épaisseur : il pèse plus d'un tiers de kilogramme. C'est un mélange grossier d'argile et de sable, qui a été noirci pendant la cuisson en quelques portions, tandis qu'il est rouge en d'autres, et qui a acquis par le feu la dureté du caillou. On juge facilement par sa forme lourde, inégale, contrefaite, qu'il a été façonné à la

main ; sans le secours du tour, dont sans doute l'usage n'était pas encore connu. Il est tel en un mot que l'art a dû l'offrir dans sa première enfance.

72. Le hasard ou des accidens font souvent découvrir de ces antres. Tacite et Florus nous apprennent comment les généraux romains parvenaient à les faire abandonner aux ennemis.

Igitur dux Romanus diversis artibus, misericordiâ adversus supplices, celeritate adversus profugos, immitis iis qui latebras insederant, ora et exitus specuum sarmentis, virgultisque completos, igni exurit, dit Tacite des Arméniens poursuivis par Corbulo, général de Néron[1].

Florus s'exprime ainsi : *Tandem Fulvius latebras eorum ignibus sepsit*; et ailleurs, *Aquitani, calidum genus, in speluncas se recipiebant: jussit includi*, en parlant de César[2].

73. Il est à croire que ces retraites furent la première habitation de nos ancêtres. On les retrouve chez un grand nombre de peuples ; chez les Gaulois, les Liguriens, les Ecossais ; chez presque toutes les nations du nord. Tacite leur attribue plusieurs usages chez les Germains. *Solent et subterraneos*, dit-il, *specus aperire, eosque multo insuper fimo onerant, suffugium*

[1] Tacite annal. lib. XIV, n.° 23, pag. 949 de l'édition de Gronovius.

[2] *Florus epitome rerum roman. Bellum Ligusticum* ou *Ligurum*, cap. III, n.° 5 ; p. 172 et 173 ; et lib. III, cap. X n.° 6, pag. 345 de l'édition de Grævius.

hiemi et receptaculum frugibus : quia rigorem frigorum ejusmodi locis molliunt ; et si quando hostis advenit, aperta populatur[1]. Pline indique ceux qui les premiers bâtirent des maisons chez les Athéniens : *Lateritias ac domos constituerunt primi Euryalus et Hyperbius fratres Athenis : anteà specus erant pro domibus*, lib. 7, cap. 96.

74. Il faut bien les distinguer des caves de Picardie, décrites par l'abbé Lebœuf, et des grottes où les premiers chrétiens se réfugiaient et se réunissaient dans les tems de persécution[2]. Les premières sont nombreuses tout le long de la Somme : l'invasion des Normands leur donna naissance. Les unes et les autres sont souterraines ; voilà tout ce qu'elles ont de commun : d'ailleurs elles ne se ressemblent en rien. On reconnaît l'art dans les caves de Picardie ; on y voit l'adresse des ouvriers, l'emploi des instrumens de fer, les ressources du savoir, enfin on peut s'y tenir debout, y circuler librement ; tandis que l'on n'observe dans les antres gaulois que l'instinct, que le besoin du sauvage.

75. Evaux est connu par son ancien nom vraiment celtique, *Eva-Hon*, et par ses thermales. Les aqueducs qui conduisent l'eau dans deux bassins, le bain des pauvres, les différentes séparations qui subsistent dans le bassin inférieur, le nom de César que porte un des puits, sont

[1] Tacite *de German.* n.° 16.

[2] Mémoires de l'Acad. des inscriptions, t. XXVII, p. 179. Meyzeray, hist. de France, tom. II, pag. 4

autant d'ouvrages romains. L'aqueduc qui entretient la fontaine de Rentière, est également de cette nation. On rencontre, en creusant dans une terre attenant aux bains, des débris de poterie de *terra campana*, de celle qui est vernissée avec du mica, de petits carreaux de marbre, des ouvrages de tuilerie romaine; et enfin, à six et huit mètres de profondeur, des pierres-ponces, qui sont évidemment le produit du volcan qui entretient la chaleur des eaux.

76. Il ne faut pas confondre les bains d'Evaux avec la ville, qui en est à quelque distance. Rien ne prouve que cette dernière ait été très-anciennement habitée. Plusieurs géographes, même des plus marquans du dix-septième et du dix-huitième siècles, n'en disent mot, tandis que Chambon est par-tout cité. Cependant, s'il était permis de s'en rapporter à certaine chronique, un Ebulus, troisième évêque de Limoges, s'y serait caché dans des tems de persécution: or, cet Ebulus aurait siégé, selon les uns, vers le milieu du deuxième siècle de l'ère chrétienne, c'est-à-dire long-tems avant l'existence de cette religion persécutée, ce qui est une insigne absurdité; en 310, selon Denis de Sainte-Marthe, et au vrai sur la fin du quatrième siècle, si l'on en juge d'après l'épiscopat bien connu de ses successeurs, notamment de *Petrus, episcopus de Palatio*, dixième évêque de Limoges en 506 [1]. Le fondateur du monastère

[1] *Gallia Christ. ibid.*, tom. II, pag. 501. Collin nomme *Evodius* cet *Ebulus*, et lui attribue la fondation du monas-

de Chantelle, en 936, le met sous la protection et surveillance du prevôt et des chanoines d'Evaux [1]. Plusieurs actes postérieurs font également preuve de l'existence du couvent et même du lieu. Au reste, les thermales d'Evaux, ainsi que toutes celles de cette espèce, comme le dit Sénèque, ont certainement été déifiées sous les Celtes, sous les Romains, et ont nécessairement attiré des habitans : on peut même ajouter avec Pline qu'elles ont bâti la ville [2]. On y a découvert depuis peu les premières retraites des habitans du pays, ces souterrains dont on a parlé, et le grand aqueduc, auquel se réunissaient plusieurs petits, qui portait les eaux froides dans les salles, pour mettre rapidement les thermales à la température que désirait chaque baigneur.

77. Évaux était sans doute le lieu d'origine de cette déesse *Onvanha* ou *Evahona*, qui était très-révérée en certaine partie des Gaules, au rapport de quelques anciens historiens, de Mézeray, de Scaliger, etc.

78. Quelques fouilles faites en l'an 2, près de

tère d'Evaux. Maldamnat critique ce dernier fait; Mémoire pour l'histoire du Limousin, pag. 45.

1 *Voyez* le n.° 177 de ces recherches.

2 *Coluntur aquarum calentium fontes*. Sénèque, epist. 4. Mémoires de l'Acad. des inscriptions, extrait de l'abbé de Fontenu, tom. XII, pag. 27 et suiv.

C. Plinii secund. nat. hist. lib. XXXI, édit. *Harduini* in-fol. Paris 1723, tom. II, pag. 546. *Augent numerum deorum nominibus variis, urbesque condunt, sicut puteos in Campania.*

l'ancienne église, procurèrent un tombeau de cette pierre blanche déjà plusieurs fois citée; il contenait les restes d'un squelette, et par-dessus deux socs de charrue en sautoir; c'était sans doute le tombeau d'un cultivateur avec les instrumens de son état, ainsi que le pratiquaient les anciens [1].

79. Son fortin, comme tous ceux de cette espèce, portait le nom de château de la Motte. Il était situé sur une montagne factice, faite de terres rapportées. On trouva dans ses fondemens, en 1787, des pièces d'or au mouton du roi Jean et à la couronne de Charles VI, ce qui fixe la confection de cette butte de l'an 1355 à l'an 1420. Peut-être fut elle commencée lors de la captivité du premier, après la bataille de Poitiers, en 1356. Mais à coup sûr elle le fut l'année suivante, durant laquelle les Anglais mirent tout le pays de Combraille à feu et à sang, après la prise du château de Sermur. Le massacre des habitans de Limoges, en 1370, dut nécessairement en faire accélérer les travaux, d'autant plus que cette vengeance britanique porta par-tout la désolation et la terreur.

Le 18 janvier dernier, des ouvriers qui travaillaient à applanir cette motte, rencontrèrent un trésor, où, indépendamment des monnaies déjà citées, il se trouva quantité de florins d'or de Charles V. Il paraît avoir été ramassé tant sous le règne de ce dernier, que sous celui de son père et de son fils, dans le cours d'environ trente ans. Ce dépôt avait été fait sans doute par le gouver-

[1] Mémoires de l'Acad. des inscriptions, tom. II, p. 326.

neur du fort, soit comme propriétaire, soit à titre de confiance. La découverte actuelle de ce trésor atteste la perte de tous ceux qui en avaient le secret, et nous indique les espèces qui furent fondues lors de l'embrâsement du fort Guillaume, dont on a parlé n.° 45. Alors, comme aujourd'hui, par-tout on abhorrait l'Anglais, chacun s'étudiait à lui ravir sa fortune, d'autant mieux que ces pièces étaient d'or très-pur.

Parmi les monnaies des rois de France, il s'en est trouvé trois ou quatre anglaises. Le personnage, dans celle que je possède, est sous un portique de forme gothique; il a la tête nue, sans couronne, et l'épée à la main; sa gauche est ployée à l'exception de l'index qui est droit, et avec lequel il paraît menacer. A chacun de ses côtés sont deux palmes, et à ses pieds deux lions. On remarque au revers deux carrés l'un dans l'autre; il existe près du centre deux fleurs de lys et deux lions qui se correspondent. Cette pièce d'or est décidément historique, et paraît être du nombre de celles que le roi d'Angleterre fit frapper en Guyenne, en 1339, pour répondre aux écus d'or, ou aux lions d'or de Philippe de Valois, ainsi que le rapporte Leblanc dans son Traité historique des monnaies de France, pages 206 et 207.

Malgré le moyen de défense dont on vient de parler, la ville d'Évaux n'en fut pas moins surprise en septembre 1651, et son fortin brûlé par un nommé Remirand, qui tenait pour le prince de Condé, et qui faisait partie de la garnison de Montrond, près Saint-Amand. Ce château ne fut

pris que par famine, et un an après, le 1.er septembre 1652.

80. Dans le cours de messidor an 10, on déterra, à deux mètres de profondeur, le squelette d'un cavalier et de son cheval, avec le sabre, les éperons, les étriers, etc. et une médaille de potin où on lit G. Dupuy, sieur Dutillou, marchand de Tours, 1631 et 32; au revers, *spei gall. fiducia*; tout annonce donc que c'était le commis d'un M. Dupuy, marchand de Tours. Il se trouva probablement à Évaux lors de la surprise de la ville, et sa valise hâta sûrement sa perte, ou il est à croire qu'il a été assassiné par l'aubergiste, et inhumé secrètement pendant la nuit.

81. Il faut que cette ville ait souffert une troisième fois, n.° 36, des guerres civiles sous Henri III. Quelques monnaies d'argent de ce prince ont été tirées de certaines ruines avec des débris de colonne.

82. On trouve sur le territoire du village de Teillet, commune d'Évaux, sous des monceaux de pierres, des restes d'édifices celtiques, ils avaient été remplacés par un village de Crechat, qui lui-même n'existe plus depuis 600 ans.

Le monument du Bois de Roche, commune d'Évaux, est assez remarquable par son élévation, par le bassin de l'une des pierres brutes qui le composent, par les restes d'un chemin celtique qui paraît y aboutir.

83. Fontanières offre l'image des premières sociétés : les propriétés sont communes, et celui qui sillonne d'abord, n'importe quelle partie du

terrain, la cultive, l'ensemence et la récolte ensuite. Son nom, *Fons asinorum*, provient d'une fontaine qui coule au milieu d'une vaste plaine et en indique l'usage. Un aqueduc romain y entretient l'eau. On y reconnaît aussi les traces d'un camp de quatre-vingt-douze mètres sur une face, et de quatre-vingt-quatre sur l'autre : il était entouré d'un fossé large de trois mètres et avait quatre issues. On ne peut l'attribuer qu'aux Côtereaux, n.os 49 et 79, ou aux Anglais, n.os 34 et 58.

84. Chambonchard paraît avoir une tombelle au sommet d'une montagne, connue sous le nom de Puy-de-Chambonchard. Son très-ancien château, *Cambocares*, bâti sur les bords d'un précipice, fut pris de vive force et ruiné vers le milieu du dixième siècle par un Aimeric, *Aimericus*, abbé de Saint-Martial de Limoges. *Hic juxta Cambonense monasterium destruxit castellum vi expugnatum Cambocarem, eò quòd erat molestum monachis*, dit Aymar de Chabonnais dans sa chronique [1]. On trouva dans ses ruines, il y a environ quarante ans, plusieurs pièces d'argenterie, notamment une soupière qui portait l'effigie de Saint-Martial. On découvrit aussi, à-peu-près à la même époque, une immense quantité de pièces d'argent de très-bas aloi, toutes de la même espèce et frappées en l'honneur du même saint, dans une terre du domaine du Mur, même commune.

[1] Recueil des historiens des Gaules et de la France, par Martin Bouquet, tom. VIII, pag. 232.

85. Les moines qui avaient fait détruire le château dont on vient de parler, furent détruits à leur tour cinq siècles après : mes recherches m'ont démontré que la construction des premiers édifices datait du tems des Romains. Là, comme en beaucoup d'autres lieux, des prêtres du nouveau culte auront succédé à des prêtres de l'ancien.

86. On aperçoit, de distance en distance, les restes d'une voie romaine sur les rives du Cher. Celle qui conduisait au château de Chambonchard était construite de la même manière, n.° 40.

87. Sannat possède *Anvaux* et le *Montfrialoux*. Le village d'Anvaux se fait remarquer par des médailles de bronze ; j'en possède une de Dioclétien, et par les vestiges de quantité de tours qui formaient autant d'habitations.

88. Le Montfrialoux paraît avoir été le séjour d'un collège de prêtres, peut-être consacrés au dieu Silvain. Il est sorti d'une espèce de placard, situé dans l'un des appartemens du chef, plus de trois cents médailles d'argent. Celles-ci, et celles qui avaient été précédemment retirées d'une cellule, ne diffèrent que par le métal de celles trouvées, en fructidor de l'an 8, dans la commune de l'Ornoy, département de la Somme : ce sont les mêmes empereurs, les mêmes impératrices.

Nos fouilles nous ont aussi procuré quelques monnaies de billon, une soupière, des débris de la poterie dont nous avons déjà parlé n.° 75, des briques, des tuiles, des carreaux de diverses épai-

ques [1]. Le Booth qui recèle ces monumens, contient aussi d'anciens et de nombreux tombeaux.

89. La commune du Tromp n'a produit jusqu'ici qu'une enclume de bronze, que l'on croit avoir appartenue à un temple de Vulcain, situé au village de Lorone, aujourd'hui Louroux.

90. Bussière Néali-Hon, commune du Chom-Chez, a donné dans un champ appelé L'Ort Martin, *Hortus Martini*, des médailles, des sphinx en granit de différens sexes, à chacun desquels était confiée la garde d'un tombeau. Ce village possède aussi une tombelle, les ruines d'un édifice romain et d'autres antiquités.

91. Auzance, ou Oxance, *ad Ansas*, parce qu'il se trouvait sur la frontière des peuples Cambiovicenses, était un lieu d'étapes. Il n'offre qu'un vieux château qui paraît être du 11.ᵉ ou du 12.ᵉ siècle.

92. Rougnat présente, au milieu de son bourg, un monticule à pic, qui paraît avoir été taillé à dessein, et être surmonté d'une tombelle.

Il a existé entre le village de l'Estrade, même commune, et ceux de Coust, Lavallasière, Noussol, commune de Reterre, de ces cromlechs ou pierres levées, dont il sera encore question n.° 95. Ces landes communes en ont tiré leur nom de *pero-lato*, pierres larges.

93. Il est a présumer que le nom de la commune de Lalapeyre, dans le 12.ᵉ siècle, Lada-Petra et *Lata-Petra*, n'a pas d'autre source. Peut-

[1] Recherches sur les premiers ouvrages de tuilerie, n.ᵒˢ 30 et 40.

être aussi que celle de Pierre-Fitte, où les propriétés sont indivises comme à Fontanières, en tire sa dénomination. Il reste à vérifier à Pierre-Fitte s'il y existe des ruines qui annoncent l'ancienne maison royale, nommée *Petra-Ficta*, dont Michel Germain, dans son Traité *de Francorum regum Palatia*, qui se trouve à la suite du *Re diplomatica* de Mabillon, in-fol., Paris, 1681, pag. 313, déclare ne point connaître la position.

94. Serr-mur, gros bourg, fut ruiné par les Anglais, environ l'an 1357 : il ne reste de son château qu'une portion de tour. C'était encore un lieu d'étapes, en 1698.

95. Le village de Chopeyre, commune de Merinchal, Merin-cham dans le onzième siècle, et le bourg de Saint-Alvard ont aussi leurs cromlechs ou pierres levées; la première est supportée par quatre, la seconde par trois pierres taillées en piramides : elles sont élevées d'un mètre et demi. Celle de Saint-Alvard est sur le bord d'une voie romaine, n°. 105 à 113 ; et dans le pays, on la considère comme le tombeau d'un général de cette nation. Celle de Chopeyre est aussi placée sur un chemin très-fréquenté. Le nom celtique de Cho-peyre, qui signifie petit couple, porterait à croire que c'est le sépulcre de deux époux ou de deux jumeaux. Au reste, ces sortes de monumens sont communs en France, dans le département de la Vienne, près de la Rochelle et ailleurs. Les uns les regardent comme des autels, les autres comme des monumens de victoire. M. Siauve assure qu'elles sont

en général des pierres tumulaires [1]. La Tour-d'Auvergne [2] pense que ces longues pierres ou colonnes ont été consacrées au soleil, n'importe par quelle cause ou d'après quel événement : il faudrait, en conséquence, les appeler avec les Bretons *hir-min-sul*. On sait que Charlemagne s'empara en Saxe d'un temple qui se nommait ainsi, et qu'il n'oublia pas de s'en approprier les offrandes [3].

96 Lavaud de Mergue, commune de Basville, offre un monument particulier. On voit dans le même canton de Croc une pyramide d'une seule pierre : elle est haute d'environ quatre mètres, et parfaitement taillée. L'objet de ce monument est aussi inconnu que celui de cette autre pyramide en maçonnerie qui subsiste sur la montagne de Saint-Gousseau, canton de Bénévent, département de la Creuze.

97. On trouve dans la commune de Mautes, sur tout près du bourg, fréquemment des urnes dont le vase ossuaire est en verre. Quelques débris de vases de *terra campana* annoncent qu'elles ont été accompagnées de médailles. Les charbons qui se voient encore sur place, indiquent le lieu où le mort a été brûlé.

[1] Siauve, Mém. sur les antiquités du Poitou, p. 110 et s.

[2] Latour d'Auvergne, origines gauloises, pag. 142.

[3] *Inde perexit partibus Saxoniæ : primâ vice Heresburgum castrum cepit, ad Ermensul usque pervenit, et ipsum fanum destruxit, et aurum vel argentum quod ibi reperit, abstulit.* Martin Bouquet, *ibid*, tom. v. *Ex adonis Chron.* p. 37.

Ibid. Annales Petavini, pag. 18.

Les pierres du Roudeau, même commune de Mautes, au nombre de cinq à six, se font également remarquer, et méritent l'attention des antiquaires. Il en est de même de celles d'Issoudun, près de Chennerailles.

98. Neouwe, Nebo et Neum, dans le douzième siècle, aujourd'hui Neoux, qui a été le siége de l'archiprêtré du Combraille, a été habité par des hommes puissans. Il se signale par un chemin romain, par des ruines de la même époque, par différens ouvrages de tuilerie, surtout par des tombeaux en terre cuite.

99. Montaigut a joui long-temps d'une fabrique d'armes à feu très-renommée. Il a eu, comme tant d'autres parties du pays des Cambiovicenses, ses seigneurs particuliers, auxquels succédèrent ceux des maisons de Bourbon, d'Armagnac, et enfin de Bourbon. Les premiers étaient tous dans l'origine feudataires du baron de Combraille, prince de Chambon. Le tome 4 de l'Inventaire du trésor des chartres, manuscrit de la bibliothèque du Corps législatif, contient, article 2, une lettre du dauphin d'Auvergne, comte de Clermont, de l'an 1229, par laquelle il déclare qu'il est retourné en l'hommage du roi, et en conséquence, lui donne pour pleige Pierre *de Monte acuto*.

Il paroît qu'en l'an 1187 un Pierre de Blot avait des droits sur Montaigut, et sur son territoire; qu'il s'éleva à ce sujet une contestation avec le seigneur de Bourbon, qui fut terminée par l'abandon que lui fit ce dernier de la moitié

de la châtellenie, ainsi qu'on le voit dans le *Specilegium* de Luc d'Achery, tome 3, p. 549.

Je trouve ensuite dans le *Gallia christiana* de Ste-Marthe, tom. 2, p. 284 et 389, des Aycelin, seigneurs de Montaigut, en 1307, 1314, 1317.

L'Inventaire du trésor des chartres, volume déjà cité, offre, article 11, l'extrait d'un échange fait en 1309, entre le roi d'une part, et Auglese de Montagu, par lequel baille au roi la part qu'elle avait au château de Montagu de Laurinano et en la forêt dudit lieu. Ceci paraît rappeler l'ancienne maison de campagne de Brunehaut, n°. 178.

Enfin Montaigut, considéré comme forteresse, a eu ses gouverneurs particuliers, ainsi que le dit Daviti, n°. 187.

100. Le château de Montaigut remonte à une assez haute antiquité : il fut ruiné au commencement du treizième siècle par Pierre de Blot, qui n'en laissa subsister que la principale tour. Il s'éleva à ce sujet une violente querelle entre ce Pierre de Blot et Archambaud de Bourbon, qui en était alors le propriétaire. Le premier, malgré tant de témoins oculaires, osait nier d'être l'auteur de cette destruction ; le second l'appela traître et parjure, lui donna le défi et produisit son champion. Le roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, indiqua le jour du combat, et finit par terminer le différend. *Specilegium* Luc. d'Achery, in-fol. 1723, tom. 3, p. 549.

La Bouble, qui prend sa source proche Montaigut, était consacrée à Jupiter ; c'est par cor-

ruption du mot celtique iou ou gou; qu'est venu le nom de cette rivière, *Jovis bulla*, à raison de sa petitesse.

101. Ahun est très-ancien, il avait mérité l'attention des romains. Les nombreuses voies militaires qui s'y réunissent en font la preuve. Tous les anciens manuscrits, toutes les légendes s'accordent à le considérer comme la seconde ville du diocèse qui adopta le culte chrétien. On y conserve encore l'autel dont on se servait dans ces premiers tems. Son château, depuis longtems en ruine, remonte également à une haute antiquité. Ce lieu avait un atelier monétaire sous nos premiers rois; et Bouteroue, dans ses Recherches sur les monnaies de France, p. 184, cite un tiers de sol d'or de Mérouée qui y a été frappé; il porte *Adaduno vico fitur*. Il était le chef-lieu de la partie occidentale de la contrée, et il a été très-long-tems celui de l'archiprêtré du Combraille. Cette portion comprenait, tout ainsi que celle de Montaigut, n°. 194, plusieurs paroisses. Il est à croire qu'elle fut démembrée et incorporée dans le comté de la Marche, après la première guerre de Philippe-Auguste contre Guy second, comte d'Auvergne et baron de Combraille, à cause de Cambone de Chambon, son épouse, vers l'an 1195, ou à l'issue de la seconde, environ l'an 1212, d'après le récit de Justel, tom. 2, pag. 44 et 46, lorsque ce comte eut été vaincu et enfin réduit à l'impuissance de nuire. On pourrait aussi présumer qu'Henri II, ou Richard Cœur-de-lion,

son fils, s'en empara comme étant à sa bienséance, ou qu'il l'acheta, comme il avait acheté la Marche en 1177. *Gall. christ.* tom. 2, p. 578; Recueil des historiens des Gaules, tom. 13, p. 173 et 200.

Ahun, considéré comme forteresse, a conservé ses gouverneurs particuliers jusqu'à l'époque de la révolution.

Cette ancienne ville avait aussi son couvent de moines, fondé en 980 ou 997, d'après Sainte-Marthe, *Gall. christ.* tom. 2, p. 608. Il en coûta la vie, en 1013, à Audouin, évêque de Limoges, pour s'être permis de les chasser de leur couvent, si l'on en croit un de leurs confrères; Aimard de Chabannois, recueil des historiens des Gaules, tom. 10, p. 153. Ces moines avaient une règle particulière. Ils finirent, comme ceux de Menat, par s'incorporer dans la congrégation dite de l'ancienne observance de Cluny, dont on parlera n°. 134.

102. Il est constant que le Combraille a fleuri sous les Romains : les ruines dont il est couvert en rappellent à chaque pas le souvenir. Il faudrait citer presque toutes les communes, si l'on voulait en donner l'histoire exacte : il en est peu où l'on ne trouve des tuiles, des briques, des poteries, des terris, des peintures à fresque de cette nation. La multitude de ces ruines a de quoi étonner dans un pays pour ainsi dire isolé et aussi stérile, tandis qu'elles manifestent une grande population, beaucoup d'aisance et même du luxe.

103. Les noms de quelques communes, par exemple, celui des Mars, de Blavepeyre, des Portes, d'Ards, de Yoeu annonceraient des antiquités qui exigeraient des fouilles qui n'ont pas été faites, sur lesquelles d'ailleurs nous n'avons aucunes données. Celui de Leyr-rath indique un terrain fermé de palissades, et c'était-là un château à la saxonne : au surplus, le camp d'Entraigues, nos 64, 65, en dépend et en est très-proche.

104. Je trahirais la vérité, si je laissais ignorer que dans les fondemens, dans l'intérieur du sol des premières églises, près des squelettes, dans les tombeaux, jusques dans ceux que l'on attribue à des martyrs, il est assez ordinaire de trouver des médailles romaines, le plus souvent de bronze, quelquefois d'argent, pour le salaire de Caron. L'incertitude qui règne généralement lors de la fusion de deux religions, explique facilement pareils faits. Quenstedt nous assure d'ailleurs que c'était la coutume des premiers Chrétiens, *Sepultura veterum*, p. 337.

105. Une ancienne voie romaine traverse le village de la Chaussade, commune d'Auge, et un autre village de la Chaussade, commune de Verneige : elle marque encore en quelques endroits d'Auge. Elle vient de Limoges par Ahun, et tend à Autun. Elle est connue dès avant 1171, dans tout le pays, sous le nom de *chemin des Allemands*. C'est en effet par ce chemin qu'arriva Hugues de Chambon à la tête d'une troupe d'Allemands, avec lesquels il s'empara du

pays de Combraille [1]. Ce fut encore la même route que suivirent les soldats de la même nation qui se vendirent, en 1519, à Robert, comte de la Marche, contre le seigneur d'Emeries et Charles d'Autriche, roi d'Espagne, élu empereur, qui soutenait ce dernier [2].

106. Une autre voie romaine longe les bois de Saint-Julien, le village de Lavilletelle, commune du Chomchez, Chauchet; celui de la Chaussade, commune de Tardes, où elle se bifurque: Un embranchement porte sur Chambon, un autre sur Evaux, après avoir traversé les bois de même nom; d'Evaux elle tend à Néris, de Néris à Chantelle.

107. L'embranchement de Chambon passe sur les villages de Lavillate, du Chez, du Deveix, n.° 53, et tend à Nevers, après avoir rencontré, près du pont vieux de Montluçon, l'ancien chemin d'Argenton à Néris, que dernièrement on a retrouvé aux Fosses, commune de Viplaix, dép. de l'Allier.

108. L'embranchement d'Evaux a pris, depuis 1651, le nom de chemin des Gendarmes. Ce fut en effet par ce chemin que Remirand, dont on a parlé n.° 79, arriva furtivement sur la ville d'Evaux.

109. Une troisième route partait de Clermont, passait à Salés, au bois d'Urbe, commune de Montel-Guillaume, à Neowe, n.° 98, à Ahun,

[1] Extrait d'un manuscrit communiqué, qui contient quelques faits importans.

[2] Jean Bouchet, Annales d'Aquitaine, fol. 206, v°. Recherches sur les ruines de quelques villes de l'ancien Berry, n.° 87.

où elle se divisait ; une des branches portait sur Limoges, l'autre conduisait à Argenton par Jarnages.

110. On voit les restes d'une chaussée romaine sur la commune de Lussat près la Vergnole : elle passait sur le pont de Bredey ; on la rencontre au-delà et dans les landes de Verrières : elle part d'Aubusson et tombe dans le chemin des Allemands.

111. On en trouve une pareille sur les communes de Viersac et de Quinsaines : elle vient évidemment de Chambon.

112. Ces voies sont en tout semblables, à la largeur près, à celle dite de César, de Bourges à Néris, que l'on voit jusqu'à Bruère et Drevant.

Quoiqu'elles diffèrent de celles dont Bergier a donné la description [1], elles n'en offrent pas moins une masse très-serrée, une sorte de mur presque inattaquable. Elles sont excessivement bombées ; elles n'ont qu'environ cinq mètres de large à leur partie supérieure, tandis qu'elles en ont près de douze à leur base. On voit çà et là quelques restes de pareilles routes, n.° 40 et 86.

113. Parmi les monumens à citer, nous ne devons pas oublier cette quantité étonnante de ponts jetés sur les rivières, même sur les ruisseaux qui arrosent le pays. Il suffira de dire que celui de Bredey, *pons Bredii*, sur la Voèse, celui des Malades, *pons Ægrorum*, ainsi nommé à cause des thermales d'Evaux, sur la Tarde, près du village de Lavilletelle, n.° 106, celui de

[1] Bergier, Hist. des grands chemins de l'Empire romain.

Cellas sur le Cher, étaient de construction romaine : les deux derniers servaient aux chemins dont on a parlé n.os 106 et 109.

114. De l'aveu de tous les critiques, de Scheib lui-même, la carte dite de Peutinger a été dressée par les ordres de Théodose-le-Grand, *curâ et mandato Theodosii Magni*, en 393 de l'ère chrétienne. Les Cambiovicenses y tiennent une place remarquable; ce peuple jouissait donc alors d'une existence politique bien reconnue.

115. Sidoine, évêque de Clermont, parle d'un *Vectius* dans la 9.e lettre de son 4.e livre, et il lui adresse la 13.e. Or Sidoine écrivait environ soixante-dix ans après la confection de la carte Théodosienne. Auduzier [1] et plusieurs autres assurent, d'après Sidoine, que ce Vectius était du pays de Combraille, qu'il en était l'ornement, qu'il habitait non loin de Chantelle. Le Combraille était donc, dans le cinquième siècle, un pays distinct, très-indépendant de ceux qui l'environnaient, en un mot une contrée particulière.

116. A toutes ces preuves d'un pays très-anciennement habité, très-anciennement connu, nous ajouterons :

1.° Que l'idiome vulgaire est un composé de celtique, de latin, de tudesque, qu'un français corrompu remplace insensiblement;

2.° Que l'on compte encore par nuits, comme chez les Gaulois du tems de César, et chez les

[1] Auduzier, Projet de l'histoire d'Auvergne en 12 vol. reliés en 9, in-4.°; Manuscrit de la Bibliothèque nationale, tom. 1, p. 14.

Germains du tems de Tacite [1]. *Aneux*, cette nuit, pour dire aujourd'hui ; d'*aneux en huit*, de cette nuit en huit, pour dire d'aujourd'hui en huit ;

3.° Que presque tous les noms propres des villes, des bourgs, des villages, des terrains anciennement cultivés, des champs, des vallons, des montagnes, sont vraiment celtiques, c'est-à-dire qu'ils émanent de l'ancienne langue mère du pays ;

4.° Que la plupart existent dans toute leur pureté primitive, ou sans autre altération que celle qui provient de la seule orthographe française employée à des noms propres d'une langue qui ne la supporte pas ;

5.° Qu'au reste ils sont tous, ces noms, très-expressifs, très-analogues, très-conformes aux localités ;

6.° Qu'on ne peut en trouver l'explication qu'en basse Bretagne, en Irlande, sur-tout dans les pays de Galles ou de Cornouailles : en voici quelques exemples pris au hasard.

Chambon est le même que Cham-Bon, est-il dit dans le sermon de la translation de sainte Valerie, écrit il y a au moins 825 ans. *Cham-Bon* signifie habitation au confluent de deux rivières, ou à la courbure d'une rivière ; *eva-hon*, boire, hauteur, boire sur une hauteur ; *bord*, bordure ;

[1] César, *ibid*, lib. VI.
Nec dierum numerum ut nos, sed noctium computant. Sic constituunt, sic condicunt nox ducere diem videtur. Tacite *de German*. n.° 11.

bonn, extrême frontière; *no-an*, prairie marécageuse; *tardd*, bouillonnement, tourbillon; *augia*, auge, prés, pâturages entourés d'une rivière; *luc*, bois; *mar-sach*, eau dormante; *lagh*, marais; *chometh*, habitation en plaine; *la chaux*, dans un bois, *chaiz*, *ches*, *chay*, *ché*, hameau; *neall-hon*, noble, élevé; *neowe*, neuf; *serr-mur*, montagne, mur, montagne entourée de murailles; *lo-rowe*, eau, chêne; *soud*, à gauche; *yoh*, monceau de pierres, pluriels *yoheu*, ruines d'édifices; *ards*, sommet; *croc*, rapide; *dol*, sinueux; *dolette*, diminutif de *dol*; *brouss*, lieu plein de buissons; *gi-gou*, bois de Jupiter; *porth*, garde de sûreté, etc. etc.

Les noms des pays raboteux se terminent constamment en *sat*; celui des pays saccagés en *sacq*. Les syllabes qui précèdent indiquent les autres qualités du sol. *Lu-per-sat*, eau, pâturages, raboteux; *main-sat*, pierreux et raboteux; *sacq*, saccagement; *ver-sacq*, grand saccagement, etc.

Toutes ces dénominations résultant de la nature du sol sont exactes et parfaitement vraies. Un seul trait rappelle quelquefois un événement d'importance : *verjad*, *vargus*, larrons du pays. Dans toutes les terres qui portent le nom de *boeth*, on est sûr de trouver d'anciennes ruines avec des preuves certaines d'incendie. Ce nom, ainsi que celui de *boe*, par corruption *bouez* ou *boueix*, est très-commun dans les départemens du Cher, du Puy-de-Dôme, de l'Allier, de la Creuze. Le mot, différemment écrit, présente autant d'exceptions. *Boeth*, feu dans l'idiome

gallois ; *boué*, dans quelques parties de la basse Bretagne, ruiné, englouti dans l'abîme, d'où le verbe *abouer*, détruire de fond en comble.

117. Les noms propres, qui dérivent de la langue romaine, sont moins nombreux, mais non moins expressifs. Le nom de *bussière* est commun à plusieurs bourgs, villages et hameaux. Il tire son origine de *buxum* buis, ou du celtique *box* ; Villatte, Lavillatte, du mot *villa* ; Villetelle, Lavilletelle en sont les diminutifs ; Deveix, du mot *divus* ; Villicitat, de *villa civitatis*, à cause de sa proximité de Chambon ; Ville-Molay, de *villa Molayi*, à cause du nom du propriétaire ; Verneige, du latin *vernagium*, aunaie, ou de *vern*, mot celtique ; Chatelguyon, de *castellum Guyonis* ou *Guidonis* ; Châtellet, de *castellum* ou *castelletum*, etc., n.os 91, 190,

118. Les noms de Maz, Mazure, Mazurier, Mazeyras, Mazeyre, Mazeroles, Mazil, Mazilinum, s'ils n'ont pas une source étrangère qui paraît être du nord, peut-être de Pologne, viennent du latin *Mansio*, *Masus*, *Mansum*, ou du mot celtique *Mas*.

119. Les cachettes et autres monumens que nous avons cités, la nomenclature des lieux, l'idiome vulgaire font preuve que le Combraille fut habité sous les Celtes. Les ruines dont on a parlé, les anciennes géographies dont s'autorise Valois, n.° 9, la carte de Théodose, les lettres à Vectius demontrent également qu'il fut très-peuplé sous les Romains : il ne reste plus qu'à établir son existence politique.

120. Dans tous les tems, dans tous les pays, le chef-lieu d'un peuple a specialement excité son attention et mérité ses établissemens. De sorte que rapporter ce qu'on a fait pour la capitale, c'est réellement prouver la grandeur, l'importance et l'existence de la cité.

121. Nous pourrions en conséquence nous borner à ce que nous avons dit de Chambon; mais nous devons y ajouter les chemins gaulois qui se manifestent à travers ses rochers, ainsi que dans tout son orbite; les voies romaines qui y aboutissent, n.os 106, 107, 111; les ponts qui l'entourent: ce qui manifeste sûrement un lieu très-fréquenté et qui jouissait d'une grande considération.

122. Cette ville était éminemment le chef-lieu de la juridiction; on y tenait les assises, ainsi que le démontraient cette étonnante quantité de registres que l'on conservait dans le chartrier des Bénédictins. C'était-là aussi où se traitaient les grandes affaires, où se rendaient les hommes puissans; ce qui explique le *datum Cabonio* de tant d'actes des 9.e, 10.e, 11.e, 12.e et 13.e siècles, le plus souvent étrangers au pays. La donation de la cure de Domaura, Domeyraut, par un évêque de Limoges, se termine ainsi, *data apud* Cambonem, *anno* 1148.

123. Mais ce qui en manifeste le plus l'importance, c'est l'intérêt que l'on mettait à sa conservation; quoique déjà fort par son assiette, avant l'usage du canon, à raison de ses remparts, de ses fossés très-profonds, des deux rivières dont il est entouré, il était encore situé au milieu

d'épaisses forêts ; on ne pouvait y aborder que par des gorges très-étroites, bordées de montagnes à pic, conséquemment très-dangereuses : l'intérêt, dis-je, pour la conservation de Chambon se manifeste par cette multitude de forteresses qui l'enveloppaient, qui dominaient par-tout les gorges, ainsi que le passage des rivières. J'ai déjà parlé des forts Guillaume et du Châtelet, n.os 40 et 43, qui le couvraient au levant et au couchant ; il me reste à citer ceux de la Motte, du Châtelard et de Leyr-Rath. Ce dernier était au milieu des bois, des rochers et de la rivière de Vouèse, que l'on nomme mal-à-propos *Voile* dans les géographies. Il devait favoriser des attaques imprévues et des surprises. Ses peintures à fresque, sa construction, ses décombres attestent une haute antiquité ; il faut ajouter les chemins à la romaine qui y conduisent.

Chambon avait indépendament son château fort. Les titres anciens en faisaient mention, plusieurs chartres le citaient, on connaissait même quelques-uns de ses anciens gouverneurs, et cependant on ne voyait nulle part son emplacement. Je l'ai découvert, après bien des recherches, sur la fin d'octobre 1805. Il occupait le terrain que couvrent aujourd'hui la maison commune, ses cours et dépendances, partie de la promenade publique, partie du ci-devant monastère et de son jardin. Il était construit à la saxonne. Mes fouilles m'ont manifesté un reste de pont-levis et l'entrée de la première enceinte intérieure. Avant d'arriver au corps de la forteresse, on avait à forcer

la levée palissadée, à franchir un fossé très-large, tres-profond, à se rendre maître d'un rempart flanqué de tours, et à disputer enfin le terrain qui se trouvait entre ce dernier et le château.

124. Chambon était donc fortifié de telle manière, il jouissait même d'une si haute réputation à cet égard, que l'on transporta de Limoges, dans le 6.e siècle, la châsse de Sainte-Valerie, pour la soustraire aux fureurs, à la barbarie, à la rapacité de Chilpéric, qui ne tarda pas à désoler le Limousin, qui aimait d'ailleurs pareilles reliques, celle-ci étant, assure-t-on, d'or très-pur. Il fut spcialement choisi comme un lieu très-sûr et auquel on pouvait confier un dépôt si précieux. [1].

Remarquons d'abord que le prénom de Valerie est vraiment romain, que la fille de Dioclétien le portait au rapport d'Eutrope. Observons ensuite ou qu'il a existé plusieurs vierges et martyres de ce nom, ou que la même s'est multipliée en plusieurs lieux, puisque M. Siauve en réclame une pour l'église de Poitiers, pag. 238.

125. Je place cette translation dans le 6e. siècle,

[1] *Chilpericus autem rex in irâ commotus, an 573, commoto exercitu Lemovicinum, Cadurcinum vel reliquas illorum provincias pervadit, vastat, evertit; ecclesias incendit, ministeria detrahit, clericos interficit, monasteria virorum dejicit, puellarum deludit, et cuncta devastat. Fuitque illo in tempore pejor in ecclesiis gemitus, quàm tempore persecutionis Diocletiani.* Gregorii Turon. Hist. Franc. lib. IV.

Theodebert suivit les traces de son père. Gregor. Tur. *ibid.*

Aimoini monachi Floriac, de Gestis Francorum, lib. III.

non en raison de l'histoire et des légendes qui n'en marquent pas l'époque ; mais parce que cette translation donna lieu dans la suite à la construction de l'église qui porte le nom de cette Sainte, et naissance à un nouveau corps religieux : *Protomartyrem galliarum Valeriam primum calamus scribat, quae apud Cambonium delata est, ut in propriâ possessione ei propria ecclesia, sub regimine tamen abbatis Sancti Martialis construeretur*, dit Geofroy, auteur de la chronique du Vigeois.

126. Un manuscrist de l'abbaye de St.-Martial de Limoges, au rapport d'Estiennot [1], porte ce qui suit : *Propinqui sui, post plurima annorum curricula, ex tumulo in quo Sancta Valeria jacuerat, ejusdemque virginis et martyris sublevata sunt membra et ad monasterium Cambonense in diocesi Lemovicenci corpus ejus ubi in honore B. V. J., ejusdemque Sanctae Virginis memoriam fuit monasterium consecratum*. Le même auteur ajoute : *Haec vetus breviarium S. Martialis, M. S. que codex eadem referunt*. On lit dans la légende, *Valeriae corpus..... Tandem in Cambonense monasterium ob bellicos terrores delatum est*. Les chroniques et la légende sont parfaitement d'accord, comme on le voit, sur le fait de la translation. Il ne s'agissait plus que d'en déterminer l'époque.

127. Je ne connais que Bonaventure qui, dans son histoire de Saint-Martial, *in-fol.*, Limoges,

[1] Labbe, *ibid*, tom. II, pag. 297.
Claudius Estiennot, *pars secunda*, pag. 293.

1680, tom. II, pag. 601, ose fixer cette translation à l'an 855, ou après 856, sous Charles-le-Chauve; mais cette assertion est dénuée de fondement et en contradiction avec tous les légendaires, tous les chroniqueurs, tous les monumens subsistans, de même qu'avec la tradition orale qui ne s'est jamais démentie. Il paraît que frère Bonaventure ne connaissait pas mieux la topographie de Chambon que son histoire, lorsqu'il assure que la Veosie torrent, et la Tauredie ruisseau, y confondent leurs eaux; lorsqu'il représente cette ville comme métairie, dépendant du monastère de Limoges, dont quelques puissans s'étaient emparés vers le milieu du 9.e siècle; lorsqu'il ajoute que le duc Etienne légua cet héritage à la Basilique de Saint-Pierre du Sépulcre, ainsi qu'il donna Evaux, autre métairie, à l'église cathédrale de Saint-Etienne. L'ex-jésuite Collin n'est pas mieux instruit, lorsqu'il place, pag. 688, Chambon sur les bords de la Dordogne : mais il ne faut pas y regarder de si près avec ces faiseurs de légendes.

128. Observons que l'église dont il s'agit, est bâtie comme elle pourrait l'être de nos jours, avec un granit très-difficile à tailler; c'est dire qu'elle n'a rien de gothique, rien qui annonce les 9.e et 10.e siècles, tems où les Normands faisaient leurs ravages, où l'on sauvait les choses saintes. Ce fut en 846, selon Collin, dans sa Table historique, chronologique, et dans son Histoire sacrée des Saints du Limousin, que les habitans de Limoges portèrent à Soloignat les reliques de

Saint-Martial; ils les cachèrent en 910 à Turenne. Pierre Benoît, plus connu sous le nom de Maldamnat, dans ses Mémoires critiques pour l'Histoire du Limousin, pag. 121 et 122, établit ce dernier fait de la manière la plus incontestable; mais ni l'un ni l'autre ne parlent du transport du corps de Sainte-Valerie. Le premier assure même, dans la vie de cette Sainte, page 688 et 689, tirée d'un vieux manuscrit de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, « que l'on ne sait point quand, ni comment il fut transporté à Chambon. » On pourrait peut-être supposer avec Collin, qu'il le fut pendant l'incursion des Sarrazins, que dans tout ce diocèse on nommait communément Wandales, c'est-à-dire, dans le 8.e siècle. On se persuaderait peut-être également, d'après ce légendaire, que l'église dont je viens de parler ne fut achevée qu'en 985, époque d'une inondation extraordinaire, qui « arriva la même année que les religieux de Chambon croyant que les précieuses reliques de Sainte-Valerie n'étaient pas assez honorablement gardées au lieu ancien où on les tenait, les en ôtèrent pour les loger avec plus d'honneur au lieu où elles sont aujourd'hui ». Mais les monumens existans attestent la fausseté de toutes les époques supposées par Collin. Au surplus, le lieu ancien dont il fait mention était évidemment le petit temple carré de la déesse Cambone, *dea Cambonia*, n°. 21, et l'autre lieu, l'église de Sainte-Valerie, le plus bel édifice de la Creuze, et de plusieurs autres départemens; qui est tel, en un mot, qu'on pourrait le re-

garder comme déplacé dans la petite ville où il se trouve, s'il n'en attestait pas l'ancienne splendeur.

129. Le monastère de Chambon remonte de son côté à la plus haute antiquité; on peut le classer parmi les premiers des Gaules. Le concile de Limoges, de 1031, en est une preuve sans replique : *imprimis denique*, dit Jourdain, évêque du diocèse, *familiam beati Martialis in hac urbe, et Cambonense monasterium beatae Valeriae possessionem beati Martialis, et alia quae ei jure possessionis perpetuae, ab antiquis subjacent temporibus monasteria, non ignoro regulariter vivere.* Gal. Christ., tome 6, page 875. On concevra facilement comment nous devons considérer aujourd'hui un établissement qui était déjà très-ancien en 1031.

130. Si l'on s'en rapportait à la tradition orale, il remonterait au premier siècle de l'ère chrétienne, *perantiquum est, ut tradunt, et seculo primo desinente à sancto Martiale conditum*, dit Estiennot, *pars secunda, cap.* 31, pag. 245; mais cette tradition est démentie par Grégoire de Tours, qui fixe l'apostolat de Saint-Martial, sous le consulat de Dece et de Gratien, par Sévère Sulpice, *lib. secundus, sac. Hist.*, qui assure que le christianisme pénétra très-tard dans les Gaules. *Seriùs trans Alpes Dei religione susceptâ*; et par une infinité d'autres. Il est connu, d'ailleurs, que les solitaires ne commencèrent à se réunir, à former des sociétés religieuses, que sous le règne de Constantin.

131. Au surplus Estiennot donne l'extrait d'un assez grand nombre de vieux manuscrits, tous sans dates, d'un bref d'Urbain II, de 1097, etc. qui prouvent la haute antiquité de cette retraite. Remarquons, en passant, que les autorités que nous citons ici supposent toutes la préexistence du monastère de Chambon à la translation des reliques, ou qu'elles n'y sont pas contraires. Il est croyable qu'il a successivement passé des druides à un collége de prêtres romains; de ceux-ci aux trente moines de Sainte-Valerie dont parle le même Estiennot, pag. 246.

132. Ces moines de Sainte-Valerie existèrent long-tems par eux-mêmes, sous un régime particulier, malgré les prétentions, les efforts, les entreprises multipliées de ceux de Saint-Martial qui voulaient les asservir, les dominer tant à l'égard du spirituel que du temporel. Les choses étaient encore en cet état en 1288. Un acte de cette année fait preuve que les moines de Chambon ne voulurent en recevoir l'abbé, qui se rendait au concile provincial de Montluçon, qu'en sa seule qualité d'évêque de Limoges; que les religieux de sa suite ne furent admis que comme étrangers et en payant la dépense de leur séjour, ou en offrant du moins par acte authentique de la payer, et cela pour que l'abbé de Saint-Martial n'en pût tirer aucun avantage par la suite. *Et praedicti propositus de Pahonac et sacrista Sancti-Martialis obtulerunt et promiserunt praedicto abbati de Chambonio, se paratos ei refundere, si idem procurator Chambonii volebat*

sumptus et expensas supradictas accipere.

133. Il est à remarquer que l'église de Saint-Martial de Limoges fut d'abord desservie par des chanoines; qu'en 848 Charles-le-Chauve leur permit, d'après les plus vives sollicitations, de prendre l'habit monacal, ainsi que le rapporte une chronique manuscrite citée dans le *Gallia Christiana* de Sainte-Marthe, tom. II pag. 555 : *Ainardus princeps monasterii Sancti-Martialis, et canonici ejusdem ecclesiae, prostraverunt se ante pedes ejus, et quaesierunt sibi dari habitum quo fierent monachi.* En 1053, ou 63, les moines de Cluny s'emparèrent par ruse de l'abbaye de Saint-Martial, par le moyen de Guy, fils du vicomte de Limoges, que leur agent corrompit par le don d'un très-beau cheval que l'on nommait mille escus, ainsi que l'assure Geofroy prieur du Vigeois. *Qui pro hoc dedit eidem vice-comiti equum optimum, qui appellabatur Millescus*. Nov. bib. Philip. Labbe, tom. 2 pag. 287. Ce fut sans doute comme indemnité de cette dépense, que Pierre, dit le Vénérable, se permit dans la suite d'emporter la crosse, le calice, la croix, les burettes et autres objets précieux de ce monastère, *ibid.* pag. 313, le tout pour le profit de celui de Cluny dont il était abbé et qu'il nommait *notre république*. Il écrivait à Pierre de Barry, abbé de Solignac : *Qui pro causis Cluniacensibus terminandis huc illucque discurris, et ad nutum nostrum vel nostrorum,* reipublicæ nostræ *impugnatoribus te ubique audacter opponis. Gal. Christ.* tom. 2, pag. 577.

134. Mais entre gens du métier, également experts, il est difficile de se surprendre ; les moines de Sainte-Valerie prévirent tout, résistèrent à tout et conservèrent leur indépendance ; voyant enfin qu'ils n'étaient pas assez nombreux pour constituer un corps particulier, ni assez puissans pour l'obtenir du pape et du roi, ils s'incorporèrent, pour n'être pas dupes, dans une congrégation dite de l'ancienne observance de Cluny, où l'on pouvait amplement dîner et prier tout à son aise. Ils se soutinrent comme anciens Clunistes jusqu'à l'arrêt du conseil d'état du 17 octobre 1787 qui les supprima. Il existait alors deux congrégations de ce nom, dont l'une faisait continuellement maigre et l'autre usait du gras comme les gens du monde ; c'est de celle-ci dont je parle. Les religieux de la première se rasaient la tête, ceux de la seconde portaient des cheveux ou des perruques. Ils habitaient cependant la même maison et faisaient l'office en commun, place Sorbonne à Paris. Ils étaient très-distincts, par le régime et le vêtement, des bénédictins de la ville de Cluny.

135. Le temple que l'on a cité n.° 21, était adhérent au monastère : ce qui reste de ce dernier annonce une véritable forteresse, flanquée de tours. Les murs les moins épais ont deux mètres, aussi a-t-il souffert plusieurs siéges. Sans parler de ceux des sarrazins, des normands, des anglais, de plusieurs hordes de brigands qui se succédèrent durant plusieurs siècles, il ne faut pas oublier celui qu'entreprirent les habitans de

la ville de Chambon en 1400, pour se venger des exactions et des vexations qu'ils en éprouvaient depuis longues annnées : le droit de pêche, que chaque partie réclamait exclusivement, en fut le prétexte; mais enfin les moines, sur le point de succomber, furent secourus et sauvés par les hobereaux du voisinage, qui, en cette occasion, soutenaient leur propre cause, puisqu'ils traitaient de la même manière les malheureux cultivateurs des campagnes.

136. Les habitans de Chambon avaient pour exemple ceux de Souvigny qui, en 1172, assiégèrent pareillement leurs Bénédictins, et détruisirent la moinerie. L'année suivante Pontius, évêque de Clermont, termina la querelle en présence du roi de France, ainsi que le rapporte Marcaille dans ses antiquités du prieuré de Souvigny, pag. 371 : *Propter quod Silviniacum venientes monachos et burgenses de consuetudinibus villae et monasterii dissentientes... Diligenter audivimus*. En 1181, il y eut pareillement un soulèvement des bourgeois de la Souterreine, pour raison d'une redevance, le plus souvent arbitraire, appelée la taille, *tailliada*, contre leurs religieux, dont ils en tuèrent un. Le roi s'en mêla, et contraignit les insurgés à payer la redevance : de son côté, l'église excommunia les meurtriers. Nov. bibliot. Philip. Labbe, tom. II, pag. 318. Enfin les citadins de Limoges attaquèrent à leur tour, en 1205, les moines de Saint-Martial, qui se trouvèrent les plus forts, et auxquels ils payèrent ensuite une somme très-consi-

dérable à titre d'indemnité. *Gal. Christ.* tom. II, pag. 561.

137. En 1422, le monastère de Chambon eut encore à souffrir, ainsi que plusieurs autres, des gens de guerre des maisons de Bourgogne et d'Orléans : au total il a été incendié trois fois à diverses époques.

138. On aurait trouvé sur celui dont il s'agit, ainsi que sur tout le pays de Combraille, même sur les provinces voisines, des renseignemens précieux, soit dans sa propre bibliothèque, soit dans son chartrier, si l'ignorance et l'insouciance des religieux d'un côté, n'avaient laissé échapper vers le milieu du 17.e siècle, les manuscrits qu'ils possédaient : *Mss. abundabat bibliotheca sed ea cum libris chori impressis nostri ab aliquot annis commutavêre, cujus essent pretii haud dubiè ignari*, dit Estiennot, *ibid*, pag. 246; si de l'autre les fureurs de 1793 n'avaient détruit les titres, diplômes et cartulaires qui subsistaient encore. Les vandales de la révolution, en brûlant le chartrier en masse, ont fait disparaître à-la-fois et ce qui importait à l'histoire, et une étonnante quantité de minutes de notaires dont les moines s'étaient emparés, soit de vive force, soit par adresse. Ils ont privé de la sorte une multitude de familles de la connaissance de leurs droits, des pertes et des vols qu'elles avaient essuyées. Ajoutons que les guerres de religion, dans le 16.e siècle, avaient déjà porté un grand dommage à ce chartrier, partie du couvent ayant été brûlée par ceux que l'on nommait alors les hu-

guenots. Une femme qui, d'après la tradition orale, s'appelait *Daben*, était à leur tête, et elle faisait impitoyablement opérer tous les moines qui lui tombaient entre les mains; et cela, disait-elle, pour leur rendre la voix plus claire. Mes fouilles, en l'an 12, m'ont offert les preuves de cet incendie. Le sol s'en est accru de près de deux mètres de hauteur.

139. Remarquons de plus que Valerie partageait la vénération publique avec Saint Martial; que dans toutes les chroniques elle est désignée comme le premier martyr des Gaules; que les moines de Chambon, au commencement du douzième siècle, refusèrent de chanter un hymne de Saint Martial [1], parce qu'il n'y était point parlé de cette vierge; que sa fête du 10 décembre, remise au dimanche de l'octave Dieu, attirait un si grand concours de peuple, que le vallon de Chambon pouvait à peine le contenir; que l'excès de zèle et de piété, mais dirigé par l'ignorance, jeta les diocésains dans l'hérésie; que celle-ci exigea la tenue d'un concile, où il fut formellement prononcé que Martial et Valerie n'étaient point frère et sœur selon la chair, et anathème contre ceux qui publiaient et enseignaient pareille fausseté; que l'on décorait les rois et les ducs d'Aquitaine de son anneau, ainsi

[1] *Hunc monachi Cambonenses contempserunt quia de Valeria Ivo, Cluniacensis prior, tacebatur, quibus ipse tunc hunc versum remisit : per hunc virgo Valeria, et ita libenter hymnus ab iis receptus est.* Labbe, *ibid*, tom. II, pag. 297.

que le furent Charles-le-Chauve en 854, et Richard en 1180 [1]; enfin que l'on portait en grande pompe ce même anneau dans toutes les processions solemnelles, dans toutes les ostensions religieuses. En 1158, on donna de ses reliques aux trois chanoines de Lincoln, en Angleterre, qui au nom de l'évêque et du chapitre, étaient venus pour en demander de celles de S. Martial. *Labbe, ibid*, tom. II, p. 314.

140. Un autre fait prouve encore la haute vénération dont jouissait cette vierge. « Le 14 mai 1212, Jean de Veyrac, évêque de Limoges, selon le récit de Bonaventure, *ibid.* tom. III, p. 492, fit la consécration de l'église de Sainte Valerie. En cette solemnité on porta de Chambon la châsse de Sainte Valerie avec son image, qui fut accompagnée d'une innombrable troupe de seigneurs et du petit peuple ». Et pag. 493 : « Il n'est pas pas facile de représenter la joie et la reconnaissance de toute la province du Limousin, qui semblait, voyant les reliques de Sainte Valerie et cette nouvelle église, la voir revivre de son tombeau, et venir, comme princesse, prendre possession de sa maison. » Ithier assure, fol. 215, rectò, que cette église avait été bâtie à Limoges sur le lieu même où Valerie avait été décolée. *Quartodecimo die maii anno* 1212, *Joannes, ep. Lem. consecravit ecclesiam S. Valeriae, apud Lem. ubi ipsa decolata erat.*

141. Si je descends aux individus, je trouve

[1] Besly, hist. des comtes du Poitou, pag. 15, 17, 318.

un Rigaud de Chambon, *Rigaldi Cambonensis*, parmi les témoins d'un acte de donation faite au monastère de S. Yriez-la-Perche, sous le regne de Pepin. *Gall. Christ.* tom II, p. 177. On rencontre ensuite une famille dominante qui usurpe le nom du lieu ; un Albert, prince de Chambon en 1038 [1] ; une Amélie III qui marie Cambone sa fille, à Guy II, comte d'Auvergne, et qui fonde en 1140 ou en 1141 l'abbaye de Bonlieu ; un Archambaud de Chambon, abbé du Dorat, en 1130 ; un Allart et un Albert, fils du précédent : Albert fut donné en ôtage par le comte de Poitiers, à Jourdain, évêque de Limoges ; un Arnaud, un Philippe, un Odilon, un Etienne, un Eustache de Chambon ; enfin un Hugues de Chambon qui désole l'abbaye de Bonlieu, parce que son père lui avait fait de grands dons, qu'il finit ensuite par confirmer. *Gall. Christ.* tom. II, et tom. VIII.

142. Je vois parmi les femmes, Cambone de Chambon, épouse, sur la fin du douzième siècle, de ce comte d'Auvergne dont on a parlé ; une Marie de Chambon, mère d'Hugues Roger, évêque de Tulle, du pape Clément VI, et grand'mère de Grégoire XI ; une Gualardia de Chambon, abbesse de Brageac en 1202 ; une Theophania de Chambon, abbesse de poitiers en 1349 ; enfin une Claudia de Chambon, ainsi qu'on

[1] Extrait du manustrit cité dans la 15.e note.

Guido de Agne sorore principis castri de Chambon, S. Valeriæ genuit Guidonem, Geraldum et Guiferium. Labbe, *ibid*, tom. II, pag. 281.

peut s'en assurer dans le *Gallia Christiana*, t. II, et tom. VII; dans Baluze et dans Justel.

143. Les Rogers succédèrent aux Chambons. Parmi ceux auxquels Aymard de Chabannois adresse son épître, disons mieux, sa fable de St-Martial, on distingue un Roger, prévôt de Chambon en 1028. Un Pierre Roger fut élu pape en 1342, sous le nom de Clément VI; un Jean Roger en 1370, sous le nom de Gregoire XI, comme on peut le voir dans le Recueil des historiens des Gaules, tom. x, pag. 506; dans celui de Martin Bouquet, tom. x, pag. 759; dans l'histoire des Conciles, par Hermant, tom. III, pag. 384 et 410; dans le *Gallia Christiana*, tom. VI, pag. 494.

144. La bibliothèque nationale des manuscrits renferme, sous la cote 668 du catalogue de Gaignières, les extraits de titres de plusieurs châteaux; parmi eux, un mandement de Philippe-Auguste « à Guillaume Rogier, sire de Chambon et de Beaufort en Valée, frère de notre saint Père le Pape, du 28 octobre 1343. » Un autre du 4 juin 1389, adressé au comte Rogier, fils du précédent, porte ce qui suit : « Nous confiant du soin loyauté de notre bien-aimé est Jean Andrieu icelui ordonnons garde, capitaine et gouverneur de nos châteaux de Chambon. » *St. Exuperi, marg.* de la Bastide et Roziers.

145. Enfin un Rogier défendit vaillamment, en 1422, l'abbaye de Bonlieu, située dans l'Archiprêtré de Combraille, dont son frère était abbé, contre les partis des maisons de Bourgogne et d'Orléans, qui se faisaient alors une cruelle

guerre. *Gallia Christiana*, tom. II, pag. 630.

146. Il résulte d'un article inséré dans la nouvelle bibliothèque de Philippe Labbe, tom. II, pag. 333, que le château de Chambon appartenait à un certain Bernaud, feudataire du comte de Limoges, au lieu et place de l'abbé de Saint-Martial : *Lemovicae comes habet feudum de abbate Sancti Martialis castellum de petra busferia, Bernaudii castellum de Cambone Sanctae Valeriae, etc.* Il est à remarquer, 1.° que par le mot de *castellum*, diminutif de *castrum*, on entend une forteresse ; 2.° que l'on a long-tems nommé cette ville *Chambon Sainte-Valerie*, pour la distinguer de plusieurs lieux de même nom ; 3.° et enfin que Chambon a tellement souffert du siége de Charles VII, qu'il en fut si complètement ruiné, que l'on a long-tems ignoré la situation de sa forteresse qui devait être nécessairement l'habitation de son gouverneur.

147. En conséquence d'un décret de l'Assemblée constituante, du 22 septembre 1789, il fut établi par pièces justificatives que Chambon avait été le siége d'une principauté particulière ; què le prince dè Combraille ne pouvait faire un acte légal et valide, qu'en le souscrivant comme prince de Chambon [1].

148. La considération dont jouissait ce chef-lieu, l'importance qu'on attachait à sa conservation, sont donc bien reconnues, bien démon-

[1] Mémoire à nos seigneurs de l'Assemblée nationale, présenté par les quatre députés de la ville de Chambon, le 20 janvier 1790.

trées : il faut en convenir, c'est aussi l'endroit le plus habitable du Combraille par sa température, par la fertilité de son territoire, par ses productions. N'en doutons pas, les premiers hommes n'étaient pas dupes; ils savaient faire choix des lieux les plus commodes, les plus avantageux, et ils ont d'abord été peuplés de préférence.

149. Il reste encore des traces que le Combraille avait ses états particuliers; les pièces énoncées précédemment n.° 147, en faisaient mention. L'Auvergne s'est vainement efforcée à considérer ce pays comme une dépendance de sa province : il est constant qu'il en était distinct, autant par sa position, par son régime intérieur, que par ses servitudes. On ne voit nulle part dans les états d'Auvergne, notamment dans ceux du 29 décembre 1356, figurer les députés du Combraille; même observation sur ceux de 1382; 1392, 1576 et 1588[1].

150. On comptait parmi les treize bonnes villes d'Auvergne, représentant le tiers et commun état du pays, Langhat, Saint-Germain-Lambron, Auzon, Ebruelle, qui sont beaucoup inférieures à celles de Chambon, de Montaigut, d'Evaux : elles n'y sont point comprises, parce que la contrée dont je parle avait ses états particuliers, parce qu'elle avait une existence politique très-indépendante.

[1] Mercure de février 1758; Mém. de M. Guerrier, p. 125. Savaron, origines de Clermont, pag. 99, 467, 468, 471, 473, 474, 484.

151. S'il fallait remonter plus haut, nous dirions que très-certainement l'Auvergne appela à son secours contre César tous les peuples de sa dépendance, tous ceux qui faisaient partie de son état, ceux du Quercy, du Gévaudan, etc. ; mais qu'il n'est point question des *Cambiovicenses*, ou quoi qu'il en soit du Combraille, des habitans des vallons, quoique leur *pays fût assez vaste pour une bien grande comté*, pour me servir des termes d'un factum présenté à la cour de parlement en 1484.

152. D'autre part, il est bien certain que le Combraille n'a jamais fait partie de l'état des Visigoths : l'empereur Julius Nepos, en leur cédant l'Auvergne en 475, ne leur abandonna point cette province, qui en était très-distincte [1]. La Marche de l'Aquitaine gothique, aujourd'hui simplement la Marche, l'en séparait à l'ouest.

153. Le mariage de Cambone de Chambon avec Guy II, comte d'Auvergne, n'opérait pas la fusion d'une province dans l'autre : chacune d'elles continua à jouir, comme ci-devant, de ses droits, de ses prérogatives, et à se régir à sa manière. Il n'est pas difficile de fixer l'époque où la coutume d'Auvergne y fut admise. Nous savons que celles de Mont-Ferrand furent adoptées dans la haute Marche en 1265 par les ordres du comte

[1] César, *ibid*, lib. II.

Baluze, *ibid*, tom. II, pag. 226.

Facta est servitus nostra pretium securitatis alienæ, disait à cette occasion Sidoine, évêque de Clermont, cité par Dubos, hist. crit. de la monarchie franc. t. I, p. 11.

Hugues, au rapport de Maillebay, dans son Plan pour servir à l'Histoire du comté de la Marche, pag. 37. Guy II n'était pas moins impérieux, et sa volonté aurait suffi pour introduire celles de Clermont; mais ses guerres continuelles l'empêchèrent de s'en occuper. Cette coutume d'Auvergne prévalut en Combraille dès l'instant de son adoption par les trois états d'Auvergne, c'est-à-dire en 1510, quoique cette contrée n'eût pas été représentée; mais elle était alors dominée par le comte de Montpensier, qui en était le seigneur, et ceci explique tout.

154. Il est à observer que, malgré les lettres patentes de septembre 1510, relatives aux mesures du haut et bas pays d'Auvergne, celles des grains restèrent les mêmes en Combraille, et se sont soutenues jusqu'à ce moment; aussi cette province n'y est-elle aucunement dénommée, ce qui aurait eu lieu si elle eût été considérée comme une dépendance de l'Auvergne; mais le Combraille n'était pas encore réuni à Montpensier, qui fut en 1538 érigé en duché-pairie; la réunion ne s'opéra que cinq ans après, en 1543.

155. Le pays de Combraille étant couvert de bois, entrecoupé de vallons, de rivières, de torrens, offrait de grands moyens de défense, même pour ses voisins. Il était très-propre à la petite guerre, à la guerre de ruses, de postes : on pouvait, avec peu de gens, tenir en haleine, harceler continuellement une grande armée; en ce sens il était important.

156. Il était encore important sous un autre

point de vue, sous celui de l'intérêt particulier des hommes riches et des seigneurs. Il n'a jamais existé un pays où ils aient eu plus de droits utiles, plus de droits honorifiques, où le peuple conséquemment ait été plus opprimé, plus malheureux, plus avili : nous en parlerons dans la suite.

157. Je passe à l'examen de la position géographique du territoire des peuples *Cambiovicenses;* j'en indiquerai ensuite l'étendue et les limites.

158. Valois s'est aperçu le premier, et de la fausse position des *Cambiovicenses* dans la carte Théodosienne, et de l'identité de ce nom avec celui de Chambon. Il pense même que cette ville a donné son nom au pays, *et Cambionis, loci in Combralia nobilissimi, qui olim Cambiovicus dictus sit, nomenque Cambiovicensibus dederit* [1]. Jacques Martin, et François de Brezillac, dans leur Histoire et Dictionnaire topographique des Gaules, ont suivi ce géographe.

159. D'Anville reconnaît également l'erreur de la même carte; il observe que le nom de *Cambiovicenses* s'y fait remarquer plus qu'un autre : il cite Valois, qui les place en Combraille; mais, faute de preuves, il n'ose prononcer [2]. Cependant, dans les cartes qu'il a postérieurement publiées, il a suivi l'opinion de Valois : un homme si éclairé ne pouvait effectivement les fixer ailleurs.

[1] Au mot *Cambiovicenses.*

[2] *Idem, ibid.*

160. Si les *Cambiovicenses* sont les peuples du Combraille, l'existence politique du Combraille est amplement démontrée par cette même carte : elle résulte de ce que nous avons dit n.os 1, 2, 158 et 159. Mais examinons cet objet plus particulièrement.

161. Parmi les écrivains et les géographes, les uns les placent dans le Nivernois près de Decize, les autres dans le Morvan.

162. Dans toutes les cartes dites de Peutinger sans exception, dans celles qui se trouvent dans l'Histoire des grands chemins de l'Empire romain, de Bergier, dans le *Theatri geographiæ veteris*, de Bertius, etc., etc., on voit les *Cambiovicenses* entre Sens, Auxerre, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambaud, Decize, Nevers, Mesve, Briare, Ferrières ou Sevinière : celle que Scheib publia en 1753, qui est considérée comme la plus exacte, la plus conforme à l'original, ne diffère essentiellement des autres sur ce point, que par l'orthographe de quelques noms propres de lieux.

163. Il en résulterait, si l'on admettait ce placement,

1.° Que le pays des *Cambiovicenses* embrasserait seize à dix-huit myriamètres en longueur, sur environ dix de largeur;

2.° Qu'il couvrirait en partie les diocèses d'Autun, de Bourges, de Sens et d'Auxerre : je cite les diocèses, sur-tout les trois premiers, parce que l'on sait combien leurs limites sont à considérer dans l'opinion de d'Anville, de l'abbé Belley et autres célèbres géographes;

3.° Qu'il absorberait, qu'il effacerait du globe, si l'on peut parler ainsi, des lieux, des peuples très-connus et non moins anciens. En effet, Cosne et son territoire, la Charité et ses dépendances, Nevers et grande partie du Nivernois, qui dépendaient des *Ædui*, une bonne portion du Morvan, la presque totalité du pays qu'avant la révolution on appelait la Gaule, dont Sens était la capitale, etc., disparaîtrait de la carte et de l'ancienne géographie;

4°. Qu'il occuperait enfin les deux rives de la Loire, quoique tous les documens, tous les titres anciens l'en repoussent.

164. Ainsi la position des *Cambiovicenses* dans la carte Théodosienne, n'est à aucun égard soutenable. Aussi les meilleurs géographes l'ont-ils abandonnée, n.os 158, 159. D'ailleurs, d'où ce nom propre dériverait-il? d'où proviendrait-il? quelle en serait la source? La demande resterait nécessairement sans réponse.

165. S'il était permis de conjecturer, je dirais qu'une sorte de ressemblance a induit en erreur l'auteur de la carte ou ses copistes. En effet, l'existence des Cambiovicenses entre plusieurs thermales est réelle, et on les a placés où on les voit, parce qu'il s'y en trouve; mais les Martiales de Ferrières sont froides, et le grand bâtiment carré de *Aquis Segeste*, qui indique des eaux chaudes, ne saurait leur convenir.

166. Ainsi, au lieu de chercher les *Cambiovicenses* où ils ne sont point, où ils ne peuvent se trouver, il faut les voir, les découvrir où ils

existent réellement. On ne saurait les méconnaître entre les thermales de Néris, de Château-Neuf, que les Romains connaissaient, puisqu'ils exploitaient une mine de plomb à côté, n°. 248, et celles d'Évaux. Observons de plus que celles de Bourbon-l'Archambaud et de Vichi sont dans le voisinage.

167. Si l'on devait, par surabondance, citer des eaux froides, telles que celles de Ferrières, à un myriamètre et demi de Montargis, on désignerait celles de Saint-Pardoux, celles d'Argentières près Montluçon, et une multitude d'autres, inutiles à nommer. Il suffira de dire que celles de Saint-Pardoux ne le cèdent en bonté à aucune de celles de l'Europe, et que beaucoup mieux que celles de Ferrières, elles méritaient l'attention des Romains. On peut en dire autant de celles de Château-Neuf, qui l'emportent peut-être sur toutes celles de la France à bien des égards. Le nom de *Aquis-Segeste* leur convient parfaitement, puisqu'elles sourdent et coulent à travers champs.

168. Observons également que le nom de *Aquis Nisineij* ne peut s'appliquer à celles de Bourbon-Lancy; car, quoi qu'en dise d'Anville, elles n'y répondent, ni par les distances marquées sur la Carte dite de Peutinger, ni par la tradition écrite, ni par la dénomination.

169. Mêmes réflexions à l'égard d'*Aquæ Bormonis*, que le même auteur prend pour les thermales de Bourbon-l'Archambaud.

170. Je remarquerai encore que les bains de

Néris, de Château-Neuf, d'Evaux, présentent le même triangle que celui que forment, dans la carte citée, celles de Nisineij, de Bormonis et de Segeste, au centre desquelles se trouvent les Cambiovicenses.

171. Si à tout ce que nous venons de dire, n°. 159 à 171, on ajoute qu'il a existé, avant la révolution, un pays qui remonte à la plus haute antiquité, dont le nom celtique répond parfaitement à la portion de terre qu'il occupe, dont le nom romain découle naturellement de celui de son chef-lieu; si d'ailleurs les monumens de tous les âges y correspondent; si, en un mot, son existence politique est bien démontrée, alors il n'est plus permis d'hésiter, le pays des *Cambiovicenses* de la Carte Théodosienne est de fait celui de Combraille; et il ne me reste plus qu'à indiquer son étendue et ses limites.

172. Le Combraille a eu cela de particulier que, malgré de puissans voisins qui se le disputaient sans cesse; malgré de fréquens changemens de maîtres, il a existé jusqu'à la révolution, jusqu'à la division de la France en départemens. Il a fait successivement de grandes pertes, il a été entamé sur plusieurs points, mais enfin le centre s'est soutenu, et le pays des *Cambiovicenses* est arrivé comme les autres à la refonte générale.

173. Si nous ne consultions que ses derniers instans, même les écrits depuis six siècles en çà, l'Auvergne le confinerait au levant et au midi, la Marche au couchant, le Berry et le Bourbonnois au nord; mais ces limites ne répondraient,

ni à l'attente des hommes instruits, ni à nos découvertes.

174. Je place donc à l'orient des Cambiovicenses le pays de Chantelle, *Cantullensis pagus*, qui dans l'origine embrassait le territoire de Bourbon-l'Archambaud [1]; de l'est au sud-sud-ouest l'Auvergne, y compris la partie qui est entre la Sioule et l'Allier, la franchise de St.-Gervais, etc.; du sud-sud-ouest à l'ouest, encore l'Auvergne, en considérant comme faisant réellement partie du Combraille, le ci-devant pays de franc-aleu, dont Bellegarde était la capitale; à l'ouest, la vraie Marche gothique *in finibus Aquitaniae*, comme le dit un auteur du 9.e siècle, au rapport de Piganiol de la Force [2]; au nord-ouest, le pays Toullois, dont Toull était la capitale; au nord, un autre peuple inconnu, mais que ses étonnans monumens attestent; enfin à l'est-nord-est, Néris et son territoire.

175. Ainsi les peuples *Cambiovicenses* s'étendaient d'orient en occident depuis Chantelle jusqu'à Aubusson et Ahun; et du sud au nord depuis Giat, ou même Pontomur, jusqu'auprès de Boussac et de Montluçon, ce qui donne en longueur environ dix myriamètres sur six dans sa plus grande largeur. Je sais que je contredis la plupart des géographes qui s'accordent tous à donner au Combraille huit lieues de long sur quatre de large; mais ils se sont tous servilement copiés sans se donner la peine de la moindre recherche.

[1] Besly, *ibid*, pag. 256.

[2] Piganiol, *ibid*, tom. II, pag. 429.

176. Un acte de partage du Combraille, de 1249, rapporté par Baluze [1], en exprime suffisamment l'étendue, sauf toutefois la distraction de la partie de Montaigut, qui en avait été détachée environ quarante ans auparavant, et de la partie d'Ahun dont on ignore l'époque du démembrement. A cela près elle est encore plus clairement énoncée, cette étendue, dans une vente de 1375, et dans un contrat de mariage de 1395. On y voit que les seigneuries du Chiez, d'Alatour, de Lavaufranche, *Villa-Francha*, de Neouwe, de Leons, Lyons-les-Monges, d'Alleyrat, de la Marche, *la Marcha*, d'Argenty, *Argencia* et autres [2], faisaient partie de cette contrée.

177 L'acte de fondation du monastère de Chantelle, en 936, porte ce qui suit : *Ortantibus quoque consanguineis nostris, seu vicinis, Cantellensi pago degentibus. Est autem protitulata ecclesia sita in pago Biturico jam dicto in confinio Arvernensis supra fluvium quod dicitur Bubula, quam funditùs beato Petro principi apostolorum, nec non et Widrado proposito cœterisque canonicis Evaunensis cœnobii sub eo degentibus, trado ad construendum cœnobium* [3].

Il résulte de cet acte que le territoire de Chantelle était à l'extrémité du Berry et sur les confins de l'Auvergne.

178. On sait d'autre part, d'après Aimoin, que la maison de campagne de Brunehaut, femme de

[1] Baluze, *ibid*, tom. II, pag. 107.
[2] Baluze, *ibid*, tom. II, p. 180, 202 et suiv.
[3] *Gall. Christ. ibid*, tom. II, pag. 6.

Sigebert, roi d'Austrasie, était en l'an 600, près de Menat, dans la forêt de Leune, *Leuna* ou *Lecenna*, et sur un ruisseau qui séparait le Berry de l'Auvergne [1].

179. Ainsi le Combraille ne pouvait à l'orient dépasser l'Auvergne et le territoire de Chantelle, n°. 175; mais la partie de Montaigut atteignait l'un et l'autre.

180. Je ne connais qu'Auduzier qui ait dit dans le principe : « On place ordinairement Montaigut dans le Combraille; mais elle est de la propre Auvergne, les anciens titres ne la nomment jamais autrement que Montaigut-les-Combraille; *les* signifie proche de Combraille et non dans le Combraille. [2] » Il a induit en erreur Chabrol, dernier commentateur de la coutume d'Auvergne, et quelques autres écrivains; mais il a contre lui tous les anciens documens, tous les géographes, tous les historiens, tous les manuscrits et son propre ouvrage; car ce qu'il a écrit à la page 102, v.° du tome VI, est manifestement en contradiction avec ce qu'il a dit au folio 101, v°. du même volume.

181. Un autre manuscrit, in-4°., de la Bibliothèque nationale, coté 9863, qui a pour titre

[1] *Est in eâ, Aquitaniâ, sylva vocabulo Lecenna, non contemnendæ magnitudinis, biturigibus atque arvenis confinis : in quâ usque hodie ostenditur lapidea domus Brunichildis reginæ, quondam Francorum, amæno satis ut nos quoque aspeximus sita loco.* Annonii, *ibid*, lib. 1, fol 3.

Auduzier, *ibid*, tom. VI, fol. 105, v°.

[2] Auduzier, *ibid*, tom. VI, p. 102, v°.

Topographie du duché de Bourbonnois, par Jean Ferault, sous la date du 1er. janvier 1614, rappelle, folio 7 v.°, le Combraille pour confin du Bourbonnois, de *midi* et de *nuit*, ce qui ne peut porter que sur les cantons de Montaigut et de Pionsat. Il ajoute, fol. 15, que le plus grand ruisseau de tout le Bourbonnois a son origine des montagnes de *Montaigut en Combraille*. Il rappelle encore Montaigut en Combraille, aux pages 32 v.°, 35 r.°, en parlant de Montmaraud et de la forêt nationale de Champeau. Il assure enfin, fol. 14 v.°, que la Bouble a sa naissance en la paroisse de *Saint-Eloy, pays de Combraille*; or Saint-Eloy est au-delà de Montaigut et approche de Menat.

182. Un troisième manuscrit de la même bibliothèque, en 2 vol. in-4.°, cotés 9439 et 9440, qui porte pour titre *Etat des seigneuries du royaume de France*, tome 1er., fol. 434, cite la seigneurie de *Montaigut en Cambraille* comme comprise dans le duché de Bourbonnois. Remarquant d'abord le mot *Cambraille*, n.° 6, nous dirons dans la suite comment cette seigneurie se trouve enclavée dans le duché de Bourbonnois.

183. Blaise Vigenere, traduction des Commentaires de César, in-4.°, Paris, 1582, dans ses annotations sur *Gergovia Boïorum*, page 637, prétend avec raison que le droit chemin de César pour aller d'Auvergne à Bourges, était de prendre le haut Bourbonnois vers *Montagu en Combraille*: il estime, en conséquence, que ce Gergovia est Montluçon ou Néris.

184. Duchesne, Antiquités de toute la France, in-4.°, Paris, 1637, page 614, répète presque mot à mot le passage cité de Vigenere.

185. Belleforest, les grandes Annales de France, Paris, 1579, tome II, page 1125, après avoir dit que l'armée de Charles VII assiégea et prit une ville du Limousin d'assaut, ajoute : on fut *en Combraille*, et campa le roi à *Montagu*.

186. Mallebay, déjà cité n°. 153, pag. 52 et 53, rapporte les lettres de Bernard d'Armagnac, du 7 avril 1450, par lesquelles il nomme Saint-Aule et Guillaume Dumas, pour voir et examiner les comptes de Jacques de la Ville, son trésorier en sa seigneurie de la Basse-Marche, châtellenie de *Montagu en Combraille*, et de Rochefort.

187. Daviti, Géographie universelle, tome XI, page 279, dit que Montaigut-lez-Combraille a un château fort, qui n'est ni de la Marche, ni du Bourbonnois, ni de l'Auvergne, que c'est un gouvernement séparé, composé de vingt-quatre paroisses, n°. 194.

188. L'abbé de Longuerue, Description historique et géographique de la France ancienne et moderne, in-fol., Paris, 1722, assure, pag. 138, que la principale place du Combraille était autrefois Montaigut, laquelle, ajoute-t-il, a quelquefois donné le nom à la seigneurie de Combraille ; mais à-présent la principale ville du pays est Evaon, que l'on prononce communément Evau.

189. La Martinière imprima en 1730, dans son grand Dictionnaire, que Montaigut fut d'a-

bord le chef-lieu du Combraille, et ensuite Evaon, qu'on prononce Evau ou Evaux.

190. Piganiol de la Force, nouvelle Description de la France, Paris 1754, tom. II, pag. 283, prononce que Montaigut ou Montegu, *mons Acutus*, était autrefois la ville principale du Combraille, qu'elle a pris son nom de la montagne qu'elle entoure, qu'au sommet de cette montagne était un château extrêmement fort, etc.

191. J'ignore où Zeiller, auteur de la Topographie de la France, imprimée à Francfort en 1655, 56 et 57, a puisé ses matériaux; mais il ne cite dans le Combraille que Montaigu, *ad Jovo fluvium, pars VI, vol. II, pag* 4. Je viens de découvrir qu'il à copié *Merula Cosmographiæ Gen, lib. III, pag.* 403. Baudrand s'explique de la même manière au mot *Combralia*.

192. Enfin, Valois place avec assurance Montegu en Combraille: *Ibi est nobile et clarum castrum à situ mons Acutus dictum. Notitia Galliarum*, au mot *Combralia*.

193. Ainsi il est certain que Montaigut et son territoire ont fait partie du Combraille; qu'il en a été une des principales villes; qu'après la destruction de Chambon, qui dans l'origine était au centre de la contrée, il en a été la capitale; enfin, qu'après son incorporation dans le duché de Bourbonnois, il a été remplacé par Evaux, qui, à son tour, est devenu chef-lieu du Combraille.

194. Pour ajouter encore à toutes ces preuves, nous dirons avec Auduzier, tom. VI, pag. 102, v.°, que vingt-quatre paroisses du Com-

braille versaient, avant la révolution, les contributions publiques à Montaigut ; ce qui s'accorde parfaitement avec Daviti, n.° 187 ;

Que Pionsat, autrefois Punsat, *Ponticiacum*, qui est l'une des plus considérables de ces paroisses, est bien effectivement du Combraille, *idem*, tom. VI, pag. 120 ;

Que la commune de Virlet, quoique très-voisine de Montaigut, s'était néanmoins maintenue dans le Combraille on ne sait comment ; qu'elle dépendait de son élection et y portait les deniers publics.

195. Un manuscrit de l'abbaye de Montpeyroux, publié dans le *Gallia Christiana* de Sainte-Marthe, tom. II, pag 406, porte : *Anno* 1136, *fratres nostri fondavêre domum B. Mariae de Aqua Bella in Combralia.* Ce monastère de Bellaigue était dans la commune de Virlet ; il s'est maintenu jusqu'à la révolution. Son abbé fut député aux états de Blois de 1576. Recueil concernant les Etats, Paris, chez Gobert, 1614, in-8.° ; mais depuis 1543 le Combraille faisait partie du duché de Montpensier, n.os 149 et 150.

196. Ce fut peu de tems après la conquête de l'Auvergne et du Combraille par Philippe-Auguste sur Guy II et Cambone de Chambon sa femme, en l'an 1209, que Montaigut fut détaché du Combraille et incorporé dans le duché de Bourbonnais.

197. Un acte de 1224, rapporté par Baluze [1], et passé sous les yeux du roi de France, prouve

[1] Baluze, *ibid*, tom. II, pag. 84.

que la totalité du Combraille avait été confisquée sur ce Guy, et qu'elle avait été donnée à Guy de Dampierre, puisque Cambone de Chambon, sa veuve, *relictam Guidonis comitis*, réclama son douaire, selon Justel, Histoire générale de la Maison d'Auvergne, in-fol.; près du pape Honoré III; douaire dont Jean du Tillet, Recueil des Rois de France, page 104, fait mention. Saint Louis termina le différend; Cambone se contenta de 500 liv. de revenu, et, pour en tenir lieu, de la terre d'Auzance.

198. Le partage de 1249, n.° 176, ne prouve autre chose, sinon que le roi s'était laissé fléchir, et avait accordé au comte d'Auvergne une portion de ce qui restait du Combraille. La lettre de Odo seigneur de Bourbon, successeur d'Archambaud, de la même année 1249, citée au 4.e vol. de l'Inventaire du trésor des chartres, confirme cette vérité.

199. L'indulgence du roi s'étendit par la suite plus loin encore, puisqu'il lui rendit tout ce qui n'avait pas été démembré, ainsi qu'il résulte des testamens de Robert V en 1272, du cardinal de Bologne en 1372, et autres actes rapportés par Baluze [1]. Il faut d'ailleurs convenir que la spoliation de Guy II n'était pas des plus légitimes. Philippe avait épousé la querelle de l'évêque de Clermont contre son frère; et ce saint prélat, après avoir pris à sa solde les plus scélérats des hommes, les Brabançons, avait dévasté par le

[1] Baluze, *ibid*, tom. II, pag. 114, 120, 143, 144, 180, 203, 208.

fer, le feu, de la manière la plus horrible, les terres de Guy et de sa femme en 1198, ainsi qu'il résulte de la lettre de Guy au pape, dont il implora l'intervention [1]. D'ailleurs le comte de Clermont s'en rapportait à droit, et demandait pour juges ou pour examinateurs l'archevêque de Bordeaux et le prevôt d'Evaux, qui connaissaient parfaitement le sujet de la querelle, ainsi qu'on le voit dans Justel, liv. II, pag. 40, et dans Sainte-Marthe, *Gal. Christ.*, *tom. II*, *pag.* 274. L'intérêt suscita cette querelle ; des chansons très-mordantes l'envenimèrent, car les deux frères étaient des troubadours, ainsi que le rapporte Millot, Histoire littéraire.

200. Mais le surplus du Combraille, la partie de Montaigut qui était dans le voisinage et à la bienséance des seigneurs de Bourbon-l'Archambaud, fut irrévocablement donnée, ainsi qu'une partie du comté d'Auvergne, à Guy de Dampierre, lieutenant-général de Philippe-Auguste, en récompense des services, ainsi que le dit Auduzier [2], qu'il avait rendus à

[1] *Frater meus, conjunctis et adjuratis sibi cotellorum et basclorum ruptis diversis, in præjudicium sui ordinis et prævaricationem totius juris, terram meam incendiis, homicidiis et quibuscumque potest malitiis devastat. Vestræ itaque sanctitatis pedibus prostratus, preces fundo ut eum à tantâ injuriâ revocetis, et sententiam excommunicationis quam in terram meam præter præfata male tulit, amoveatis, etc.* Baluze, *ibid*, tom. II, pag. 77.
Gall. Christ. ibid, tom. II, pag. 274.

[2] Auduzier, *ibid*, tom. VI, fol. 101 v°.
Savaron, *ibid*, pag. 138.

la Couronne dans le cours de cette guerre.

201. Le manuscrit déjà cité n.° 182, que l'on assure du 13.e siècle, place la seigneurie de Saint-Médar en Combraille; et, à l'endroit où il nomme la seigneurie d'Ahun, ces mots sont écrits en marge : *Avec les paroisses du Combraille* [1]. Collin, Histoire sacrée des Saints du Limousin, qui écrivait en 1672 sur d'anciens mémoires, ne fait même aucune difficulté de placer Ahun en Combraille; quelques manuscrits et quelques auteurs le fixent également de la sorte. Ithier, dans sa Chronique, manuscrit latin de la bibliothèque nationale, coté 1338, in-8.°, fol. 192, fixe en 1191 le lieu de la défaite d'un parti de Coteraux à Ahun en Combraille. Estiennot place Ahun dans l'archiprêtré de Combraille : *Situm est in archipresbiteratu Combraliae diocœsis Lemovicensis propè Albucionum ad ripam Crosae*, pars 1, cap. 17, pag. 325. Ainsi il ne peut rester aucun doute à cet égard.

202. Ainsi, à la fin du 12.e siècle, le Combraille atteignait encore à l'est le territoire de Chantelle, à l'ouest celui d'Aubusson, d'Ahun, et par eux la haute Marche; au sud le montel de Gelat, même Pontomur par la terre de Sermur, et au nord Boussac par celle d'Aleyrat, n.° 175.

203. L'acte de 1249, déjà plusieurs fois cité n.os 176 et 198, prouve qu'il s'étendait même jusqu'à Montluçon et Domeyrac, où le seigneur de Combraille avait des feudataires, nommément

[1] Tom. 1, fol. 508 v.°, et fol. 523 r.°

un Gaufridus de Monte-Lucio, et un Guillelmus de Domeyrac.

204. Un acte de fondation du prieuré de Malval, du 13 février 1038, confirme de plus ce que nous venons de dire : *Decrevimus*, disent les donateurs, *construere monasterium ad quemdam nostrum castellum qui ab antiquis vocitatur Mallavallis*. Plus bas, *est autem particularis locus situs in pago jam dicto in confinio Lemovicensis juxta fluvium qui dicitur Crosa, quem fundititùs cedimus ad monasterium Cambonense*. Remarquez que ce *Mallavallis* se trouve pareillement dans l'acte de partage du Combraille, de 1249, n.° 176.

205. Il résulte

1.° Du manuscrit et de l'acte que l'on vient de citer, que le Limousin et la Marche, qui en est une partie intégrante, ne s'étendaient guères au-delà de la Creuze du côté du Combraille, si même ils outre-passaient cette rivière ;

2.° Que la Marche s'est accrue aux dépens de celui-ci, n'importe par quelle cause, n.° 101 ;

3.° Que le Combraille, considéré dans son intégralité, avait l'étendue que nous lui avons assignée ;

4.° Que les *Cambiovicenses* enfin, étaient comparativement un des grands peuples des Gaules, si l'on s'en rapporte à ce que disent Joseph, Appien, Plutarque, de la multitude des nations qui les habitaient [1] ; ce qui s'accorde par-

[1] *Qui quinque et trecentis abundent gentibus. Flavi Josephi opera* in-fol. 1726, t. II, lib. II, *de bello judaico*, cap. XVI, pag. 188.

Cæsar, unus omnium imperatorum, decertavit cum

faitement d'ailleurs avec le factum de 1484; n.° 151, avec les monumens, et sur-tout avec la carte dite de Peutinger, où le mot *Cambiovicenses* occupe un grand espace, et est écrit en lettres majuscules, ainsi que nous l'avons dit en commençant, n.os 1 et 2.

Il faut bien distinguer ici ce qui a de tout tems dépendu du territoire des *Cambiovicenses*, de ce que les seigneurs de la contrée ont pu y ajouter par des alliances ou des acquisitions. Nous savons, par exemple, que la principauté de Toull leur a temporairement appartenu; mais nous savons aussi qu'elle n'a jamais fait partie intégrante du Combraille, quoi qu'en dise Bonaventure, II.e part., pag. 169 et 174, et les Chroniques soi-disant du pays.

206. A l'extrême frontière du Combraille nous avons cité le ci-devant pays de franc-aleu; la Martinière le place au pays de Combraille : il était au vrai pour cette contrée, ce que Saint-Gervais était pour l'Auvergne, un lieu de franchise, lorsqu'on tolérait en France, comme le dit Auduzier [1], les guerres entre particuliers: « La Combraille, dit Baudrand [2], comprend « cinq petits bailliages avec le petit quartier qu'on

Gallis trigenta prœliis, donec quadragintos eorum subegit populos. Appiani roman. hist. Amstellodami 1670, t. II, *de bello civil.* lib. II, pag. 850.

Gentes subegit trecentas. Plutarchi opera, in-fol. *Lutetiæ* 1624, tom. II. *Vita Cæsaris*, pag. 715.

[1] Auduzier, tom. VI, pag. 107, *bis*.

[2] Dictionnaire géograph. de Baudrand, édit. de 1705.

s'appelle le franc aleu *pour son immunité.* »
C'est d'où lui vient son nom de *liberum allodium.* On ne saurait l'attribuer à autre chose, puisque le pays était grevé des mêmes charges et des mêmes servitudes que le Combraille.

207. Ce quartier de franchises accordé au Combraille, le plaçait à l'instar des plus grandes provinces de France : il prouve d'abondant qu'il était indépendant de toutes les autres, qu'il existait par lui-même comme contrée particulière.

208. Je ne dirai rien des autres confins donnés au pays des *Cambiovicenses*, n.os 174 et 175, sinon que je ne rappelle pas le Berry, parce que les peuples que je cite sont intermédiaires ; et si, lors de la conquête de César ou de l'introduction du christianisme, il s'est étendu jusqu'au Combraille, c'est en envahissant le territoire d'autrui, ou en comprenant dans la même province, dans le même diocèse, plusieurs peuples, plusieurs petites nations souvent très-indépendantes les unes des autres. Si jamais le Berry a touché le Combraille, ce ne pouvait être que par les points de Néris et de Chantelle, en supposant que les peuples de Néris n'ont jamais appartenu à une autre cité, et que ceux de Chantelle ne formaient pas une cité particulière.

209. Il conviendrait, soit pour combattre, soit pour confirmer les assertions de d'Anville et de Belley, de s'assurer si le diocèse de Limoges comprenait la totalité du Combraille avant la distraction de Montaigut et de ses vingt-quatre

paroisses : mais ceci exige une recherche particulière.

210. Observons que cette contrée portait elle-même ses limites en certaines parties ; savoir, du côté du peuple toullois, par les communes de Bord, Borné, les villages de Bonn et autres rappelés dans mes recherches sur Toull, n.os 65, 66. Lameth se trouvait à l'extrême frontière d'une autre cité que je ferai connaître dans peu. Celle des cambiovicenses avait sa marche du côté de Néris, et cette marche est rappelée dans le partage de 1249, dans une permission de 1160 de bâtir une église paroissiale, *ecclesia nova parochialis in villa de Marchia infrà terminos parochiae de Maceriaco*, et dans d'autres actes déjà cités. Elle possédait enfin un autre Bonn, du côté de Chantelle. Deux communes, dont l'une près du montel de Gela, l'autre dans les environs d'Aubusson, portent le nom de Combraille : on doit les considérer ou comme indicatives de limites, ou comme des ellembres épars. Une troisième sous Lepaud, dont on a parlé, répond parfaitement à son nom : le sol en est bas, et par suite marécageux.

211. Il est certain, je le répète, que le Combraille était parvenu à un haut degré de prospérité sous l'Empire romain. Les maisons de campagne, avec toîture plate et tous les embellissemens intérieurs dont on a parlé, surpassaient des neuf dixièmes les châteaux et autres édifices couverts en tuiles qui subsistent en ce moment. Les villages étaient aussi beaucoup plus considérables, beau-

coup plus nombreux. Les landes cultivées, et les larges sillons, qui s'observent en certaines parties, paraissent dater de cette époque.

212. On ne rencontre depuis cet instant trop court, que des ruines et des déserts. La pauvreté des communes rurales se manifeste par la construction des maisons et par le chaume qui les couvre. Sur un myriamètre de rayon, à peine trouve-t-on aujourd'hui une ou deux couvertures en tuiles. Il faut cependant le dire : l'abolition des droits féodaux commence à relever les campagnes ; elles prennent depuis cinq ou six ans un aspect plus riant, qui atteste plus d'aisance.

213. Ainsi, en se reportant à l'époque celtique, on ne peut s'empêcher de convenir que les Romains changèrent la face du pays ; qu'ils y introduisirent des arts inconnus; qu'ils firent oublier la liberté, pour parler avec Tacite, en substituant à une vie presque sauvage, toutes les douceurs, toutes les jouissances d'un peuple civilisé.

214. Cet état de prospérité disparut avec le cinquième siècle; tout détail serait étranger à ces recherches. Je me contenterai de dire que le Combraille éprouva, ainsi que les Auvergnats, les Berruyers, les Aquitains ses voisins, toutes les destructions, toutes les fureurs, toutes les calamités auxquelles ces peuples furent successivement exposés de la part des hordes du Nord, d'un Thierry, d'un Chilpéric, des Sarrazins, des Normands, et enfin des Anglais.

215. Je me tairai également sur l'énormité et la continuité des guerres particulières dont il

reste de si horribles traces ; sur cette multitude de brigands que l'on vit pulluler dans le 12e., le 13e., le 14e. siècles, dont les chefs les plus connus sont un Curbaranus à la Romegeyra, en 1183 ; un Hugues Barbais, en 1191, qu'Ithier, dans sa Chronique, qualifie de *princeps malignantium* ; un Merchaders ou Mercadée, en 1199, qui fit écorcher vif Gordon, qui avait atteint Henri II, roi d'Angleterre, d'une flèche, au siége de Chalus ; un Geoffroy-Tête-Noire, en 1379 ; un Aymerigot-Marcel, en 1390 ; sans parler de ceux qui, le 6 avril 1361, tuèrent à la bataille de Brignais, Jacques de Bourbon, comte de la Marche ; et de ces bandes de voleurs et d'assassins, qui se faisaient nommer en 1365, les *Tard-venus*, et de ces autres bandes qui, après avoir été au service de Robert, autre comte de la Marche, se dispersèrent et infestèrent plusieurs provinces, notamment le Combraille où elles commirent toutes sortes d'excès. Bouchet en fait mention dans ses Annales d'Aquitaine, fol. 206 v°.

Les Croquans, ainsi nommés de la petite ville de Croc, département de la Creuze, chef-lieu de leur pays, s'insurgèrent en 1593, détruisirent et massacrèrent tout ce qui se rencontra sur leur passage.

Les brigands, soldés par l'Anglais, se signalèrent dans ce même département, en 1799 et 1800, par l'enlèvement des recettes, les meurtres de plusieurs gendarmes, de plusieurs pères de famille, des vols nocturnes en plusieurs maisons, l'assassinat de beaucoup de personnes.

216. Il suffira de dire que la révolte des Tuschins, en 1384, la guerre de la Praguerie, en 1440, celle des Pitaux contre les Gabeleurs, en 1548, s'y firent vivement sentir; qu'elles achevèrent d'appauvrir et de dépeupler tout-à-la-fois une contrée déjà assaillie par toutes les autres calamités [1].

217. Je ne croirai jamais qu'il y ait eu chez les Celtes d'autres esclaves que les prisonniers de guerre. Ces peuples admettaient la parfaite égalité et n'obéissaient qu'aux plus braves. Quelques parjures usurpaient par fois la première place, mais ils ne pouvaient commander que pour l'intérêt commun et d'après le vœu général : *auctoritate suadendi, magis quàm jubendi potestate*, dit Tacite *de German*, n.° 11, en parlant des Germains.

218. Ce que nous avons dit de l'aisance des *Cambiovicenses* sous l'Empire romain, démontre suffisamment qu'il n'y avait parmi eux d'autres serfs que ceux que les vainqueurs avaient amenés ou qu'ils avaient saisis les armes à la main. On sait avec quels égards, avec quels ménage-

[1] Histoire de Charles VI, par Lelaboureur, liv. IV, p. 87.
Histoire de Charles VI, par Jean Juvenal des Ursins, année 1384.
Histoire et règne de Charles VI, par M.lle de Lussan, tome I, pag. 315 et suiv.
Histoire de Charles VII, par J. Chartier, Berry, Mathieu de Coucy, imprim. royal. 1661, pag. 408.
Duclos, *ibid*, tom. III, pag. 15.
Savaron, *ibid*, pag. 28.
Bouchet, *ibid*.

mens les Gaulois en furent traités; on sait d'ailleurs quelle influence la servitude a sur les habitans d'un pays jadis libre; et jamais celui dont je parle n'a été plus riche, plus embelli, mieux cultivé. Je suis donc loin de partager l'opinion de Dubos [1], et de flétrir sous le nom d'esclavage germanique la redevance que le propriétaire retirait annuellement de son colon.

219. Les choses changèrent totalement dans la suite; les barbares d'un côté qui réduisaient en servitude les vaincus, les guerres que bientôt après ils se firent mutuellement, où chaque partie en usait de même, ainsi que le prouve la lettre de Clovis aux évêques des Gaules, rapportée par Duchesne et par Dubos [2], le fanatisme religieux de l'autre, multiplièrent à l'infini les serfs. Leur condition empira dans la suite chaque jour sous la main altérée des détenteurs de fiefs et d'arrières-fiefs, dont le nombre s'accrut à l'infini. On établit des droits de suite, de poursuite, de corsage, qui se soutenaient encore sur la fin du 17.e siècle. Charles VIII, par lettres patentes de 1495, maintint les religieux d'Evaux dans le droit de corsage, et les autorisa à recevoir 12 deniers par homme et 4 deniers par femme qui quittaient cette terre de désolation. Les serfs ne pouvaient même se procurer, hors de la seigneurie, des propriétés sans l'autorisation du maître.

220. Je n'entreprendrai pas de citer tous les genres d'oppression, d'avilissement résultant de

[1] Dubos, *ibid*, tom. 1, pag. 13.

[2] Dubos, *ibid*, tom. II, p. 603 et suiv.

la féodalité. Quelques droits n'étaient qu'extravagans, mais il en existait aussi de révoltans, d'incroyables, de très-immoraux. Le même champ payait sur la même récolte la dîme et la tercière ou percière, indépendamment des cens, rentes, etc, dont il était grevé. Le propriétaire ne pouvait le vendre sans la permission du seigneur; et celui-ci, outre les lots, avait encore la faculté de le retenir, et la faculté plus horrible encore de s'en emparer sous le plus léger prétexte. Chaque famille était une sorte de bétail, une espèce de chepteil que l'on vendait, que l'on rançonnait, que l'on battait, que l'on faisait travailler, que l'on exploitait en un mot *à merci et volonté*, pour me servir des termes consacrés. Les hommes les plus pieux, les plus dévots, n'y voyaient rien que de très-légitime, de très-chrétien. Je pourrais citer en preuve toutes les donations faites aux monastères, celle de saint Yriez lui-même. On croyait même se racheter par ces donations de tous les crimes, de toutes les cruautés, de toutes les vexations, de toutes les usurpations dont on était coupable [1].

[1] *Gregorii Tur. opera*, édition de Ruinart, Paris 1699, *testamentum sancti Aredii, abbatis Attanensis, anno* 525, pag. 1308.

Donation de Bernard d'Ussel, dit Legros, au monastère de Cluny, de tout ce qu'il possédait : *quidquid justè, vel injustè, seu exactione*; en 1117.

Mêmes expressions de Hugues de Laroche : *Totum quod in villâ de Bergonionio possidebat justè aut injustè dedit, specilegium*. Dachery, tom. III, pag. 560.

221. Les moines de Chambon percevaient, concurremment avec le prince, la dîme des garçons et des filles dans tout le plat pays de Combraille. J'ai sous les yeux un acte de partage, du 15 septembre 1410, des six enfans d'un nommé Guillaume Daubot, entre les mêmes religieux et un petit seigneur de Gigou. Le sort donna à ce dernier, Pierre, Marguerite et Valerie Daubot; les premiers eurent pour leur part Jean, Jeanne et autre Jeanne Daubot. Daubot père fut obligé de fournir à ses frais une expédition de l'acte à chacun des co-partageans.

222. Les habitans de la campagne étaient assujétis au droit de *quesce*, cuisse, et à une forte redevance, si le feudataire ne voulait pas en user. Un nommé Petit, de la Chomette, commune de Tardes, osa contester devant le châtelain de Combraille, tenant assise à Chambon, le 17 mars 1399, une demande de trois écus d'or pour droit de quesce, en conséquence du convol de sa fille. Il objectait qu'on ne devait payer quesce qu'une seule fois, que ce droit avait été acquitté lors du premier mariage, que ce mariage était le propre ouvrage du demandeur; il concluait à être renvoyé absous, et à ce que le seigneur fût condamné aux dépens. Celui-ci lui répliqua que lui « Petit de la Chaumeta était son homme de serve « condition, *mortaillable et exploitable à merci « et volonté* à la coutume des autres de serve « condition du pays et contrée de Combraille; « qu'il devait payer la quesce toutes fois et « quante fois il mariait sa fille, selon la coutume

« générale et par exprès au pays de Combraille ;
« vu que Petit était serf, de serve condition, et
« tout comptant qu'il possède être à son seigneur
« et non être sien ; vu qu'il est serf, le seigneur
« peut toujours faire quesce en mariage. » On sent bien qu'avec de tels moyens les juges se prononcèrent contre Petit.

223. Prohet écrivait en 1695 : il veut que la Combraille fasse partie de l'Auvergne, et il ajoute qu'il y a dans ce pays servitude réelle et personnelle ; que la personnelle est en plusieurs lieux de suite et de poursuite qui doivent un droit de corsage, et les seigneurs sont leurs héritiers lorsqu'ils meurent sans enfans. Il avait dit précédemment qu'il n'y avait point de servitude personnelle dans la province d'Auvergne ; ainsi, de son aveu, voilà déjà une énorme différence entre les deux pays[1]. La coutume d'Auvergne, publiée par Bertrand Durand en 1627, consacre cette différence pag. 81 et 84. L'art. 11 du chap XXVII est ainsi conçu : « Et aussi audit
« pays de Combraille y a plusieurs qui sont de
« serve condition et de suite, sur lesquels leurs
« seigneurs ont plusieurs droits, tant par droit
« constitué, prescription qu'autrement, lesquels
« droits leur sont réservés nonobstant ladite cous-
« tume, pour d'iceux jouir ainsi que de raison. »
L'article 1.er du même chapitre s'explique bien différemment : « Toutes personnes estans et de-

[1] Prohet, coutumes du haut et bas pays d'Auvergne, article 11 du titre XXVII, pag. 283.

« meurans audit pays d'Auvergne sont francs et « de franche condition. »

224. Mais si Prohet eût porté plus loin ses recherches, il se serait convaincu que la contrée de Combraille avait son régime et ses lois ; que la coutume des Celtes, par exemple, ainsi que celle des Germains, au rapport de Tacite[1], de ne point doter les filles, s'y était constamment soutenue ; qu'elles recevaient du mari ou du beau-père un présent de noces ; qu'elles n'héritaient jamais de leurs parens, même de leurs père et mère, si elles n'étaient appelées en partage par un acte particulier ; que deux époux avaient la faculté de tester en faveur l'un de l'autre ; qu'ils pouvaient exhéréder leurs enfans légitimes au profit d'autres parens, même d'étrangers ; que la loi salique, la ripuaire, les capitulaires de Charlemagne et de ses fils prévalaient à bien des égards dans les 13 et 14.es siècles, ainsi que l'attestent les formules dont on usait encore, qui sont au vrai celle de Marculphe et de quelques autres dont Jérôme Bignon a publié la collection en 1613.

225. Prohet aurait encore vu que les lois criminelles étaient toutes fiscales ; que, quoique calquées en cela sur les plus anciennes, elles variaient infiniment d'un lieu à l'autre, et par la somme de l'amende, et par le dédommagement, et par le genre, et par le nombre des délits ; de telle sorte que ce qui n'était qu'un accident, un malheur dans tel fief, était puni comme un crime dans un autre.

[1] Tacite, *de German.* n.° 18.

226. Ce commentateur se serait assuré enfin que chaque feudataire était un petit despote qui disposait à sa volonté, et toujours à son profit, de toutes les branches de la police; qui établissait à son gré des impôts indirects, etc., etc.

227. Ce que l'on nommait libertés, immunités, exemptions, franchises des villes, n'étaient le plus souvent que d'affreuses servitudes : j'en atteste celles d'Evaux, ratifiées le 8 octobre 1395 par Louis de Bourbon, seigneur de Combraille. Tous les crimes, ainsi que les plus légers délits, sont tarifés dans cet acte : il était donc de l'intérêt du seigneur que l'on en commît beaucoup.

228. Pour juger des abus de pouvoir des seigneurs, des vexations qu'éprouvaient les communes rurales, il suffira de connaître les promesses de Guy II, mari de cette Cambone dont on a parlé, à ceux de Clermont. Elles se lisent en tête des priviléges de cette ville. L'acte antérieur à 1209 porte : *Concedimus, promittimus bonâ fide omnibus hominibus et mulieribus, praesentibus et futuris Claromontensis villae et civitatis, quòd personas, res, nec domos capiamus, nec capi faciamus*[1]. On peut facilement juger ensuite de ce qui arrivait aux gens des tristes campagnes du Combraille, quand les habitans d'une grande ville ne pouvaient se défendre de ces vexations.

229. Une transaction de 1352, entre le sei-

1 Savaron, priviléges accordés aux habitans de Clermont, pag. 369.

gneur de Combraille, le prévôt et les religieux d'Evaux, où l'intérêt du haut-justicier n'est point oublié, exprime, art 18, une réserve bien remarquable de la part de ces derniers; celle de pouvoir faire châtier par leurs gens, *facere castigiare per servientes nostros*, ceux de leurs censitaires qui s'acquitteraient mal envers eux, *pro nostris censibus, taliis, redditibus, debitis et aliis denariis homines nostros et residentes in terrâ nostrâ.* Les moines de Chambon usaient du même droit. Un certain abbé de Montagnat s'en acquittait sur-tout à merveille au milieu du 17.ᵉ siècle. On a encore le catalogue des oreilles qu'il a fait couper, des membres qu'il a fait casser, des meurtres dont il était l'auteur. Aussi l'acte que je viens de citer n.° 227, est-il calqué sur un ancien traité entre le prévôt du monastère de Chambon et les princes du Combraille. L'art. 7 rappelle ce traité : *Sicut est in compositione Cambonii inter prædecessores nostri comitis et præpositum Cambonii diutiùs observatâ.*

230. J'espère qu'on n'en exigera pas davantage: ce que j'ai avancé n°. 220 me paraît prouvé. Si des personnes religieuses en usaient ainsi, que devait faire cette tourbe de feudataires également avides du sang et de la fortune les uns des autres, sans cesse affamés par leurs guerres de sottise, et qui devenaient cruels autant par un faux honneur que par besoin. On cite avec horreur une dame Daquin dont le château de Bellefaye fut long-tems l'antre du lion.

231. Je ne prononcerai pas sur les lois civiles, sur leurs variations en un tel pays ; je me contenterai d'assurer que les actes des 13.e et 14e. siècles renvoient constamment à la coutume et aux lois de chaque localité, *secundùm consuetudinem, secundùm leges dicti loci*. Nous l'avons déjà dit, chaque petit tyran était un législateur, et quelques traités particuliers peuvent être considérés comme un code universel. Je pourrais en citer plusieurs, je me borne à celui de 1188, où on lit : *Haec sunt ergo conventiones inter priorem de Mortua Aqua et homines ejus*, qui confirment amplement mon assertion. Le chartrier des Bénédictins de Chambon comprenait une immensité de titres précieux, que la fatale année de 1793 a vu piller et brûler. Il y existait sur-tout une grande quantité de registres des assises du Combraille ; c'est-là où on aurait puisé d'immenses connaissances et des faits très-curieux ; mais tout a disparu sous le bras destructeur des furies et de l'ignorance.

232. Nous venons de voir que le Combraille différait essentiellement de l'Auvergne par son régime intérieur, par ses coutumes locales, par ses servitudes ; il ne différait pas moins de l'Aquitaine par sa manière de compter. Pour celle-ci, l'année commençait le 25 mars, qui répond au 4 germinal de l'ère républicaine ; les baux de métairie, à loyer et de ferme y repondaient [1]. Il en est encore ainsi dans la véritable Marche, celle qui

[1] Bouchet, *ibid*, pag. 223, 247 et autres.

faisait réellement partie de l'ancienne Aquitaine gothique, n°. 174.

233. Les Cambiovicenses ont aussi porté plus long-tems que les Aquitains leurs énormes haut-de-chausses, *braccae*, qui étaient un vêtement des anciens Gaulois, ainsi que le remarque Tacite, au sujet de Cecinna, s'il est vrai, comme paraît l'insinuer Dubos [1], que l'usage n'en ait pas été prolongé au-delà de la seconde race des rois de France. Il est certain que dans les 14.e et 15.e siècles, elles étaient encore de mode en Combraille, ainsi qu'il résulte de plusieurs peintures, de plusieurs tableaux qui sont accompagnés de leurs dates. Elles étaient aussi d'usage en Limousin, il faut en convenir, sur la fin du 12.e siècle, si je m'en rapporte à la chronique du Vigeois, puisque ceux qui conduisirent le corps de Henri, fils d'Eléonore, à la sépulture, en avaient [2].

234. Personne n'ignore l'habillement du peuple dans les Gaules, qu'il faut bien distinguer de celui des Druides, comme aussi de celui des magistrats. On sait aussi qu'après la mort de Galba, la partie de l'armée de Vitellius, qui était composée d'auxiliaires se porta la première à Rome; que les Gaulois, couverts de peaux de bêtes fauves et armés de grands javelots, en effrayèrent

[1] Tacite, hist. lib. II, n.° 20.
Dubos, *ibid*, tom. I, pag. 5.

[2] *Corporis portatores valdè famelici à monachis saturati sunt; in tantam si quidem inopiam deciderant, ut unus de regiâ clientelâ* braccas, *suas pro cibo non sine pudore dedisse profiteretur.* Labbe, tom. II, pag. 338.

les habitans, au rapport de ce même Tacite[1]. Eh bien, ces sortes de vêtemens, qui déjà n'étaient plus de mode au 8e. siècle, ainsi qu'il résulte des réprimandes que Charlemagne faisait à ses courtisans, se voyaient encore dans toute l'étendue du diocèse dans le 11e., si l'on s'en rapporte à la même chronique du Vigeois. L'auteur y fait une critique amère du luxe de la classe la moins fortunée, tandis que, dit-il, l'évêque *Eustorgius* et les vicomtes de Limoges se couvraient encore quelquefois de peaux de boucs et de renards, *arietinis ac vulpinis pellibus aliquoties uterentur*[2] : or Eustorgius siégeait en 1141. Les moines de St.-Martial de Limoges se revêtaient encore de peaux de moutons en 1211, puisqu'au rapport d'Ithier, bibliothécaire de cette abbaye, fol. 214 v°., ils considérèrent comme un très-grand présent celles que leur donna leur abbé : *A domno Isemberto abbate qui ipse primus dedit v. solidos degiomes et bona pellicia de agnis*. Les religieux d'Evaux soutinrent l'ancien costume du pays jusqu'au milieu du 14e. siècle ; mais enfin ils en rougirent, et ils exposèrent au pape que les peaux de chevreaux et de moutons, dont ils s'habillaient, étaient désagréables au peuple en été, *aestivo tempore populo ingratus*, difformes pour les individus, *personis difformis*, inconvenans et tellement insupportables pendant les offices, qu'ils ne pouvaient prier Dieu avec attention ;

[1] *Nec minus sævum spectaculum erant ipsi, tergis ferarum et ingentibus tellis horrentes*. Hist. lib. II, n.° 88.

[2] Recueil des hist. des Gaules, tom. XII, pag. 450.

praecipuè circa divinum officium immundus *adeò et* importabilis *efficitur, quòd ipsi Deo sub eodem habitu famulari honestè cum mentis quiete non possunt.* En conséquence il leur fut permis par une bulle de 1345, de remplacer leurs habits de peaux par une robe longue et blanche sans coutures, avec un surplis par-dessus, ainsi que l'on voyait, avant 1792, les chanoines réguliers de St.-Augustin, plus vulgairement connus sous le nom de Génovéfins.

235. Je possède un bas-relief en marbre, du 10.e siècle, d'un duc d'Aquitaine, avec sa peau de mouton sur les épaules : les pieds de devant lui tiennent lieu de lien et d'agraffe.

236. Si nous voulions considérer les mœurs, le caractère des habitans du Combraille, avec ceux de leurs voisins, peut-être nous trouverions encore quelque différence. Leur douceur, par exemple, contraste avec la rudesse des Auvergnats, leur franchise avec l'astuce des Marchois, leur vivacité avec la lenteur des Berruyers. Ajoutons que les goûts, les habitudes, l'idiome, le genre d'industrie et de travail, ne sont plus les mêmes. Ils n'ont point d'accent particulier, leur prononciation est nette, tandis que le contraire s'observe dans tout ce qui les environne. Il est inutile de remarquer que ces différences n'existent, ne s'aperçoivent que parmi les moins éclairés de chaque province. Qu'elles soient le produit du climat, de l'instruction domestique, ou de la continuelle fréquentation des individus, peu importe; elles existent et je ne dois pas les taire.

237. Les anciens Gaulois s'imposaient des privations et des gênes jusqu'à ce qu'ils eussent tué un ennemi. Le rebelle Civilis les avait imité en ceci. De leur côté les Germains en usaient de même au rapport de Tacite [1]. Dans des tems postérieurs, de preux chevaliers portaient grêve jusqu'à ce que leur attente fut remplie. C'est ainsi que Geoffroy de Rançon, en 1242, porta grêve, c'est-à-dire, les cheveux longs et partagés sur le haut de la tête, jusqu'au moment où Louis IX eut humilié Hugues de Lusignem, comte de la Marche. La révolution de nos jours en a rappelé la mode. On a vu des particuliers se condamner à laisser croître leur barbe et leurs cheveux jusqu'au retour de l'ancien régime.

238. Les gens de campagne du Combraille ne savent lire ni écrire, ils ont néanmoins leur calendrier : c'est une suite d'hyérogliphes qu'ils entendent parfaitement. Avec le secours de ce calendrier, ils connaissait le quantième, les lunaisons, les solstices, le lever et le coucher de plusieurs astres, etc., etc., quelques règles vraies ou fausses d'agriculture, de jardinage, de méde-

[1] Tacite. *Civilis barbaro voto, post cœpta adversùs Romanos arma, propexum rutilatumque crinem, patratâ demum cœde legionum deposuit.* Hist. lib. IV, n.° 61.

Ut primùm adoleverint, crinem, barbamque summittere, nec nisi hoste cæso exuere votivum obligatumque virtuti oris habitum.

Fortissimus quisque ferreum insuper annullum (ignominiosum id genti) velut vinculum gestat, donec se cœdè hostis absolvat. De German. n.° 31.

cine, etc. Nous admirons en Egypte ce qui n'est plus, nous ne faisons aucune attention à ce qui nous entoure, à ce qui existe parmi nous.

239. Nous devons ajouter enfin que le Combraille était encore considéré en 1698, comme une petite province séparée, ainsi que ledit Levayer, dans son Mémoire au duc de Beauvilliers. Mais ne pouvant l'incorporer à aucune des environnantes, attendu son éloignement des capitales, ses droits particuliers, on l'avait, depuis environ trois siècles, constitué de telle manière qu'il tenait à toutes sans appartenir à aucune. Il était en conséquence du diocèse de Limoges, de l'officialité de la Marche, de la chambre ecclésiastique de Bourges, pour toutes les affaires de sa compétence ; de la généralité de Moulins, pour toutes les contributions directes et indirectes ; de la cour des aides de Clermont, pour toutes les constestations relatives aux impôts, et depuis sa réunion au duché, en 1543, du bailliage de Montpensier, pour toutes les causes d'appel. Au surplus, il jouissait de la franchise du sel, des aides et gabelles, attendu la très-forte somme qu'il avait donnée à Henri II, en 1549, pour s'en exempter.

240. Nous croyons maintenant pouvoir conclure :

1.° Que les Cambiovicenses de la carte Théodosienne sont les peuples du Combraille ;

2.° Que le Combraille a été de tout temps un pays distinct du Berry, de la Marche, du Limousin, de l'Auvergne avec lesquels on l'a si fré-

quemment confondu ; qu'il a joui d'une existence politique particulière ;

3.° Que sa position géographique, son étendue, ses anciennes limites sont maintenant connues ;

4.° Qu'autant qu'il a été possible, enfin, les révolutions, le régime intérieur de ce peuple, ses coutumes locales ont été exposées.

Tel était notre but, nous désirons qu'il soit rempli : nous terminerons ces Recherches par quelques autres objets de pure localité.

241. Le pays des Cambiovicenses, ou de Combraille, n'était dans l'origine qu'une vaste plaine, ainsi que le manifestent encore les points les plus élevés, mais qui fut bientôt ravinée en tous les sens.

242. Il ne présente par-tout qu'une couche très-mince de terre végétale, qui repose constamment sur du gravier, de la glaise, du tuf ou du rocher.

243. Les bancs d'argile jaune, que le feu rend rouge, sont épais et abondans dans les plaines et au fond des vallons. Ils retiennent l'eau pluviale à la surface du sol, et produisent tous les mauvais effets des marais.

244. Les rochers sont par-tout de granit, et très-difficiles à tailler ; plusieurs ont même une telle dureté, qu'on ne saurait y réussir.

245. On ne trouve nulle part des coquillages pétrifiés, des marbres, des pierres calcaires, des preuves en un mot du séjour de la mer.

246. Les quartz, en général, colorés ou cristallisés, y sont rares. La côte des bains d'Évaux et

le village de Lavergne, commune de Lussat, offrent les plus remarquables.

247. Le village de Gandouly, commune de Viersat, a une carrière de serpentine.

248. Les communes de Reterre et de la Petite-Marche, renferment des mines d'antimoine ; il en existe aussi dans les environs d'Auzance.

249. Montaigut possède une mine de plomb, qui a été exploitée avec peu de succès avant la révolution, et qui l'avait été sous les Romains.

250. Celles de charbon de terre se manifestent à Saint-Julien-la-Genète, près d'Evaux ; à Chambon dans la côte dite de Leraget de devant ; ainsi que dans le bois de la Bessède, aux Farges, commune de Lussat, à Salvert, près Château-sur-Cher, à Ahun, etc. etc.

251. On rencontre dans le ruisseau dit des Gastines, commune de Chambon-Campagne, des pierres de diverses couleurs, avec des points brillans vraiment métalliques et très-différens du mica.

252. La commune de Lussat, dans la partie en landes, dite bois du bourg de Lussat, renferme une mine de fer qui se lève par feuillets, et dont on construit des bâtimens ; on trouve aussi des masses affectant plus ou moins la forme ronde à la surface des bancs d'argile, dans les plaines marécageuses les plus stériles.

253. On voit à Châtelet une grande quantité de pierres-ponces. D'énormes rochers à pic qui se trouvaient au sud du village de la Chassagne, furent précipités dans la Tarde, avec un fracas

horrible, le 17 fructidor an 5, au coucher du soleil, à la suite de trois explosions volcaniques.

Les tremblemens de terre se multiplient en Combraille : souvent ils portent au nord ; quelquefois ils suivent la direction de la vouèse. Chambon en éprouve de hausse et de baisse, comme un vaisseau sur une mer agitée. Le canton de Mainzat fut épouvanté par de continuelles détonations en Juillet 1783. Celui de Lepaud ressentit le 21 du mois suivant plusieurs secousses accompagnées d'un bruit souterrain : elles furent très-vives à Gandouly, commune de Viersat.

254. On ne cultive point de vignes dans l'étendue de ce territoire, sans doute à cause des fréquentes et excessives variations de la température, des fortes gelées du printems, des brouillards des vallons toujours très-froids dans cette même saison. C'est au voisinage du Puy-de-Dôme, et autres montagnes du même département, que nous devons ces intempéries.

255. Je dis qu'on ne cultive point de vignes, car je ne compte pour rien l'entreprise faite par un particulier d'Ahun, et par un autre du bourg de Sannat, qui sont loin du succès. Il est cependant quelques expositions qui paraissent favorables, et qui n'ont point échappées à M. de la-Bergerie.

Telles sont celles qu'offrent les côtes de Chambon les plus exposées au midi, mais où l'on a à redouter, jusqu'en fructidor, les brouillards de la Tarde.

256. Au reste, ce ne serait pas les premières tentatives de cette espèce. Si Domitien fit arracher les vignes, il est certain aussi que Probus en autorisa la replantation. La nouveauté, la réputation de la liqueur, le besoin durent d'abord les multiplier à l'infini. Sur la fin du dixième siècle, en 997, il en existait encore à Ahun, ainsi que le prouve l'acte de fondation de son monastère, copié dans le *Gallia Christiana*, tom. 11, p. 190 des preuves, dans le lieu même où on en voit aujourd'hui, ainsi qu'il résulte du récit d'Estiennot, *ibid.* tom. 1er, p. 691 et suiv. On en cultivait également à Grammont en 1075, quoique la température y soit très-froide, *Gall. Christ.* tom. 2, p. 645. Plusieurs seigneurs du pays retiraient de leurs censitaires des redevances en vin, qui tenaient lieu de la rente emphytéotique; il fallait donc qu'il existât des vignes. J'en ai découvert des restes dégénérés dans la côte de Chambon, appelée du Mas ou de la Villate; le tems et l'expérience ont ensuite éclairé sur ce point comme sur tant d'autres. Pour réussir, le choix du plan n'est pas moins indipensable que la position.

257. La différence des sites fournit des observations importantes. Dans les plaines, en général, l'homme est petit, ventru, peu actif. La mue ne s'opère souvent chez lui qu'après vingt ans; il parvient rarement à soixante. Les fièvres intermittentes, les obstructions, les hydropisies l'accablent de bonne heure.

258. Sur les hauteurs, l'espèce humaine est

plus haute de taille, plus forte, plus vive : son existence est prolongée. Les habitans de la commune de Lepaud se faisaient sur-tout remarquer, il y a cinquante ans, par leur stature, leur corpulence, leur force. Les deux dernières générations sont singulièrement abâtardies.

259. Certaines parties ont des affections particulières. On voit quelques goîtres à Chambon, parmi les gens les moins aisés; ils étaient plus communs autrefois. Evaux, hautement situé, eu égard au reste du pays, est sans cesse menacé du scorbut, ce qui donne à beaucoup une haleine très-forte. Les crachemens de sang et ses suites, sont familiers à Auzance, à raison de la froideur des eaux de sources dont ils font leur boisson. L'asthme est très-ordinaire à Bellegarde : on y a vu des centénaires, et les octogénaires n'y sont pas rares.

260. Je ne connais que cette dernière ville qui ait un commerce particulier, celui des cheveux. Ses habitans détestent aujourd'hui aussi cordialement les têtes à la Titus, qu'ils aimaient autrefois les perruques blondes.

261. Nous ne pouvons nous empêcher, en terminant, de manifester nos regrets de n'avoir pu nous procurer un ouvrage imprimé à Paris en 1673, sous format in-4°. Il est cité par Lelong, tom. IV, p. 490, n°. 37439. Il a pour titre : Réglement de la frontière des provinces d'Auvergne, la Marche et Combraille. Il aurait ajouté à nos preuves, ou il nous aurait fourni l'occasion de le combattre par de nouvelles recher-

ches, en cas de contradiction. Au surplus, la bibliothèque nationale des manuscrits offre une mine féconde à exploiter à tous ceux qui en ont le courage et la patience, pour ce qui concerne sur-tout l'histoire et les antiquités du moyen âge; quant aux antiquités romaines et celtiques, il suffit de voir les lieux, de bien examiner et de méditer.

RECHERCHES

SUR L'ANCIENNE VILLE ROMAINE DE NÉRIS,

(Département de l'Allier.)

1. Néris fut, sous les Romains, une des plus grandes et des plus belles villes des Gaules : son étendue était telle qu'un homme à pied ne pouvait en quatre heures en parcourir la circonférence.

2. Nulle partie de la France n'offre autant de ruines de palais, autant de débris de chapiteaux, de colonnes de toutes les espèces, de pièces de marbre, de vases de *terra campana*, autant de médailles, autant d'aqueducs, sans parler des statues.

3. Des voies, vraiment romaines, y aboutissaient de toutes parts, et semblaient en constituer un point central, un lieu de réunion, un rendez-vous général.

4. Comment se fait-il donc que son existence et son anéantissement soient également inconnus! mais il en est de celle-ci comme de tant d'autres villes de l'ancien Berry, qui sont l'objet d'autres recherches.

5. Son existence! elle s'est soutenue durant plusieurs siècles : il est facile d'en juger par tout ce qui appartient aux anciens Romains, et par la dégénération successive, 1.° de leurs ouvrages de tuilerie et de briqueterie, depuis ceux de pre-

mière origine jusqu'à ceux d'époque normande 2.° par celle des clous qu'ils employaient à leurs couvertures, n.° 44; 3.° par celle de leur poterie qui, à partir des vases étrusques et de *terra campana*, s'altère successivement et arrive à la couleur grise, noire, et finit par être très-grossière; 4.° enfin par quelques chapiteaux chargés de feuilles d'acanthe épineuse.

6. Cette longue existence est encore prouvée par cette étonnante quantité de médailles de tous les métaux qui s'y trouvent, jusques et compris Constantin. On en voit peu de Constance II, de Julien et de Jovien. Celles de Valentinien et de ses successeurs jusqu'à Honorius, ne sont pas rares. Il en est de même des monnaies des premiers rois d'Austrasie. M. Renault, curé de Néris depuis plus de quarante ans, qui nous a fourni un mémoire intéressant, possède un très-grand nombre des premières. La révolution l'a privé d'un plus grand nombre encore, ainsi que de plusieurs colonnes, de quelques statues, de vases de différentes sortes, etc. Sa collection d'antiques était vraiment curieuse.

7. Les vastes ruines de Néris n'attestent que trop sa destruction; mais celle qui se manifeste aujourd'hui n'est pas la plus ancienne. Cette vérité résulte : 1.° des masses de ciment, de pierres et de cailloux qui ont été employées dans la construction des nouvelles murailles; 2.° d'une multitude de pierres taillées qui portent l'empreinte d'une destination, d'un usage antérieurs; 3.° enfin des couvertures du grand aqueduc dont

les unes présentent des inscriptions qui ne peuvent appartenir qu'à des temples, tandis que d'autres proviennent évidemment de colonnes, puisqu'elles en montrent les cannelures, et de morceaux de chapiteaux où l'on reconnaît encore les différens ordres.

8. Pour juger de l'ancienneté d'un lieu et de son ancienne population, il suffit d'examiner l'exhaussement du terrain en général, et l'épaisseur de la terre végétale en particulier. On n'a rencontré le principal aqueduc, celui qui réunissait tous les autres, qu'à plus de trois mètres de profondeur. La face extérieure très-lisse, très-unie de quelques couvertures, tandis que les autres faces étaient à peine dégrossies, démontre qu'elles avaient long-tems servi au passage, et qu'elles étaient alors au niveau du sol.

9. Les fouilles du chemin qui tend des bains, au camp et à l'amphithéâtre, ont offert trois pavés les uns sur les autres. Les pierres en étaient également très-lisses, très-polies. Le plus extérieur est à un, le suivant à deux, et le dernier à trois mètres de profondeur.

10. Dans les lieux les plus élevés de l'ancien Néris, aux parties latérales de l'amphithéâtre par exemple, on est forcé, avant d'arriver aux terris qui indiquent l'ancienne hauteur du sol des appartemens inférieurs, d'enlever une masse de terre de deux mètres d'épaisseur, dont les décombres ne font que la plus petite partie.

11. Néris fut donc long-tems habité par les Romains, ou par les Gaulois devenus Romains,

pour parler avec Dubos[1]. Il éprouva donc à deux reprises la brutalité et la fureur des Barbares. Peut-être n'est-il pas inutile d'ajouter qu'Antonin-le-Pieux, Gallien et Constantin paraissent, de tous les empereurs, ceux qui ont le mieux mérité de ses habitans, s'il est permis d'en juger par l'abondance de leurs médailles, qui égalent en nombre celles de tous les autres. Je pense même que ce fut sous le règne du premier que l'on construisit et que l'on consacra le temple dont il sera parlé n.° 56.

12. A toutes les preuves déjà citées, on peut en ajouter plusieurs autres. Il est certain, par exemple, que Néris subsistait sous Pepin, non sans doute dans sa première splendeur, mais au moins comme un lieu marquant, puisque c'est de son palais de Néris, dont j'indiquerai l'emplacement, qu'il date une chartre rapportée par Besly et plusieurs autres[2]. Caylus a donc tort de s'étonner « que les Romains aient construit un « pareil amphithéâtre pour un lieu qui n'est point « cité dans l'histoire comme une ville considé- « rable. » Il ajoute « qu'il se peut qu'elle n'ait « pas survécu à l'Empire romain ; que ce fait est « même vraisemblable, puisque en effet Gré- « goire de Tours ne parle de ce lieu que comme « d'un village où un prêtre du Berry avait fondé

[1] Dubos, histoire critique de l'établissement de la monarchie française, in-4.° Paris 1742, tom. II, pag. 3 et 5.

[2] Besly, histoire des comtes du Poitou, pag. 24.

Recueil des historiens des Gaules, tom. VI, pag. 672 et 673.

« un monastère de filles, *in vico Nerensi*[1]. »
Valois se contente de rapporter le même passage, sans se permettre de pareilles réflexions[2].
D'ailleurs cet évêque en connaissait-il bien l'assiette, l'étendue et l'importance? Il est de plus douteux que par le mot *vicus*, il n'ait entendu qu'un simple bourg.

13. Ce peu de lignes renferme en outre beaucoup d'erreurs. 1.° Si Caylus avait eu des renseignemens plus exacts, si sur-tout il avait examiné les lieux, il en aurait jugé tout autrement; il aurait dit avec Ferault[3], « que Néry était anciennement une grande ville, laquelle a été « ruinée dès long-tems. » 2.° Nous sommes convaincus que Néris a été une première fois détruit lorsqu'il était dans toute sa magnificence; mais nous sommes certains aussi qu'il a survécu à lui-même, qu'il fut relevé de ses ruines en tout ou en partie : le n.° 7 en fournit la preuve matérielle. 3.° Dès que les monumens qui prouvent la grandeur et la beauté d'une ville existent, on ne peut tirer aucune conséquence du silence de l'histoire, sur-tout lorsqu'on sait à quel degré d'abrutissement on fut réduit à la décadence de l'Empire romain. 4.° Drevant, qui est encore une des villes de l'ancien Berry, parfaitement ignorée, quoique beaucoup moins im-

[1] Caylus, recueil d'antiquités, tom. IV, pag. 368 et 369.

[2] *Valesii Notitia Galliarum*, pag. 29.

[3] Jean Ferault d'Agnet, topographie du duché de Bourbonnois, in-4.° Manuscrit de la bibliothèque nationale, de 1614, coté 9863, fol. 34.

portante que Néris, avait aussi ses arènes, son camp, sa forteresse, ses temples, etc. 5.° Enfin le *vicani Neriomagienses* de l'inscription qui sera citée, n'établit point que Néris fut un village et ses habitans des villageois, mais que Néris était un de ces chefs-lieux d'arrondissement ou de canton, que les Romains, et notamment Tacite [1], désignent par le mot de *vicus*, lorsqu'ils parlent du territoire des peuples de la Gaule ou de la Germanie.

14. Néron était un monstre; cependant il aimait à édifier et à embellir : ce fut pour satisfaire ce goût qu'il incendia Rome, au rapport de Tacite et de Suétone. Tout annonce que la ville dont je parle lui doit son origine et peut-être aussi ses embellissemens. La tradition orale est en ceci parfaitement d'accord avec les auteurs. André Duchesne s'exprime de la sorte : « Néris, « ainsi dite du nom de Néron, sous le règne duquel « on tient qu'elle fut bâtie [2]. » Une tour de vingt mètres d'élévation, entourée d'une muraille, celle-ci environnée d'un fossé très-large, portait encore son nom en 1728, époque à laquelle elle s'écroula subitement. Elle était au centre de Néris. M. Pajonnet pense que de la dénomination de cette tour la ville était appelée Néris par abréviation de *Neronis*. Il l'attribue à Tybère-Néron, pour contenir, dit-il, cette ville après la défaite

[1] *Taciti Germania*, cap. XII, XXVII, XXXIX.

[2] André Duchesne, les antiquités de toute la France, in-8°. Paris 1637, pag. 614.

de Sacrovir [1]. Mais rien ne confirme cette assertion. Pourquoi d'ailleurs aurait-on attribué à Néron ce qui appartenait à Tybère? Ceci ne s'expliquerait pas. On lisait sur une des couvertures du grand aqueduc, *Né*, final d'un mot, ensuite *Nerio* : on en a conclu, avec beaucoup d'apparence, que l'inscription portait *à Nerone Nerio*.

15. Néris occupait anciennement la terre des Os, le champ des grandes et petites Chaumes, le clos des grandes Vignes, celui des Janotes, la vigne de la Burette, celle des Echaudies, le clos du Chiez ou des Corades, le champ Cerclier et autres dont le nom m'échappe.

16. Un de ses faubourgs paraît avoir existé dans l'enclos de vigne, que l'on nomme des Villattes, *Villatella*, petite campagne, diminutif de *villa*; un autre dans le grand champ du Pechin; un troisième dans les vignes du bas du bourg. On remarque enfin quantité de ruines sur l'ancien chemin de Néris à Péracier.

17. La plupart des édifices étaient autant d'hôtels magnifiques ou de superbes palais. Ces derniers étaient ornés de colonnades, et en grand nombre, aux deux côtés de l'amphithéâtre, dans la terre des Os, dans les grands Champs. Les colonnes étaient unies ou à grandes et petites cannelures. Quelques-unes étaient chargées de figures d'animaux, certaines ornées de feuilles d'acanthe non épineuse. Les carrières de marbre de Carrare et de Paros, de pierre blanche du Berry,

[1] Lettres inédites d'Henri IV, etc. Lettre de Pajonnet à Caylus, du 6 juillet 1763, pag. 267.

de pierres volcaniques et de grès, en avaient fourni les blocs.

18. Chaque appartement avait son terris. Ils étaient de différentes couleurs ; les uns offraient celui de la manganèse. Les murs étaient peints à fresque : on voit encore des fleurs vertes, bleues et rouges parfaitement conservées. La seule tour de Néron a présenté une mosaïque. Je me persuade que les temples, sur-tout celui consacré aux empereurs et à leurs épouses, ainsi que plusieurs palais, en étaient également décorés : le tems, le hasard et des fouilles profondes les feront découvrir.

19. Autant que je puis en juger d'après mes recherches, chaque habitation avait une tour à son centre, autour de laquelle régnaient de petites chambres, depuis deux jusqu'à quatre mètres en tous sens; elles étaient souvent oblongues. Mais ce qui excite la surprise, c'est qu'il n'a encore été découvert ni portes, ni fenêtres, n.° 36 : ces anciens édifices paraissent ressembler en tout à ceux de la *villa Adrienne* dont parle Winkelmann, dans son second volume de l'Histoire de l'Art, pag. 611. Il serait aussi facile que peu coûteux de s'assurer de leur forme et de la distribution des appartemens. Il existe dans l'enclos des Janotes, dans celui des Corades, etc., des ruines qui ont encore quatre à cinq mètres d'élévation.

20. Disons-le en passant : on doit s'étonner avec raison de ce que l'on va si constamment chercher au loin ce que l'on a chez soi, pour ainsi dire sous les yeux. On trouverait à Néris ce

que l'on trouve dans les villes les plus anciennes, même dans celles qui ont été enfouies, les mêmes bâtimens, les mêmes distributions, les mêmes ouvrages, les mêmes décorations, les mêmes commodités, la même construction: il serait donc à désirer que l'on fît de pareilles fouilles. On parviendrait à expliquer quantité de passages mal entendus, ou mal compris de différens auteurs de cette nation, et nous nous procurerions peut-être des modèles ou des aisances que nous ne connaissons pas.

21. On a découvert dans la vigne de la Burette, une cour toute entière pavée en pierres de taille, quoique celles-ci soient fort rares sur les lieux. Celles qui touchaient les murs du palais, car il en a existé un si l'on en juge par la grande quantité de colonnes de grès que l'on y a décombrées, étaient creusées en gouttières, de manière à recevoir l'eau du toit qu'elles conduisaient sans doute dans quelque réservoir. Je ne cite ces faits que pour prouver les frais de construction, l'art avec lequel on profitait de tout, et faire connaître avec quel génie on bâtissait dans ces tems reculés.

22. Une tour, dont on voit les restes au milieu du champ des Grandes-Chaumes, a été bâtie, comme tous les ouvrages romains; de petites pierres carrées d'égale hauteur en formaient le revêtement. Presque toutes portent à l'extérieur des trous de six centimètres et demi de profondeur, sur treize millimètres de large et douze centimètres de longueur. Il nous a paru que

c'étaient les restes d'un temple gaulois, mais de construction romaine, orné de marbres, de marquéteries et de mosaïques ; que des crampons en fixaient les pièces d'embellissement ; qu'il était en un mot tel que celui de Wasso chez les Auvergnats. Cette tour était, comme à Toull et à Lantef, au centre du temple [1] et en constituait le sanctuaire.

23. On a cru reconnaître des murs de ville avec leurs meurtrières dans le jardin Meunier, le pré du Menuisier, le champ Cerclier; mais nous ne les considérons que comme des accotoirs pour prévenir l'éboulement des terres et donner passage à l'eau. En effet, ils appuient des terrains élevés ; et les prétendues meurtrières, qui n'ont guère au-delà d'un double décimètre carré, qui n'auraient pu par conséquent permettre de bander l'arc et de tirer la flèche, ne répondent qu'aux pieds des monticules ; d'ailleurs les murailles ne sont construites qu'en petites pierres.

24. Il n'en est pas de même de celles qui, au rapport de M. Renault [2], ont été découvertes, lors de la confection de la grande route, à l'entrée et à la sortie du bourg ; elles avaient toute l'apparence et toute l'épaisseur d'un rempart.

25. Pour éclairer sur ce point, nous devons dire que les ouvrages romains destinés à des fortifications, tels que les murs de ville, les châteaux forts, les tours, etc., et ceux qui devaient

[1] Recherches sur les ruines de quelques villes de l'ancien Berry, n.os 94 et 96. — Caylus, tom. VI, pag. 390.

[2] Mémoire de M. Renault, n.o 6.

supporter des fardeaux, ou résister à une longue fatigue, comme les ponts, étaient en général bâtis en gros quartiers de pierres de taille, ou en gros moellons, au moins quant au revêtement; mais tous affectant plus ou moins la forme carrée, tandis que tous les autres ressemblaient à ceux de l'amphithéâtre dont on va parler n.° 31.

26. Cette double manière de construire, bien reconnue, nous autorise à prononcer que le fameux temple de Wasso, que l'atroce Chrocus détruisit en Auvergne, quoique de forme gauloise, avait cependant été bâti par les Romains. Il avait, comme tous les temples gaulois, une double enceinte, n.° 22; mais le mur interne celui du sanctuaire, était construit en petites pierres, *de minuto lapide*, tandis que l'extérieur l'était en pierres de taille *quadris sculptis*, et ce dernier avait dix mètres d'épaisseur; parce que ce temple, comme celui de Jérusalem et de tous les anciens peuples, servait en même tems de forteresse. Grégoire de Tours, auquel nous en devons la description, ajoute que l'intérieur était orné de marbres et de mosaïques, *intrinsecùs verò marmore ac musivo variatum* [1]. Le pavé était aussi de marbre et l'édifice couvert en plomb; or les Gaulois étaient loin de connaître la beauté et l'emploi du marbre, d'avoir une idée des marquéteries, des mosaïques; eux qui ne connaissaient que le chaume pour couvertures

[1] *Gregorii Turon. Hist. Franc.* lib. I, cap. XXXII, p. 27. Bergier, histoire des grands chemins de l'Empire, tom. I, liv. II, n.° 6, pag. 197.

et dont les temples étaient ouverts par le haut.

27. Les lieux les plus marquans de l'ancien Néris étaient, 1.° l'amphithéâtre et les palais qui en formaient les deux ailes ; 2.° les palais qui entouraient les bains et ceux qui étaient disséminés dans la ville ; 3.° celui du gouverneur ou premier magistrat, qui devint celui de Pepin ; 4.° plusieurs temples ; 5.° enfin l'hôpital ou les casernes. Je m'expliquerai sur chacun.

28. On pouvait admirer au-dehors les maisons de campagne, les aqueducs, les voies romaines.

29. L'amphithéâtre, dont on voit encore de grands restes, avait la forme d'un arc et cent soixante-huit mètres de circuit en dehors : le devant, qui représente la corde de l'arc, avait soixante-huit mètres de longueur. Au milieu était une porte ; le demi-cercle en offrait quatre autres, au sud-est, au sud, au nord et au nord-est, c'étaient les *vomitoria*. Les portes correspondantes avaient la même largeur, les unes sept, les autres treize mètres sur toute l'épaisseur de l'amphithéâtre qui, y compris les gradins, *scalaria*, était d'environ quatorze. L'arène présentait un espace vide de cinquante-quatre mètres dans sa plus grande largeur, sur soixante-huit dans sa plus grande longueur.

30. Il existe dans le demi-cercle dix tours carrées à égale distance les unes des autres. Chacune d'elles a un mètre soixante-huit centimètres en œuvre sur deux faces, et un mètre vingt-deux centimètres sur les deux autres. Elles avaient une ouverture dans l'arène. Elles servaient à contenir

le sable dont on couvrait le lieu du combat ; il s'en est trouvé dans une plus de quatre-vingts voitures, au rapport de M. Renault. Il paraît qu'on l'emmagasinait par le haut de la tour et qu'on le tirait par le bas. Elles pouvaient servir aussi à renfermer momentanément ceux que l'on livrait aux bêtes. Quant à celles-ci, il paraît qu'elles avaient des loges particulières dans la double enceinte, c'est-à-dire, entre le mur de l'amphithéâtre où étaient les tours, et celui de la circonférence. Le premier avait des jambes de forces, à environ deux mètres l'une de l'autre.

31. Ces murs avaient : savoir, celui des tours, un mètre soixante-deux centimètres, et le plus extérieur un mètre huit centimètres et demi d'épaisseur. Ils étaient construits partie en pierres carrées d'environ seize centimètres sur chaque face, partie en une espèce de briques ou de carreaux, le tout par assises et à la distance d'environ soixante-cinq centimètres. L'assise en pièces de terre cuite, n'avait pas au-delà de neuf à dix centimètres d'épaisseur. Il est inutile que j'ajoute que le mortier de chaux a acquis une excessive dureté.

32. Ces pièces en terre cuite, dont je possède plusieurs, ont de longueur 45 centimètres et demi, de largeur 31, d'épaisseur 45 millimètres. Elles ont, comme les tuiles romaines, trois demi-ronds en creux à l'une de leurs extrémités. Il sera maintenant facile de les comparer avec celles d'autres monumens de la même nation, notamment avec les briques dont parle le père Paolo dans sa lettre

sur l'architecture des anciens, imprimée à la suite de l'histoire de l'Art de Winkelmann, tom. 3, pag. 52 : elles servaient, comme celles-ci, de liaisons de distance en distance, et produisaient un très-bel effet.

33. Les fouilles de l'amphithéâtre ont procuré un grand nombre de colonnes rondes et unies, de bases et de chapiteaux, ce qui prouve l'existence d'une galerie ; grande quantité de morceaux de marbre, de médailles, etc. ; celles de l'arène, des ossemens humains et de différens animaux inconnus.

34. De chaque partie latérale de l'amphithéâtre partait une forte muraille, épaisse d'environ deux mètres, dont on voit encore quelques fondemens, mais dont on ne connaît point le terme, quoiqu'on l'ait suivie à plus de 300 mètres : c'était peut-être celle du rempart. Dans cette supposition l'amphithéâtre, les palais de droite et de gauche, auraient été hors de la ville. Le sabre trouvé près de cette muraille, dont la lame à deux tranchans a neuf décimètres moins un centimètre de longueur, ne contredirait pas cette assertion. On remarque en lui, comme en tant d'autres objets, le changement opéré par le tems. La poignée est encore à la romaine, mais sa longueur l'en fait différer. D'ailleurs, il est moins large et plus pointu à l'extrémité. On a également rencontré près de cette muraille, une masse de plomb du poids d'environ 80 kilogrammes, et une lampe à trois pieds de fer battu, d'environ quatre décimètres de hauteur.

35. Il existait à gauche, à 200 mètres environ de l'amphithéâtre, un édifice qui mérite une attention particulière. Que l'on se figure une multitude de chambres ou de cases parallèles, dont les extrémités répondent au midi et au nord, séparées par une rue de trois à quatre mètres de large. Les unes ont depuis deux jusqu'à cinq mètres en œuvre sur une face; sur cinq, six et sept sur l'autre. Les murs de refend ont soixante-dix centimètres d'épaisseur, les gros murs deux mètres. Quelques-uns de ces appartemens ont des terris et des peintures à fresque. On ne peut s'empêcher de reconnaître ici un hôpital dont tous les lits auraient été isolés, ou une caserne; mais on prétend avec Dubos [1], « que l'usage de mettre les troupes en garnison dans les villes, n'avait pas lieu sous le haut empire; que Constantin fut le premier qui changea l'ancien usage. » Il faudrait alors en conclure que cet empereur les fit construire : ce qui ne peut être, attendu la haute antiquité qu'elles annoncent. D'ailleurs il fallait mettre les troupes à l'abri des rigueurs de l'hiver, le camp de Néris n'étant évidemment destiné que pour la garde et les exercices d'été, n.os 65 à 69. Il fallait aussi loger et soigner les soldats malades, car les légions romaines n'étaient pas plus exemptes que nos troupes de maladies aiguës et chroniques. L'on admettra donc que les casernes et l'hôpital existaient ici avant le règne de Constantin, ou, ce qui est peu croyable, que Néris, malgré sa grandeur, son importance, sa

[1] Dubos, *ibid.* tom. 1, liv. 1, chap. v.

population, les menaces journalières des barbares, leurs fréquentes irruptions, les insurrections continuelles des généraux, était dégarni de troupes pendant l'hiver.

36. Ces chambres, déblayées de la terre végétale qui les dérobe à la vue, ont encore deux et jusqu'à trois mètres d'élévation au-dessus de l'ancien sol où sont les terris. Malgré cela, on n'a encore découvert aucune entrée, n.° 19; de telle sorte qu'un particulier, qui en a employé deux pour se loger, a été forcé d'ouvrir les murs pour se procurer des portes et fenêtres. On conçoit que ces édifices pouvaient être éclairés par le haut; mais comment et par où y parvenait-on? On pourrait aussi les considérer comme autant de cachots, si on ne voyait dans plusieurs des embellissemens qui en dissuadent. Ils sont enfin tels que ceux dont on a déjà parlé, n.° 19, et paraissent tout aussi anciens que la chambre qui fut découverte sur le mont Aventin, qui n'avait ni portes ni fenêtres, où l'on descendait par une ouverture pratiquée dans le haut, ainsi que le rapporte Flaminius Vacca, cité dans une note de Carlo Féa, au bas de la page 568 du second volume de l'Histoire de l'Art de Winkelmann.

37. Les fouilles ont fait découvrir entre ces cases un four à pain. Il était élevé d'un mètre au-dessus de la rue à laquelle il répondait, et n'avait guère plus de diamètre. Il était, comme les nôtres, rond et surmonté d'une voûte. J'en ai vu le carrelage recuit et noirci; il y avait encore des cendres et des charbons à sa bouche.

38. La multitude des puits qu'on trouve entre ces cases et l'amphithéâtre, annonce celle des habitans. Dans l'espace de vingt-neuf mètres, il en a été découvert trois. Tous affectent la forme ronde et sont revêtus de grosses pierres. Ils paraissent avoir été construits à la hâte ou par de mauvais ouvriers. Ils ne présentent pas cet uni, cette perfection qu'ont coutume d'offrir les ouvrages vraiment romains. On n'y voit pas ces pierres carrées qui distinguent par-tout leur maçonnerie. A les considérer de près, on pourrait les croire de beaucoup postérieurs à l'existence des édifices environnans : cependant le besoin défend même de le supposer. Il faut en conclure que c'était le mode adopté pour ces sortes d'ouvrages.

39. Le décombrement de l'un de ces puits a procuré, 1.° une grande quantité de tuiles à rebords, de briques et de carreaux de différentes époques [1]; 2.° les cornes d'un bouc qui ont deux décimètres de circonférence à leur base, et plus de trois de longueur; 3.° le bois d'un jeune cerf; 4.° une patère de fer battu; 5.° un gril sous cette forme ◯; 6.° les restes d'un couteau propre aux sacrifices; 7.° un verre à boire; 8.° cinq morceaux de verres à vitre; 9.° trois vases de terre de diverses sortes; 10.° des débris de vases étrusques et de *terra campana*; 11.° deux clés antiques; 12.° des clous anciens.

40. Les cornes du bouc et du cerf, la patère, le gril, le couteau semblent annoncer un sacrifice

[1] Recherches sur les premiers ouvrages de tuilerie, n.° 66.

durant lequel on a été surpris, et dont on a dérobé la connaissance et les traces en précipitant le tout dans le puits. Le verre à boire et le verre à vitre étaient peut-être aussi des instrumens nécessaires.

41. Le verre à boire, rond, uni, sans couleur, parfaitement conservé, est peu épais, et d'un verre très-transparent. Il a cependant deux taches blanches. Sa hauteur est de sept centimètres; son siége a vingt-sept, et son ouverture quatre-vingts millimètres de diamètre. Il serait difficile d'indiquer l'usage que l'on pouvait en faire dans un sacrifice : peut-être le prêtre buvait-il quelque liqueur en l'honneur du dieu. Il paraît, par le dialogue de Minutius Felix [1], que l'on offrait sur les autels des viandes et du vin : ce dernier servait aux affusions, et alors le verre y était utile.

42. Tous les morceaux de verre plat réunis forment un carré d'environ seize centimètres sur chaque côté. Il était épais de quatre millimètres, de couleur verte, et tel que celui de nos plus mauvaises vitres. Le tems ne l'a pas altéré comme les nôtres, en lui donnant toutes les couleurs de l'iris et en le réduisant en feuillets; mais la partie qui touchait la terre est devenue inégale, raboteuse, tandis que l'autre face a conservé son poli. Ses bords sont arrondis, ce qui prouve qu'il a été coulé séparément. Il pouvait servir à asseoir le *sacrum*, ou le vase qui contenait la chose la plus précieuse du sacrifice, faire, en un mot, l'office de la pierre de marbre sur nos autels. Au

1 Minutius Felix, dans son Octavius, pag. 55 et 123.

reste, je me suis assuré que c'est le seul endroit de l'ancien Néris, où l'on a trouvé un verre à boire et un verre à vitre, quoiqu'on ait cependant découvert ailleurs quelques débris de petites bouteilles de la même matière. L'un et l'autre devaient être apportés de loin, peut-être de Sidon qui, au rapport de Pline, était célèbre par sa fabrique de verre [1]; peut-être aussi de Rome, puisqu'on commença d'en fabriquer sous Tybère. Dans tous les cas, ils devaient paraître infiniment précieux. En voici des preuves. On sait que Néron était à dîner lorsqu'il apprit la révolte de Galba, et que, dans sa colère, il renversa sa table d'un coup de pied. Pline [2] et Suétone [3] remarquent que la fracture de deux vases de cristal en fut la suite, et que ces vases étaient du plus grand prix. On se rappelle également que Marc-Aurèle fit vendre, au rapport d'Eutrope [4], pour fournir aux frais de la guerre contre les Sarmates et autres barbares, entr'autres objets très-rares, des verres de cristal, *pocula cristallina.* J'ai parlé ailleurs [5] d'un autel antique qui recevait dans son centre ou un marbre, ou un carreau de verre. Au surplus, il ne serait pas étonnant que des néophites eussent amalgamé les deux religions, et sacrifié à la fois de deux manières. On sait d'ailleurs, d'a-

[1] Pline, *Nat. Hist.* lib. xxxvi, cap. xxvi.

[2] Pline, *ibid.* lib. xxxvii, cap. ii.

[3] Suetone, n.° 42.

[4] *Eutropii Breviarium,* hist. rom. lib. viii, pag. 595.

[5] Recherches sur les peuples Cambiovicenses, n.° 26.

près Minutius Felix [1], que les premiers chrétiens avaient aussi leurs banquets : Octavius, l'un de ses interlocuteurs, leur reproche même de les faire dégénérer en orgies. Les Romains avaient aussi les leurs, qu'ils nommaient *charistia*, selon Valère Maxime [2], et qui étaient, à proprement parler, des réunions de famille. Plusieurs conciles nous instruisent de pareilles confusions et de tels écarts : nous en citerons de semblables dans d'autres recherches [3]; alors le verre aurait servi de calice. Le quatrième canon du concile d'Ancyre semble confirmer ce que j'avance : *de his qui sacrificare coacti sunt in rupes et cœnaverunt in idolio*. Les mots *cœnaverunt in idolio* peuvent très-bien s'entendre de ceux qui ont fait la cène dans le temple de l'Idole ; d'autant mieux que le sixième canon du même concile s'explique formellement sur ceux qui ont célébré des festins, qui ont bu et mangé dans des lieux consacrés aux idoles : *de his qui festis diebus gentilium in rematis idolorum locis convivia celebrârunt, ciboscque proprios deferentes ibidem comederunt*. Le concile établit donc une différence bien marquée entre ceux qui *cœnaverunt*, et ceux qui *convivia celebrârunt, ciboscque comederunt*. Le troisième canon du concile de Valence de l'an 374,

[1] Minutius Felix, *ibid.* pag. 26 et 101.

[2] *Valerii Maximi dict. fact. que memorabilium*, lib. II, cap. VIII, pag. 98.

[3] Recherches sur les monumens celtiques des cantons d'Huriel et de Montluçon. — Concile d'Ancyre, canon 4, 5, 6, 7.

ceux d'Orléans de 533 et de 541, le quatorzième de celui de Rheims de l'an 625 ou 630, punissent les mêmes abus.

43. Les vases en terre cuite trouvés au fond du puits consistent, 1.° en un pot de plus d'un double décimètre de hauteur, en ayant trois de circonférence, un siège très-étroit, une ouverture très-large et une couverte de mica doré; 2.° en une bouteille haute de deux décimètres, de quatre et demi de circonférence, d'un blanc sale, ayant eu une anse à son extrémité supérieure, le siége et le col en sont très-étroits; 3.° en un autre vase de la même hauteur que les précédens, ayant cinq décimètres de circonférence, une couleur rougeâtre, une large ouverture et un siége très-étroit. Ces vases, dont la forme est romaine, mais qui diffèrent essentiellement par la matière de ceux de cette nation, me paraissent de fabrique gauloise; peut-être même se faisaient-ils sur les lieux. J'en augure de même de tous les autres différemment vernissés; les plus curieux étaient comme marbrés de violet et de blanc. J'en ai trouvé, dans mes recherches aux thermales d'Évaux, dont la couverte très-brillante en imposait pour de l'argent, elle n'était due qu'à du mica.

44. Les clous dont j'ai parlé n.° 39 étaient, à la grosseur près, tels que ceux dont on se sert en différens pays pour latter: on les nomme clous de lattes à ailes de mouche. Ce sont évidemment les *clavi muscarii* de Vitruve. Ils sont de première origine, c'est-à-dire des plus anciens, conséquemment des plus forts.

Il est inutile d'ajouter que je possède la presque totalité des objets cités n.° 39, et que je les décris pièces en main.

45. A droite de l'amphithéâtre, en-deçà de la muraille dont on a parlé, et sur l'emplacement des palais, on a trouvé trois fours d'étuve ou de poële accolés les uns aux autres, construits à la manière de Vitruve : l'argile gâchée en liait les pièces de briqueterie. Il en partait des conduits en terre cuite qui portaient la chaleur dans les appartemens. L'un de ces conduits, de forme carrée, avait plus de deux mètres de longueur. Des charbons et de la cendre étaient encore dans les fours. Le mortier avait acquis la consistance de la brique, et était fort rouge. Winckelmann en a vu de pareils dans la villa de Tusculum et dans une maison de campagne d'Herculanum [1].

46. Je ne parlerai pas des agraffes, des épingles à cheveux en cuivre, dont la longueur excède un double décimètre ; de certaines garnitures de meubles en bronze doré, des lampes domestiques de toutes les formes et matières, des lampes sépulcrales, dont quelques-unes de *terra campana* ; des vases en tout semblables à des palettes à saignée, de la même terre ; des médailles de toutes les grandeurs, de tous les métaux ; des débris de vases de verre de toutes couleurs, souvent de plusieurs à-la-fois, et si artistement arrangées qu'on en conçoit difficilement la manœuvre ; des pierres gravées, des

[1] Recueil des lettres de Winckelmann, avec les notes de M. Dasdorff. Paris, 1784, pag. 259.

statues de bronze, de pierre, de marbre de toutes les hauteurs, et de tant d'autres objets que l'on a découverts et que l'on découvre encore à Néris. Mais ce qui surprend, c'est cette quantité de débris de pièces de marbre que l'on rencontre pour ainsi dire à chaque pas et dans les fouilles. Ces marbres étaient précieux, n.° 17. A ne considérer que le transport, quels frais énormes pour les faire arriver dans un pays éloigné de la mer et de toutes les rivières navigables !

47. Les eaux thermales étaient dans l'enceinte de la ville. Il serait très-difficile aujourd'hui de prononcer sur les édifices qui servaient à leur usage, sur la distribution des bains, sur-tout sur les décorations des salles de bains. Les fouilles faites à Bourbon-Lancy par les ordres d'Henri III en 1580, sous les yeux du savant Myron, celles faites en 1602, en 1608 et en 1680, prouvent tout le luxe des Romains en cette partie [1]. On peut facilement ensuite concevoir la magnificence des salles de Néris, dont la ville l'emportait de tant de manières sur Bourbon. La découverte de quelques colonnes de marbre en donnent déjà une idée. Les débris de planches de la même nature, annoncent que les murailles en étaient revêtues. Elles étaient, comme l'a

[1] Aubery, les bains de Bourbon-Lancy et l'Archambaud. Paris 1604, fol. 47 et 54.

Moreri, Dictionnaire historique, édit. de 1712, tom. 1, pag. 836 au mot *Bourbon-Lanci*.

très-bien remarqué Aubery, à Bourbon-Lancy[1], de différente épaisseur. La proximité du grand aqueduc pour mettre sur-le-champ les thermales à la température désirée, les nombreux fondemens qu'on y rencontre, me font croire que les édifices publics étaient au nord du bassin. C'est effectivement la partie la plus basse, celle où coule le ruisseau que forment les sources thermales. Aubery nous apprend qu'en 1604 « le « bain public de Néry était, ainsi que celui de « Bourbon-Lancy, traversé de plusieurs murailles « de pierres de taille encroustées de marbre par « le dessus, et de chaque côté relevées de mar- « ches aussi couvertes de marbre, et que ces mu- « railles, à fleur du pavé, étaient ouvertes pour se « communiquer les eaux chaudes[2]. » C'est sans doute aussi ce qu'a voulu exprimer Ferault, lorsqu'il a dit que les vestiges de la grandeur de Néris paraissaient encore, et que sa magnificence se remarque en des bains d'eau chaude et de grands canaux à la romaine, qui se voient encore aujourd'hui, c'est-à-dire en 1614[3].

48. Ici, comme dans presque toutes les thermales, se trouve un puits de César : c'est celui qui fournit le plus abondamment ; mais auquel des Césars l'attribuer? C'est ce que l'on ignore. Indépendamment, il en existe deux autres sous les noms, l'un de puits de la Rate, puits Carré, puits Tempéré ; l'autre de puits de la Croix. Ils

[1] Aubery, *ibid.* fol. 47.
[2] Aubery *ibid.* fol. 36.
[3] Ferault, *ibid.* fol. 34.

n'ont été évidemment construits que pour élever l'eau et la porter où l'on désirait. Leur chaleur fait monter le thermomètre de Réaumur à 41 deg. dans le puits de César, à 39 dans celui de la Croix, et à 30 dans celui de la Rate.

49. Ces trois puits renferment les principales sources. Il en existe cependant une quatrième qui n'est pas des moins abondantes. Après plusieurs secousses de tremblement de terre que Néris essuya lors du désastre de Lisbonne, la veille et durant la nuit, une nouvelle se fit sentir le 1.er novembre 1755 à onze heures du matin. On entendit en même tems un bruit souterrain semblable à l'explosion de plusieurs pièces d'artillerie dans l'éloignement. Il partit aussitôt de cette quatrième source une colonne d'eau qui parvint à trois ou quatre mètres de hauteur et se soutint quelques secondes. Le volume d'eau contenue dans le bassin général en fut prodigieusement augmenté, et celle-ci devint tout-à-coup laiteuse. Une odeur de soufre enflammé se fit sentir en même tems. Les fondemens du grand puits, au pied duquel jaillit cette dernière source, furent endommagés, et celle-ci se creusa alors un bassin plus vaste et plus profond. Caylus a été trompé sur cet événement comme sur bien d'autres objets, lorsqu'il le rapporte à l'année 1756 [1]. Cette dernière source doit son origine à une semblable irruption, qui eut lieu en 1749, selon M. Renault. A compter de ce jour 1.er novembre 1755, la chaleur de chaque source est moindre

[1] Caylus, *ibid.* tom. IV, pag. 370.

de plusieurs degrés : le contraire arriva à celles de Chaufontaines. Le produit des sources de Bourbon-l'Archambaud fut à cette même époque prodigieusement augmenté pendant douze heures, au rapport de M. Faye [1].

50. On a vu une fois depuis 1755, l'eau surmonter subitement les bords du bassin qui renferme toutes les sources, et jaillir par-dessus. Le 7 fructidor an 12, sur les huit heures et demie du matin, il partit tout-à-coup du fond de la quatrième source, n.° 49, une bulle qui atteignit rapidement la grosseur d'un seau à puiser l'eau, et qui parvint progressivement, avant d'éclater, à celle d'un tonneau. Toutes les autres sources entrèrent dans une sorte d'ébullition, et vomirent une grande quantité d'autres petites bulles. L'eau prit une teinte jaunâtre, et une odeur de soufre enflammé se fit aussitôt sentir. M. Renault, auquel je dois ces détails, ajoute que le tems était parfaitement calme, que la surprise qu'occasiona ce phénomène fut si grande que la domestique de l'hospice, qui puisait alors dans le puits de César, abandonna sa cruche pour fuir avec rapidité ; que le premier mouvement du fermier des bains fut de saisir sa bourse et de se sauver de toutes ses forces. En moins de quatre minutes tout rentra dans l'ordre ordinaire, la plus parfaite sécurité remplaça la crainte, et on ne s'aperçut dans cette circonstance ni dans la

[1] Faye, nouvel essai sur les eaux thermales et minérales de Bourbon l'Archambaud, pag. 9.

précédente, d'aucune explosion, d'aucun tremblement de terre.

51. Ces thermales contiennent du carbonate de chaux, du sulphate de chaux, du carbonate de soude, du muriate de soude, du sulphate de soude, et enfin du gaz acide carbonique; mais le tout en si petite quantité que les habitans les emploient à tous les usages de la vie indistinctement, même en boisson et à pétrir le pain : c'est, probablement, ce qui a autorisé Piganiol de la Force à dire qu'elles sont limpides et insipides [1].

52. Les statues en bronze, en marbre, en pierre, trouvées en des lieux différens, les inscriptions dont on parlera n.ºs 53 à 60, annoncent l'existence de plusieurs temples.

53. La Diane en bronze, de près d'un mètre de hauteur, décombrée, il y a environ soixante ans, au centre de l'ancien Néris, à travers des débris de colonnes et de tables de marbre, avait sans doute le sien.

54. Il faut en dire autant de la Flore ou de l'Abondance trouvée dans la dépendance du palais du gouverneur, n.º 70; elle est de pierre, assise dans une sorte de chaise et assez grossièrement sculptée; elle tient d'une main une corne d'abondance, de l'autre une corbeille remplie de fruits. Son poids est d'environ cent kilogrammes.

55. Les petites statues en bronze, dont parle Caylus [2], faisaient sans doute partie des divinités

[1] Piganiol de la Force, tom. x, pag. 402.

[2] Caylus, *ibid.* tom. IV, pag. 369.

que l'on y adorait, ou pour parler avec l'empereur Julien [1], dont on y vénérait l'image. Ce que dit Tite-Live démontre qu'un temple avait souvent plusieurs autels [2], chaque autel avait sans doute son dieu particulier. Je parlerai bientôt du temple de Pallas, n.os 95, 97, 98.

56. L'un de ces temples était consacré aux chefs du gouvernement et à leurs épouses; c'est ce que nous apprend une inscription trouvée en 1776, gravée sur pierre dans l'ordre suivant. Cette inscription se voyait, il y a deux ans, dans la muraille du jardin de l'ancien prieuré; M. Renault, curé de Néris, la possède en ce moment.

Numinibus
Augustorum
Et junonibus
Vicani
Neriomagienses.

57. La même inscription se lisait sur une autre pierre, mais en abrégé, de la manière suivante, *NBS. AGM. et JBS. UNI. NGS.* M. Renault assure que les restes du temple, auquel elles appartenaient, furent découverts en 1784, en nettoyant les fossés de la grande route de Néris à Montaigut. Il a vu les assises des colonnes. Ce temple était vis-à-vis le village du Pechein, dont j'ai déjà parlé n.° 16, c'est-à-dire dans l'un des faubourgs de Néris.

[1] *Juliani Imper. opera*, pag. 293.

[2] Tite-Live, quatrième décade, lib. I, pag. 12, lib. II, pag. 70.

58. Nous avons aussi cité les couvertures du grand aqueduc n°. 7, qui portaient des inscriptions étrangères à leur emploi. Les pierres où elles étaient gravées, se trouvaient tellement confondues, que plusieurs présentaient la fin ou le commencement d'un mot sans aucune suite. Souvent même il s'en trouvait d'interposées, qui n'offraient ni lettres, ni écriture. Toutes m'ont paru indiquer la dédicace d'un temple, tout au moins d'un autel, et le nom de la divinité qui y présidait. Les voici telles que je les ai copiées sur place :

Nennerio. . .	Au dieu tutélaire de Néris.
Ovh.	Ovhanæ à la déesse Ovahana qui était très-vénérée au centre des Gaules, sur-tout à Evahon, Evaux lieu de son origine*, à deux myriamètres de Néris.
Vissv	Vissvago au dieu Vissvagus.

Ce Vissvagus rappelle le dieu Moritasgus qui existait à Alize, aujourd'hui bourg Sainte-Reine, près de Semur, ainsi que le prouve l'inscription rapportée par d'Anville [1]. Il en était de même de Vasso chez les Auvergnats [2]; de Borvo, dont parlent Caylus et d'Anville [3], à Bourbon-Lancy;

* Scaliger, *Ausonianarum Lectio*, cap. IX, lib. I. — Gosselin, *Historia Gallorum veterum*, 1636, pag. 127. — Mezeray, histoire de France, in-fol. Paris, 1685, pag. 255, la nomme *Onvana*.

[1] D'Anville, explication topographique du siége Dalezia, pag. 494.

[2] Savaron, les origines de la ville de Clermont, p. 105.

[3] Caylus, *ibid*, tom. V, pag. 336.

D'Anville, notice des Gaules aux mots *Aquæ Bormonis*;

de Mammona ou Mona, à Bourbonne-les-Bains; d'après l'inscription rapportée par Aubery [1]; de Belatucadrus et Moceus, cités par Freret [2]; d'Abellius, dont Scaliger fait mention [3]; et de tant d'autres que l'on peut voir dans la dissertation de l'abbé Mongault, pag. 353 du 1.er volume de l'Académie des inscriptions, mais dont il est inutile d'augmenter ce catalogue. Tous étaient des grands hommes que des nations gauloises avaient déifiés, à raison de leurs talens, de leurs bienfaits, de leurs inventions ou de leurs succès dans la guerre, comme le dit Minutius Félix [4], et après lui Mongault. D'ailleurs chaque eau minérale avait sa divinité particulière, ainsi qu'il résulte d'un passage de Pline, *augent numerum deorum aquae, nominibus variis* [5].

59. On sait d'ailleurs que les Romains adoptaient et nationalisaient les dieux des vaincus. Il ne faut donc pas être surpris de trouver à Néris les dieux gaulois les plus voisins. D'autre part, personne n'ignore que chaque ville un peu marquante, chaque peuple, ainsi que l'assurent Minutius Félix, Tertulien [6], etc., avait son dieu tutélaire, son dieu municipal : *Nennerius* était

[1] Aubery, *ibid.* fol. 23. — D'Anville, *ibid*, aux mots *Aquæ Bormonis*.

[2] Freret, Mémoire de l'Acad. des inscriptions et belles lettres, tom. XXIV, pag. 415.

[3] Scaliger, *ibid.* cap. IX, lib. I.

[4] Minutius, Felix dans son Octavius, pag. 62.

[5] Pline, lib. XXXI, cap. II.

[6] Minutius Felix, *idem, ibidem.* — Tertulien *in apologetico*, cap. XXIV, *unicuique provinciæ et civitati suus Deus est.*

celui de Néris, comme Ovbana, Tulla, Gambona, Bibracte, Segusia, dea Vocontiorum, Roma, etc., étaient les divinités d'Évaux, de Chambon, de Toull, d'Autun, du Forest, de Die, de Rome, etc., etc. [1].

60. Au sortir de l'amphithéâtre et de la ville, on descendait par une rampe, dont on voit encore les vestiges dans le vallon, soit pour aller au palais du gouverneur, soit au camp.

61. Ce vallon était entrecoupé d'écluses, comme on peut le vérifier. On remarque dans quelques-unes la place de la bonde, graces au ciment qui les a conservées. Une de ces bondes aboutissait à un aqueduc qui subsiste en son entier.

62. Ces écluses entretenaient des moulins qui étaient à l'extrémité du vallon; car la vue de l'amphithéâtre, du camp, du palais du gouverneur, n'était respectivement bornée par aucun édifice intermédiaire. Ces écluses pouvaient aussi servir à des naumachies. Le ruisseau qui provient des thermales étant insuffisant à ces différens services; on avait conduit à Néris, par des travaux immenses et avec des frais énormes, toute l'eau que l'on avait pu rassembler dans sa circonférence.

[1] Belley, éclaircissemens géographiques sur l'ancienne Gaule, pag. 328. — On adorait également Berecinthe à Autun, si l'on en croit Gregoire de Tours, *Hist. Franc.*, et l'auteur des notes sur cette histoire; recueil des historiens des Gaules, tom. II, pag. 467, note. — Histoire littéraire de Lyon, tom. I, pag. 17.

63. Malgré tant de secours étrangers, les moulins ne pouvaient encore suffire dans les tems de sécheresse, à la consommation d'une population immense. Ceci explique l'usage de cette multitude de moulins à bras que l'on rencontre dans les ruines. Il paraît que chaque famille avait le sien. Quelques-uns sont faits de laves, peut-être de celles qu'a vomies le volcan qui entretient la chaleur des eaux. Je dis affirmativement le volcan : les phénomènes rapportés, n.° 49 et 50, le prouvent incontestablement. Ils attestent de plus que *Baccius* [1] a bien vu, a bien jugé, et démontrent la fausseté de l'opinion de quelques chimistes modernes qui ne veulent pas reconnaître un feu souterrain comme cause de la chaleur des eaux minérales. Qu'ils me disent donc d'où provient celles des sources du *Bollicame* près Viterbe, qui durcissent les œufs en un instant, au rapport de Winkelmann, Histoire de l'Art chez les anciens, tom. II, pag. 555.

64. Ces moulins à bras ont environ cinq décimètres de diamètre ; ils ne diffèrent des nôtres à moutarde qu'en ce qu'ils sont beaucoup plus creux dans leur centre qu'à leurs bords ; la pierre de dessus s'adapte parfaitement à cette forme qui est celle d'un cône renversé.

65. On arrive au camp après avoir traversé le vallon, il est au couchant du bourg de Néris et de forme à-peu-près triangulaire. Il a cinq cent quarante-six mètres de circonférence en-dedans. Partie de l'est et de l'ouest, ainsi que la totalité

[1] Baccius, *de Thermis*.

du nord, étaient défendues par un ravin profond : le surplus, d'environ deux cents mètres de longueur, l'était par une levée de terre palissadée et flanquée de tours. Cette levée a encore en dehors, à partir du fossé, près de vingt-huit mètres d'élévation et près de vingt en dedans du camp. Le côté du midi a la forme demi-circulaire. On remarque sur cette partie deux éminences, à quarante-six mètres de distance, qui indiquent le placement des tours. Il existait entre ces tours une porte qui est bien marquée par la brèche de la levée; elle répondait au palais du gouverneur, c'était sans doute la Prétorienne. Une seconde porte au levant, également marquée par une ouverture de dix mètres, correspondait avec la forteresse et l'amphithéâtre, c'était la Questonienne; il en existait enfin une troisième à l'ouest, c'était probablement la Décumane.

66. On a reconnu la palissade, au rapport de M. Renault, par les traces de bois pourri que l'on suivait très-profondément, à partir du haut de la levée. Il assure de plus que l'on a trouvé sur les lieux les débris d'une grande urne, de différens vases, et des vases entiers de *terra campana*, notamment de ceux qui ressemblent à des palettes à saignée. Tous étaient surchargés de divinités et de figures d'animaux : il cite spécialement un plat rond, peu profond, de deux décimètres et demi de diamètre, qu'il a eu en sa possession.

67. Tout annonce que ce camp ne servait que pendant l'été; le terrain en est parfaitement uni;

et on n'y remarque point, comme dans celui de Montebras, les creux larges et profonds où se baraquait le soldat [1], mais la ville exigeait une garde pendant l'hiver, conséquemment des troupes; motif de plus pour croire qu'elles habitaient alors la partie où se voient les cases dont on a parlé n.° 35 à 39: l'hôpital et même les prisons pouvaient en faire partie.

68. L'auteur d'un voyage au Mondor [2] considère le camp de Néris comme un camp à demeure, *stativa castra.* J'ai toujours coutume d'opposer des faits à des assertions gratuites: 1.° ce que nous venons de dire démontre que le camp de Néris n'était pas du nombre de ceux où les légions hivernaient, l'inspection seule suffit pour prononcer; 2.° les cases nombreuses, dont j'ai parlé, étaient habitées; 3.° enfin, la ville était trop importante pour la dégarnir de troupes pendant l'hiver, sur-tout au milieu de peuples si remuans, si prompts à se rébeller, et par beaucoup d'autres motifs déjà exposés n.° 35.

69. A 78 mètres de la porte orientale du camp subsistait une forteresse qui présentait un carré de 44 mètres sur deux faces opposées, et de 36 sur les deux autres. J'y ai vu quantité de tuiles à rebords de première origine, et des carreaux d'époque normande. Le champ où elle était située porte le nom de la Palle ou de Pallas; il en sera question ailleurs, n.os 95, 97. Le camp romain de

[1] Recherches sur les peuples Cambiovicienses, n.° 35.

[2] Voyage au Mondor, in-8.°. Paris 1802, lettre XXXVII, pag. 206.

Drevant près St.-Amand, département du Cher, avait une forteresse semblable à peu de distance de son enceinte.

70. Le palais du gouverneur était au midi du camp dans une terre que l'on nomme *Champ-de-Kars*, par corruption de Mars, à raison d'un temple consacré à ce dieu. Ce palais ne se manifeste que par ses ruines, ses marbres, ses colonnes, etc. Parmi celle-ci il en existait à grandes, à petites cannelures, à cannelures moitié grandes, moitié petites, toutes de différentes grosseurs : ce qui en constitue de trois espèces très-distinctes et manifeste la beauté de l'édifice. Il avait aussi son temple, n.° 54. J'ai dit ailleurs que ce palais avait été habité par Pepin, et j'ai cité la chartre qui en fait la preuve [1]. Un index geographicus s'exprime ainsi : *Nerisius villa regia in Aquitaniâ* [2].

71. Nous avons déjà annoncé, n.° 62, ce que les Romains avaient fait pour se procurer de l'eau relativement à leurs besoins. Il n'y avait pas de si petite source qui n'eût son aqueduc : c'est ce que l'on remarque sur-tout au village de Marcoin, dans une plaine un peu marécageuse, où l'on en découvre plusieurs, tous de différentes espèces.

72. Indépendamment des sources de Marcoin, ils avaient mis à contribution celles des campa-

[1] Recherches sur les premiers ouvrages de tuilerie, n.° 66. — Besly, *ibid*, pag. 24, rapporte ce diplôme. On peut aussi le lire dans Labbe, Miscel. cur. pag. 458.

[2] Recueil des historiens des Gaules, *index geographicus* du tom. VI.

gnes voisines, de Durdat, de Villebret, de Ronay, etc. Cette dernière est à un myriamètre de Néris; elle jaillit dans un pré où elle est reçue dans un vaste bassin construit comme les puits des eaux thermales; elle entre de là dans son aqueduc, qui a de capacité trois décimètres vingt-trois millimètres sur deux faces, et vingt-sept millimètres de plus sur les deux autres.

73. On ne saurait assez admirer avec quel art l'ingénieur hydraulique a saisi le niveau dans un pays où tout est monticules et vallons. Au lieu de porter droit à Néris, ce qui aurait centuplé les frais, il a tourné les lieux trop élevés, évité les bas-fonds, et considérablement augmenté par des détours la longueur de son conduit, sans toutefois nuire à la circulation. J'ai vu, le 29 vendémiaire de l'an 11, cette source de Ronay arriver encore à Marcoin, où le canal se trouvait rompu par le chemin sous lequel il passait.

74. Les petits aqueducs se réunissaient à de plus grands, ainsi qu'on le voit au levant, au midi et au couchant du clos des Villattes. Tous versaient ensuite dans le grand, qui traversait la partie de Néris qui borde les thermales. Ce grand aqueduc avait en-dedans un mètre et un tiers de diamètre : que l'on juge ensuite de la masse d'eau qu'il conduisait. On y a trouvé des morceaux de bois et une assez longue planche pétrifiés : on découvrit en même tems à ses côtés une espèce de daubière de terre rouge assez grossière, à l'imitation sans doute de la poterie de *terra campana*. Ce vase présentait des figures d'animaux et quatre

Mercures ; un à chaque partie latérale de ses deux bouts, avec tous ses attributs. Le couvercle portait un lion avec sa crinière hérissée. On trouva au même lieu une sorte de table de près d'un mètre de longueur sur deux tiers de largeur : elle était unie et de la même terre.

75. Caylus assure que ces aqueducs avaient leur direction vers l'amphithéâtre [1] : c'est encore une erreur ; l'élévation du lieu suffirait seule pour en démontrer l'impossibilité, si la situation du grand aqueduc et de tous les petits n'en faisait connaître le véritable cours.

76. Parmi ceux qui passent sur la commune de Durdat, il en est un tellement grand qu'on l'a considéré comme un chemin couvert ; mais sa construction démontre son usage. Ses parois internes latérales sont recouvertes de ces tuiles à rebords opposés dont on va parler n.° 80 ; le fond est pavé de briques. Peut-être recevait-il l'eau du ruisseau du moulin Jorandon ou du torrent d'Œil, plus connu sous le nom de rivière de Commenterie. Au surplus les cimetières de Durdat, de Néris, de Villebret, sont remplis de tombeaux qui ne sont que des débris d'aqueducs ; et ces masses, où l'on connaît facilement la partie supérieure et la partie inférieure du conduit, résistent aux intempéries depuis des siècles. On en trouve à la surface du sol et à deux mètres de profondeur : ils prouvent en outre la multitude de ces aqueducs, et qu'on les détruit depuis plusieurs siècles.

[1] Caylus, *ibid.* tom. IV, pag. 369.

77. La construction de ces canaux présente quatre variétés essentielles à remarquer : la plus ordinaire résulte d'un mélange de petites pierres ou cailloux brisés dans un mortier fait avec la chaux vive, le sable, la tuile et les scories de charbon de terre broyés et gâchés ensemble. Tel est l'aqueduc de Ronay ; telles sont les masses qu'offrent les lieux de sépulture dont on vient de parler, etc. Ils sont ordinairement couverts de dalles. Ce sont là les pierres factices, les pierres fusiles, les briques crues, dont on s'est si longuement occupé.

78. Des espèces de faîtières en terre cuite, sous cette forme Ω, établissent la seconde. Elles ont trois décimètres d'ouverture en largeur, onze centimètres de hauteur, quatre décimètres de longueur. Les rebords ont vingt millimètres en-dehors, cinquante à partir de l'intérieur : chaque pièce en a trente-cinq d'épaisseur.

79. La troisième résulte d'un autre ouvrage en terre cuite, dont la forme est en quelque sorte l'opposé de la précédente ⊔. Dans la première l'eau coule sur le massif ou sur des briques, dans celle-ci sur ces pièces de tuilerie. Tel était l'aqueduc qu'a vu et visité M. Pajonnet[1] sur la route de Néris à Chantelle près du village des Chorles. Chaque pièce a de longueur un demi-mètre, de largeur en-dedans trois décimètres. Ses rebords ont de hauteur seize centimètres dans l'intérieur ; son épaisseur est de trois.

80. La quatrième variété enfin est due à une sorte de tuiles à rebords opposés ⌐⌙. Ce sont là

[1] Pajonnet, *ibid*, pag. 265.

sans doute les *hamatae tegulae* dont parle Vitruve, et qu'il fixait dans le crépi des appartemens bas et humides. Les deux dernières espèces d'aqueducs ont des pierres pour convertures. Toutes les quatre se voient à Marcoin, les trois dernières dans la plaine dont on a parlé n.° 71. Le même massif, n.° 77, est pour toutes le point d'appui des côtés et le moyen d'union entr'elles : il leur sert aussi de base.

Si l'on pouvait s'en rapporter à un mémoire de Levayer, intendant de Moulins en l'an 1698, en réponse aux demandes du duc de Beauvillier, on trouverait aussi à Néris des « aqueducs com« posés de petits tuyaux ronds jetés dans le ci« ment » ; mais je n'en ai point vu de semblables.

81. Il est sans doute inutile d'ajouter que ces aqueducs exigeaient, pour leur assiette, leur construction, leur entretien, non-seulement des ouvriers de différens genres, un ingénieur particulier; mais encore des gardiens, des conservateurs en état de les réparer. On ne saurait douter de l'importance de ces fonctions, lorsqu'on se rappelle qu'un de ces sortes d'officiers, que nous nommerions aujourd'hui le maître fontainier, irrité de l'affront d'avoir été chassé de Vienne avec la populace, en favorisa la prise à Clovis, en introduisant un certain nombre de ses soldats par un de ses canaux, ainsi que le rapporte Grégoire de Tours [1].

82. Les nombreuses voies romaines, dont les restes sont encore apparens en tant d'endroits,

[1] *Gregorii Tur. ibid.* lib. II, cap. XXXIII, pag. 98 et 99.

ne manifestent pas moins l'importance et la grandeur de Néris, que ses palais, ses temples, ses thermes et ses aqueducs.

83. Un de ces chemins fort élevé, bien bombé, de six mètres de large, tend aux Janotes, et se perd dans les vignes.

84. Les grandes routes qui, de la Rochelle et de Bordeaux, se réunissaient à Limoges, n'en formaient plus qu'une qui tendait à Autun, après avoir traversé le pays des Cambiovicenses et la ville de Néris. On la trouve dans la Creuze : savoir, à Pontarion, dans les landes en avant et au sortir d'Ahun, dans les bois de St.-Julien-le-Chatel, au pont des Malades sur la Tarde canton de Chambon, à la chaussade commune du Trompt où il existait une mansion, dans les bois d'Évaux, dans celui du Chez, près la même ville. Elle traverse le Cher à Celles, aujourd'hui Cellas, où il existait un pont de pierre. On la suit le long de ce village jusqu'à l'arbre des Chartres, dans la longueur de plus de deux cents mètres.

85. L'arbre des Chartres, dont on vient de parler, qui est un tilleul vénérable par son antiquité, placé au centre de trois chemins, rappelle, sans doute, quelque chartre ou diplôme de Sigebert, roi d'Austrasie en 580, ou de Brunehaut, grand'mère et gouvernante du jeune Thierry vers l'an 612. On sait que cette dernière habitait un château près de Menat, qu'a décrit Aymoin [1], lequel n'était pas à deux myriamètres

[1] *Annonii, de Gestis Francorum*, in-fol. Paris 1514, lib. 1, cap. v, fol. 3.

de Néris, et qu'elle se plaisait aussi beaucoup à Autun, si l'on en croit Bouteroue [1]. Dans l'une et l'autre habitation, elle n'avait d'autre route à prendre pour se rendre soit dans le Limousin, le Bordelois, et autres provinces de sa domination, comme héritière du don nuptial de sa sœur Galzuinte, épouse de Chilpéric [2]; soit au château qu'elle avait bâti en Quercy, aujourd'hui Castelnaux-de-Bretenoux, près St.-Céré, département du Lot; soit auprès de son père Athanagilde, roi des Visigoths en Espagne. Il serait important de savoir pourquoi on fait honneur à Brunehaut de cette chaussée et de tant d'autres, par exemple de celles de la Belgique, au rapport de Bergier [3]. Celle qui d'Auxerre porte sur le Berry, en traversant la côte des Alouettes, n'a pas d'autre nom : il en est de même de celles qui existent dans le ci-devant Morvant, aujourd'hui département de la Nièvre. Peut-être en a-t-elle fait réparer les pavés, et la flatterie s'est empressée de leur donner son nom. Taillepied a imaginé un roi Brunehaut auquel il attribue celles qui se voient en beaucoup de lieux de la basse-Allemagne et de la Gaule [4]; mais c'est une des cent mille fables dont son livre est farci.

[1] Bouteroue, recherches curieuses des monnaies de France, in-fol. Paris 1666, pag. 274.

[2] *Gregorii Tur. ibid.* lib. IX, pag. 514.

[3] Bergier, *ibid.* tom. I, pag. 177.

[4] Taillepied, histoire de l'Etat et République des Druides, in-12. Paris 1585, pag. 64 du liv. II.

Bergier dit un mot de ce prétendu roi et de son inventeur [1].

86. Quoi qu'il en soit, il fallait que cette voie romaine fût bien servie en relais de poste, et qu'elle eût d'excellentes mansions ; car c'est par elle seule que les puissans du lieu pouvaient se procurer cette immense quantité d'huîtres dont on voit les écailles. Pour les manger bonnes, il fallait aller grand train, attendu l'éloignement de Marennes et de la Rochelle d'où on les tirait. Il serait impossible aujourd'hui de faire pareille entreprise avec succès.

87. J'ai dit que cette voie romaine passait à Pontarion, n.° 84, et je saisis avec empressement cette occasion pour applaudir, en cette partie, à l'exactitude de la carte dite de Peutinger, et faire connaître les nombreuses erreurs dans le placement du *Praetorium*, que cette carte fixe entre Limoges et Ahun. Le nom de *Pontarion* n'est évidemment qu'une corruption de *Praetorium ;* comme le nom de *Thorion*, que porte la rivière qui baigne le pied de la montagne, n'est qu'un diminutif du même mot latin. Ici les faits sont d'accord avec mon assertion ; 1.° Pontarion est, comme toutes les anciennes villes fortes de la Celtique, sur une montagne à pic : elle était de plus environnée d'une rivière ; 2.° Pierre Benoist, dit Maldamnat, a vu les restes des murs de ville ; 3.° il a également vu le souterrain qui conduisait à la rivière et qui passait sous l'église actuelle. C'est ici le lieu de remarquer qu'il exis-

[1] Bergier, *ibid.* tom. II, pag. 680.

tait des souterrains dans toutes les villes gauloises situées sur des hauteurs, attendu le savoir de ce peuple [1]. D'Anville fait mention de ceux d'Arve [2]. 4.° La voie romaine indiquée dans la carte citée, s'y trouve et porte évidemment sur Ahun. On la trouve au sortir d'Ahun, toujours dans le département de la Creuze, sur la commune de Saint-Alpinien, sur le chemin de Croc à Neoux, au bois d'Urbe, commune de Montel-Guillaume, à Sales, près de Flayat, etc.; et c'est ici que l'on doit louer l'abbé Belley qui, sans connaître les localités, a parfaitement jugé de sa direction sur l'Auvergne [3]. Ce n'est pas la seule chaussée qui aboutissait à Pontarion, une autre qui partait de Poitiers venait s'y joindre, elle est parfaitement conservée depuis Belac, et on la suit dans la longueur de plus de dix myriamètres : elle passait dans le bois de Trans, canton de Bourganeuf. Une troisième, au rapport de Pierre Benoist, venait de Bourganeuf et traversait la forêt de Trançay. La jonction de tant de voies militaires suffirait seule pour annoncer la présence des Romains et l'importance du lieu. 5.° Il y a inversion dans les distances indiquées dans la carte, c'est-à-dire qu'il y a dix-huit lieues gauloises de Limoges à Pontarion, et quatorze de Pontarion à Ahun; à celà près elles sont exactes.

1 *Cæsaris Comment.* in-8.° Amsterdam, Helzevir 1661, lib. VII, pag. 290.

2 Mémoires de l'Acad. des inscriptions, t. XXVII, p. 109 à 113 de l'histoire.

3 Mémoires de l'Acad. des inscriptions, t. XIX, p. 716.

6.° On voyait encore, en 1668, les vestiges d'un pont de pierres au pied de la montagne. 7°. Enfin Pierre Benoist, dont l'habitation n'était pas éloignée, assure que Pontarion et Bourganeuf ont été bâtis des ruines de *Praetorium*. Il attribue les pavés anciens, (c'est ainsi qu'il nomme les chaussées qui y conduisent) aux Romains, et leur réparation à la reine Brunehaut, ce qui les fit nommer, dit-il, levées de Brunehaut. Il ajoute, d'après Aymoin, que son palais n'était pas loin de là, c'est de celui près de Menat, dont il entend parler; que c'était sa route pour aller de là en Limousin et Quercy dans lequel elle avait fait bâtir un château nommé *Castrum Brunichildis*, Castelnau de Bretenous, et qu'il fallait encore passer par Pontarion pour aller au royaume de son père, roi des Visigoths, en Espagne [1]. C'est la confirmation de tout ce que nous avons déjà dit n.° 85.

88. Ainsi voilà la position du *Praetorium* de la carte dite de Peutinger définitivement fixée. On ne le cherchera plus, avec l'abbé Belley, aux environs de l'abbaye de Grammont [2]; à Arenes avec d'Anville [3]; loin de sa véritable assiette avec Caylus. Au surplus, ce *Praetorium* n'est plus qu'un bourg de cinq à six maisons; il n'est remarquable que par ses affreux rochers à pic. Pierre

[1] Pierre Benoist, dit Maldamnat, *ibid.* pag. 29, 30, 31.

[2] *Belley,* dissertation sur *Augustoritum,* tom. XIX des Mémoires de l'Acad. des inscriptions, pag. 715.

[3] D'*Anville,* notice de l'ancienne Gaule, pag. 533, au mot *Praetorium*.

Benoist s'est assuré que l'ancienne ville avait été brûlée [1], sans doute par les Sarrazins qui en 732 et 733 désolèrent la Marche, le Combraille, la partie montueuse de la basse Auvergne, etc.

89. J'ai découvert une troisième voie romaine qui tendait à l'ouest-sud-ouest de Néris. On la suit dans le cours de cent quarante mètres au sud du clos des Villattes. Elle paraît tendre vers le département de la Corrèze, peut-être à *Uxellodunum*, Ussoldun, le Puech d'Ussoldun du tems de Joseph Scaliger [2], aujourd'hui Puy-Dissolu, très-ancienne ville celtique; ou à celle de Bré qui fut détruite dans le 14.[e] siècle par le prince Noir.

90. Il en existait une quatrième très-bien marquée dans la carte de Peutinger, édition de Cheib; de Nantes elle tombait sur Poitiers, traversait Argenton, Château-Meillant, et arrivait à Néris. Au sortir de Château-Meillant, la route passait aux Fosses, commune de Viplaix; on en a découvert le stratumen, le noyau et la rudération dans le cours de la révolution. Elle traversait ensuite le Cher sur un pont dont on parlera bientôt.

91. Au sortir de Néris, toutes ces voies, n.° 90, ainsi que celles de Limoges, n'en formaient qu'une. On la voit aux Chorles, dans la longueur de cent soixante-dix mètres, dans le bois des Forges, dans la lande de Magnet, et de là jusqu'au pont d'OEil. La tradition orale l'attribue à

[1] Pierre Benoist, *ibid.* pag. 29.

[2] Joseph Scaliger, *Notitia Galliæ*, pag. 91.

un prince qui résidait dans la ville qui fait l'objet de ces Recherches.

92. Elle passait sur le pont que l'on vient de citer, jeté sur le torrent d'Œil : on la trouve ensuite entre Commenterie et Malicorne, entre Malicorne, Colombier et Hyds, auxquelles quatre communes elle sert de limites respectives, ce qui annonce qu'elle est beaucoup plus ancienne qu'elles. Elle traversait le bourg d'Hyds, le village des Guillaumets, commune de Baune, parvenait à Montmaraut, ensuite à Chantelle. Il est à remarquer que les habitans de tous les lieux où elle passe, la nomment encore la grande route romaine de Néris.

93. Si Caylus avait travaillé sur de meilleurs Mémoires, n.° 13, il n'aurait pas assuré [1] « qu'une voie romaine passait à Néris, en venant de Lyon à *Augustonometum*, Clermont : ensuite à *Cantilia*, Chantelle. » Il est impossible de comprendre ce passage ; il semblerait que Néris est entre Lyon et Clermont, et que Chantelle, loin d'être dans le voisinage de Néris, est au contraire au-delà de Clermont : c'est ainsi qu'on dénature les faits les plus constans. La suite du même passage n'est pas moins contraire à la vérité [2].

94. Il paraît que les lieux communs de sépulture étaient tous hors de la ville. Le champ de Pallas, au milieu duquel était la forteresse dont il a été question, servait sans doute à celle des

[1] Caylus, *ibid.* tom. IV, pag. 369.

[2] Recherches sur les ruines de quelques villes de l'ancien Berry, n.os 83 et 84.

militaires; l'héritage de Marcoin, appélé le petit Bouche, à celle des citoyens.

95. Les diverses manières d'inhumer, dont les fouilles ont procuré la connaissance, ne sont pas indifférentes à savoir. Par exemple, dans le champ de Pallas on a découvert plusieurs tombeaux en maçonnerie très-solide, de la longueur des défunts; leur largeur répondait sans doute à leur corpulence. Dans quelques-uns, les squelettes étaient parfaitement conservés. Parmi ces squelettes, les uns avaient la tête au sud-ouest, tandis que les autres avaient les pieds à l'équinoxial. Les troupes romaines étaient, comme on le sait, un mélange de différentes nations [1]; chacun croyait, adorait et se faisait inhumer à sa manière. Nous nous expliquerons à cet égard dans quelques autres recherches. De pareils tombeaux en maçonnerie ont fait donner le nom de *mureaux* à une partie du territoire des tombes, « à cause des restes de petits murs qui paraissent avoir fait la séparation des sépultures, » comme le dit l'abbé Lebeuf, dans son Histoire de la ville et diocèse de Paris.

96. On a trouvé dans ce même enclos une tête entre quatre tuiles romaines : c'était sans doute celle d'un individu puni du dernier supplice, dont le reste du cadavre avait peut-être été dévoré par les bêtes féroces. On a remarqué, en général, que les crânes de ces étrangers étaient beaucoup plus épais que les nôtres.

[1] Lebeau, histoire du bas Empire, tome II, liv. VIII, pag. 238.

97. Ce champ de Pallas, dont on vient de parler, semble annoncer un temple consacré à cette déesse. Les militaires devaient y avoir grande dévotion, c'était en effet leur patrone : le camp et les casernes étaient proches. Ils ne pouvaient s'empêcher d'affectionner et de vénérer la déesse de la guerre. Le terrain environnant devait donc servir à leur sépulture. Alors, comme aujourd'hui, on se faisait inhumer le plus près possible de la divinité. Je n'ai jamais découvert de ruines de temple, sans rencontrer tout au tour des tombeaux et des urnes. Je citerai ceux du Deveix, du Montfrialoux, de Casi-ré près Lamaid, dont j'ai fait mention dans mes Recherches sur les peuples Cambiovicenses, n.os 30, 49, etc. Il en était de même chez les Celtes. Une loi de Lycurgue en faisait un devoir à ceux de Sparte, si l'on en croit Quenstedt, pag. 176.

98. Peut-être ce temple existait-il au milieu de la forteresse dont on a parlé. Les Romains avaient un culte : ce culte avait ses sectaires, ses dévots, et il ne faut pas douter que les soldats n'y fussent asservis. D'ailleurs quand les empereurs, quand les généraux sacrifiaient publiquement, l'armée était présente. Indépendamment des sacrifices proprement dits, ils avaient des prières, des processions, des purifications, des jeûnes, des neuvaines, ainsi qu'il résulte de la quatrième Décade de Tite-Live [1]. Au surplus, pour me servir des paroles de Minutius Félix, les Romains avaient consacré un grand nombre de temples, rempli

[1] *Titi Livii*, décad. lib. I, II, V, VI.

leurs villes du service des dieux, institué un grand nombre de prêtres, de religieuses, de cérémonies [1], et tout cela n'existait pas sans le concours de la multitude.

99. On découvrit à Marcoin, qui tire sans doute son nom de quelque temple consacré à Mercure, dans un terrain couvert de bois, en floréal de l'an 12, une certaine quantité de petites bouteilles de terre cuite de la même forme, couleur et matière que nos bouteilles à encre : c'étaient autant d'ossuaires. Elles prouvent que l'usage de brûler les morts s'est long-tems prolongé dans cette partie des Gaules, car ces vases n'ont plus la forme romaine. Ce fait confirme amplement ce que dit Schepflin, qui assure que la même coutume se soutenait encore sous Marc-Aurèle, et même dans le troisième siècle. Cette pratique, si l'on en croit Macrobe, avait entièrement cessé de son tems, c'est-à-dire avant l'an 395 de l'ère vulgaire [2]. Parmi ces vases, il s'en est trouvé de beaucoup plus grands, dont l'extérieur avait une couverte de plusieurs couleurs. Les premiers appartenaient sans doute à des prolétaires; les seconds contenaient les cendres d'hommes mieux favorisés de la fortune. Ces ossuaires prouvent encore que l'ancienne religion romaine s'est long-tems soutenue à Néris; car les Chrétiens n'adoptaient pas l'usage de brûler les morts. C'est un

[1] Minutius Felix, *ibid.* pag. 16, 18, 75.

[2] Schepflin, dissertation sur un monument de la huitième légion d'Auguste, tom. x des mémoires de l'Acad. des inscriptions, pag. 461. — Macrobe Saturn. lib. VII, cap. VII.

des reproches que leur fait l'un des interlocuteurs de Minutius Félix. Octavius se contente de répondre que les Chrétiens observent l'ancienne forme qui est la meilleure [1].

Il faut bien distinguer les petites bouteilles de grès, dont on vient de parler, qui renfermaient des cendres, de celles que l'on rencontre dans quelques anciens tombeaux. Celles-ci, plus grandes en général, contenaient l'eau lustrale, la liqueur démonifuge, pour parler avec M. Siauve [2]. On en trouve beaucoup dans l'ancien cimetière de la Chapelaude, canton d'Huriel. Ce lieu est connu sous le nom de *Lampier*, à raison d'un fanal conique qui occupe son centre. Le bourg de Domeyrat, canton de Montluçon, en avait un pareil. Ils étaient destinés, dans des tems de maladies épidémiques et contagieuses, à entretenir le feu et la lumière lorsque toute communication était interrompue, même entre les plus proches voisins. Ces feux pouvaient aussi contribuer à assainir l'atmosphère. Ceci explique l'usage du *turricule octogone* du cimetière des Innocens de Paris, usage que le Beuf a complètement méconnu. Il est à croire que les épidémies, les pestes qui ont successivement désolé cette capitale, à partir du tems de Grégoire de Tours, jusques et compris celles de 1347 et de 1467, ont provoqué cette construction.

La coutume d'inhumer avec le défunt l'eau défensive est remplacée, dans beaucoup de pays,

[1] Minutius Felix, *ibid.* pag. 30 et 112.

[2] Siauve, Mémoires sur les antiquités du Poitou, p. 58.

par celle où l'on est de jeter dans la fosse l'écuelle qui la contient.

100. On a rencontré çà et là quelques cercueils de pierre, même de cette pierre blanche étrangère au pays, que les premiers Chrétiens paraissent avoir affectionnée, des urnes, etc., etc.

101. On nous a assuré qu'il existait dans le bois de Villebret et près de Marcoin des ouvrages de fortifications, des redoutes, des demilunes : nous ne les avons point vus.

102. Il serait peut-être intéressant de savoir, avant de finir, si Néris offrait uue bourgarde ou une cité avant l'apparition des Romains dans cette partie des Gaules. Il est certain que les Celtes avaient une grande vénération pour les sources en général, pour les thermales en particulier [1]. Leur existence en ce lieu, les guérisons qu'elles opéraient devait y faire affluer grand nombre de personnes, en multiplier les habitans. Pline a dit vrai de toutes les eaux minérales, lorsqu'il a assuré qu'elles bâtissaient des villes, *urbesque condunt* [2]. Il est également certain que les Gaules contenaient une multitude de petits peuples, dont un grand nombre nous est inconnu; que les Romains n'en triomphèrent qu'en fomentant des défiances, des haines, des jalousies parmi eux. Néris, *aquae Neri*, dit Piganiol de la Force [3], ville d'une ancienneté gauloise que quelques-uns pren-

[1] *Seneca epist.* 41.—*Sulpici severi* lib. II, pag. 129.

[2] Pline, *ibid.* lib. XXXI, cap. II.

[3] Piganiol de la Force, *ibid.* tom. XI, pag. 431.

nent pour le *Gergobia Boïorum*, recommandable par plusieurs vestiges d'antiquités romaines. Si l'on en croit M. Renault, on a trouvé sur les lieux des médailles gauloises. M. Pajonnet, un des correspondans de Caylus, présume que le bourg de Néris s'est élevé sur les ruines de deux villes jadis bâties dans son voisinage. Il juge que l'une appartenait aux anciens Gaulois par son exposition au midi, le voisinage de ses eaux et l'élevation du terrain sur lequel elle était située. Il attribue l'autre aux Romains, soit à raison de la tour de Néron, soit à cause de l'aqueduc qu'il a vu. Il place l'une de ces villes à l'ouest, et l'autre à l'est de l'amphithéâtre [1].

103. Si Piganiol de la Force et M. Pajonnet avaient long-tems séjourné à Néris, s'ils en avaient parcouru et bien examiné les ruines, ils auraient vu par-tout le même genre de construction, les mêmes matériaux, le même ciment, et ils auraient facilement reconnu des ouvrages romains. A l'est comme à l'ouest du cirque, il serait impossible de saisir la moindre différence, tant dans les décombres que dans les fondemens ou les restes de murailles. Il est bien évident, d'après cela, que M. Pajonnet a pris le palais du gouverneur, qui était effectivement situé sur une hauteur et à l'ouest de l'amphithéâtre, pour une ville gauloise; mais les colonnes, les tuiles à rebords, de trois époques bien distinctes, les statues, etc., qui s'y trouvent auraient du l'éclairer. Il serait risible d'attribuer de pareils ouvra-

[1] Pajonnet, *ibid*, pag. 262, 264, 265, 267, 269.

ges à des Gaulois, sur-tout avant l'entrée de César. Il le serait également de croire avec M. Pajonnet [1] que le Néris actuel n'est pas le lieu indiqué par la colonne milliaire qu'il a découvert à Alichamp; tandis que ce bourg est bâti sur les ruines et au centre de cette ancienne ville.

104. Quant aux prétendues médailles gauloises dont il a été question, n.° 102, il est permis de douter de leur existence : je n'ai pu en trouver aucune jusqu'ici, et l'une de celles que l'on m'a présenté, que l'on m'a donné comme provenant de cette nation, est de l'Empereur Tacite, et aussi petite que le patac, monnaie de cuivre dont on se servait à Avignon avant la révolution.

105. Il est également probable que Néris n'a jamais été un chef-lieu de cité; son territoire se trouvait trop resserré par les Cambiovicenses d'un côté, les peuples de Jarges de l'autre, et enfin par ceux de Chantelle-la-Vieille. Sa proximité doit même le faire comprendre parmi les premiers ou les seconds. Je cite Chantelle-la-Vieille, parce que ce lieu est très-ancien. Je le trouve dans la carte dite de Peutinger, *Cantilia*. Sidoine écrit à Vectius *Cantillensem ecclesiam inspexi* [2], pour dire qu'il a visité la totalité des églises de sa dépendance, ou si l'on veut de son archiprêtré. Besly, dont l'autorité est si respectable, appelle son territoire *Cantullensis pagus*, et place

[1] Pajonnet, *ibid.* pag. 262.

[2] *Apollinaris Sidonii opera*, in-8.° Paris 1614. Epist. XIII du liv. IV, pag. 102.

Bourbon - l'Archambaud sous sa jurisdiction [1].

106. Si l'on m'objecte avec Grégoire de Tours, Vallois et autres [2], que Néris était de l'ancien diocèse de Bourges, et si l'on en veut conclure avec Caylus qu'il était anciennement de la cité des Bituriges [3], avec Coquille [4], avec d'Anville [5], avec l'Abbé Belley [6], qu'il faisait conséquemment partie du Berry, je répondrai qu'il pouvait en être ainsi sous les Romains, même du tems de Tarquin l'ancien, au rapport de Tite-Live [7], mais qu'il en était tout autrement sous les anciens Celtes. Les premiers avaient divisé, pour leur intérêt et leur commodité, la Gaule en provinces; mais une même province contenait des peuples très-distincts entr'eux; et quand j'en vois, quand j'en touche les monumens, je me dis et j'assure que tout ce que renfermait la province de Berry, par exemple, n'appartenait pas au Berry. J'en cite des preuves que je pourrais multiplier sans doute si j'avais vérifié tous les lieux.

107. Je vois au centre des Gaules quatre grands peuples, les Eduens, les Auvergnats, les Limou-

[1] Jean Besly, pag. 256.

[2] *Voyez* les notes 3 et 4.

[3] Caylus, *ibid.* tom. IV, pag. 369.

[4] Coquille, hist. du pays et duché de Nivernois, in-4.° Paris 1612, pag. 24 et 303.

[5] D'Anville, explication topographique du siége d'Alesia, pag. 453.

[6] Belley, éclaircissemens géographiques sur l'ancienne Gaule, pag. 233 et suiv.

[7] *Titi-Livii*, lib. V, cap XXXIV.

sins et les Berruyers; je découvre aussi intermédiairement les trois dont j'ai parlé n.° 105, ainsi que l'a cité de Toull, qui sera l'objet d'autres recherches. Je suis de plus convaincu avec Belley [1], que les Boïens, fixés dans la domination des Eduens, occupaient une grande partie du territoire qui se trouve entre l'Allier et la Loire; mais leur capitale, sur laquelle on a si longuement discouru, où était-elle donc située? Yzeure près Moulins, quoique de la dépendance d'Autun, même sous Charles-le-Gros [2], et de son diocèse jusqu'à la révolution [3], n'offre ni l'assiette, ni l'étendue de la plus petite ville celtique : il est cependant très-ancien, puisqu'il tire son nom d'un temple d'Isis, n'en déplaise à Belley [4], dont le culte, si l'on en croit l'abbé de Fontenu, était inséparable de celui de Teutat, première divinité des Gaules [5]. Souvigny remonte également à une haute antiquité; mais il est en-deçà de l'Allier : il était de plus du territoire d'Auvergne [6], et le second des quinze archiprêtrés du diocèse de Clermont, au rapport de Sainte-Marthe, *Gal., Christ.; tom. II, pag.* 224. Ce fut en conséquence l'é-

[1] Belley, *ibid.* pag. 204 et suiv.

[2] Guy Coquille, *ibid*, pag. 47.

[3] Belley, *ibid.* pag. 204.

[4] Belley, *ibid.* prétend qu'Izeure est un nom celtique, ou de la plus haute antiquité étant formé d'icio-dorum. L'Izeure de moulins a la même origine que l'Izeure près Paris.

[5] Mémoire de l'abbé de Fontenu, tom. v de l'Acad. des inscriptions, pag. 68.

[6] Sebastien Marcaille, antiquités du prieuré de Souvigny. — Belley, *ibid.* pag. 204.

vêque de ce diocèse qui consacra l'autel de Saint-Jacques en 1095, *ibid. pag.* 263. Il faut en dire autant de Bourbon-l'Archambaud, qui a toujours fait partie du Berry, et jamais du territoire d'Autun. Moulins est trop nouveau pour entrer en lice, quoi qu'en disent Belleforet et Paradin [1]. Sans approuver les placemens de plusieurs peuples par Mandajors [2], on pourrait néanmoins croire avec lui que le *Gergovia, Gergobia, Gortona, Gergobina* [3] *Boïorum*, en supposant toutefois que César l'a réellement nommé dans ses Commentaires, que d'autres avec Clarke [4] nomment simplement *Boïa*, est *Boën*, en latin, peut être du 10 ou 12.e siècle, *Boenium*, chef-lieu d'un canton du département de la Loire.

1.° Indépendamment de son nom, très-favorable à cette opinion, il est placé entre la Loire, l'Auvergne et l'Allier, à deux myriamètres de la première de ces rivières, à cinq de la seconde. Le puy-de-Dôme est à son couchant, à la distance au moins de quatre myriamètres et de douze de Gergoie, ancienne capitale de cette province. Pour le surplus elle a les mêmes confins que le ci-devant Forêt; c'est-à-dire qu'elle a

[1] Belley, *ibid.*

[2] Mandajors, nouvelles découvertes sur l'état de l'ancienne Gaule du tems de César. Paris 1696, pag. 161.

[3] Note de Grævius sur ce passage du liv. VII de César, de *Bello Gallico*, pag. 262.

[4] *C. J. Cæsaris quæ extant collata cum annotationibus Samuel Clarke*, in-fol. Londini 1712. *Voyez* en tête la carte géographique portant pour titre : *Gallia vetus*.

au nord la partie du département de l'Allier ; jadis Bourbonnoïs, qui dépendait d'Autun.

2.° Cette petite ville est bâtie sur le penchant d'une colline ; sa population n'excédait pas autrefois 800 habitans, *civitas exigua et infirma*, dit César ; le Lignon arrose son territoire.

3.° Elle était entourée d'une muraille flanquée de tours, ainsi que d'un fossé, de plus défendue par un château très-fort, appelé de *Couzan*, situé sur une montagne très-élevée, très-escarpée, où l'on ne pouvait arriver que par un sentier très-étroit, toujours à la vue des assiégés et à la portée de leurs machines de guerre. Dans les tems d'alarmes ce château servait de retraite aux citadins. Il fut inutilement assiégé par les Sarrazins dans le 8.e siècle.

4.° On trouve fréquemment sur le territoire de Boën et de Couzan d'anciennes monnaies de bronze. L'auteur du mémoire qui m'a été fourni, ne s'explique pas autrement. Ces monnaies peuvent être romaines, peut-être même celtiques.

Ce que l'on vient de dire peut confirmer à bien des égards l'assertion de Mandajors ; mais voici d'autres faits qui lui sont contraires :

1.° D'après la tradition orale, le nom de Boën provient par corruption du mot de boue, qui fut d'abord celui de cette ville.

2.° La même tradition annonce que cette même ville fut dans l'origine bâtie dans une plaine qu'occupe maintenant le hameau de la Bouteresse. On y trouve en effet beaucoup de fondemens, des débris d'anciens ouvrages de tuilerie, et de vieilles monnaies de cuivre.

3.° Elle est située au centre du Forest, à deux myriamètres de Feurs, *Forum Segusianorum*, et à cinq de Roanne, *Rhodumna ad Ligerim.*

4.° Le pays, lors des ravages de César, ne formait qu'un lac entretenu par la Loire. L'ouverture appelée le *Saut de Pinée*, près Saint-Simphorien-de-Laye, qui a procuré l'écoulement des eaux, n'était pas encore faite. On voit en conséquence de nos jours, sur plusieurs montagnes du Forest, les anneaux de fer auxquels on amarrait les bâtimens qui naviguaient sur le lac. Montbrison, devenu capitale de la province, n'existait point alors.

5.° Boën a toujours été du diocèse de Lyon; et l'on sait quelle importance on attache, en fait de géographie ancienne, à la connaissance et aux limites des diocèses.

Quoi qu'il en soit, M. Dury, Maire de Boën, auquel je suis redevable de ces renseignemens, ajoute que dans le 16.e siècle, durant les guerres de religion, cette ville fut prise et saccagée par le Baron des Adrets à la tête d'un parti d'Huguenots; que le fameux roman de l'Astrée est une production du pays; que, quoique fabuleux dans quelques-uns de ses détails, il est pourtant vrai au fond; qu'il contient des descriptions de sites très-exactes; que le château de messire Honoré Durphé existe dans le voisinage; que l'on y voyait encore, il y a peu de tems, sa statue; Enfin, que le rocher d'où se précipita Céladon, le héros du roman, est parfaitement connu, et qu'il domine un profond de la rivière du Lignon,

vulgairement appelé le Gour des hommes.

108. Ceux qui avec Blaise Vigenere [1], André Duchesne [2], Piganiol de la Force [3], Auroux des Pommiers [4], et tant d'autres placent Néris dans le pays des Boïens et en font le *gergobia*, ou le *gergobinna* de ce peuple, en supposant toujours le passage du septième livre de César très-exact [5], connaissent mal l'ancienne géographie. Il est certain que les Eduens les fixèrent entre la Loire et l'Allier, conséquemment loin de Néris. Au surplus on ne peut confondre les Boïens avec ceux du Bourbonnois comme l'a fait l'auteur du Voyage au Mondor [6]. On sait que ces derniers tirent leur nom de Bourbon, qu'Olivier de la Marche, Auroux, Fodéré nomment *burgum bonum* [7]. Le dernier prétend qu'il a été bâti dans le 8.e siècle par Archambaud, baron du Bourbonnois, dont il a été nommé *Bourbon-l'Archambaut;* mais il se trompe grandement, puisqu'il existait sous les Romains, ainsi que le prouvent ses ruines [8]. On

[1] Blaise Vigenère, traduction des commentaires de César, in-4.° Paris 1582, pag. 637 des Annotations.

[2] André Duchesne, *ibid.* pag. 614.

[3] Piganiol de la Force, *ibid.* tom. XI, pag. 431.

[4] Auroux des Pommiers, préface en tête des coutumes du Bourbonnois, in-fol. Riom 1780, n.° 1.

[5] *C. Julii Cæsaris quæ extant omnia*, édit. de Grævius, pag. 815.

[6] *Ibid.* lettre XXXVII, pag. 206.

[7] Auroux, *ibid*, n.° 2. — Jacques Fodéré, narration historique et topographique des couvens de l'ordre de Saint-François, etc. in-4.°. Lyon, 1619, fol. 8 v.°

[8] Aubery, *ibid.* fol. 61 et suiv. — Pallet, nouvelle hist. du Berry, pag. 346 et suiv.

pourrait tout au plus hasarder avec M. Faye que cet Archambaud fixa le nom du château et de la ville [1]. Il est cependant à croire que ce nom était de toute ancienneté et, comme le disent Piganiol de la Force et Vallois, qu'il provenait de la boue que déposent les thermales. J. Fodéré assure encore qu'en 1178, Jean Baron de Bourbon partagea le Bourbonnois entre ses deux enfans, Anceaume et Archambaud, qu'Anceaume bâtit la petite ville de Bourbon-Anceaume ou l'ancien, parce qu'Anceaume était l'aîné, par corruption Bourbon-Lancy [2]. Mais c'est encore ici une erreur ; il serait plus exact de dire qu'Anceaume agrandit ce lieu et le releva en partie de ses ruines : les découvertes que procurèrent les fouilles, dont on a parlé n.° 47, me dispensent de toute autre preuve. Jean Ferault [3] prétend avec raison que le pays des Boïens faisait partie de la Bourgogne, qu'ils eurent pour habitation ce qui est renfermé entre les rivière de Loire, Auvergne et Berry. Il ajoute que « Jean de Bourgogne, puîné de Eudes, duc de Bourgogne, eut en appanage le pays des Boïens, qu'il changea le nom de Boïens en celui de Bourbonnois, à cause de la ville de Bourbon dont il prit le nom, étant la principale demeure de son appanage. »

109. Quoi qu'il en soit, il paraît que Montluçon a été bâti aux dépens de Néris ; mais on est loin d'être d'accord sur son ancien, sur son véritable

[1] Faye, *ibid.* pag. 2.
[2] Fodéré, *ibid.* pag. 254.
[3] Ferault, *ibid.* fol. 7 et 8 v.°

nom. Il n'a pas moins varié dans les deux langues, ainsi qu'on en jugera par ce qui suit. Deux bulles, une de Calixte II, en 1120, l'autre d'Adrien IV, en 1158, le désignent en latin par *Mons Lucinus*, *ecclesiam Sancti Petri de Monte Lucino*; la Chronique du Vigeois, les lettres et les actes ci-après cités, par celui de *Mons-Lucius*; un médecin de cette ville qui écrivait en 1577 par *Monlucio*, en conséquence il se dit *Monluciensis medicus et mathematicus*[1]; Piganiol de la Force par *Mons-Luzzonis*. Ce dernier auteur l'appelle en français Moluzon, une ancienne chronique Muntluszun[2]; les lettres, dont on va parler, Moleçon, Montleçon, Jean Ferault, Moluson, etc. Celui-ci ajoute, fol. 34, « que cette ville de Móluson est fort ancienne, que les habitans tiennent qu'elle fut bâtie par Luciuru ou Lutiuru, proconsul aux Gaules, et qu'elle fut appelée de sa femme *Mona-Luciura.* » Je serais grandement surpris si d'autres, qui en ont parlé, ne lui avaient pas aussi donné pour fondateur un Lucius, prétendu fils de Constance Chlore. Elle aurait eu cela de commun, ou à discuter avec Luçon qui, selon Thibeaudeau[3],

[1] *Harmonia superioris naturæ mundi et inferioris, Antonio Misaldo Monluciensi medico et mathematico*, in-12. Paris 1577.

[2] Piganiol de la Force, *ibid.* tom. XI, pag. 431. — Recueil des historiens des Gaules et de la France, tom. XIII, p. 144 et 145. — Ferault, *ibid.* fol. 34.

[3] Thibeaudeau, abrégé de l'histoire du Poitou, tom. I, pag. 238.

s'étaye de la même fable. Malheureusement rien ne vient à l'appui de ces assertions. On y reconnait par-tout la main et le goût des Goths, nulle part ceux des Romains. On a cependant trouvé, en thermidor de l'an 11, dans les murailles de deux vieilles maisons, une médaille en grand bronze, de Faustine, et une autre en argent, de Probus. On rencontra aussi, la même année, dans les murs de ville, près la porte Fouquet, une médaille votive en l'honneur de Constantin *votis* **. Il est à croire qu'elles venaient toutes de Néris. On pourrait avec plus de vraisemblance dériver son nom de *Mons-Lucus*, car la partie montueuse de Montluçon devait etre couverte de bois, peut-être d'un bois sacré, attendu le voisinage de tous les monumens d'un peuple celta. Il est connu d'ailleurs que l'on rendait encore sur la fin du 6.e siècle un certain culte à quelques arbres, et j'en atteste la lettre de Grégoire-le-Grand à la reine Brunehaut.

110. Son château, placé sur un rocher qui domine tous les environs, très-escarpé au midi et au couchant, paraît avoir été le premier noyau de cette ville; en effet elle est construite tout autour. Il a long-tems appartenu à des seigneurs particuliers, avant de faire partie de ceux de Bourbon. On lit dans la chronique du Vigeois, qu'un Ebolus de Ventadour épousa la fille d'un Guillaume de Montluçon, *de Monte Lucio*, que le compilateur place en Auvergne [1]. Longuerve

[1] Labbe, *Novæ bibliothecæ*, tom. II, p. 290. —Baluze, hist. généalogique de la maison d'Auvergne, t. II, p. 107.

et La Martinière fixent la réunion de la baronnie de Montluçon à celle de Bourbon l'Archambaud, à l'an 1289. Un acte de partage de 1249, rapporté par Baluze, fait preuve que quelques habitans de Montluçon étaient vassaux du baron de Combraille.

111. Une lettre, dont on lit l'extrait dans le quatrième volume de l'Inventaire du trésor des chartres, article premier, établit qu'en la même année 1249, les baronnies de Moleçon et de Combraille appartenaient à Odo, seigneur de Bourbon, fils du duc de Bourgogne, à cause de sa femme, fille d'Archambaud de Bourbon, et n'en formaient qu'une. Cet Odo ou Odet, reconnaît, en conséquence, être obligé de donner assurance de deux mille livres au comte de Poitiers, pour le rachat de Moleçon et de Combraille.

112. Le premier volume du même Inventaire contient l'extrait de deux autres lettres, art. 37 et 38, fol. 229 *bis*, l'une de Guy de Dampierre, sire de Saint-Just; l'autre de Barat, sire de Marqueil; toutes les deux sous la date d'octobre 1249, par lesquelles ils se constituent pleiges envers Blanche, reine de France, et son fils, comte de Poitiers, pour Odet, seigneur de Bourbon, fils du duc de Bourgogne, chacun de la somme de mille livres tournois, prétendues être dues par ledit Odet, pour le rachat de la baronnie de Montluçon et de Combraille, échue audit Odet de par sa femme, par le décès d'Archambaud de Bourbon, cette baronnie étant du fief du comte de Poitiers.

113. L'article 26 du quatrième volume de cet Inventaire mentionne un acte fait en présence d'Alphonse, fils du roi de France, comte de Poitiers et de Toulouse, par lequel Guy de Bourbon, doyen de Rouen, donne à Jean, seigneur de Bourbon, fils du duc de Bourgogne, pour lui et Anne, sa femme, les bourgs de Nerey, Ville-Breton, Rimey, la Marche, Celle et tous autres qu'il a aux baronnies de Combraille et *Montis-Lucii*, sous la réserve de l'usufruit [1]. Le copiste a omis les mots *de Combraille*, après celui de baronnies; mais les précédentes lettres les indiquent suffisamment.

114. L'Aquitaine, le duché de Guyenne qui lui succéda, furent entre les mains des étrangers de continuels sujets de guerres et de discordes. Les Goths formèrent les premiers, en 458 (on lit, dans le troisième volume du Recueil des historiens des Gaules, pag. 682, que ce fut en 468, sous leur roi, que les uns nomment Euric, les autres Evaric) formèrent les premiers, dis-je, des prétentions sur le Berry, qui, d'après la division d'Auguste, faisait effectivement partie de l'Aquitaine, mais non de l'Aquitaine gothique, du royaume d'Aquitaine, puisque la Marche en fixait irrévocablement les limites. L'empereur Enthemius défendit d'abord cette province avec le secours de douze mille Bretons. Les Goths parvinrent dix ans après à les en chasser, si l'on en croit l'Index geographicus du tome II, du

[1] Cet inventaire manuscrit fait partie de la bibliothèque du Corps législatif en l'an 13.

Recueil des historiens des Gaules, par Martin Bouquet, pag. 64 et 65. Il faut être prévenu que Lebeau raconte différemment ces faits et qu'il admet d'autres dates [1].

115. Henri II, duc de Normandie, duc d'Aquitaine, ensuite roi d'Angleterre, forma à son tour des prétentions sur le Berry, comme devant faire partie de son duché d'Aquitaine. Louis VII, roi de France, s'y opposa. Tous les deux armèrent; l'Anglais, qui habitait alors Limoges [2], arriva à Montluçon le 23 novembre 1170, en profitant probablement de la voie militaire, dont on parlera n.° 124, *venit in Berriam versùs Munt-Luszun*, pour de là tomber sur Bourges, où il avait des intelligences [3]. Mais le chroniqueur qui rapporte ce fait, ne parle pas de l'échec que Henri éprouva et qui donna lieu à une trève.

116. Ce n'est point à cet échec qu'on peut rapporter l'institution des *chevaux fugs* qui subsiste encore, an 13, à Montluçon, mais dont on a perdu l'origine. On ne saurait également la fixer à la prise de cette ville, par Philippe-Auguste, en 1188; car les habitans devaient en craindre la reprise, étant de toutes parts environnée de l'ennemi et redouter ses terribles vengeances, dont il avait déjà donné tant de preuves, et qu'il signala encore en 1370 et 1373, à Limoges et à Brest. On ne peut donc l'attribuer qu'à une tentative infructueuse des Anglais sur ce lieu.

[1] Lebeau, *ibid*, tom. VIII, lib. XXXV, pag. 45 et 46.

[2] *Gallia Christ.* tom. II, pag. 578.

[3] Recueil des historiens des Gaules, t. XIII, p. 144 et 145.

On sait que Charles V leur déclara la guerre en 1369, en conséquence de l'inexécution du traité de Bretigny et du manque de foi du roi Edouard à ses promesses, consignées dans ses lettres de 1360, à l'appui de ce même traité, par lesquelles il s'obligeait de détruire et abandonner « toutes les forteresses prises et occupées par lui et ses sujets ès-pays de France, du Berry, d'Auvergne, etc. »[1]. L'Anglais fit du dégât en Bourbonnois, dans sa première campagne: il prit le château de Belleperche avec la mère de la reine de France; mais ce fut sur-tout en 1373 qu'il désola cette contrée, sans cependant s'emparer d'aucune place, ainsi que le remarque Mézeray. La date de 1392, avec les deux couperets en sautoir, qui se voyent sur un des angles des murs de clôture des ci-devant Cordeliers, indiquent évidemment trois choses; 1.° l'époque de l'institution des *chevaux fugs*, c'était celle d'une trève qui avait calmé les inquiétudes; cette trève était la suite d'une multitude de victoires des Français, et le pays était au loin débarrassé de ses plus cruels ennemis; 2.° que les bouchers se distinguèrent dans le combat, ce qui est parfaitement d'accord avec la tradition orale; 3.° et enfin un témoignage de reconnaissance envers des bienfaiteurs, n.° 127. Il serait ridicule d'attribuer cette date à la fondation du couvent à la-

[1] *Gallia Christiana Sammarthani*, tom. II, pag. 579. *Voyez* les lettres d'Edouard, se disant seigneur d'Aquitaine, dans un registre coté 8354, parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale.

quelle on ne pensait pas, et qui n'eut lieu que cinquante-trois ans après.

117. On était, lors de cette institution, dans des tems de ténèbres et de fanatisme ; elle s'en ressentit. Il se forma une confrairie dite du Saint-Esprit, qui célébrait, dans les fêtes de Pentecôte, l'anniversaire de l'heureuse journée qui avait vu fuir l'ennemi. Les confrères, vêtus comme l'étaient nos anciens soldats, ont adopté une danse particulière, dans laquelle ils choquent en cadence mutuellement leurs sabres : les uns tombent subitement à terre comme s'ils étaient blessés à mort ; les autres simulent une fuite : les plus hauts de taille portent des chevaux de carton qu'ils paraissent monter. En cet état, et au son d'une musique militaire, ils parcourent la ville et stationnent successivement chez le premier magistrat, chez les Cordeliers, à l'entrée du faubourg de la Prêle, et enfin sur la place du Château. Anciennement ils allaient jusqu'à Argenti, extrême frontière du Bourbonnois et du Combraille, aujourd'hui des départemens de l'Allier et de la Creuze, à un myriamètre et plus de Montluçon. Le seigneur de cette ville payait à cette occasion une certaine quantité de mesures d'avoine ; de leur côté les Cordeliers régalaient les danseurs, sans doute parce que leur enclos occupait une certaine partie du champ de bataille. Les derniers réglemens relatifs à cette fête commémorative sont de 1450, ainsi que me l'apprend M. Cartier, habile pharmacien de Montluçon, auquel je dois quelques autres renseigne-

mens sur cette ville, c'est dire que ces réglemens ont paru dans un tems très-glorieux pour la monarchie, où les Français étaient de toutes parts victorieux des Anglais. Une médaille de Charles VII, sous la date de 1451, indique spécialement la délivrance de l'Aquitaine.

118. Montluçon a éternisé le fait d'une manière plus certaine, en donnant le nom de la Prêle. *Prœlium*, à une portion de faubourg attenant à l'enclos des Cordeliers, construite sur le terrain où s'est donné le combat, celui de la Gironde, au surplus du même faubourg qu'occupaient les milices levées sur les bords de cette rivière, car l'Anglais étant toujours maître de Bordeaux, chef-lieu de son duché de Guyenne, avait dans sa dépendance les pays qui en relevaient ; et enfin des Bretoni à un second où s'étaient logés les Bretons qui faisaient partie de l'armée anglaise, et qui étaient commandés par leur duc. A l'extrémité de ce dernier se trouve le faubourg de la Lombardie : ce qui peut venir du campement des Lombards sur cette partie, lorsqu'après la défaite des Bourguignons et la mort d'Amatus, général du roi Gontran, ils se répandirent en France, où ils commirent de grands excès [1]. Mais on ne saurait dire ni qu'ils habitèrent, ni qu'ils fondèrent ce faubourg, parce que ce serait en faire remonter l'origine avant l'existence de Montluçon lui-même qui, dans le sixième siècle, ne pouvait avoir que de très-faibles commencemens.

[1] *Pauli Warnefridi, de gestis Langobardorum*, lib. III, cap. III et suiv.

Mais sans remonter à des tems si éloignés, il est présumable que ce nom de Lombardie provient d'une station momentanée sur ce faubourg de ces Lombards que le duc de Milan envoya au secours de Charles VII en 1423, et qui furent taillés en pièces à la bataille de Verneuil, en 1424.

119. Cette ville eut à souffrir des guerres civiles sous Henri III, probablement de celle dite du bien public. En 1576, un corps de troupes qui occupait Huriel et Domeyrat; en 1578, une armée dite de Gien, en exigèrent des contributions en vivres, ainsi qu'il résulte des Mémoires qui font partie de ses archives. Dans le même tems celles de Chambon et d'Evaux, ses voisines, payaient des contributions en argent.

120. Un acte fait au nom de Girbert, évêque de Limoges, comme abbé de Saint-Martial de la même ville, au profit du prévôt et des moines de Sainte-Valerie de Chambon, prouve qu'en 1288 il s'est tenu un concile provincial à Montluçon, auquel assistèrent l'évêque que l'on vient de citer, le sacristain de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, et le prévôt de Pahonac, aujourd'hui Pionnat, en Marche, *et quod religiosus vir praepositus de Pahonac et sacrista Sancti-Martialis Lemovicensis, venerunt cum ipso (episcopo et abbate) ad conciliumprovinciale apud Montemlucium*. Jean I.er, archevêque de Bourges, avait précédemment convoqué, en 1266, un pareil concile dans la même ville: *apud Montemlucium*[1].

121. On ne sait trop d'où provient une taille

[1] *Gallia Christ.* tom. II, pag. 69.

dite des quatre deniers de Chantelle, que payaient quelques habitans de la seigneurie, aux termes de la coutume locale : d'autant mieux qu'à Chantelle même elle prenait le nom des quatre deniers de Chaveroche et Verneuil, communes où elle se percevait. Ne serait-elle pas le triste produit de quelque guerre entre particuliers, et le tribut imposé aux vaincus? ou la suite de quelque insurrection malheureuse, où les opprimés n'auraient pu secouer le joug de l'oppression? Quoi qu'il en soit, tous ceux qui s'y trouvaient assujettis, et qui étaient inscrits dans les registres du prévôt de la seigneurie, étaient, ainsi que leurs descendans, à jamais serfs, de serve-condition, de poursuite et main-morte. Les commissaires de Montluçon, consultés pour la rédaction des coutumes du Bourbonnois, le 10 mai 1493, déclarèrent unanimement que c'était la plus grande des servitudes [1].

122. Il existe loin de la rivière, et presqu'au centre du faubourg Saint-Pierre, un pont très-ancien, qui fut d'abord nommé pont du Château, ensuite pont de la Ville, dès que celle-ci eut pris un certain accroissement, et qui est aujourd'hui appelé le pont Vieux. Il a cinq arcades et environ trois mètres de large pour le passage. Il ne diffère point de celui des Romains sur Loing à Fontenay-les-Ferrières, près Montargis. Les archives de Montluçon font foi qu'il fut réparé en 1300. C'est sur ce pont que les filles publiques

[1] Auroux des Pommiers, *ibid.* procès-verbal des anciennes coutumes de Bourbonnois, pag. 22 et 30.

payaient leur redevance en nature : *Item, in et super filia communi sensus videlicet viriles cognoscente quoscumque, cognoscente de novo, in villâ Montelucii veniente, quatuor denarios semel aut unum bombum, vulgariter un* pet, *super pontem de castro Montelucii solvendum*, porte un aveu et dénombrement de 1468, fait par Marguerite de Montluçon. Cette sorte de cens, aussi inconvenent que dérisoire, l'une des cent mille extravagances du régime féodal, est loin de la conduite de Guy II, comte de Clermont, vers l'an 1220, qui, dans un acte de haute importance, s'exprime ainsi : *In dicto casu dicta mulier non capiatur, nec in aliquo puniatur, sed solum deum habeat ultorem* [1].

123. Mais ce pont étant insuffisant pour le passage du Cher, qui par fois enfle prodigieusement, il en existait un second dont il ne reste aucuns vestiges, dont on ignorerait même le nom, s'il n'était constaté par les mêmes archives, qu'il se nommait *Bufecié*, et qu'on lui fit des réparations en 1307, 1308 et 1309. On doit en conclure que la rivière formait une île à l'endroit où le faubourg Saint-Pierre a été bâti ; que le pont Bufecié, d'après l'assiette du premier, répondait nécessairement au faubourg des Bretoni. La direction de la chaussée romaine vient encore à l'appui. Un pont de sept arcades, dont les arches sont beaucoup plus larges et plus élevées, remplace maintenant les deux anciens.

[1] Savaron, *ibid.* priviléges accordés à la ville de Clermont environ l'an 1220, pag. 369.

124. Les voies militaires de Limoges par Ahun et par la commune d'Auge en Combraille, de Poitiers par Château-Meillant, de Bourges par Drevant, se réunissaient à l'entrée du pont Vieux : elles se divisaient ensuite en deux branches, dont l'une tendait à Nevers et Decize ; l'autre à la sortie du pont Bufecié à Néris. On voit encore cette dernière à l'issue du faubourg des Bretons, dans la longueur de près de cent mètres. Un déblais la fit découvrir pendant la révolution : elle est parfaitement conservée.

125. Il paraît, par ses archives, que les murs de ville de Montluçon, qui étaient en ruine dès le commencement du 14.e siècle, ne furent complètement réparés qu'en 1610, d'après les ordres qu'en avait donnés Henri IV en juillet 1592. Telle est la date que présente la tour neuve qui a terminé la reconstruction.

126. La porte Fouquet est ainsi nommée de Nicolas Fouquet surintendant des finances, qui fut, dit-on, exilé à Montluçon. Il est certain que sa femme, qui habita cette ville après la condamnation de son mari, en 1604, la fit construire à ses dépens.

127. Au reste les établissemens ecclésiastiques de Montluçon sont peu anciens. Le chapitre de Saint-Nicolas fut fondé sur la fin du 14.e siècle par le duc Louis, si l'on en croit Marcaille [1] : les archives du lieu portent que ce fut au mois d'octobre 1250 ; elles ajoutent que Barthelemy Boyé fit don du local, et qu'il en fut le premier doyen.

[1] Marcaille, *ibid.* pag. 363.

La première pierre du couvent des Cordeliers fut posée le 5 mai 1446, quoi qu'en dise Sainte Marthe, qui fixe cette fondation à l'an 1245: *Fundatur apud Montem Lucionem conventus Fratrum Minorum ab hujus loci civibus ex bullâ Eugenii IV*[1]. Sa construction excita une guerre sacrée dont les prieurs et moines de Notre-Dame étaient les moteurs et fauteurs. Comment se voir tranquillement dépouiller de tant de casuel, d'obits, de fondations! *Unâ manu ædificabant, alterâ gladium tenebant*, dit Foderé. Mais heureusement les bouchers, qui s'étaient déjà distingués dans une circonstance beaucoup plus périlleuse, n.° 116, s'en déclarèrent les protecteurs, et la tranquillité succéda aux faits d'armes. En reconnaissance les Cordeliers régalaient leurs bienfaiteurs les grands jours de fête, à la charge toutefois par les bouchers de fournir la viande du festin[2]. On ne s'occupa des Capucins qu'en 1604, selon Foderé; les archives disent que ce fut en 1600. Sainte-Marthe veut, contre toute vérité, que ce soit en 1446[3]: ils auraient alors existé avant Boschi, Tenoglia et Ochin leurs fondateurs. Les Bernardines furent établies en 1631 le 5 juin, et les Ursulines le 16 mai 1645. Le premier, le plus ancien de tous ces établissemens fut celui du prieuré de Notre-Dame. Les moines de Menat, donataires des fonds, y envoyèrent la première colonie de religieux et l'entretinrent ensuite.

128. Il resterait à prononcer sur l'époque des

[1] *Gallia Christ.* tom. II, pag. 67 et 68.
[2] Foderé, *ibid.* pag. 694 et 695.
[3] *Ibid.* pag. 88.

saccagemens de Néris. Je ne croirai jamais, avec M. Pajonnet[1], qu'il ait été sacrifié avec les autres villes du Berry que l'on brûla à l'approche de César. Je le répéterai, rien n'annonce son existence celtique. J'ai déjà parlé des médailles que l'on croyait gauloises, n.° 104. Il est constant d'ailleurs que Néris n'a point été incendié ; rien ne le manifeste : on sait que de pareilles traces sont ineffaçables.

129. Je ne puis également supposer avec cet antiquaire, que les Romains aient pu le détruire par politique, « attendu, ajoute-t-il, que quoique « peu considérable par son étendue, à en juger « par ses ruines, il était néanmoins fort d'as« siette, et situé comme dans le centre de notre « Gaule. » Je dirai 1.° que M. Pajonnet ne s'est point donné la peine de les parcourir, ces ruines, puisqu'il les juge peu considérables, n.° 1 ; 2.° que les Romains, loin d'avoir détruit cette ville, l'ont au contraire édifiée et rétablie ; car on reconnaît leur art, leur méthode dans les premières comme dans les dernières constructions. Ce sont évidemment eux qui ont réparé le grand aqueduc des débris des temples. D'ailleurs quand on démantelle, quand on détruit par politique des fortifications, on ne ruine pas de fond en comble, on ne brise pas les colonnes, les marbres, les statues, on ne renverse pas les lieux sacrés, les édifices publics, etc. 3.° Enfin il est de toute fausseté que Néris fut fort d'assiette à cette époque ; son coteau à pente douce ne

[1] Pajonnet, *ibid.* pag. 264 et 265.

permet pas de le dire : ce n'est pas là la position d'une ville forte de la Celtique, n.° 87.

130. Les inscriptions ci-devant citées n.os 56, 57, 58 et 59, démontrent tout-à-la-fois et l'existence des temples et celle de la ville. Elle florissait donc dans le 2.e siècle, c'est-à-dire sous le premier des empereurs qui s'associa un collègue à l'Empire : que ce soit Antonin-le-Pieux, ainsi que le veut Robert de Vaugondi [1]; que ce soit Marc-Aurèle, ainsi que le prétend Schepflin [2], peu importe ; toujours est-il vrai que jusqu'alors Néris n'avait pas été victime du plus excessif abrutissement. Il ne faut cependant pas oublier, n'en déplaise aux auteurs cités, qu'Auguste dans sa vieillesse, vers l'an 11 de l'ère vulgaire, s'associa le premier de tous les empereurs un collègue à l'Empire et à la puissance du tribunat : ce fut Tibère, au rapport de Tacite [3]; mais la ville romaine de Néris n'existait point encore ; elle n'a pu être fondée que depuis l'an 55 jusqu'à l'an 68 du 1.er siècle.

131. Si l'on connaissait l'époque de la confection de tant de voies romaines qui croisaient la Gaule en tous les sens, qui paraissent et plus nombreuses et plus rapprochées dans son centre, on citerait la colonne milliaire, qui se voit à Bruere, département du Cher, comme un témoin muet de l'existence de Néris et de son impor-

[1] Robert de Vaugondi, atlas universel, in-fol. Paris 1753, pag. 21.

[2] Schepflin, *ibid.* pag. 461.

[3] *Taciti annalium*, lib. 1, cap. III. *Collega Imperii, consors tribunitiæ potestatis adsumitur.*

tance : car ces pierres ne mentionnaient que les lieux les plus marquans de la route. Celle-ci indique la distance de Bruere à Néris : nous en parlerons ailleurs ; il suffira de dire que M. Pajonnet, qui a long-tems vécu sur les lieux, la croit de l'an 160.[1]

132. J'observe que la chaussée sur laquelle elle était posée, tendant de Bourges à Néris, n'est aucunement marquée sur la carte dite de Peutinger. Il en est ainsi de tant d'autres que l'on connaît ou que l'on découvre chaque jour.

133. Néris existait encore sous Constantin qui, d'après le partage fait avec Liciniüs et Maximin, régna d'abord exclusivement sur les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne. L'abondance de ses médailles le démontre incontestablement. La quantité prodigieuse de ses médailles votives annonce de plus qu'il affectionnait la ville qui fait l'objet de ces Recherches, et qu'il en était grandement affectionné.

134. Les ossemens découverts dans l'arène, n.° 33, prouvent encore son existence au commencement du 4.e siècle ; car ce ne fut que le 25 août 325 que ce même empereur abolit les spectacles des combats.

135. Je ne parle pas de la carte dite de Peutinger qui place, avec raison, Néris dans la Gaule chevelue, *Gallia comata*, entre Château-Meillant et Chantelle, *Mediolano*, *aquis Neri*, *Cantilia*, parce que je suis convaincu que Néris

[1] Recherches sur les ruines de quelques villes de l'ancien Berry, n.° 24.

avait déjà été saccagé sous Constance II, vers l'an 354 ou 355. La carte citée, faite par les ordres de Théodose, vers l'an 390, devait donc en faire mention, d'autant qu'il était relevé de ses ruines.

136. Je dis que Néris fut saccagé pour la première fois sous Constance II, de l'an 354 à l'an 357, et j'ai plusieurs raisons pour l'assurer. 1.° Il est connu que les barbares firent sous ce règne une grande irruption dans les Gaules; 2.° qu'ils ruinèrent de fond en comble une multitude de villes et de châteaux forts; 3.° qu'ils parvinrent jusqu'à Autun, après avoir saccagé l'Auxerrois, le Senonois, le Berry, l'Autunois et le Lyonnois; 4.° que ce fut à Vienne, département de l'Izère où Julien, qui n'était alors que César, fit ses préparatifs contre eux; 5.° que les Letes, autre nation de la Germanie, abordèrent à cette même époque jusqu'à Lyon; 6.° et enfin que les vases que l'on cacha alors, pour les soustraire à la destruction, ont décidément le goût, la forme et le type romain. J'en atteste ceux dont j'ai parlé n.° 43, et ceux qui ont été trouvés, en septembre 1805, au village du Pechein. On les rencontra au fond d'un puits, de seize mètres de profondeur, que le hasard fit découvrir. Sa construction est la même que celle des précédens n.° 38. Son ouverture avait été fermée par une meule de moulin à bras. Voici le détail de ces vases dont je suis maintenant le propriétaire. 1.° Trois coupes unies de *terra campana*, très-évasées par le haut, la couverte de la plus petite est marbrée de brun

et de rouge; 2.° un vase parfaitement rond; bronzé avec du mica doré, tel que ceux où l'on brûlait les résines aromatiques dans les sacrifices; 3.° deux espèces de casseroles noires à trois pieds, dont une porte couvercle; 4.° trois pots d'une extrême finesse et légèreté, dont l'un rouge dans ses fractures est ciselé et marbré de noir et de couleur de rouille, l'autre d'un noir argentin est blanc dans ses cassures, le troisième est nuancé de brun et de rouge; 5.° deux autres pots dont la manganèse paraît avoir fait les frais de la surface, l'un est tout uni, l'autre plus lourd est sillonné sur le ventre; 6.° autre pot assez grossier, rouge dans ses débris, vernissé avec du mica doré où l'on distingue la partie noircie par le feu; 7.° un grand vase avec rebord et couverture en manganèse; 8.° autre vase un peu rouge avec bec pour verser le liquide; 9°. une bouteille à anse d'une forme particulière; 10.° cinq brocs de terre grossière, noircie par la fumée, les uns avec bec, les autres sans bec; 11.° et enfin grande quantité de tessons et de fragmens de vaisselle de *terra campana*. Il paraît que la précipitation avec laquelle on lança le tout dans le puits, multiplia les cassures. Remarquons ici que les anciens ne savaient point vitrifier les couvertes de leur poterie quoiqu'ils sussent émailler. La manganèse leur procurait ce noir argentin qui distingue les pièces les plus délicates. Quant aux plus grossières, on avait alors comme aujourd'hui recours à la fumée pour les noircir, en étouffant le feu sur la fin de la cuisson par la seule inter-

ception de l'air. Cette pratique est des plus anciennes : j'en atteste ces brocs en terre cuite et l'urne découverte à Chambon.

137. Il est à observer que Néris n'est pas à douze myriamètres d'Autun, et que les barbares avaient toutes les facilités pour y parvenir. Au reste il est aisé de suivre leur marche par les horribles traces qu'ils ont laissées, *ubique fœda vastitas esset*, pour me servir des termes d'Eutrope [1]; elles démontrent qu'ils atteignirent le pays des Berruyers, qu'ils le suivirent jusqu'à son extrême frontière du côté du Limousin, sans jamais toucher à cette partie de l'Aquitaine que dans la suite on nomma gothique, ni même à sa marche.

138. Il est encore digne de remarque que les médailles de Constance II sont très-rares à Néris, que l'on y en rencontre à peine de Julien et de Jovien ; en effet, cette ville complètement rasée ne pouvait plus contenir d'habitans, elle ne pouvait donner asile qu'à quelques infortunés ou aux ouvriers qui la retiraient de ses ruines. Enfin on ne doit pas oublier ce que nous avons dit ailleurs, n.° 112, l'existence de l'amphithéâtre prouve à-coup-sûr celle de la ville.

139. Julien repoussa d'abord et soumit enfin les barbares, près de Strasbourg [2]. « On vit bientôt dans la Gaule, dit M. Lebeau [3], les villes re-

[1] *Eutropii*, *ibid.* lib. x, pag. 617.

[2] Eutrop. *ibid.* lib. x, pag. 617. — Lebeau, *ibid.* tom. II, liv. IX, pag. 408 et suiv.

[3] Lebeau, *ibid.* liv. IX, p. 370, et liv. x, p. 470 et 484.

levées, les campagnes couvertes de trophées et de fertiles moissons. » Eutrope exprime le tout par ces deux mots : *Galliae restitutae* [1]. J'attribue donc, sans hésiter, le rétablissement de Néris à ce général. Il faut croire aussi que ses successeurs à l'empire y concoururent, tant le mal était grand et long à réparer. Malgré tout, cette ville ne recouvra jamais sa première splendeur. Comment, en effet, réédifier tant de temples, tant de palais, tant d'édifices publics ? Comment se procurer tant de colonnes, sur-tout tant de marbres apportés de si loin ? D'ailleurs la succession rapide des empereurs, les fréquentes guerres civiles, les attaques réitérées des barbares ne permettaient guère de songer à des embellissemens.

140. On attribuerait son second saccagement aux Goths qui s'introduisirent des premiers dans le pays, par la Bourgogne, sur la fin du 4.e siècle, si l'on ne trouvait à chaque pas des preuves que Néris a long-tems existé après le premier. La dégénération successive de tous les ouvrages dont on a parlé n.° 5, nous fait croire qu'il est parvenu jusqu'au règne de Charles-le-Chauve, vers l'an 853, époque où les Normands ravagèrent le Limousin, la Marche, le Combraille, le Berry et l'Auvergne [2]. Néris qui avait, le siècle précédent, résisté aux Sarrazins qui avaient amplement dévasté les environs, qui avaient sur-tout beaucoup

[1] *Eutropii, ibid.* pag. 617.

[2] Recueil des historiens des Gaules, etc. Chronique d'Aymar de Chabanois, tom. VII, pag. 226, 360 et suiv. — Savaron, *ibid.* pag. 31.

incendié, ne put alors se garantir de la fureur de ces nouveaux barbares.

141. On trouve dans ses dépendances un mont assiégé : c'est un village où il existe, sur une éminence, un vieux château en ruine, qui paraît avoir effectivement soutenu un siége.

142. Nous terminerons ces Recherches en invitant les propriétaires de Néris à faire des fouilles profondes, chacun dans leur terrain; déjà plusieurs en ont été suffisamment récompensés. Je les engage aussi, lorsqu'ils trouveront des puits, à les décombrer et à les puiser avec adresse, pour ménager les pièces de fine poterie ; car il me paraît bien prouvé que lors du renversement de la ville, on y précipita tout ce que l'on avait de plus précieux en ce genre. Ajoutons que le pays abonde en carrières de spath-fluor. Celle qui traverse la voie romaine des Chorles ; une seconde sur le chemin de Durdat à Villebret, côte de Bramefin, dans le champ des Petites-Bregières, au-dessus du moulin de Thioleroux, sont colorées en bleu ; les morceaux de spath, qui se trouvent après les orages dans le voisinage des thermales, le sont en verd. Les fentes de rocher près Néris contiennent des cristallisations de la même nature et de toutes les couleurs. Ces spaths deviennent phosphoriques à la moindre chaleur [1].

143. On a découvert depuis peu au moulin

[1] *Voyez* notre mémoire sur les eaux thermales de Néris en Bourbonnois, auquel la Société de médecine de Paris adjugea un prix d'encouragement le 28 août 1781, seconde partie, n.° 55 à 75.

Jorandon, que l'on nomme aussi le Petit-Moulin, sur la route de Néris à Montaigut, une carrière de très-belle serpentine; mais elle nous paraît mal placée pour l'exploitation : le pays est pauvre et il n'existe point d'ouvriers.

144. Au surplus, le territoire de cette ancienne ville n'est fertile qu'à raison de la population dont elle jouissait autrefois. Ses rochers sont tous de granit, et les Romains, pour y construire, ont tiré leurs pierres de taille souvent de lieux fort éloignés.

RECHERCHES

SUR LES RUINES

DE PLUSIEURS AUTRES VILLES ROMAINES

DE L'ANCIEN BERRY.

1. Je prends le Berry tel qu'il fut à la formation des diocèses, sans égard aux divisions des Gaules que firent César, Auguste et leurs successeurs. Il me suffit de savoir, quant à présent, que le diocèse de Bourges touchait immédiatement ceux de Limoges, de Clermont et d'Autun. Personne n'ignore d'ailleurs que le mot *diocèse* était dans l'origine l'équivalent de celui de *province*.

2. En conséquence, toutes les villes dont j'ai à parler, savoir Argenton, Bruère, Drevant, Charletroy, Château-Meillant, Toull, Nèris, Chantelle, Bourbon-l'Archambaud, etc. etc. étaient du diocèse de Bourges, et faisaient partie du Berry.

3. La plupart des auteurs les ont rangées parmi celles que l'on brûla par le conseil de Vercingetorix [1] à l'arrivée de César. Mais le plus faible examen aurait démontré le contraire. 1.° Presque toutes les villes fortes de la Gaule étaient situées sur des hauteurs plus ou moins escarpées, et plusieurs de celles-ci étaient dans la plaine. 2°. Toutes les villes gauloises avaient des souterrains, soit pour se procurer

[1] *Cæsaris*, comment. lib. VII, pag. 281 et 282. Elzevir 1661.

de l'eau, soit pour tomber inopinément sur l'ennemi, soit pour lui échapper, et il n'en a jamais existé dans celles qui font l'objet de ces recherches. 3.° Les édifices gaulois étaient construits sans mortier; ils se contentaient de les crépir en-dedans avec de la glaise gâchée, chargée de mica, s'ils en avaient à leur disposition. Ils ne connaissaient ni les ornemens de l'architecture, ni les produits, ni les beautés de la soulpture; leurs maisons étaient couvertes en chaume, leurs temples étaient ouverts par le haut, tandis que les murs de construction romaine sont faits de pierres carrées, ou affectant la forme carrée, posées par rangées, liées par un ciment qui résulte de sable, de briques, de pierres, de scories de charbon de terre grossièrement broyés, le tout gâché avec de la chaux vive. Les ruines des édifices offrent des tuiles employées à des couvertures plates, et toutes sortes d'ouvrages de briqueterie, des débris de marbre, des fûts de colonnes, des bases, des chapiteaux, des entablemens, etc. 4.° Enfin, les lieux incendiés en portent la preuve avec eux: les cendres, surtout les charbons, que l'on peut dire inaltérables, en déposent incontestablement à tous les yeux, et ceux que j'ai à décrire ne presentent rien de semblable.

4. Parmi les villes du Berry qui furent brûlées à l'arrivée de César, si l'on s'en rapporte toutefois à la tradition orale, à Chaumeau et à quelques autres écrivains du pays, on compte les Ajis d'Angillon, Lury, Issoudun, Vierzon,

Concressant, qui n'est pas le *concordiae saltus* de l'Itinéraire d'Antonin, comme l'a fort bien remarqué la Thaumassière, auxquelles il faut peut-être ajouter le Vinoux et Espinis, n.° 47; toutes les autres sont absolument ignorées.

5. Il faut encore observer que les fortifications des Celtes différaient essentiellement de celles des Romains et des autres nations; 1.° en ce que leurs murs de ville étaient presque tous, comme ceux de Bourges, à l'abri du feu et à l'épreuve du bélier, étant construits de poutres transversalement posées en forme d'échiquier, les interstices remplis de pierres, et le parement extérieur formé de gros rochers. 2.° Ceux qui n'avaient pas des pièces de bois étaient composés de pierres énormes. 3.° Ces murs étaient si peu élevés, que les femmes de Gergovia pouvaient, sans risques, se précipiter en bas, et qu'il fut facile, lors du siége de cette place par César, à Lucius Fabius, l'un des centurions de la huitième légion, de parvenir au haut en se faisant soulever par trois de ses soldats: or on sait que les Romains n'étaient pas de haute stature, et il serait impossible de supposer à cette muraille plus de quatre mètres de hauteur. 4.° Les Gaulois avaient coutume de se retrancher entre la ville assiégée et l'ennemi, ainsi qu'ils le pratiquèrent à Gergovia et à Alise, par un mur en pierres sèches d'environ deux mètres d'élévation [1], ce qui formait comme une seconde enceinte. 5.° Enfin les Gaulois connais-

[1] César, *ibid.* pag. 316 et 339.

saient à peine l'usage des tours. Il en était tout autrement en Grèce, en Espagne, en Italie, ainsi que nous l'apprend Tite-Live, en parlant des sièges de Gytthée, de Vergium, des effets du tonnerre à Capoue et ailleurs [1]. Celles que les Berruyers élevèrent sur les remparts de Bourges, ne le furent qu'à l'imitation des Romains; elles n'étaient que de bois, puisqu'ils les couvraient de cuirs pour les garantir du feu. César ne faisant mention ni de celles de Gergovia, ni de celles d'Alise, on serait tenté de croire qu'il n'en existait point, d'autant mieux que leur manière de se fortifier ne prêtait guère à ce genre de construction : cependant on est forcé d'en admettre, lorsqu'on voit dans cette capitale du Berry, les assiégés, après avoir mis le feu à la terrasse de l'ennemi, faire une vigoureuse sortie contre les Romains par deux fausses portes qui existaient à chaque côté des tours, *duabus portis ab utroque latere turrium eruptio fiebat* [2]. Ceci me porte à croire que les remparts des Gaulois n'avaient des tours qu'à leurs portes de ville.

6. On est donc forcé d'en conclure que toutes les villes précédemment citées, sont de construction romaine, qu'elles doivent leur existence à la même nation, que cette existence est conséquemment postérieure et à l'arrivée et aux ravages de César dans cette partie de la Celtique,

[1] Tite-Live, quatrième décade, liv. IV, pag. 29, 219, liv. II, pag. 78.

[2] César, *ibid.* pag. 295.

Ainsi ces villes ne peuvent être comprises parmi celles qui furent sacrifiées à son approche. C'est ici le moment de se rappeler que sous l'heureux règne d'Antonin le Pieux, plusieurs villes furent fondées, construites, rétablies et embellies, *multae urbes conditae, deductae, repositae, ornataeque*, pour parler avec Aurelius Victor [1].

7. Nous commencerons, en parcourant la ligne que les destructeurs eux-mêmes paraissent avoir suivie, par Argenton qui est à l'extrémité de l'ancien Berry et au centre de deux voies militaires qui traversaient toutes les Gaules.

8. La ville d'Argenton qui subsiste, n'est pas celle des Romains; la première a été détruite par les mêmes mains et de la même manière que toutes celles dont nous avons à parler. Une autre ville, dite de St.-Marcel, la remplace en partie. Un des faubourgs d'Argenton et des vignes, appelées les *Mursins*, occupent le surplus de son enceinte. Chaumeau assure que de son tems, c'est-à-dire en 1566, on voyait encore les piles de l'ancien pont jeté sur la Creuze, de belles et grandes caves, des ruines de fontaines publiques, des aqueducs, des étuves ornées de colonnes, de pièces d'albâtre, de lions parfaitement sculptés; on y découvrit aussi deux tombeaux magnifiques [2]. Aujourd'hui l'on y trouve

[1] *Aurelii Victoris de Cæsaribus*, pag. 385, d'une collection d'auteurs latins imprimée à Amsterdam en 1555.

[2] Chaumeau, histoire du Berry, in-folio. Lyon 1566, liv. VI, chap. XXV, pag. 262 et suiv. — Thaumas de la Thaumassière, in-fol. Bourges 1689, histoire du Berry.

des médailles de tous les métaux; même des médailles consulaires : ce qui prouve la fondation de cette ville, presque dès l'entrée des Romains dans les Gaules.

9. La tour d'Heraclius, par corruption d'Héracle, faisait partie du château. Elle portait le nom de son fondateur, gouverneur du pays, sous l'empire de Dece, vers l'an 250 de l'ère vulgaire. L'inscription *veni, vici*, que l'on y lisait autour d'un taureau en bas-relief, ne peut être relative qu'à un taureau vainqueur dans l'arène.

10. Plusieurs voies romaines se croisaient à Argenton, savoir : celle qui, de Nantes, de Poitiers, tendait à Néris, à Clermont, elle se voit dans la carte de Peutinger; celle qui, de Bordeaux, Limoges, conduisait à Bourges, à Auxerre d'une part, à Autun, â Lyon de l'autre. Cette dernière se trouve dans l'itinéraire d'Antonin : on admire encore à son sujet avec quelles difficultés et quelle patience elle a été creusée dans le roc vif pour arriver à l'ancien pont.

11. L'ancien château romain d'Argenton pourrait avoir remplacé une ville celtique : comme celles de cette nation, il était sur une éminence escarpée; mais, en ce moment, tout a disparu. Ce château fut d'abord détruit par Wuaifarius, duc d'Aquitaine, M. Mille, avec plusieurs autres, le nomment Gaiffre [1]; et rétabli peu-à-peu, vers l'an 760, par Pépin qui en confia la garde à des

[1] Abrégé de l'histoire chron. de Bourgogne in-8.°. Dijon 1771, tom. II, pag. 140.

Français, *construxitque castrum Argentonium, quod Vuaiferius paulò ante destruxerat, positis ibi ad custodiam Françis* [1].

12. En suivant les anciennes voies militaires, soit par Lachâtre et Château-Meillant, soit par Bourges, on arrive à Bruère qui offre tout à-la-fois l'image de la misère et de la destruction. On voit de suite, en y entrant, toute l'horreur d'un saccagement. Ce n'est plus qu'un triste village d'environ cent feux, presqu'entièrement habité par des cultivateurs. Il était entouré d'une muraille flanquée de tours, dont on voit encore des restes. Parmi ces portes de ville, toutes très-fortifiées, on remarque celle qui communique au pont.

13. Il existe près de cette dernière une ancienne chapelle, *Sacella*, d'abord dédiée aux dieux mânes par Caracalla, après le meurtre de son frère Geta, ensuite à Saint-Sauveur, enfin à Saint-Mathurin. C'est aujourd'hui la demeure d'un vigneron. Le frontispice porte la première dédicace, il est tel que l'a fait graver Caylus. Le mur, situé au levant, présente deux effigies, à une certaine distance l'une de l'autre, dont chacune paraît sortir d'un tombeau.

14. Cette ville avait son amphithéâtre, on en reconnaît encore les ruines par l'enceinte demi-circulaire des monticules et des décombres.

15. Elle avait aussi un château fort, dont les murailles et les tours subsistent; mais l'examen

[1] *Adonis Viennensis archiepiscopi breviarum*, in-8.° *Parisiis* 1561. *Ætas sexta*, pag. 217 et 218.

prouve qu'il n'était point de construction romaine. Les pierres n'en sont point carrées et par assises de même hauteur. Le mortier, quoique de chaux, ne contient pas les mêmes matières. On reconnaît facilement par les cendres, les charbons, les tisons, qu'il a été brûlé; et on peut, avec toute assurance, affirmer qu'il l'a été vers l'an 1650 ou 1651; qu'il tenait, comme celui de Montrond, qui n'est qu'à un myriamètre de Bruère, pour le prince de Condé.

16. On voit au nord-est des restes de bâtimens romains. Les bourgs de la Selle et d'Alichamp devaient en être les faubourgs. Bruère n'étant plus qu'un monceau de ruines, la paroisse a été transportée à la Selle. L'église provient d'un couvent de Bénédictins, anciennement détruit; elle est assez bien pour une campagne. Celle d'Alichamp présente un assemblage de gothique et de romain; elle contient plusieurs caveaux dont l'un est du douzième siècle. Elle a sans doute été construite aux dépens du temple de Claude II. Il existait dans ce dernier des carreaux de première origine, et un ouvrage en très-belle marquéterie. La ville, qui nous occupe, avait probablement éprouvé quelque bienfait de cet empereur.

17. Le lieu commun d'inhumation environnait ce temple; le champ où il était situé porte le nom d'Averne et d'ancien Cimetière. On y a découvert plusieurs tombeaux antiques; il en existe encore un sur les lieux, de deux mètres un décimètre de longueur, large de près de six déci-

mètres à son extrémité inférieure, arrondi du côté de la tête, profond de trente-cinq centimètres. On voit extérieurement à chacune de ses parties latérales un bas-relief; l'un représente un sacrifice, le prêtre pose sur un autel de forme romaine, une grappe de raisin; l'autre représente un pontife en habit court comme une saye, cheveux à la Titus, et tient à la main un bâton augural. On a trouvé, dans ce sépulcre, un anneau d'or dont le chaton contenait un diamant, c'était sans doute l'anneau d'un chevalier romain. Ce cimetière contient encore beaucoup d'autres tombeaux.

18. Le pont de Bruère sur le Cher était à deux fins; pour la sûreté de la ville, et pour le passage de la rivière. Les dernières arches étaient couvertes en charpente; cette charpente était mobile et se dressait à volonté: c'était un véritable pont-levis. Il répondait d'ailleurs à l'importance de la rivière, bien différent de celui des Romains sur Loing, qui existe à près de deux myriamètres de Montargis, dont les arcades sont très-basses, très-étroites: celui dont nous parlons en offre encore deux.

19. Ce pont était en outre défendu par deux tours, à droite et à gauche, qui étaient à la portée du trait. Les ruines de l'une se voient encore. Il ne reste que l'emplacement de la seconde. Elle était sur une hauteur que l'on nomme *Champ-Chodiaux*: on jouit sur son plateau d'un assez vaste horizon.

20. On y trouve, comme à Néris, des débris

de vases de *terra campana*, de cette sorte de poterie de grès dont on faisait les *amphora*, de cette autre espèce qui paraissait bronzée. J'ai également vu des tessons avec des couvertes, les unes blanches, les autres bleues. Ce sont ces variétés qui ont fait dire à Caylus, d'après M. Pajonnet, qu'il y avait à Alichamp une manufacture de belle poterie [1]. C'est à du mica doré que l'on doit cette couleur métallique qui pourrait en imposer. On y rencontre des pièces de tuilerie et de briqueterie des trois époques; un enclos d'Alichamp, que l'on nomme champ Chagnon, en est couvert. On n'a encore vu aucun fragment de verres à vitres, ni même de vases de verre.

21. Une taupinière fit découvrir, il y a environ 30 ans, à un meûnier, une assez grande quantité de médailles d'or des empereurs : on pouvait les comparer, le nombre à part, à celles trouvées en fructidor de l'an 8, au territoire de Blanchemaison, près de Tronchoy, commune et canton d'Ornoy, arrondissement d'Amiens, département de la Somme. Leur valeur, si l'on n'a égard qu'à la quantité d'or qu'elles contenaient, était de 22 l. 10 sous.

22. Les médailles de grand et petit bronze, jusqu'à Constance II, y sont très-abondantes. M. Pajonnet en a recueilli une assez grande quantité de tous les métaux, pour en obtenir deux pensions viagères de 600 fr. chacune. Le 4 prairial an 10, un cultivateur en retira de terre sous mes yeux une de Marc-Aurèle.

23. Bruère était le lieu de départ de différentes

[1] Caylus, *ibid.* tom. VII, pag. 310.

voies romaines. La colonne milliaire trouvée par M. Pajonnet, dans le nouveau cimetière d'Alichamp, où elle servait de tombeau, après avoir été creusée à cet effet, qui a été placée par les ordres de l'administration du canton sur la grande route de Saint-Amand à Bourges, aux frais de M. de Béthune-Charost; cette colonne milliaire, dis-je, indique les distances de Bruère à Bourges, de Bruère à Château-Meillant, de Bruère à Néris, sans doute par Drevant : ce qui manifeste évidemment les trois routes. Elle portait le n.° I; Caylus en cite l'inscription dans son 3.e volume, pag. 371.

24. Une seconde colonne qui avait également une inscription détruite par l'ignorance, posée sur cette même ancienne chaussée de Bruère à Bourges, à 1500 pas, c'est-à-dire, à une lieue gauloise de la première, portait le numéro II. Il paraît qu'à toutes les lieues, il y en avait de semblables. M. Pajonnet m'a assuré que l'achèvement de ces chaussées et le placement de ces colonnes, étaient de l'an 160 : ce serait donc à Antonin-le-Pieux qu'on en serait redevable. L'inscription de la colonne dont il s'agit, qu'il avait lue avant sa destruction, l'avait sans doute éclairé sur ce point. Celles que rapporte M. Siauve, également tirées de pierres milliaires, confirment encore son opinion [1].

25. La voie militaire de Bruère à Bourges est parfaitement conservée dans les deux tiers de sa longueur; elle fait honte à la nouvelle route,

[1] Siauve, pag. 81, 82 et 129.

en ce qu'elle est sèche et viable en tout tems, tandis que la dernière n'offre en hiver, d'un bout à l'autre, qu'un chemin couvert de boue et très-désagréable. L'ancienne a depuis un jusqu'à deux mètres d'élévation au-dessus du sol : mesurée en plusieurs endroits, elle a constamment offert douze mètres de largeur à sa base, celui sur lequel repose le stratumen, et seulement six à sa surface; elle est parfaitement bombée.

26. Elle traversait le Cher sur le pont de Bruère; on la voit au-delà, elle tendait à Château-Meillant. On a retiré de ses bordures, en allant d'Alichamp à Bourges, une assez grande quantité de tombeaux de pierre. Ici, comme à Rome, les gens de cette nation aimaient à se faire inhumer sur les passages les plus fréquentés, sur les bords des grandes routes. La vanité pouvait y trouver son compte.

27. La ville dont je m'occupe avait une fontaine publique au-delà du Cher; elle en jouissait à la faveur de son pont. Il est à croire que la source, d'ailleurs très-abondante, y est conduite par un aqueduc; l'endroit où elle jaillit annonce une ancienne construction.

28. Au reste, Bruère, quoique agréablement et avantageusement situé, ne paraît pas avoir été une ville très-importante. Elle n'avait point de camp à sa proximité; il paraît que celui de Drevant fournissait à toutes les deux. Si l'on en excepte les débris du temple de Claude le gothique, on n'y a point trouvé de marbres, de colonnes,

de terris, en un mot, tout ce qui annonce la magnificence des Romains.

29. Cependant il fut réparé, et il exista comme ville jusqu'à la guerre de la minorité sous Louis XIV : c'est ce qu'annoncent ses remparts et son château ; c'est ce que confirme encore Ferault, qui écrivait en 1614, lequel en parlant de la rivière du Cher, dit, fol. 15, « qu'elle passe entre Orval et le fort château de Montrond, de là à la *ville de Bruyère-sur-Cher* ». Les fragmens de tuiles, de carreaux, de briques et de poterie des trois époques, attestent de leurs côtés qu'elle s'est soutenue sous les Romains, et long-tems après eux. On s'étonne que les barbares aient oublié la destruction de la chapelle consacrée aux Dieux Mânes, eux qui ne pouvaient voir un édifice sur pied sans entrer en fureur.

30. Avant de finir, je dois parler d'un phénomène qui mérite quelque attention. Le champ qui touche le château donne, dans toutes les nuits obscures et sans pluie, le spectacle d'un feu phosphorique très-brillant, qui paraît s'élever en masse, mais sans flamber. Il diffère des autres feux follets, en ce qu'il est stationnaire et qu'il disparaît pour celui qui en approche, tandis que les spectateurs plus éloignés ne cessent de le voir. Il semblerait, au contraire, devoir avancer ou reculer, en suivant le courant d'air que produit celui qui s'en approche ou qui s'en éloigne. J. B. T. P. Barailon, médecin, a fréquemment vérifié ces faits pendant mon séjour à Bruère, notamment le 18 germinal an 12. J'attribue ce

phénomène à la graisse décomposée d'un grand nombre de cadavres ensevelis dans cette partie du champ. Il est seulement difficile d'en expliquer quelques particularités. On assure, sans doute pour ajouter au merveilleux, qu'il se montre constamment entre neuf et dix heures du soir, et qu'il ne se soutient que demi-heure.

31. A trois lieues gauloises de Bruère, existait jadis Drevant, qui a été ruiné de fond en comble. Egalement situé sur la rive droite du Cher, il ne se reconnaît aujourd'hui que par un reste d'amphithéâtre et des monticules formés des décombres d'édifices.

32. Il n'a pas même, comme la ville dont on vient de parler, l'avantage d'offrir un village. Son sol est entièrement couvent de vignes, et bientôt on se demandera où il a existé.

33. On n'y fouille jamais sans succès. On en a souvent retiré des portions de colonnes, des entablemens, des bases, des chapitaux. On a cru y reconnaître l'emplacement d'un temple, par le marbre qui était en placage sur les murs; mais ce pouvait être aussi le palais du gouverneur ou du général. Des débris de celui de Carrare et de Paros disséminés çà et là, prouvent à la fois la magnificence des édifices et la richesse des propriétaires, ou tout au moins l'embellissement des lieux publics.

34. Les appartemens que l'on y découvre, ont tous leurs terris et leurs peintures à fresque. Ces terris et ces peintures ne diffèrent en rien de ceux de Néris. D'ailleurs, la construction des mu-

railles, le mortier, en sont absolument les mêmes. Les tessons de *terra campana*, les carreaux et autres ouvrages de tuilerie et de briqueterie sont tous de première origine. Les pavés de marbre et d'une pierre blanche très-unie n'y sont pas rares.

35. Nous avons dit ailleurs que dans des fouilles on était tombé sur le magasin d'un potier en terre, et qu'on en avait retiré quantité de réchaux de cuisine [5]. Si elles eussent été plus exactes, ces fouilles, et mieux suivies, on aurait pu se procurer, en terre cuite, tous les ustensiles de ménage des anciens Romains.

36. Les médailles que l'on en retire sont en grand nombre; celles de Constantin surpassent encore ici, comme à Néris, celles de tous les autres. Celles de ses successeurs, s'il en existe, sont très-rares. On n'en a point découvert de votives. Celles d'argent n'y sont pas communes; on n'a jamais entendu parler de celles d'or.

37. Il ne reste de l'amphithéâtre que quelques *vomitoria*, dont les arcades résistent encore à l'injure du tems, quoique les pierres de revêtement en aient été enlevées, et quelques loges de bêtes féroces. Ces dernières, d'environ trois mètres en carré, étaient sous voûte et dans l'épaisseur de la muraille.

38. On a trouvé, dans l'arène, des ossemens d'hommes et d'animaux étrangers au pays, des chaînes, des boulets de fer du poids d'environ deux myriagrammes, et des débris de tous ces

[5] Recherches sur les premiers ouvrages de tuilerie, n.° 74.

objets. Ces chaînes, ces boulets annoncent la proximité des forges. Celles d'Ardentes, *Alerea*, existaient probablement alors, et César avait raison de dire qu'il y avait, sur-tout dans cette partie des Gaules, une grande quantité de mines de fer. Quant aux chaînes, elles étaient de toute ancienneté en usage chez les Romains; les prisonniers de guerre Carthaginois en avaient aux pieds, d'après Tite-Live; et le préteur Cornélius-Lentulus ordonna, dans la crainte qu'ils ne fussent complices d'une conspiration découverte, qu'on en augmentât la pesanteur [1]. Celles que l'on trouve étaient sans doute celles des malheureux qu'on livrait aux bêtes. Il est à croire que, par un rafinement de cruauté, on leur mettait de plus des boulets aux pieds, pour se dispenser de les lier à un poteau, comme cela se pratiquait à Rome. Je ne doute pas que plusieurs ne fussent de ceux qui embrassaient la nouvelle religion, de ces néophites que l'on sacrifiait en grand nombre dans les tems de persécution. Minutius-Felix nous apprend qu'il se trouvait des hommes assez atroces pour manger les bêtes féroces au sortir de l'amphithéâtre, encore toutes sanglantes et toutes pleines de ceux qu'elles venaient de dévorer [2]. Il est à remarquer que l'on n'a découvert à Néris ni chaînes, ni boulets.

39. Il faut d'ailleurs se rappeler que les arènes étaient destinées à différentes sortes de combats: 1.° à ceux des athlètes, qui combattaient sans

[1] Tite-Live, liv. II de la 4.e décade. cap. VI, p. 104.

[2] Minutius Felix, dans son Octavius, pag. 99.

armes, établis par Fulvius, sous le consulat de Posthumius-Albinus, et de Q. Marcius-Philippus, si l'on en croit Cassiodore [1]; 2.° à ceux des gladiateurs, dont Junius-Brutus donna le premier spectacle selon Tite-Live; 3.° à ceux des hommes de bonne volonté contre des animaux; 4°. à ceux des criminels ou des coupables de crimes d'état, contre des bêtes féroces; 5.° à des combats d'animaux de diverses espèces, comme l'explique l'inscription de la tour d'Héracle, n.° 9, ce qui se pratiquait encore dans le 8.e siècle, ainsi que le prouve l'histoire de Pepin-le-Bref; 6.° enfin, à la tuerie des bêtes fauves réunies dans le cirque: ce n'était, à proprement parler, qu'une partie de chasse pour les empereurs, les généraux, le peuple lui-même, auquel on donnait aussi ce divertissement: c'est ainsi que Titus, au rapport de Cassiodore [2], en abattit cinq mille lors de la dédicace de l'amphithéâtre qu'il avait fait construire. C'est ainsi que Philippe et son fils en tuèrent une quantité innombrable dans le grand cirque, selon le même auteur [3], pour célébrer la millième année de la fondation de Rome. On ne saurait s'étonner de cette multitude de bêtes féroces, quand on voit le collègue d'Antonin-le-Pieux, Luc.-Anton.-Verus, faire montre, dans ses profusions, de cent lions réunis en un même lieu [4].

[1] *M. Aur. Cassiodori Chronicon*, pag. 727, de la collection citée, note 5.

[2] Cassiodore, *ibid.* pag. 740.

[3] *Idem. ibid.* pag. 752.

[4] *Idem. ibid.* pag. 747.

40. L'importance de Drevant se manifeste encore par ses aqueducs. Lors de la confection de la grande route de Montluçon à Saint-Amand, on en découvrit un d'environ quatre décimètres sur chaque face. Il était couvert de dales. Le corps de l'aqueduc était composé d'un massif de mortier et de cailloux brisés, tel en un mot que plusieurs de Néris [1]. On l'a retrouvé dans les vignes au pied d'un côteau, autour duquel il serpente en suivant ses détours. On a encore ici occasion d'admirer le nivellement. Ce conduit prenait l'eau à la rivière de Marmande.

41. En frimaire de l'an 12, on en découvrit un autre près du bourg de Colombier; il est de la même construction que le précédent. D'après cela, il serait imprudent d'assurer qu'il n'en existe pas un plus grand nombre : on sait que les Romains faisaient tout pour les lieux qu'ils avaient adoptés.

42. Lorsqu'on considère que Drevant était sur les bords d'une rivière considérable, on se demande pourquoi tant de dépenses inutiles, tant de travaux perdus? Si tous avaient conduit de l'eau de source, on répondrait que c'était pour la boisson des habitans; mais quel pouvait être l'objet de l'aqueduc qui portait l'eau de la Marmande? n'était-ce pas une superfluité, un vrai luxe? Les Romains voulaient-ils épargner à leurs esclaves la peine de puiser dans le Cher. Il est à croire que cette eau servait à des bains domestiques, à nettoyer ou à rafraîchir les rues durant

[1] Recherches sur Néris, n.° 77.

les chaleurs de l'été. Il est de fait que cette Marmande, quoique très-petite, résiste mieux aux sécheresses que le Cher, et qu'elle entretient parfaitement les moulins qui sont sur son cours.

43. La ville dont il s'agit avait aussi son camp; le Cher coulait entre-deux. Il est de la même forme, mais plus étendu que celui de Néris. Des ravins et une levée palissadée en faisaient également la force et en circonscrivaient l'étendue [1]. Mais on y remarque des ruines, des débris et des fondemens, ce qui n'existe pas dans le premier, et ce qui prouve qu'il a été habité. Après avoir été un camp d'été, il a pu devenir stationnaire et permanant.

44. Il existait proche du camp une forteresse tout ainsi qu'à Néris; les ruines en font foi. On trouve sur son emplacement quantité de médailles romaines, et les mêmes qu'à Drevant.

45. Il y avait probablement un pont pour la communication du camp et de la ville. Les Romains étaient trop laborieux, trop jaloux de leurs commodités, trop magnifiques pour en douter. Avec de l'attention et des recherches, on en trouverait sûrement des vestiges sur l'une ou sur l'autre rive.

46. Il paraît que la ville d'Orval, département du Cher, fut bâtie des ruines de Drevant. Orval fut détruit à son tour par les Anglais au commencement du 15.e siècle : Saint-Amand lui a succédé; mais autant les Romains avaient été sages et prévoyans dans le choix de la position,

[1] Recherches sur Néris, n.° 65 à 70.

autant les fondateurs d'Orval et de Saint-Amand se sont montrés inexpérimentés et peu intelligens. Les premiers s'étaient placés sur un terrain hors des atteintes de la rivière, parfaitement sec, qu'ils pouvaient creuser et approfondir à volonté. Les autres, au contraire, se sont établis dans la plaine, sur un sol continuellement abreuvé par les eaux de la Marmande et du Cher, où il est impossible d'avoir des caves; ce qui n'est pas d'un mince intérêt dans un pays de vignobles.

47. Avant de quitter cette partie de l'ancien Berry, nous devons citer deux autres villes ruinées : Ferault les place dans l'étendue de la terre d'Orval en Sully, où se trouve Saint-Amand, ainsi que le château de Montrond. L'une était Epinis ou *Epinisi*, l'autre le Vinoux : il ajoute que les fondemens en paraissaient encore de son tems [1]. Nous nous contentons de les citer jusqu'à plus ample vérification.

48. Charletroy, à cinq myriamètres environ de Drevant, n'offre plus qu'un simple domaine. On en fait encore le tour sur les ruines de ses murs de ville : comme tous les autres, ils ont été renversés de dedans en dehors. Ce lieu présente les mêmes caractères d'ancienneté que Bruère, et mériterait un examen particulier. L'Eglise d'Hérisson n'est qu'une succursale de celle de Charletroy.

49. La petite ville d'Hérisson, qui n'est qu'à un quart de lieue de Charletroy, paraît avoir

[1] Ferault, *ibid.* fol. 41.

été bâtie des ruines de cette dernière. Celle-ci était sur une éminence, l'autre l'est dans un profond sur les rives du torrent d'OEil, conséquemment sujette à submersion.

50. Château-Meillant s'est relevé de ses ruines, et s'est étendu dans la campagne. Il n'en restait que cette tour carrée, de construction romaine, dont parlent Duchesne et Zeiller d'après Desrues, *vetustam ibi Turrim Romanam memorat rueus* [1]. Elle est en ce moment entièrement détruite. Elle faisait anciennement partie d'une forteresse. Cette tour avait vingt-quatre mètres de hauteur sur seize de largeur. Les murailles en avaient cinq d'épaisseur, si l'on en croit Chaumeau [2]. Elles étaient construites partie en gros quartiers de taille, partie en gros moellons, comme le sont tous les ouvrages de fortifications de la même nation. Cette tour renfermait des pilastres d'ordre corinthien, dont on voit encore des débris. Les pierres de construction offrent des échantillons de toutes les carrières des environs : elles sont très-variées, cette ville étant située à l'extrémité de deux tractus granitique et calcaire, étant d'ailleurs entourée de mines de fer de toutes les couleurs.

51. Si l'on en croit le même Chaumeau, cette ville a été entourée de murailles, dont on voyait encore quelques vestiges de son tems [3] : cepen-

[1] André Duchesne, antiquités de toute la France, p. 491. — Zeiller, *topographiæ Galliæ pars sexta*, tom. II, p. 12.

[2] Chaumeau, *ibid.* liv. VI, chap. XXVIII, p. 266 et 267.

[3] *Idem*, *ibid.* pag. 267.

dant l'examen des lieux ne manifeste qu'une levée en terre qui a été sans doute palissadée. Elle a encore en quelques endroits jusqu'à vingt mètres de hauteur.

52. La voie d'Argenton à Néris traversait Château-Meillant : celle de Bourges par Bruère venait s'y joindre. Château-Meillant communiquait encore avec la Châtre par la première, laquelle est encore intacte en beaucoup d'endroits. La carte de Peutinger en fait mention, *Argantomago, Mediolano, aquis Neri.* Mais le plus ancien, le plus remarquable des chemins était celui de Toull. Il est tortueux, pavé de très-grosses pierres, à peine large de trois mètres, et tel en un mot que le sont tous ceux des Celtes : il est reconnaissable en beaucoup d'endroits.

53. Château-Meillant faisait partie de l'antique cité Toulloise, ainsi que je l'explique ailleurs [1]. Son nom vient de sa situation au centre de l'état. Il paraît que dans l'origine cette ville était sur l'éminence où les Romains bâtirent par la suite le château dont la tour carrée faisait partie. On sait que chaque nation Gauloise se fortifiait de préférence, autant que cela lui était possible, sur les lieux les plus élevés. Je dis de préférence, car Bourges est aussi une preuve qu'ils se renfermaient dans le plat pays. La capitale des Diablintes, Jublins, présente la même exception, quoique située sur un terrain faiblement incliné.

54. Ce lieu devait être de quelque importance

[1] Recherches sur Toull, n.° 67, première partie.

sous les Romains : la colonne milliaire dont on a parlé n°. 25, indique les trois villes les plus marquantes, une sur chaque route.

55. Château-Meillant a été le théâtre de grands carnages : ce fut le lieu de combat des armées de Chilpéric Ier, roi de Soissons, et de Gontran roi d'Orléans, vers l'an 576 ou 583. Les ravages, que firent les deux armées, furent si grands qu'il ne s'en était jamais vu de pareils, selon Grégoire de Tours : *Talisque depopulatio inibi acta est, qualis nec antiquitus est audita fuisse* [1], elles détruisirent jusqu'aux vignes : ce qui est assez digne de remarque dans ces tems reculés. Il désigne cette ville par ces mots *Mecledonense Castrum* : elle l'est dans le pouillé général du diocèse par ceux-ci : *Castrum Mellianum* [2].

56. En suivant toujours les voies romaines, nous arrivons à l'ancienne ville de Néris qui, bien supérieure par sa magnificence, par son étendue, à toutes celles dont on vient de faire mention, a mérité de notre part des recherches particulières.

57. Après Néris on trouve Chantelle-la-Vieille, ainsi nommée pour la distinguer de Chantelle-la-Ville, que l'on appelle aussi Chantelle-le-Château, qui subsiste des ruines de la première. Il suffira de dire que cette cité a éprouvé le même sort que les précédentes, aux mêmes époques et de la part des mêmes ennemis.

[1] *Gregorii Turon. Hist. Franc.* lib. VI, cap. XXXI, p. 343 de l'édition in-8.° de Paris en 1561.

[2] Pouillé de Bourges, in-4.° Paris 1648, pag. 4.

58. C'est du nouveau Chantelle, dont parle Sidoine dans sa lettre à Vectius [1]. Le château qui y fut construit fut pris en 762 par Pepin [2]. Pierre de Bourbon et Anne de France sa femme y ajoutèrent beaucoup dans la suite et le rendirent très-fort. Il avait alors du sud au nord 240, de l'est à l'ouest 110, de circuit enfin 800 mètres. Le donjon consistait en une grosse tour, entourée d'une muraille en pentagone, chaque angle avait une tour [3]. Certains murs, dont ont voit encore les restes, avaient jusqu'à dix et même treize mètres d'épaisseur. Il fut détruit après la défection de Charles de Bourbon, connétable de France. Ce fut en ce château qu'il la médita et l'effectua en novembre 1523, pendant la nuit. Il extermina, avant son départ, une horde de brigands que l'on nommait les cinq mille Diables [4], et qui avaient fait de grands dégats dans la Marche, le Combraille et les environs de Montluçon. Charles-Quint le fit son lieutenant-général [5].

59. Ceux qui prétendent que les diocèses répondent à la formation des provinces et qu'ils n'ont point varié, expliqueront pourquoi Chantelle était du diocèse d'Auvergne dans le 5.e siècle, puisque Sidoine, en sa qualité d'évêque, en visita l'église, ainsi que celles de son territoire vers

[1] *Appollinaris Sidonii opera*, epist. XIII du liv. IV.

[2] *Annales rerum à Pepinio Gestarum*.

[3] Ferault, *ibid.* fol. 31.

[4] Malbay, plan pour servir à l'histoire du comté de la Marche, pag. 65.

[5] Jean Bouchet, annales d'Aquitaine, fol. 210.

l'an 480 [1], ce que Sirmond confirme encore dans ses notes sur les lettres de Sidoine [2]; et pourquoi il se trouve du Berry, en 956 : *In pago Biturigo*, dit l'acte de fondation d'un monastère de chanoines réguliers de Saint-Augustin [3]. Quoi qu'il en soit, on peut affirmer avec Sirmond que le nouveau Chantelle tire son nom de l'ancien : *A Cantilia vetere*. L'auteur des Annales de Pepin le nomme *Cantilla*.

60. Chantelle l'ancien était le point de réunion des voies militaires qui venaient de Limoges, d'Autun, de Poitiers, de Bourges, de Clermont, de Charletroy, de Nevers et de Decize. Il est cité dans la carte de Peutinger.

61. Nous devons dire en passant que les barbares loin d'être assouvis de carnage, excédés de ruines et de destruction, renversèrent encore sur leur passage, de Néris à Autun, deux villes également remarquables par leurs thermales, je veux dire Bourbon-l'Archambaud et Bourbon-Lancy. La grandeur et le faste des Romains s'y faisaient aussi remarquer. Je n'ajouterai rien à la description d'Aubery [4]. Il me suffira de dire que leurs ruines datent de la même époque et qu'elles reconnaissent les mêmes auteurs. Bourbon-l'Archambaud était de l'ancien Berry [5]. Son château

[1] Sidoine, *ibid.* lib. IV, epist. XIII, pag. 102. *Cantillensem ecclesiam inspexi.*

[2] *Idem. ibid.* pag. 79.

[3] *Gallia Christiana*, tom. II, pag. 35.

[4] Aubery, *ibid.*

[5] Rescrit du pape Honoré de 1223, *ex memor. hist. Joannis parisiens.* p. 46.—Pallet, *ibid.* t. V, p. 346 et suiv.

construit en 703, au rapport de M. Faye [1], fut pris sur Gaifre, duc d'Aquitaine, en 762, par Pepin, il fut ensuite rebâti par Pierre, duc de Bourbonnois, si l'on en croit Ferault, page 38. Enfin, Louis de Bourbon, dit le Bon duc Louis, le rétablit dans le 14.e siècle; il est maintenant en ruines. Archambaud de Bourbon, père de Louis, est le fondateur du Bain des pauvres [2]. Pallet assure que ce lieu n'a plus rien de remarquable que le reste d'un amphithéâtre qui ressent l'antiquité, il prétend que les connaisseurs le trouvent semblables aux arènes de Nismes [3]. M. Faye rapporte que lors de la réédification des maisons voisines des sources, on trouva des bains en marbre, des conduits en pierre et en plomb et des médailles impériales [4]. Cette ville possède une carrière de *spath fluor*, coloré en vert et qui devient phosphorique à la moindre chaleur.

62. Jean Ferault assure avoir lu dans de vieux titres qu'il y avait une ville au *Châtel de Nieuvre*, dont il ne restait, en 1614, qu'un vieux temple. Il assure également qu'il a lu qu'il en subsistait une autre à la Ferté, qu'il en a même vu quelques vestiges, toutes les deux situées dans la Chatellenie de Verneuil [5]. Il avait dit aupara-

[1] Faye, *ibid.* pag. 2.
[2] Aubery, *ibid.* fol. 61 et 65.
[3] Pallet, , *ibid.* pag. 346 et suiv.
[4] Faye, *ibid.* pag. 10.
[5] Ferault, *ibid.* fol. 25.

vant[1] qu'il y a des villes qui ont été ruinées, dont le nom et la situation ne se trouve point. Il ajoute que dans la paroisse de Teil, quelques vaisseaux pleins de médailles romaines ont été découverts depuis quelques années, mais que ce n'est pas un argument qu'il y ait une ville en cet endroit, qu'elles ont pu être cachées dans les guerres civiles. Je me contente de citer ici des faits que je ne puis avouer ni contredire.

63. Je remarque avec Taillepied[2], que plusieurs lieux proche des villes, ou dans l'intérieur de celles dont je viens de parler, portent encore le nom du dieu que l'on y adorait. Ce nom, quoique plus ou moins corrompu, n'en est pas moins reconnaissable. On trouve au mont Jove, près Lachâtre, un champ de Mars et un champ de Pallas à Néris. La rivière de Chantelle se nomme Bouble, par corruption de Iouble, *Jovis Bulla*, à raison de sa petitesse, et parce qu'elle était consacrée à Jupiter, etc., etc.

64. Est-il bien étonnant que ces noms se soient soutenus, quand on sait que les Romains ont régné cinq cents ans sur les Gaules; quand on se rappelle que leur religion subsistait encore dans le 6.e siècle. J'en atteste, avec Dubos, la loi de Childebert, fils de Clovis[3]. Le culte celtique, ainsi que le prouvent plusieurs conciles, était encore alors loin d'être supprimé : de-là aussi

[1] Ferault, *ibid.* fol. 20.

[2] Taillepied, histoire de l'Etat et République des Druides, in-12. Paris 1585, liv. 1, pag. 62.

[3] Histoire critique, tom. 1, pag. 19.

une multitude de dénominations qui, quoique moins frappantes, parce que l'origine ou la cause en sont moins connues, n'en sont pas moins réelles. D'ailleurs étaient-ils réellement chrétiens ce Chilpéric, roi de Soissons, et ce Théodebert son fils, qui, au rapport de Grégoire de Tours [1], ravagèrent si cruellement les diocèses de Limoges et de Cahors, qui brulèrent les églises, s'emparèrent des vases sacrés, tuèrent les prêtres, détruisirent les monastères et abusèrent des religieuses. Pépin ne se conduisit guère mieux dans la suite, et l'on pourrait, dans bien des circonstances élever les mêmes doutes à son égard.

65. Quoi qu'il en soit, il nous reste à parler des auteurs, et de l'époque des ruines des villes qui sont l'objet de ces Recherches.

Je vois beaucoup de tentatives sur les Gaules de la part des Germains, des Francs et autres nations du nord; mais aucune ne s'éloigne beaucoup du Rhin jusqu'au règne de Constance II.

66. On ne manquera pas de m'objecter avec M. Pajonnet [2], l'expédition de l'atroce Chrocus, qui, sous le règne de Valentinien et de Gallien, vers l'an 256 de l'ère vulgaire, aborda en Auvergne, y détruisit le fameux temple de Wasso, et parvint enfin jusqu'à Arles, où, vaincu probablement par Aurélien, général de Gallien, il expia tant de crimes dans les supplices. Il se plaisait sur-tout, si l'on en croît Grégoire de Tours, auquel on doit ces détails, à faire disparaître les

[1] *Gregorii Tur. ibid.* lib. IV, cap. XLVII, pag. 206.

[2] Lettres inédites d'Henry IV, pag. 270.

anciens édifices. Les paroles de l'historien sont remarquables, *universas Gallias pervagatur, cunctas que aedes quae antiquitus fabricatae fuerant, a fundamentis subvertit. Veniens vero arvernos delubrum illud quod Gallica lingua Vasso vocant, incendit, diruit, atque subvertit*[1].

67. Mais ce Chrocus, à la tête de ses Allemands, ne pu faire qu'une trouée; comme un torrent débordé, il ne renversa que ce qui se trouva sur son passage. Il n'était le chef que d'une seule nation; cette nation ne pouvait être assez populeuse, assez puissante pour fournir une armée capable d'embrasser toutes les Gaules. Ainsi, quand Grégoire de Tours dit de lui, *universas Gallias pervagatur*, sûrement il prend quelques parties pour le tout; et l'amour de sa patrie, l'Auvergne, lui fait exagérer la vérité.

68. On sait, au surplus, que la Germanie, ainsi que les autres contrées du Nord, étaient habitées par une multitude de peuplades très-distinctes. Si plusieurs se réunissaient pour la même expédition, plus souvent elles se faisaient une cruelle guerre, ou elles ne s'occupaient que de leurs intérêts particuliers.

69. Si beaucoup de nations avaient participé à l'expédition de Chrocus, il y aurait eu autant de rois, ainsi que cela se pratiquait. Julien en combattit et en vainquit sept près de Strasbourg; il prit même Chnodomaire qui commandait en

[1] *Gregorii Turon. ibid.* lib. 1, cap. XXXII, pag. 27 et suiv.

chef [1]. Cependant l'armée des barbares n'excédait pas trente-cinq mille hommes, et neuf peuples différens concourraient à ce nombre; car les sujets de Gundomade et de Vadomaire se réunirent aux autres malgré les défenses de leurs chefs [2]; comment veut-on ensuite qu'un seul peuple puisse parcourir et ravager toutes les Gaules.

70. Ce qui prouve encore la petitesse de l'armée de Chrocus, c'est la manière dont il périt. On le traita et on le punit comme un brigand [3]: c'est toujours le sort des faibles, la réponse du pirate à Alexandre sera éternellement vraie.

71. On pourrait encore se persuader que ces villes furent saccagées sous Probus, vers l'an 276, par cette nuée de Francs, de Bourguignons, de Vandales, de Lyges et autres du Nord, qui, au rapport de Vopisque et de Zozime, s'étaient jetés sur les Gaules, comme sur une proie certaine, et qui cherchaient à s'y établir. On penserait ensuite que plusieurs furent du nombre de ces soixante-dix villes détruites par ces peuples, et rebâties en moins de sept ans par Probus, si l'on en croit Julien [4].

72. Mais 1.° rien n'atteste que ces barbares soient parvenus au centre des Gaules : il leur était facile de ruiner soixante-dix villes sans y

[1] Lebeau, Histoire du bas Empire, tom. II, liv. IX, pag. 408, 416 et suiv.

[2] *Idem. ibid.* liv. IX, pag. 410 et 416.

[3] *Gregorii Tur. ibid.* cap. XXXIV, pag. 28.

[4] *Cæsares seu convivium.*

pénétrer fort avant ; 2.° les ossemens trouvés dans les arènes de Drevant et de Néris prouvent que les villes dont nous nous occupons, étaient encore intactes au commencement du 4.e siècle, car ce ne fut que le 25 août 325, que Constantin abolit les spectacles des combats ; 3.° enfin, la quantité étonnante de médailles de cet empereur, qui se trouvent sur les lieux, démontrent encore leur existence sous ce règne, car où il n'y a point d'habitans, il n'y a point de monnaie en circulation : or, il ne pouvait rester personne dans des lieux si extraordinairement saccagés, où il était impossible de trouver un seul abri, ainsi que le tout a déjà été dit.

73. Mais il n'en est pas de même de ces Germains, qui passèrent le Rhin sous le règne de Constance II. Leur immense multitude leur permit d'embrasser une vaste étendue de pays, de pénétrer dans le territoire de Sens et d'Auxerre, dans le Berry, et de parvenir jusqu'à Autun. Quoique tous eussent le même but, la destruction et le pillage, ils étaient cependant loin d'agir de concert, de faire cause commune, d'être liés d'intérêt et d'affection, de se réunir en un mot sous les mêmes bannières. Témoins ceux qui butinaient et ravageaient, tandis que Julien poursuivait les autres depuis Autun jusqu'à Strasbourg. Témoins ceux qui le bloquèrent subitement et l'assiégèrent à Sens, peu de tems après le combat de Brumat. Témoins ces Lètes qui bientôt pénétrèrent jusqu'à Lyon, en passant adroitement entre deux camps romains. Témoins

enfin ces Francs qu'un des généraux de Julien ; le général Sévère, surprit entre Cologne et Juliers, après la célèbre bataille de Strasbourg [1].

74. Si l'on reconnaît facilement, par les restes de murailles, par les matériaux de construction, par les débris, etc. etc. ~~la main~~ et le séjour des Romains dans ces différens lieux, on distingue aussi facilement le bras dévastateur : il est partout le même. Ils ont eu la patience de raser les édifices jusqu'aux fondemens. Les murs de ville, les châteaux-forts, les tours, les amphithéâtres sont tous constamment renversés du dedans au-dehors. On ne voit aucune marque d'incendie ; bien différens des Sarrasins dans le 8.e siècle, dont les traces de feu sont aussi aisées à connaître que faciles à suivre. Les autres destructeurs, tels que les Anglais, n'adoptaient, ne suivaient aucun plan, ils laissaient souvent les édifices presqu'en leur entier.

75. On ne peut s'empêcher de reconnaître, dans ces horribles destructions, la brutalité, la férocité, l'ignorance des peuples les plus sauvages. On ne peut donc l'attribuer qu'à ces hordes que Julien chassa des Gaules, qui avaient les villes en horreur, dont le goût, la fureur étaient de tout exterminer. « *Cum multa opida barbari expugnassent, alia obsiderent, ubique faeda vastitas esset* » pour me servir des termes d'Eutrope [2].

[1] Lebeau, *ibid.* tom. II, pag. 378, 404, 405, 432.

[2] *Eutropii, Hist. roman.* liv. x, pag. 617 de la collection citée note 5.

76. On pourrait, avec la connaissance des anciennes voies militaires, indiquer, avec une sorte de précision et de certitude, la route que tinrent les barbares en différentes occasions. Ces voies, dont toute la Gaule était entrecoupée, leur étaient fort utiles pour leurs courses et leurs brigandages, elles leur servaient de guides.

77. D'après cela, il est à croire que Chrocus et ses Allemands passèrent le Rhin dans les environs de Bâle, qu'ils traversèrent la Franche-Comté, se portèrent sur la partie du territoire des Éduens, où Moulins a été bâti, et qu'ils tombèrent de là sur l'Auvergne.

78. Les autres Germains, dont Julien fit justice, durent traverser le même fleuve non loin de Strasbourg. Ils se dirigèrent ensuite sur l'Auxerrois, dont ils connaissaient le pays, puisqu'ils campaient près de la capitale, lorsque ce général arriva à Auxerre [1], traversèrent le Berry en suivant la chaussée, n.° 7, et arrivèrent à Argenton. Il serait difficile de dire ce que Bourges eut à souffrir de leur passage. Quant à Sancerre je n'en parle point ; il ne doit son existence qu'aux Saxons, que Charlemagne dissémina dans le Berry en 804, ainsi que l'assure la Thaumassière, pag. 402 et 403 de son Histoire. Aussi son nom dérive-t-il de *Saxia*, *Saxiacum*, et non de ceux de *Sacrum Cereris*, que l'ignorance ou des prétentions mal fondées se plaisent à lui donner. Philippe Labbe fait mention de cette chaussée ; mais il la borne à Sancerre, tandis qu'elle est très-

[1] Lebeau, *ibid.* tom. II, pag. 373.

marquée au-delà de la Loire, qu'elle est en son entier sur la côte des Alouëtes, près de la commune de Sugère et ailleurs [1].

79. Après l'anéantissement d'Argenton, il leur fut facile, en profitant de l'une ou l'autre des voies militaires dont on a parlé n.° 12, de tomber d'abord sur Bruère, ensuite sur Drevant.

80. Le camp de Drevant étant forcé et la ville détruite, ils durent se diviser; les uns porter sur la rive droite, les autres sur la rive gauche du Cher; renverser toutes les petites villes qui se trouvaient sur leurs routes ou à leur proximité, pour se réunir, après opération faite, contre Toull et contre Néris, qui offraient plus de résistance, de là se jeter sur Chantelle et enfin sur Autun, où ils éprouvèrent un premier échec.

81. Les petites villes dont il s'agit, du moins celles qui nous sont connues, sont Charletroy, Château-Meillant, le Châtelet, en supposant que ces deux dernières n'eussent pas été détruites avant Bruère. Je ne parle ni du Vinoux, ni d'Espinisi, ni de la Ferté, ni de Châtel-de-Nieuvre, parce qu'il faudrait avoir constaté leur existence, d'abord comme villes, ensuite comme villes romaines.

82. Je cite Toull, parce qu'un examen plus réfléchi et des recherches plus suivies nous ont montré le même bras exterminateur, et un mélange vraiment curieux de constructions celtiques et romaines. Nous nous expliquerons ailleurs.

[1] Philippe Labbe, éloge de la ville de Bourges, pag. 19 et 64.

83. Remarquons ici que les barbares, pour se jeter de Bruère sur Drevant, n'eurent qu'à suivre la chaussée de communication de l'une à l'autre ville. Elle existe encore dans les bois de Noirlac près Saint-Amand ; comme pour arriver à Charletroy, ils profitèrent du grand chemin qui y conduisait, et dont on voit encore des vestiges, sur-tout dans les bois de Soulange, comme l'a très-bien dit Caylus [1].

84. Au sortir de Charletroy ils rencontrèrent, à la hauteur de Montmaraut, la voie militaire qui tendait de Néris à Chantelle. Ce fait explique la méprise de l'auteur du Mémoire fourni à Caylus. En effet, ce dernier a été grandement trompé lorsqu'on lui a fait dire « qu'à une lieue et demie « de Montmaraut, la voie se partageait en deux « branches ; l'une conduisait à Bourges par Dre- « vant et par Alichamp ; l'autre branche passait « par Château-Meillant, Poitiers, etc. ; » ce qui ferait en pure perte un angle de prolongement de plus de trois myriamètres [2]. Il ajoute en conséquence, et tout aussi faussement, que « la voie « de Néris à Bourges passait par *Cordes*. » C'est ainsi qu'il désigne Charletroy.

85. Tandis que cette chaussée, après avoir traversé le Cher à Drevant, suivait la rive gauche de la rivière, et non la rive droite, comme le dit Caylus [3], jusqu'à la hauteur où Montluçon a

[1] Caylus, *ibid.* tom. III, pag. 381.

[2] Caylus, *ibid.* tom. III, pag. 380 et 381, tom. IV, pag. 369.

[3] Caylus, *ibid.* tom. III, pag. 372.

été bâti ; là, près du pont dont on a parlé dans les recherches sur Néris, n.os 122 et 123, elle atteignait celle d'Argenton. Telle était la communication de toutes les villes romaines entr'elles ; et cela pour la facilité du commerce, pour la marche des troupes et le transport des bagages militaires.

86. Une fois maîtres de Château-Meillant, les barbares parvinrent facilement à Toull, par le chemin celtique dont on a parlé n°. 52, et de Toull à Néris par un autre de la même espèce, qui est encore apparent en plusieurs endroits, jusqu'à la voie militaire qui d'Ahun portait sur le Nivernois, et qui se voit encore sur la commune d'Auge. Cette dernière, ainsi que les précédentes, aboutissait au pont que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de pont Vieux à Montluçon.

87. Il est à observer que cette partie de la voie militaire, depuis Auge jusqu'au pont cité, porte de toute ancienneté le nom de chemin des Allemands. Ce nom lui viendrait-il des premiers qui se montrèrent sur cette partie du pays des Cambiovicenses sous constance II, ou de ceux dont il est parlé dans d'autres recherches [1] ? C'est sur quoi il est difficile de prononcer.

88. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'Aquitaine, que dans la suite on nomma Gothique, ne se ressentit aucunement de la fureur de ces étrangers, et que Julien continua d'en retirer les vi-

[1] Bouchet, *ibid.* fol. 206 v.° — Recherches sur les peuples Cambiovicenses, n.° 62.

vres et les approvisionnemens de son armée [1] ; ce qu'il ne pouvait faire ni dans le Berry, ni dans l'Auxerrois, ni dans le pays des Senonais, ni dans celui des Eduens, qui avaient excessivement souffert de leurs ravages. Ainsi il me paraît bien certain que les Germains n'outre-passèrent jamais Toull, qui se trouvait sur l'extrême frontière ; qu'en se portant subitement sur la gauche, ils évitèrent cette partie du Limousin, que dès le commencement du 5.e siècle on nomma Marche, et qu'ils arrivèrent enfin à Néris.

89. Les voies militaires, dont on vient de parler, ne furent pas moins avantageuses aux Sarrasins au commencement du huitième siècle. Loin d'avoir été entièrement détruits par Charles-Martel, à la bataille de Vouillé en 732, ils se rallièrent pour piller et brûler comme auparavant [2]. Bouchet fixe l'époque de cette défaite à l'an 730, et le lieu à St.-Martin-de-Bel ou le Bel : il assure que vingt mille, tant hommes que femmes, échappèrent à ce carnage, et qu'ils furent ensuite détruits par un Eudo, prince de Gascogne [3] ; mais les faits sont contraires à cette assertion. Il est constant qu'ils se jetèrent sur la Marche, où ils commirent tout ce que la fureur et la brutalité peuvent inspirer. Ils pénétrèrent ensuite dans le pays des Cambioviceuses, où l'on voit encore

[1] Lebeau, *ibid.* tom. II, liv. VIII, pag. 236, et liv. X, pag. 472.

[2] André Baillet, Vies des Saints, in-fol. ; Vie de Saint-Pardoux, tom. IV, pag. 93.

[3] Bouchet, *ibid.* fol. 49.

leurs traces ; ils brûlèrent Chambon et tous les monastères environnans [1], et ils parvinrent en 733, toujours en suivant la chaussée de Limoges à Autun, dans la partie montueuse de la basse Auvergne, où ils incendièrent le monastère de Menat [2]. Trois ans auparavant, Autun avait éprouvé le même sort. Ceux qui connaissent la direction de l'ancienne route de Limoges à Autun, expliqueront facilement pourquoi le couvent de Gueret, dont Pardoux était abbé, échappa à leur rage. Pepin suivit les mêmes chemins, dans le huitième siècle, pour fondre sur Chantelle, sur Bourbon et sur Clermont.

90. Ils ne furent pas moins profitables aux Normands, dans le 9.e siècle, que les fleuves navigables. Ils en facilitèrent la circulation et le dégât dans toute la France : c'est avec ce secours qu'ils parvinrent à Néris, qui éprouva un second saccagement, non moins horrible que le premier.

91. Ainsi les voies romaines qui, pendant près de 400 ans, avaient servi à la défense de l'empire, furent peut-être une des premières et des plus puissantes causes de sa perte. Elles introduisirent l'ennemi dans son sein. De plus, il trouvait à chaque pas des camps bien fortifiés ; de sorte que, sans aucune peine de sa part, il profitait des travaux d'autrui ; il finit par anéantir ceux qui en étaient les auteurs.

92. Au surplus, il ne faut pas croire que la

[1] Recherches sur les peuples Cambiovicienses, n.° 118.

[2] Auduzier, histoire d'Auvergne, in-4.°, manuscrit de la Bibliothèque nationale, tom. VI, fol. 105 v.°

carte dite de Peutinger les indique toutes ; malgré le grand nombre de celles qu'elle rappelle, dont plusieurs resteront toujours ignorées, il en est un plus grand nombre encore qui subsistent et que l'on n'y trouve point : sans doute parce que cette carte est incomplète, car on ne saurait dire qu'elles lui sont postérieures. Toutes, à coup sûr, existaient sous Théodose ; bientôt après lui l'empire romain dans les Gaules fit place à celui des Visigots, des Bourguignons et des Francs. Jusqu'à sa fin ce ne fut que carnages, troubles et anarchie. On était alors loin de penser à la confection de nouvelles routes. Si cette carte était plus complète, on découvrirait, par exemple, celles que tinrent les Lètes, n.° 73, du tems de Julien, pour arriver sur Lyon, d'autant mieux que plusieurs aboutissaient à cette ville, ainsi que le rapporte l'auteur de l'histoire littéraire de Lyon, qui les désigne sous le nom de chemins Ferrés [1]. On voit encore des restes de l'ancienne voie militaire, qui, de cette ville, tendaient à Bourges : Caylus en a fait mention [2].

93. Les pays les moins populeux, les moins cultivés, les plus stériles sont ceux où elles se sont le mieux conservées. C'est ainsi qu'elles se montrent encore en tant d'endroits du Berry et de la Creuse. Indépendamment de celle qu'on a déjà cité, n.° 78, on en voit une dans le Morvan à Villaporçon, une autre à Lanty en Nivernois, etc. La France serait heureuse de posséder au-

[1] Histoire littéraire de Lyon, tom. 1, pag. 66.

[2] Caylus, *ibid.* tom. IV, pag. 369.

jourd'hui les routes qui existaient du tems des Romains : elles seraient au vrai et plus nombreuses et plus solides.

94. Observons, en passant, que la fureur de détruire chez les barbares du nord était telle, qu'ils n'épargnaient pas même les temples : je ne parle pas de ceux de l'ancien et du nouveau culte romain, je conçois qu'ils devaient être sacrifiés ; mais j'entends ceux qui manifestaient sinon une commune croyance, au moins un rapport de religion, une ressemblance de culte qui devaient les faire respecter. Par exemple, le temple de Wasso, celui de Toull, celui de Néris [1], étant de forme celtique, annonçaient, sinon la même divinité, au moins les mêmes opinions, ce qui aurait dû leur mériter quelques égards ; ils n'en furent pas moins rasés jusqu'aux fondemens.

95. On objectera peut-être qu'ils n'étaient consacrés, savoir celui de Wasso, qu'à un grand homme d'une nation étrangère ; car je dirai avec Freret [2] et plusieurs autres, qu'il ne faut pas confondre, comme l'ont fait César, Denis d'Halicarnasse et tant d'auteurs anciens et modernes, les dieux gaulois avec les romains : par exemple, ce Wasso avec Mars, comme le veut Savaron [3] ; que de plus, la déesse de Toull, le dieu de Néris n'étaient que les divinités protectrices des lieux,

[1] Recherches sur Toull première partie, n.° 20, 22. — Recherches sur Néris, n.° 22.

[2] Mémoires de Freret, parmi ceux de l'Acad. des inscriptions, tom. XXIV, pag. 389.

[3] Savaron, origines de la ville de Clermont, p. 115.

qu'elles leur étaient inconnues ; que d'ailleurs la passion ou le besoin de butiner constituaient ces nations leurs ennemies ; que la terre avait été livrée aux plus forts et aux plus courageux ; qu'au surplus, la victoire rendait profanes les choses les plus sacrées, ainsi que le veut Cicéron : tout cela serait de tristes motifs.

96. M'objectera-t-on encore que ces barbares, haïssant le séjour des villes, regardaient comme un sacrilége d'y renfermer la Divinité, et d'en circonscrire pour ainsi dire l'immensité par des murailles : cela pourrait être. Leur doctrine religeuse s'était toujours soutenue la même, comme avant l'arrivée des Phocéens et la fondation de Marseille ; tandis que celle des Gaulois avait éprouvé un grand changement, depuis qu'ils s'étaient amusés à bâtir des villes et à construire des temples ; or Toull était une ville, et avait son temple. Il est également évident que Néris avait le sien ou les siens, puisqu'on y adorait plusieurs divinités celtiques, ainsi que le prouvent les inscriptions que j'en ai tirées [1]. Le bourg de Lantef, près Pontrieu, département des côtes du nord, offrait encore du vivant de Caylus le temple des Biducéens dans l'Armorique [2] ; il servait de vestibule à l'église paroissiale. Hirminzul, ou pour parler avec Latour d'Auvergne [3], le soleil avait aussi le sien chez les Saxons, à l'égard

[1] Recherches sur Néris, n.° 58, 59.

[2] Caylus, *ibid.* tom. VI, pag. 390.

[3] Latour d'Auvergne, origines gauloises, in-8.° Paris an 5, pag. 142.

duquel Charlemagne devint un autre Chrocus. Je ne cite pas celui de Wasso, parce que rien n'atteste sa position. Il était sans doute à Gergovia, aujourd'hui Gergoie, l'ancienne capitale des Auvergnats, comme l'assure d'Anville [1], et comme l'assureront tous ceux qui ont connoissance des villes fortes de la Gaule. Ce Gergois a existé long-tems après avoir été pris par César, ainsi que je le dirai ailleurs [2] : tout annonce que c'est à Chrocus qu'il doit son anéantissement.

97. Si ces hordes s'acharnaient contre les édifices consacrés à des divinités, elles n'en respectaient pas moins, en conséquence de leurs principes, les monumens religieux qui étaient en plein air, ceux qui étaient au milieu des bois ou sur de hautes montagnes. Elles passèrent aux pieds de ceux de Barlot, très-proches de ceux de Jarges; elles virent ceux d'Epnell [3], et ces monumens sont parvenus jusqu'à nous presque intacts.

98. Je dis presque intacts, car il faut convenir que ces monumens ont un peu souffert; mais on ne saurait en accuser ces destructeurs de villes, et nous nous expliquerons ailleurs à cet égard. Ils ne détruisaient pas, ils exter-

[1] D'Anville, notice de la Gaule, au mot *Gergovia*, pag. 349.

[2] Recherches sur Toull, première partie, n.° 110.

[3] Recherches sur Toull, *ibid.* n.° 76, 79 à 103. — Recherches sur les monumens celtiques des cantons d'Huriel et de Montluçon, n.° 134.

minaient, ils anéantissaient; et quand on a la cruauté de renverser les édifices les plus beaux, les plus somptueux, quand on a la patience d'en extraire jusqu'aux fondemens, on reste convaincu qu'ils ont respecté les monumens dont il s'agit. Il était moins difficile de rompre, de briser des pierres, que de raser toute une ville, d'abattre sur-tout des murailles tellement cimentées, qu'elles offrent autant de résistance que le granit le plus compact.

99. D'ailleurs il est facile de s'apercevoir que les dévastateurs de ces objets n'avaient pas une armée à leur disposition. Ils n'ont attaqué que les pièces les plus faibles, encore les ont-ils abandonnées dès qu'elles leur ont opposé une certaine résistance. Si Chrocus, si les autres barbares s'en étaient occupés, il n'en resterait surement aucune trace.

100. Tout annonce donc que les villes citées dans ces recherches ont été ruinées en même tems et de la même manière; qu'elles l'ont été sous Constance II, de l'an 354 à l'an 357, et que c'est aux nations de la Germanie que l'on doit leur anéantissement. Elles s'étaient enhardies autant par la mort de Constantin que par la faiblesse de ses fils. Elles se rappelaient en outre de leurs succès, de la valeur, de l'importance de leurs butins, et elles ne considéraient plus comme invincibles les Romains qu'elles avaient déjà plusieurs fois vaincus. D'ailleurs elles avaient connaissance des lieux, elles savaient où se diriger. Ajoutez à cela que les Gaules étaient

attaquées de toutes parts, que les révoltes étaient fréquentes, que les empereurs se succédaient si rapidement, qu'ils songeaient plutôt à se maintenir contre l'ambition et les entreprises de leurs généraux, qu'à défendre leurs trop vastes états de l'incursion des barbares. Il fallait donc nécessairement que l'Empire succombât; chaque jour en vit bientôt retrécir les limites.

RECHERCHES

SUR LES MONUMENS CELTIQUES

DES CANTONS D'HURIEL ET DE MONTLUÇON,

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER,

Comparés avec plusieurs autres qui existent en France et ailleurs.

1. Les monumens celtiques sont, en général, peu communs; mais il est sur-tout très-rare de rencontrer à-la-fois tous ceux qui ont appartenu à une même cité : nous répéterons que ce n'est qu'au chef-lieu où ils peuvent se trouver ainsi réunis.

2. Ceux de Toull, département de la Creuze, dont nous avons déjà donné un aperçu dans les Mémoires de l'Institut, et sur lesquels nous nous expliquerons encore plus amplement dans ces Recherches, ne sont pas les seuls.

3. Il était sans doute réservé à un pays pauvre et assez stéril, de les conserver en leur entier, de les montrer tels qu'ils furent; et ce ne sont pas les objets les moins curieux de la nation.

4. Leur proximité de ceux de Toull annonce suffisamment la multitude des peuples qui occupaient la Gaule. Les premiers sont au plus à deux myriamètres des seconds : les uns, les autres

pouvaient se voir dans leurs assemblées respectives, dans leurs cérémonies religieuses, dans leurs sacrifices; les lieux où ils se réunissaient étant les plus élevés du pays.

5. On ne saurait dire que les monumens, dont nous avons à parler, fussent ceux d'un seul canton; car l'immensité du travail manifeste la multitude des ouvriers, la diversité des lieux indique celle des objets, et leurs masses démontrent tout à-la-fois une grande réunion de forces et le pouvoir du souverain.

6. Dans l'impuissance où nous sommes d'indiquer le nom de la cité à laquelle ils ont appartenu, nous la désignerons sous celui de Jarges, comme étant le lieu d'habitation le plus connu.

7. Ces peuples se présentent à nous avec tous les attributs de la souveraineté. Je vois, 1.° un sanctuaire pour la célébration des mystères et les réunions politiques; 2.° un autre sanctuaire pour d'autres actes religieux; 3.° un lieu commun de sépulture; 4.° enfin celui où l'on rendait la justice.

8. Remarquons, avant d'entrer dans aucun détail, que les lieux que nous avons à décrire étant tous contigus, ne formant pour ainsi dire qu'un tout, sont évidemment de la dépendance de la même peuplade. L'existence des communes de Frontenat, aujourd'hui réunie à Rechiniat, et de Saint-Martignan, qui s'en partagent maintenant le territoire, ne prouve autre chose, sinon qu'elle est de beaucoup postérieure à ces établissemens.

9. Le premier sanctuaire occupe le plateau d'une montagne assez élevée et qui domine tous les environs. Vient ensuite le lieu des jugemens. On trouve enfin dans le vallon le second sanctuaire qui est au centre des inhumations.

10. La montagne porte le nom de mont Girad, par corruption mont Giraud. On observe sur son sommet un reste de muraille circulaire qui circonscrivait le lieu consacré au culte. Les grandes pierres Girad, portées sur d'autres, étaient au midi; il n'existait entre elles et la muraille qu'un petit espace, sans doute pour le passage des prêtres.

11. La principale de ces grandes pierres Giraud, porte des cannelures; elle a en totalité, y compris ses supports, trois mètres et tiers de hauteur, de largeur deux mètres seize centimètres, et quatorze mètres de circonférence. Elle répond par l'une de ses extrémités au point du solstice d'hiver : il en est de même de la rainure ou gouttière qui la traverse. Elle a été fendue en deux : la portion la plus considérable montre un reste de bassin. Le surplus a été brisé en plusieurs morceaux : on a cru en reconnaître quelques parcelles disséminées çà et là dans sa circonférence.

12. Au pied et à l'orient équinoxial de cette masse existe un bacquet de deux mètres de long sur un mètre vingt centimètres de large, et quatorze centimètres de profondeur. Il se termine à l'un de ses bouts par un prolongement parfaitement taillé comme le sont les auches des

pressoir à vin. À côté de celui-ci était un second dont la capacité était moindre d'un tiers. Tous deux ont été cassés, et on trouve encore sur place partie de leurs débris.

13. À côté, et tout proche de cette première pierre Giraud, s'en trouve une seconde qui paraît en avoir fait partie intégrante; elle a deux mètres d'élévation sur sept et demi de tour; elle a des cannelures comme sa compagne, et de plus, tout autour de sa base, une bordure en coquille.

14. Enfin une troisième à quatre mètres soixante-six centimètres de la précédente, offre une sorte de cône obtus, de trois mètres de hauteur sur onze et demi de circonférence. Sa surface supérieure présente un bassin de deux décimètres de profondeur sur autant de diamètre; il répond à une gouttière. Cette pierre se termine, comme la précédente, par une coquille qui forme la bordure de sa base.

15. On ne trouve dans ce sanctuaire d'autres monumens que ceux que l'on vient de décrire; mais on remarque à l'extérieur, tout autour du mur de circonférence et dans tous les environs, des pierres coniques qui accompagnent des tombeaux, et qui sont comme autant de souvenirs, autant d'emblêmes de la divinité. Il est aussi des pierres, mais plus rares, peu élevées au-dessus du sol, qui ont la forme d'un gâteau rond et convexe : ne seraient-elles pas aussi des souvenirs, des emblêmes, des représentations? Les rayons du soleil forment un cône dont l'extrêmité aboutit à l'œil. La lune au plein ne présente qu'un

disque. Ces hommes simples n'honoraient, n'admiraient et n'imitaient que ce qui frappait leurs sens.

16. A soixante-dix-neuf mètres des grandes pierres Giraud, sont les trois petites pierres Giraud : elles répondent au solstice d'été. Celle du milieu, la plus considérable, a de hauteur trois mètres, de longueur six, et de circonférence dix-huit. Toutes sont taillées en dos d'âne, portent des bassins et des gouttières qui ont été rompus.

17. Autour de ces dernières, il existe également plusieurs cippes ou représentations peu élevés de terre. Les deux plus remarquables par leur hauteur ont cette forme Ω, l'un d'eux porte un socle en coquille.

18. A dix-huit mètres des petites pierres Giraud, il s'en trouve une à dos d'âne très-aigue, d'un mètre dix centimètres de long, sur quatre-vingt centimètres de haut, toute sillonnée de profondes entaillures : elle a été fendue dans sa longueur.

19. Les pierres Giraud sont dans le communal de la Tannière, village de la commune de Frontenat. Les champs environnans et le pourtour de la montagne sont encore couverts de monumens. On trouve à chaque pas sur son sommet et sur son penchant des débris de gouttières, de bassin, et même de baquets. Le voisinage de la petite ville d'Huriel en donne la raison.

20. On jouit sur le plateau du plus vaste horizon. C'est-là aussi où M. Delambre avait posé un de ses signaux : il joignait la principale des

pierres Giraud; j'y ai encore vu, le 4 fructidor an 10, les trous des quatre pilliers en bois qui en soutenaient la charpente.

21. Il a été construit vers le milieu de la montagne un château vraiment romain, et qui s'est soutenu long-tems. Son emplacement est marqué par les débris de tuiles à rebords de première origine et d'époque normande.

22. Tout le contour de la montagne a été couvert d'habitations rondes, oblongues et rarement carrées; on en voit encore les ruines et les fondemens. Elles sont nombreuses dans la grande pièce dite de Petit, où l'on en découvre aussi de construction romaine, par les ouvrages de briqueterie qui font partie des décombres, dans le bois de Jarges, dans celui de la Chassignole, sur le mont du Plaid, dans une circonférence très-étendue, en un mot. Les hommes ont de tous tems aimé à se rappocher de la divinité, et il fallait un tel motif, un motif aussi puissant pour braver l'inclémence de l'air, la disette de toutes choses dans un lieu aussi sauvage, aussi froid, aussi stérile, aussi éloigné de toutes les villes, de toutes les communications.

23. On trouve çà et là quelques restes d'un ancien chemin Gaulois qui, d'une part, semble venir d'Aigurande, et de l'autre de Néris. Il est par-tout tortueux, mais solidement pavé; il a à peine trois mètres de large. Aigurande fut un lieu marquant sous les Romains, probablement aussi sous les Celtes, car ils embellissaient volontiers les endroits où les premiers s'étaient établis.

Piganiel de la Force cite avec éloge son perron octogone [1].

24. On montre au pied du mont Giraud un arbre très-renommé, que l'on appelle des Karoles : lorsqu'il périt, son plus proche voisin, le remplace. Il retrace sans doute des objets importans, mais dont la mémoire s'est perdue.

25. Le village de la Tannière, dont on a parlé, est couvert de ruines. Il justifie son nom par l'existence de ces premières demeures de nos ancêtres que j'ai décrites dans mes Recherches sur la cité de Toull et les peuples Cambiovicenses. On en découvrit une, en fructidor de l'an 10, dans la terre dite des Rochers; je la visitai de suite; elle a environ quatorze mètres de long sur un mètre et demi d'élévation. Comme dans toutes les autres, des portions de mur sans allignement, sans à-plomb et de longues pierres en travers en soutiennent la voûte par-tout où le tuf s'est trouvé trop faible. Elle a aussi des chambres ou retraites à ses parties latérales; elle est enfin rétrécie, comme étranglée par-tout où la pierre, succédant au tuf, a résisté aux instrumens de l'ouvrier. Elle est donc antérieure à l'emploi du fer? la percussion du sol, le bruit et le frémissement qui en résultent, en indiquent beaucoup d'autres. Le voisinage de la divinité, dont on voyait le sanctuaire, peupla ce lieu de très-bonne heure. Les plus riches, les plus ingénieux échangèrent ensuite leurs cavernes contre des maisons

[1] Piganiol de la Force, nouvelle description de la France, tom. XI, pag. 525.

qui furent d'abord telles que celles décrites par Tacite [1] et qui furent enfin construites en pierres. Les plus infortunés, les moins industrieux continuèrent d'habiter les premières, et si longuement, qu'elles en ont donné le nom au village.

26. A l'orient du mont Giraud se trouve le mont du Plaid : son nom suffit seul pour démontrer que c'était le lieu où se rendait la justice. Le mot de *placitum* remplaça long-tems dans la basse latinité celui de plaid. Ce dernier est très-commun, et se retrouve encore dans tous les cantons d'une même peuplade, ainsi qu'on peut s'en assurer en vingt endroits différens de la cité des Cambiovicences, en plusieurs de celle de Toull, etc., etc. Il appartient conséquemment à la langue celtique.

27. Ce lieu, comme tous les lieux publics des Celtes, était marqué par des pierres énormes : trois sur-tout s'y font distinguer ; l'une occupe le centre, elle repose sur d'autres ; sa surface offre une multitude de petits creux et de petits mamelons.

28. La seconde et la troisième sont placées sur des bords opposés du plateau ; l'une, à laquelle deux servent de support, a deux bassins d'inégale grandeur et profondeur. Leurs interstices sont remplis de ces creux, de ces mamelons dont on vient de parler. La troisième est élevée sur quatre à cinq autres. On voit les cales qui l'affermissent sur celle qui lui sert d'appui. Elle a un bassin et ses rigoles. L'une et l'autre sont

[1] *Tacitii Germania*, article XVI.

très-élevées, sur-tout du côté du penchant de la montagne. La dernière présente un précipice de plus de vingt mètres de profondeur, et rappelle la roche Tarpéïenne.

29. Des pierres du Plaid on descend aux monumens de Jarges. On observe d'abord un vaste terrain couvert de pierres de différentes sortes : plusieurs de celles-ci, ainsi que de celles des mont Giraud et du Plaid, ont été dégrossies et évidemment travaillées de main d'homme. Elles sont aussi individuellement très-considérables par leurs masses.

30. Le vallon où elles sont situées est dominé par les monts dont on vient de parler. On voit respectivement de part et d'autre ce qui se passe en chaque endroit. On a donné depuis peu, à cette partie, le nom de Vallée des Tombeaux, tant les pierres qui s'y trouvent en ont l'apparence, même pour les gens les moins instruits. Elle a sa plaine, sa partie éminente, et elle-même une vallée étroite, prolongée entre deux petits côteaux. Le tout est couvert de bois et de halliers.

31. La plaine, un peu inclinée au levant d'été, offre une multitude de pierres plates, plus ou moins étendues et très-rapprochées les unes des autres en certaines parties; elle est connue sous le nom de Bois de la Chassignole.

32. On admire, autour de l'éminence, ainsi que sur les deux côteaux, des masses qui résultent de la réunion de pierres énormes groupées ou amoncelées. Ces groupes, ces monceaux pré-

sentent souvent des cascades ou des espèces de pyramides.

33. Un sanctuaire est au centre du tout, et au fond de ce sanctuaire, la pierre, l'autel, si l'on veut, où l'on célébrait les mystères et toutes les cérémonies qui en dépendaient.

34. Les pierres plates sont à fleur de terre, plusieurs sont même couvertes de gazon ; elles sont les plus éloignées du sanctuaire, et n'ont ni bassins, ni gouttières. Elles sont beaucoup plus nombreuses, et se touchent par-tout où coule le petit ruisseau qui arrose en hiver la partie la plus basse. Il est probable que c'était la place d'inhumation de la dernière classe de la cité ; on peut ajouter que cette inhumation avait lieu pendant l'été pour ceux qui sont sous l'eau, il fallait que le terrain fût parfaitement sec pour creuser la fosse.

35. Quant aux tombeaux des éminences, on remarque d'abord à l'entrée occidentale du bois de la Chassignole, qui n'est séparé de celui de Jarges que par le chemin de Lage-Chevalier à Frontenat, une pierre en forme de cœur de huit mètres de long sur quatre dans sa plus grande largeur. Elle est élevée de deux, sillonnée en tous les sens de rainures qui aboutissent à une plus considérable de deux décimètres de large, laquelle se prolonge d'une extrémité à l'autre. Cette tombe, ainsi que quelques autres, est entourée de longues pierres debout, telles, à la hauteur et grosseur près, que celles qui se voient dans quelques vieux cimetières. Il paraît même que

cet usage s'est perpétué jusqu'à nous en certains pays. Les anciens dannois environnaient les leurs de la même manière, si l'on en croit Quenstedt [1]; mais les pierres en étaient rondes ou carrées. Dans l'origine ces pierres brutes, perpendiculairement fixées, étaient autant de simulacres de la divinité.

36. Beaucoup de monumens du bois de Jarges, peu élevés comparativement aux autres, n'ont qu'une seule pierre, taillée en dos d'âne : l'épine de certaine est même très-saillante. Elles ne diffèrent que par leur excessive grosseur de celles qui se voient dans quelques lieux publics d'inhumation.

37. On rencontre un tombeau de deux mètres d'élevation, composé de deux pierres tellement unies et enlacées, qu'elles n'en représentent qu'une seule; il affecte la forme ronde. Sa partie supérieure, légérement convexe, a moins de diamètre que sa base. Celle-ci se termine par un rebord en forme de coquille. J'ai déjà cité cette espèce de socle parce qu'il est commun à un très-grand nombre, et qu'il annonce un perfectionnement dans la taille des pierres, quelques idées de sculpture, et l'usage des instrumens de fer.

38. Il en est deux autres de la même forme, à l'orient du sanctuaire; l'un d'un mètre, le second de deux mètres et tiers d'élevation; ce dernier en a cinq de circonférence. Le premier était accompagné d'un baquet très-bien fait, d'une grande capacité, et qui se terminait par une

[1] Quenstedt, *sepultura veterum*, pag. 238.

auge à pressoir, n.° 12. Un de ses bords a été brisé, le morceau est encore sur place. Les tombeaux de cette espèce sont très-communs, et pour l'ordinaire composés d'une seule pierre; mais il est l'unique avec un baquet.

39. Non loin de là il en existe trois de file, en tout semblables au précédent. Celui du milieu, le plus considérable, a deux mètres de hauteur et dix de circonférence. Le premier n'a pas une forme aussi régulière que ses voisins, celle d'un cône tronqué et néanmoins convexe à sa partie supérieure, n.° 17.

40. Viennent ensuite deux pierres sépulcrales, dont la plus marquante a cinq mètres et tiers de long, la seconde a été endommagée.

41. Au levant et à gauche du sanctuaire sont trois pierres qui se touchent. Leur surface supérieure est arrondie. La plus considérable a cinq mètres de long, deux de large et autant de hauteur. Elle est au milieu. La première, la plus orientale, a de plus que les autres deux rainures, dont l'une sur sa longueur a quarante centimètres de profondeur. Ces pierres sont précédées d'une quatrième de forme carrée et pyramidale, dont le sommet a été cassé, qui a encore deux mètres d'élévation, et qui en a six de circonférence à sa base. Cette forme carrée ne se voit point ailleurs. Je présume avec Macrobe que les quatre angles étaient l'emblême des deux solstices et des deux équinoxes, ou l'indice des quatre points cardinaux de l'horizon.

42. A ceux-ci succède une longue suite d'au-

tres tombeaux. Les plus apparens sont deux de front, taillés en dos d'âne, élévés de deux mètres et demi. Le principal en a quatre et demi de longueur. Le moindre porte un bassin de soixante centimètres de diamètre sur quatre de profondeur. Cette différence mérite d'autant plus d'attention qu'entre époux ou gens d'une même famille, elle manifeste une diversité de croyance.

43. Sept autres de front, qui sont séparés des précédens par une sorte de rue, ont le dos arrondi. Le plus volumineux a quatre mètres et tiers de longueur sur un mètre et demi au-dessus du sol. Ils ont également en tête un petit cône tronqué, n.° 17.

44. Suivent cinq autres, qui par leur union paraissent aussi appartenir à la même famille. Ils en ont un moindre en avant qui porte un bassin. Il est à remarquer que ce dernier a une direction différente des autres : les cinq premiers répondent au solstice d'hiver, celui-ci au solstice d'été.

45. Je passe à ceux qui résultent d'un amoncellement de pierres les unes sur les autres. Ces monumens de la piété et de la reconnaissance répondent aux mausolées et aux cénotaphes des peuples les plus éclairés ; ils en remplissent l'objet. Si ces derniers se distinguent par la perfection de l'architecture, par la beauté de la sculpture, ceux-ci excitent l'étonnement par les masses qui les composent, par les moyens que des peuples, que l'on croit sauvages, ont employés pour le transport, la réunion et l'élévation des pièces.

46. Ces monumens sont pour la plupart sur les parties éminentes du vallon. On en distingue un dont la pierre supérieure a trois mètres d'élévation, sept de longueur et dix-neuf de circonférence. A ses pieds est une tombe en dos-d'ane qui en fait partie; elle est à fleur du sol et porte un *aquiminarium* d'un mètre de diamètre, sur trente centimètres de profondeur. Il est parfaitement rond et semblable à nos bénitiers: il a été brisé; sa capacité était conséquemment plus considérable.

47. Il en est un autre composé de deux pierres, dont la plus élevée a quatre mètres d'épaisseur et quatorze de tour; celle-ci présente un bassin. On voit près d'elle des tombeaux au niveau de terre, dont deux ont aussi des bassins.

48. Il est à remarquer qu'autour de ces mausolées et dans leur dépendance, il existe toujours plusieurs tombes plates ou à dos d'âne. Ce sont sans doute celles des amis, des serviteurs, des protégés, des esclaves si l'on veut. Les Romains en usaient de même à l'égard des gens de leur maison et de leur famille; ainsi que le prouvent plusieurs inscriptions. Les sépulcres qui portent des bassins, des *aquiminarium*, des bacquets, touchent immédiatement les premiers.

49. C'est ici le lieu de m'expliquer sur le sens que j'attache à chacun des mots que je viens d'employer. Je donne le nom de bassin à des cavités peu profondes et d'une certaine étendue; je nomme *aquiminarium* ceux qui ressemblent, par la rondeur et la capacité, à nos bénitiers; enfin

j'appelle bacquets ceux qui en ont la forme, qui en font le service, qui sont creusés profondément, qui sont entaillés dans une pierre proportionnée à leur grandeur, et qui sont distincts de tout autre objet.

50. Nous devons encore observer, en général, que les pierres les plus élevées ont presque toutes des bassins auxquels correspondent des gouttières ou rigoles plus ou moins larges; que très-souvent ces gouttières dirigent le liquide sur la vraie pierre sépulcrale, qui dépasse ordinairement très-peu le sol, quoiqu'elle soit constamment convexe d'un bout à l'autre à son centre.

51. Au centre de ce lieu, consacré à l'inhumation de tous les citoyens, le long du chemin de Lage-Chevalier à Jarges, se trouve le sanctuaire dont nous avons parlé. Il représente un carré oblong; il a deux cent dix mètres de circonférence. Le mur de clôture, construit par assises de même hauteur, liées par du mortier de glaise, qui a été ruinée jusqu'à fleur de terre, avait environ deux mètres d'épaisseur et une tourelle à chacun de ses angles. Nous y avons trouvé des débris de tuiles à rebords et d'*imbriees* de première origine.

52. Au fond et à l'orient de ce sanctuaire existe une pierre de neuf mètres de longueur sur trois de large et deux d'épaisseur. Elle est assise sur une autre, et élevée de quatre mètres au-dessus du sol. La cale, qui la fixe sur l'inférieure, en est en partie écrasée. L'une de ses extrémités répond au solstice d'hiver. On a creusé à son bord oc-

cidental une véritable chaire à prêcher : elle a un mètre de profondeur sur un mètre vingt centimètres de largeur sur deux faces, et un mètre quarante centimètres sur deux autres. Le devant est ouvert, et se termine par un petit bec qui est d'un double décimètre au-dessus du fond. Ce bec a à ses parties latérales trois trous, dont un à droite et deux à gauche. Une gouttière, près du bord supérieur de cette cavité, forme tout autour les trois parties d'un carré : elle a quinze centimètres de profondeur. Entre cette gouttière et le bord supérieur sont onze trous, presque tous carrés, qui paraissent avoir servi, ainsi que les précédens, à fixer un grillage ou des appuis quelconques.

53. Cette même pierre, qui est connue dans le pays sous le nom de pierre de la Bache, porte trois bassins ronds à sa surface supérieure : le premier, à son extrémité orientale, a été brisé ; le second, de quarante centimètres de profondeur sur soixante de diamètre, a été éclaté en deux avec la pierre elle-même ; le troisième, qui se trouve dans le plus fort, le plus épais de la pierre, n'a aucument souffert : il en part deux gouttières, dont l'une aboutit à celles de la chaire à prêcher.

54. La pierre qui sert de support à la première, a une gouttière qui correspond au bec dont on vient de parler, de soixante centimètres de large à son ouverture, et de deux seulement à son fond : elle est croisée par une seconde plus étroite, mais plus profonde ; elle en

a encore d'autres de diverses grandeurs. Elles étaient évidemment destinées à recevoir le liquide qui tombait de la chaire à prêcher. Cette même pierre a un trou vis-à-vis du bec, pour recevoir sans doute un bois debout, qui concourait à fortifier le grillage ou les appuis dont il a été question.

55. On pouvait, ainsi que sur le mont Giraud, facilement circuler entre la pierre où l'on célébrait les mystères, et le mur de clôture. Les tourelles étaient probablement occupées par les prêtres, ou servaient au culte, n'importe de quelle manière.

Peut-être aussi ces tourelles étaient-elles habitées par des prophêtesses. Que l'on se rappelle ici celle de Velleda chez les Germains, et celle de Gouby, dont nous parlerons dans nos recherches sur Toull, 1.re partie, n.os 111 et 112.

56. Indépendamment du lieu commun, il est des sépultures disséminées dans les champs, mais toutes dans le voisinage du mont Giraud. Ces monumens diffèrent tous par le nom et souvent par la forme.

57. Ceux de Chir-Foulet se présentent les premiers sur le penchant du mont Giraud; ils sont connus sous le nom de pierres de Chir-Foulet. Le principal résulte d'une pierre montée sur d'autres; le tout a deux mètres d'élévation sur douze de circonférence. La supérieure a quelques cannelures. L'une de ses extrémités se termine par deux pointes dont l'une répond au

solstice d'été, et l'autre au solstice d'hiver. Ce monument est accompagné de plusieurs autres tombeaux ronds, oblongs, en forme du disque de la lune. L'un d'eux a deux mètres d'élévation sur cinq de circonférence : il regarde le midi par un de ses bouts ; un autre a la même direction.

58. La plus considérable des pierres de Champ-Moreau a quatre mètres de hauteur et quinze de tour : elle domine toutes ses compagnes au nombre de quinze, dont plusieurs sont autant de cônes tronqués : quelques-unes ont des gouttières.

59. Les pierres blanches, quoique très-noires aujourd'hui, occupent deux monticules. L'une des plus marquantes, presque arrondie, a deux mètres et demi de hauteur sur huit et demi de circonférence : elle regarde le midi. La seconde de trois mètres est élevée sur une autre dont elle embrasse parfaitement la convexité. Toutes les deux, ainsi que plusieurs du même groupe, sont tournés au solstice d'été. Il est dans le nombre des cônes tronqués.

60. Beaucoup d'autres sont éparses dans les champs environnans ; on distingue celles de Caillet, celles du Vernet, qui ne sont pas fort éloignées des pierres blanches et de celles du Plaid, etc. etc. Ce sont des tombeaux de famille ; chacun avait sans doute le droit d'en fixer sur sa propriété, d'y ériger tel monument à sa volonté. Ceux qui ne possédaient aucun fond de terre étaient inhumés dans le lieu com-

mun des sépultures. Il en était de même chez les Romains, au rapport de Turnebe [1].

61. On voit dans un champ, près de Lage-Chevalier, à un quart de myriamètre de la vallée des tombeaux, une pierre parfaitement dégrossie, ayant la forme d'un cône tronqué et deux mètres d'élévation. C'est encore un souvenir, un emblême, une de ces colonnes enfin que les Celtes consacraient au Soleil, ou par lesquelles ils le représentaient. Non loin d'elles sont des ruines qui remontent au siècle d'Auguste, ainsi qu'on le juge facilement par les débris d'ouvrages de tuilerie de première origine.

62. A l'extrémité du territoire du village de Savarnat, sont les pierres de Savarnat sur deux petites élévations; elles n'ont ni bassins, ni gouttières; mais elles ont été dégrossies, et répondent au solstice d'hiver.

Tous ces monumens sont dans les communes déjà citées, canton d'Huriel; examinons maintenant ceux du canton de Montluçon.

63. Les plus remarquables sont ceux de Bed-ïoun, par corruption, de Boisdijoux, commune de Quinsaines. Cette commune de Quinsaines est bornée en partie par celle de Saint-Martignant. Il faut ici se rappeler le village de Toull qui porte le même nom. Nous dirons dans nos recherches sur cette cité, que Bed-ïoun, en celtique, signifie sépulcre du seigneur; en effet, il en est ici qui, par leurs masses imposantes, annoncent la puissance et la grandeur. Il est à

1 *Turnebus*, lib. v, cap. xvi, advers.

croire que ce lieu était au peuple de Jarges ce que l'autre était au peuple Toullois.

64. Les plus voisins de la métairie de Bois-dijoux, placés sur une élévation, répondent les uns au solstice d'été, les autres au solstice d'hiver. Les pierres en ont été dégrossies, elles n'ont ni bassins, ni rigoles, ni baquets.

65. A cent cinquante mètres du premier, autre monticule couvert de douze ou quinze pierres énormes. La plus singulière représente un cône renversé. Elle est debout et soutenue par deux cales dont l'une a été évidemment éclatée du même bloc. Elle a six mètres d'élévation sur treize de circonférence à son extrémité supérieure. Ce tombeau est environné de plusieurs petits. Quelques autres ont jusqu'à trois mètres et demi de hauteur sur onze et treize de tour. Deux seulement ont la forme pyramidale. Il en est un situé horizontalement, qui a quatre mètres et demi de long sur trois de large et un et demi d'épaisseur. Le dernier enfin résulte de plusieurs pierres les unes sur les autres; il est élevé de sept mètres, et en a huit et demi de contour.

66. Presque tous ces monumens correspondent au solstice d'hiver, deux seulement à celui d'été. Parmi les roches qui les composent, quelques-unes ont été dégrossies. On remarque sur plusieurs, plus éminemment sur la première, des trous oblongs et profonds. On doute d'abord s'ils ont eu un objet religieux, ou s'ils ont été pratiqués pour fendre la pierre. La proximité de Montluçon autoriserait cette dernière opinion;

mais, 1.° les pierres propres à la taille sont trop communes dans le pays pour s'adresser à de pareilles masses, durcies par le tems, toujours plus difficiles à travailler que celles récemment sorties de la carrière; 2.° d'ailleurs comment concevoir qu'on n'a pu parvenir à les diviser; 3.° enfin, on trouve de pareils creux dans d'autres, dont le volume est trop peu considérable pour exiger leur morcellement.

67. Indépendamment de ces trous oblongs, qui se correspondent en droite ligne, il en est aussi de ronds, mais très-petits. On a cru remarquer sur les moindres pierres quelques restes de bassins brisés.

68. Non loin de là, et dans un fonds actuellement en marais, entretenu par un ruisseau d'eau vive, on voit une grande quantité de pierres plates qui paraissent autant de tombes. Elles rappellent celles dont on a déjà parlé, n.° 34, dont elles ne diffèrent en rien. Il existe sur les bords de ce marais un autre monument assez élevé, de plusieurs pierres les unes sur les autres : il est connu sous le nom de Saut-du-Loup ; les blocs en sont tels qu'au sortir de la carrière.

69. On rencontre çà et là, dans la même métairie, quelques autres pierres, dont la plus grosse, soit qu'elle soit seule, ou qu'elle ait un support, est toujours accompagnée de quelques autres qui lui sont inférieures en volume et en hauteur.

70. Si les pierres que nous venons de décrire sont autant de tombeaux, comme je n'en doute

pas, il faut convenir qu'ils remontent à la plus haute antiquité. Ils ne sont façonnés, ni polis comme la plupart de ceux de la même cité ; ils ne donnent, que d'une manière douteuse, des preuves d'une pratique religieuse quelconque à leur égard. Cependant, on ne peut s'empêcher de reconnaître en eux, et la direction, et le travail de l'érection.

71. Si l'on me demandait ensuite à quels membres de la cité ces sépulcres pouvaient être destinés, je répondrais avec une sorte de vraisemblance, qu'ils étaient consacrés à ses défenseurs, à ses guerriers ; je m'appuierais du nom de Bedloun et de la diversité des monumens où il serait facile de reconnaître celui du général, ceux de son état-major, ceux des officiers, et enfin ceux des soldats. La même distinction est frappante dans la vallée des Tombeaux ; il n'est pas difficile d'y reconnaître ceux dont on a parlé, n.° 34, que les Romains désignaient sous les noms de *Proletarii* et de *Capite sensi*, ceux des plus puissans de la cité, et ceux d'un rang intermédiaire.

72. Il en est une sur le penchant d'une côte dite de Beaumont, qui porte le nom de pierre d'Autel : elle est assez large. On ne saurait dire si son usage a jadis justifié sa dénomination. Dans ces derniers tems elle servait à fixer les limites de deux dîmeries.

73. Il existait pareillement sur la commune de Quinsaines d'autres monumens connus sous le nom de pierres de la Justice. Elles dominaient, par l'élévation du lieu, celles de Savarnat et de

Boisdijoux. Elles ont disparu à mesure que Montluçon s'est agrandi : on n'en connaît aujourd'hui que l'emplacement. Elles me paraissent rappeler ces tems de féodalité, ou les plus petits seigneurs exerçaient la justice : où il faut croire que c'était là un des cantons du peuple de Jarges, et l'endroit où l'on jugeait les procès et les criminels.

74. Il est inutile de dire que l'église paroissiale de la même commune a un souterrain creusé dans le roc vif, qui paraît dater de l'époque où les Normands faisaient leurs incursions : il était sans doute destiné à receler les choses saintes.

75. On voyait sur la commune de Premillat, près du château du Mas, une pierre isolée qui différait peu de celle de Lage-Chevalier, n.° 61 ; elle avait sans doute le même objet.

76. Tels sont les monumens dont nous avions à rendre compte : ils appartiennent évidemment à une cité particulière, puisqu'ils renferment tout ce qui en constitue l'essence, ainsi que nous l'avons dit, n.° 7. Il nous reste à considérer leur ensemble, leurs rapports, leurs différences entre eux et avec d'autres monumens gaulois. Nous terminerons ce travail par quelques réflexions qu'ils font naître, et par les conséquences qui en résultent. On nous pardonnera, en conséquence, quelques détails qui ont pu paraître minutieux.

77. Les monumens des peuples de Jarges, ne présentent au vulgaire que des masses informes, des rochers accumulés par la nature sans ordre, sans aucun but. Depuis des siècles on passe à côté, on les voit, on les touche sans qu'ils aient

encore arrêté l'œil du voyageur, sans avoir mérité les recherches des curieux, sans avoir excité la plus légère attention. Ils étaient aux portes et sous la main de gens puissans et très-riches; n'importe, ils ont resté ignorés. Mais que ne peuvent pas l'habitude, l'insouciance, l'apathie! On n'estime jamais ce dont on jouit à toute heure, et on se donne rarement la peine de réfléchir sur ce qui nous offusque pour ainsi dire à chaque pas.

78. Il faut cependant en convenir : les choses ont tellement changé; nos mœurs, nos lois, nos arts, notre croyance sont tellement différens, qu'il n'existe plus aucun rapport entre nos ancêtres et nous, entre leurs productions et les nôtres; le tems, de nouveaux systèmes, de violens orages politiques ont fait tout oublier. Pour s'y reconnaître, pour y distinguer la main de l'homme, il est indispensable d'examiner le tout attentivement, d'étudier chaque objet en particulier. Je ne parle pas des connaissances que cet examen, cette étude exigent, elles ne sont malheureusement que trop rares : d'ailleurs, il faut être de bonne foi, ces connaissances sont loin d'atteindre le but; les siècles de barbarie ont absorbé, disons mieux, ont dévoré les travaux de ceux qui les avaient précédés; et la destruction de l'empire romain ramena par-tout les ténèbres. Tels ont été, tels seront toujours les fruits des dévastations, de ces guerres d'extermination qui ne se reproduisent que trop souvent. Ajoutons, avec Cilicius, que les peuples septentrionaux élevaient de pareils monumens, et qu'en plusieurs lieux on

les nomme pierres des Géans. « *Erant eorum sepulturae in silvis et agris, tumulos que aggestis lapidibus vestientes muniebant, quod genus complures passim adhuc visuntur, qui gigantum strata vocantur*[1].

79. Mais celui qui interroge les monumens, qui recherche soigneusement la vérité, y reconnaît bientôt l'existence d'un système religieux, la morale qui découle de certains faits, une diversité d'opinions dans ce même système, dont il distingue même la plus ancienne. Il voit ensuite un changement dans le culte. Il demeure convaincu de la haute vénération que l'on portait aux défunts, par la manière dont on les honorait; enfin, il se rend certain des distinctions qui subsistaient entre les membres d'une même cité. Tel sera toujours le fruit des recherches et des méditations de celui qui s'occupera de ces objets.

80. Les monumens gigantesques qui font l'objet de ces Recherches, sont communs en Bretagne, en Angleterre et dans le Nord. Ils ont, entre eux, certains rapports qu'il serait bon de connaître; mais il faudrait avoir le détail et la description exacte de tous ceux qui subsistent. Nous sommes bien loin de pouvoir nous glorifier de cet avantage. Nous comptions, pour ce qui concerne la Grande-Bretagne, sur le *Nenia Britannica* de Jacques Douglas, imprimé à Londres en 1793, mais il ne satisfait point notre attente. M. Dulaure cite un grand nombre de ces monumens à l'appui de son système des Cultes, qui

[1] *Christianus Cilicius belli dithmarsici*, lib 1.

ont amené l'idolâtrie, malheureusement il n'en donne aucun détail. Il est évident au reste, qu'on ne doit espérer un pareil travail que de l'Académie celtique qui, par ses nombreuses relations, peut un jour parvenir à rassembler tout ce qui existe en ce genre.

81. Je vois d'abord chez les peuples dont je parle, deux sanctuaires, comme dans la cité de Toull; l'un sur le sommet d'une montagne, *in excelsis*, c'est celui du mont Giraud; l'autre dans un fond, *in inferis*, c'est celui du bois de Jarges. Ils répondent parfaitement à ceux de Barlot et d'Epnell.

82. Les pierres de Karnac ou Kernac, celles du peuple toullois offrent, comme celles de Jarges, des masses énormes: mais toutes celles de Karnac répondent à l'orient.

83. Au centre du dernier rang, pour me servir des propres expressions de Latour-d'Auvergne, on distingue une chaire grossièrement taillée dans le vif d'un des énormes blocs de Kernac. De la Sauvagère assure que parmi les pierres qui sont couchées, il en a remarqué une à l'extrémité des alignemens, qui est creusée en demi-sphéroïde alongé, dont le grand diamètre a dix pieds, et le petit six; il croit qu'elle servait d'autel où l'on sacrifiait aux faux dieux. M. Lanzer [1]

[1] Latour d'Auvergne, origines gauloises, note *e*, p. 26. — De la Sauvagère, Recherches historiques sur les pierres extraordinaires, etc. Journal de Verdun, novembre 1755, pag. 349. — Mémoire fourni par M. Lanzer, président du tribunal de Vannes. C'est à M. *Lefebvrier*, mon collègue au Corps législatif, à qui j'en suis redevable.

parle de cette pierre, de sa concavité, et dans les mêmes termes; d'où il résulterait qu'il en existe deux de cette espèce; savoir: une au centre du dernier rang, une seconde à l'extrémité occidentale des rangées. On trouve, dans le sanctuaire du bois de Jarges, un pareil bloc et une pareille chaire à prêcher taillée dans le vif. Latour-d'Auvergne ajoute, dans la même note, que dans les environs de Salisbury, dans l'île de Man et dans celle d'Anglesey, il existe des monumens semblables à ceux de Kernac; j'aurais désiré qu'il se fût expliqué plus clairement, et qu'il eût dit si chacun de ces monumens avait sa chaire à prêcher.

On voit, dans le département de la Creuze, à l'entrée d'une église, un bloc énorme dont le dessus est parfaitement plat. On y arrive par trois ou quatre marches taillées dans l'épaisseur de la pierre. Celle-ci pouvait servir tout-à-la-fois, et aux sacrifices et au prêche.

84. Les pierres des cités de Toull et de Jarges, ont des bassins et des gouttières ou déversoirs.

85. Plusieurs d'entre elles portent des cannelures, une bordure en coquille à leur base, affectent la même forme; les monumens de Kernac * et de Boisdijoux ont celle d'un cône renversé.

86. Beaucoup sont accompagnées de cônes tronqués, d'espèces de tronçons de colonnes, ou d'une sorte de disque parfaitement rond. Ces trois objets existent quelquefois seuls, et par eux-mêmes.

* Mémoire de M. Lanzer.

87. Toutes, ou presque toutes, présentent des tombeaux. La grandeur des masses répond sans doute à l'importance des défunts, à la considération dont ils ont joui de leur vivant, à la vénération qu'on a eue pour eux après leur mort. Observons, en passant, que les peuples modernes n'ont aucunement ce profond respect, ce sentiment religieux pour les morts, que les Gaulois, ainsi que les peuples septentrionaux manifestaient par des ouvrages que l'on peut dire éternels. Mais aussi leurs œuvres subsistent et dureront autant que le monde, tandis que ceux des peuples modernes ne se montrent que pour être bientôt anéantis.

88. Enfin, M. Lanzer nous apprend qu'une statue en pierre, grossièrement sculptée, trouvée dans la rivière près d'Auray, est accompagnée d'une auge qui ne diffère en rien de nos baquets du mont Giraud et du bois de Jarges; elle pouvait contenir facilement un homme. Le nom breton, Groueh-Hovarn, femme de Fer, donné à cette statue, nous paraît répondre parfaitement à celui de la montagne, et à celui des pierres qui font essentiellement l'objet de ces recherches, n.° 122.

89. Voyons maintenant les différences que présentent les divers monumens entre eux. Je trouve d'abord les pierres de Karnac, ainsi nommées du bourg de ce nom; à Karnac et dans tout le pays on les appelle pierres du Menée ou Maynée, qui veut dire pierreux. Elles forment onze rangées très-bien alignées. Les allées qui

en résultent ont depuis six jusqu'à huit mètres de large ; dans l'origine elles en avaient au moins deux mille neuf cent quatre-vingts de longueur : elles en ont encore près de mille cinq cent vingt. On en compte jusqu'à quatre mille grosses ou petites. Les plus considérables ont six mètres d'élévation sur cinq à six de tour. L'extrémité supérieure en est la plus considérable [1] : la base en a été aplanie, ainsi que le rocher sur lequel elles posent [2], quant au reste elles sont comme au sortir de la carrière ; on remarque seulement que la partie la plus plate, la plus unie répond aux allées. La chaire à prêcher, dont parle Latour-d'Auvergne, a trois mètres de large sur une face, et deux sur l'autre. Celle que décrit la Sauvagère n'en diffère qu'en ce que sa capacité est un peu plus considérable sur sa largeur. Les pierres où elles se trouvent ont été renversées, ainsi que plusieurs de leurs compagnes.

90. Après avoir admiré un pareil monument, on s'en demande l'usage ; M. Lanzer, M. de la Sauvagère pensent que c'est un camp romain ; on l'attribue à César lorsqu'il faisait la guerre aux Venètes : on le nomme, dans cette croyance, Camp de César. M. de la Sauvagère ajoute que les pierres Darderien ou Derdeven, au nombre de deux cents, indiquent l'emplacement de la garde avan-

[1] Mémoire de M. Lanzer.

[2] Réponse à mes questions par M. Sauvée, alors commissaire du gouvernement près l'administration du canton de Quiberon. Je les dois également à M. Lefebvrier, membre du Corps législatif.

cée [1]; mais les renseignemens que m'a donnés M. Sauvé m'attestent qu'on ne voit ni à Kernac, ni à Arderien aucune marque d'un camp retranché. Or, on sait que telle était la hauteur de la levée palissadée et la profondeur du fossé des camps romains, qu'ils se retrouvent encore par-tout où ils ont existé. On en voit plusieurs dans cette partie de la Bretagne, notamment près de Saint-Brieux, près de l'anse de Saint-Philibert, dans l'île de Bellisle, etc. D'ailleurs quelle apparence que César se fut amusé, 1.° à extraire de pareilles masses; 2.° à les conduire et à les aligner sur place; ce qui eut occasionné une perte de tems très-considérable, tandis qu'il pouvait en peu de jours, par la voie ordinaire, fermer son enceinte; 3.° comment croire enfin qu'il se fut contenté de pierres, distantes les unes des autres de six mètres, qui auraient laissé son camp ouvert de toutes parts, et qui auraient exposé son armée à toute espèce de surprise. Les gens du pays attribuent, selon M. Sauvé, ces lignes à un duc de Bretagne qui s'en servait contre l'invasion de ses voisins; au moindre danger il s'y retirait avec ses vasseaux. Cette version ne vaut pas mieux que la précédente, et par les mêmes raisons.

91. L'inspection seule annonce un monument celtique, et de plus qu'il s'y faisait à certaines époques une grande réunion d'individus. C'était là sans doute le lieu de l'assemblée générale de tous les Druïdes de la Gaule. *Ii certo anni tem-*

[1] De la Sauvagère, *ibid.* Journ. Verdun, pag. 347.

pore in finibus carnutum, quae regio totius Galliae media habetur, considunt in loco consecrato, dit César [1]. Il est évident que cette réunion avait lieu à l'extrême frontière des Carnutes, *in finibus Carnutum*. Un passage du continuateur des Commentaires, établit que cette extrême frontière touchait l'Océan, *duas legiones in turonis ad fines Carnutum posuit, quae omnem regionem conjunctam Oceano continerent* [2]. Ce dernier membre de la phrase, un peu amphibologique, en a imposé à Perrot d'Ablancourt et à d'autres traducteurs; mais Hirtius s'explique plus clairement ailleurs, *nam Carnutes, qui sæpè vexati numquam pacis fecerant mentionem, datis obsidibus, veniunt in deditionem; caeteraeque civitates positae in ultimis Galliae finibus Oceano conjunctae quae Armoricae appellantur, auctoritate adductae Carnutum, adventu Fabii legionum imperata sine mora faciunt* [3]. Ce *caeteraeque civitates positae in ultimis Galliae finibus Oceano conjunctae* me paraît décisif. Si le pays des Carnutes n'eut pas touché l'Océan, il n'aurait pas dit *caeterae que civitates*, il aurait employé *omnes* au lieu de *caeterae*, la conjonction *que* fortifie encore mon opinion, ces deux mots réunis démontrent que les Carnutes faisaient partie

[1] César, *de Bello Gallico*, lib. VI, pag. 226 de l'édition de l'Elzebir de 1661.

[2] *Hirtius pansa de Bello Gallico*, lib. VIII, pag. 405 de l'édition citée.

[3] *Hirtius*, *ibid*. pag. 395.

des nations armoriques. D'ailleurs les pierres de Kernac seules prouvent cette vérité, et comme l'a très-bien dit Latour-d'Auvergne, tant pis pour l'historien quand il n'est pas d'accord avec les monumens. Je pense donc, avec cet homme immortel, que le *Carnutum* de César ne s'applique point à Chartres, mais bien à Karnac sur la baie de Quiberon, près d'Auray, ci-devant basse Bretagne [1] : c'était là la cité des Carnutes, de ces Carnutes qui donnaient l'exemple à leurs voisins, qui avaient un grand empire sur les autres nations de l'Armorique, et cela sans doute à raison de l'assemblée qui chaque année avait lieu dans leur pays.

92. Nous devons ajouter, 1.° que ces pierres de Kernac en aboutissant à la mer, et ces longues rues qui y conduisent, indiquent pour ainsi dire le chemin de la grande Bretagne, de cette île alors fameuse, quant à la religion, où les Druïdes s'instruisaient et recevaient le caractère sacré ; 2.° que l'une des extrémités de cette file répondant à l'Orient, annonce un dogme particulier ; peut-être aussi que chaque pierre est un tombeau, ce que le mot de Kernac, qui veut dire *charnier*, confirmerait encore ; 3.° et enfin que ce nom de Kernac répond assez bien au *Carnutum* et au *Carnutes* de César et d'Hirtius. Ainsi ce lieu serait tout à-la-fois celui d'une assemblée et celui de sépulture, sans doute pour ceux qui succombaient pendant la réunion.

93. On ne manquera pas d'objecter que ce

[1] Latour d'Auvergne, *ibid.* note de la 21e. page.

pays des Carnutes était au centre des Gaules; *quae regio totius Galliae media habetur*, dit César. Je répondrai d'abord que l'on a reproché à ce général de ne pas bien connaître sa géographie; je dirai ensuite que la Belgique faisant partie de la Gaule, on pourrait considérer en un certain sens, par sa position en travers, le pays de Karnac, comme étant à-peu-près au centre de celle-ci.

94. Ceux qui veulent absolument fixer ces assemblées de Druïdes non loin de Chartres, ne manqueront pas de citer certains monticules à deux lieues de Montargis, appelés monts Drus, d'où on a fait *montes Druidum*. Mais d'abord où sont les monumens qui attestent la présence des Druïdes, et la célébration de leurs mystères? Il est certain ensuite que le mot gaulois *dru*, ne signifie qu'épais, droit et rapide. Ainsi le mont Dru n'exprime autre chose que des monticules à pic très-proches les uns des autres.

95. Je reconnais donc dans les pierres de Karnac un monument gaulois qui répond à l'orient, comme la plupart de ceux des peuples de ce nom; qui remonte à la plus haute antiquité, puisque les masses en sont brutes, sans rigoles, sans bassins; qui affecte la forme de cônes renversés, comme à Boisdijoux; qui offrent deux chaires à prêcher comme celle du sanctuaire de Jarges, sans doute destinées au même usage; enfin si la pierre de Jarges a été cassée, ainsi que beaucoup d'autres, tout autour et sur le mont Giraud, celles de Karnac ont été

renversées avec plusieurs de leurs voisines ; et ce sort, que l'on peut dire commun, manifeste les mêmes ennemis.

96. Les monumens celtiques qui nous sont parvenus, bien considérés, bien examinés, se réduisent, 1.° aux sanctuaires; 2.° aux objets du culte ; 3.° aux instrumens du culte ; 4.° aux lieux consacrés à la justice ; 5.° aux tombeaux. C'est de certaines différences chez divers peuples, ou dans la même cité, que l'on tire des inductions, tant sur les opinions politiques et religieuses, que sur les pratiques du culte.

97. Par exemple, si les pierres de Karnac, si celles dont parle Latour-d'Auvergne [1] constituent autant de sanctuaires, ils ne ressemblent aucunement aux autres. Ceux du mont Barlot et du mont Giraud sont circulaires ; celui de Jarges offre un carré long ; celui de Stonege, en Angleterre, est parfaitement rond, d'après le dessin que m'en a fourni M. David-le-Roy, qui avait été sur les lieux. Ceux de Jarges et du mont Giraud étaient clos d'une muraille ; celui de Stonege est circonscrit par des pierres énormes qui ne se touchent point. Ajoutons que le sanctuaire de Barlot était aussi le lieu où se rendait la justice, tandis qu'il en était distinct, même éloigné chez le peuple de Jarges. Ce dernier offre encore l'exemple d'un sanctuaire qui ne ressemble en rien aux autres.

98. Les objets matériels du culte sont les pierres debout, comme celles près d'Audierne, où on

[1] N.° 83.

les nomme, selon M. Lanzer, peulman ou peulvan, peul-pieu, man figure; les cônes tronqués; les tronçons de colonne; les disques; les statues, comme celles du mont Barlot et de Quinipily; les pierres levées qui se voient en tant d'endroits de la Bretagne, sur la montagne des crions ou petits hommes, dans l'île-aux-Moines, où se trouve la pierre des sacrifices, celle qui est près de Poitiers, celle de la Jarni, ci-devant pays d'Aunis, celles de Merinchal et de Saint-Alvard, département de la Creuze, etc., etc.; et enfin les tombeaux.

Les pierres debout furent dans les premiers tems des simulacres de la Divinité, ainsi que le dit Pausanias [1], lorsque l'homme ignorait tous les arts et ne connaissait point l'usage du fer. Quelques tombeaux de Jarges en sont environnés: cette pratique est même parvenue juqu'à nous. On en trouve dans des lieux déserts. M. Lanzer rapporte que dans l'île-aux-Moines, au milieu du village du Kjgoneau, parmi les pierres debout qui entourent un champ, dont quelques-unes ont jusqu'à quatre mètres de hauteur, il en est une où l'on croit reconnaître un vieillard à longue barbe et un pot à feu; celle-ci aurait pu servir à l'usage dont nous parlons: par-tout elles sont brutes et telles qu'au sortir de la carrière. Il faut bien les distinguer de celles qui indiquaient les chemins que le cartulaire de Sainte-Croix, ancienne abbaye de Bénédictins sur la route de Vannes à Quimper, désigne

[1] Pausanias, liv. VII. Religion des Gaulois, t. I, p. 431.

par ces mots *petras stativas*, et de ces autres qui, au rapport de Cambden et de d'Anville [1], marquaient les distances.

99. Loin de prendre les cônes tronqués, les tronçons de colonnes, les disques pour des cippes, soit qu'ils accompagnent ou non des tombeaux, il est plus naturel, plus vrai de les regarder comme appartenant à la religion, comme des emblêmes, comme des souvenirs de la Divinité. Je suis en conséquence loin de croire avec Selden, que tout ce qu'il désigne sous les noms de *columnae*, *stelae*, *cippi*, *symbola* et *simulacra*, n'ait été d'abord imaginé que pour honorer les défunts, et soient ensuite devenus des objets d'idolatrie [2]. Il est certain que dans tous les tems, les différentes sectes religieuses ont admis pour les morts des preuves et des témoins de leur croyance.

La statue de Quinipilly n'annonce pas un peuple aussi ignorant, aussi sauvage que celle de Toull; on en distingue au moins la figure humaine.

Les pierres levées ne paraissent varier entr'elles que par le plus ou le moins de perfection de la taille, tant de la table que de ses supports. Celle de Saint-Alvard, dans la Creuze, l'emporte peut-être à cet égard sur toutes les autres.

100. Nous considérons comme instrumens du culte les bassins où l'on recevait le sang des

[1] Cambden, description de l'Angleterre; d'Anville, traité des mesures itinéraires, pag. 118.

[2] *Joannis Seldeni de Dis Syris*, pag. 39.

victimes, ainsi que l'eau d'ablution ou de purification, les rigoles qui en favorisaient l'irrigation et la circulation, les baquets de Jarges et du mont Giraud, les chaires à prêcher de Karnac et de Jarges.

101. Les pierres de Karnac, de Boisdijoux, de Savarnat, n'ont ni rigoles, ni bassins; celles des peuples qui font l'objet de ces Recherches, sont accompagnées de baquets qui ne se voient point ailleurs, si ce n'est près de la statue de Quinipilly; mais on ignore d'où l'un et l'autre sont venus.

Les monumens de Toull affectent en grand nombre la forme conique; Jarges n'en offre point de cette espèce. Ceux de Karnac représentent des cônes renversés, tandis ceux de Toull reposent sur leur base la plus large.

Rappelons-nous encore qu'à Jarges les blocs supérieurs dirigent communément le liquide sur la vraie pierre tumulaire, ce qui n'a pas lieu à Toull.

102. Les lieux où l'on rendait la justice étaient en plein air chez le peuple toullois et chez celui de Jarges. Les juges étaient au contraire abrités dans plusieurs autres, dont parle Caylus [1]. Ces abris qui, par leur étendue, manifestent une vaste jurisdiction, sont en grand ce que sont en petit ceux qui ne concernaient qu'un seul canton ou une seule bourgade : celui de Felletin, que l'on nomme *cabano de las Fadas*, cabanne des Fées, est de cette dernière espèce.

[1] Caylus, recueil d'antiquités, t. VI, p. 368, 388, 389.

On voit encore dans l'intérieur les quatre pierres qui servaient de siége au juge et à ses assesseurs. Il a en œuvre près de trois mètres de longueur sur plus de deux de l'argeur, et un mètre seize centimètres de hauteur. M. Lanzer en cite de pareils en Bretagne, où on les nomme *liach-ven*, au pluriel *liachou-ven*. Ces pierres sont par-tout telles qu'au sortir de la carrière, ce qui prouve la haute antiquité de ces retraites. M. Dulaure, dans son ouvrage des cultes, pag. 251, les considère d'abord comme des lieux consacrés au culte, par suite aux assemblées politiques, et enfin comme des tribunaux.

103. Les tombeaux varient autant par leur élévation, par leurs formes que par leurs accompagnemens. Les plus nombreux sont plats et à fleur du sol; les seconds ressortent plus ou moins, et sont taillés en dos d'âne; les troisièmes sont entourés de pierres debout; les quatrièmes n'offrent qu'une seule masse, mais très-élevée; les cinquièmes consistent en deux pierres l'une sur l'autre; les sixièmes résultent de plusieurs pierres réunies et amoncelées; les septièmes affectent une forme pyramidale; les huitièmes se terminent par une pierre plate; les neuvièmes sont des espèces de cônes ou de pyramides renversés; les dixièmes ont des bassins et des rigoles; les onzièmes n'ont que l'un ou l'autre; les douzièmes n'en présentent point; les treizièmes sont de pierres brutes; les quatorzièmes de pierres dégrossies; les quinzièmes représentent des animaux; les seizièmes ont la

forme d'un disque rond, quelquefois un peu convexe; les dix-septièmes portent des cannelures; les dix-huitièmes une moulure en coquille autour de leur base; les dix-neuvièmes l'un et l'autre; les vingtièmes sont accompagnées d'un baquet; les vingt-unièmes d'un *aquiminarium;* les vingt-deuxièmes ont un cône tronqué en avant; les vingt-troisièmes, en grande majorité, répondent au solstice d'hiver; les vingt-quatrièmes au solstice d'été; les vingt-cinquièmes à l'orient équinoxial; les vingt-sixièmes au midi; les vingt-septièmes enfin, et les plus rares, aux deux heures du soir. Je ne parle pas des tombelles telles que celles qui sont près d'Abbeville dans la Somme, dans la Creuze et ailleurs. La grande et petite butte à César, dans la commune d'Arzon, presqu'île de Rhuis, le mont Saint-Michel en Karnac, qui portait autrefois, selon M. Lanzer, le nom de Tumb, sont de ce nombre. Elles n'existent qu'à défaut de pierres assez volumineuses, dans les lieux où le granit est trop dur, dans ceux qui sont privés de carrières, et sur-tout dans les plaines: elles affectent toutes la même forme, la forme conique.

104. Ce que nous venons de dire, démontre suffisamment les rapports et la différence qui s'observent entre les monumens de divers peuples gaulois, et même entre ceux d'une même cité. Il nous reste à les considérer, à les analyser pour ainsi dire et à conclure.

105. On observe, au premier coup-d'œil, que la manière de sacrifier de deux peuples très-

voisins n'était pas la même. Sur le mont Giraud ce ne sont plus, comme à Barlot, autant d'autels sur lesquels on immole les victimes, ce ne sont plus des places fixes pour les Bardes et pour les Druïdes ; ce sont des pierres plus ou moins élevées, plus ou moins étroites, sur lesquelles il était impossible de siéger, d'agir et de sacrifier.

106. Sur le mont Giraud le sang était reçu dans des baquets, d'où on le versait sans doute dans les gouttières ou dans les bassins, s'il en existait. La profondeur de ces baquets indique, d'ailleurs, un autre usage qui n'avait pas lieu sur le mont Barlot, où ils ont beaucoup moins de capacité. Ainsi le culte des Celtes différait d'un peuple à l'autre. Ceux de Toull et de Jarges étaient très-voisins, et cependant ils admettaient des pratiques différentes.

107. La presque totalité des monumens du peuple de Jarges correspond au solstice d'hiver ; ceux qui répondent au solstice d'été, au midi, même aux deux heures, sont plus nombreux à Toull. Ces différentes pratiques résultent d'opinions très-opposées. On trouve parmi les tombeaux des preuves que des individus ont cherché à concilier celles relatives aux deux solstices, n.° 58, comme les plus universellement adoptées. Ceci nous rappelle la conduite de quelques bonnes gens pendant la révolution.

108. Les sanctuaires de la cité de Jarges n'admettent aucun tombeau, à moins que l'on ne voulût considérer comme tels, et l'autel dont on a

parlé, et les pierres Giraud elles-mêmes ; ce serait alors ceux de quelques chefs de Druïdes : car tel a été de tout tems, si l'on en excepte les Romains, la prérogative exclusive des prêtres de toutes les sectes. On les a constamment inhumés près de l'autel, souvent sous l'autel même. Il en est tout autrement à Toull, où l'on découvre des tombes jusqu'auprès du simulacre de la divinité. Il est vrai qu'elles n'excèdent pas la hauteur du sol, et c'est en quoi l'on distingue l'extrême humilité des défunts, la parfaite connaissance de leur néant. Dans tous les siècles, ils ont eu des imitateurs ; et ils en auront encore long-tems.

109. On ne voit point chez les peuples, qui font l'objet de ces Recherches, de ces figures grossières d'animaux qui se rencontrent à Toull. M. Lanzer rapporte que dans l'île-aux-Moines, près de la pierre des sacrifices, il existe un reste de pareille figure.

110. Si les chaires à prêcher de Karnac et de Jarges annoncent un objet commun, elles prouvent aussi à l'égard des cités, où il n'en existe point, une différence notable tant dans la pratique que dans les cérémonies du culte, et même la croyance publique.

111. L'espèce de statue, sur-tout l'autel sur lequel elle repose, sont particuliers à Toull ; lui appartiennent exclusivement, d'autant mieux que le dernier résulte évidemment de plusieurs pierres plates bien taillées, et bien ajustées les unes aux autres. On ne peut rien dire sur la statue de Quinipily, sinon qu'elle parait celtique, puis-

qu'elle avait été jetée dans le profond de la rivière, en conséquence d'un concile de Nantes, qui ne concerne que les simulacres de cette espèce.

112. Je n'ajouterai pas que les monumens résultans de plusieurs pierres élevées les unes sur les autres, sont très-rares à Toull, et plus communs chez les peuples de Jarges, sans doute parce que les blocs y étaient beaucoup moins considérables; que les cannelures, les bordures en coquille y sont mieux marquées; enfin que tout est à l'avantage de ces derniers, quant à la taille de la pierre. Les baquets et leurs becs à anches de pressoir, confirment encore amplement ce fait, n.° 12 et 38.

113. On ne saurait distinguer les monumens anciens des plus modernes, que par leurs degrés de perfection. L'homme le plus sauvage, privé d'instrumens de fer n'a pu employer que des masses informes. D'où je conclus que ceux qui sont tels qu'au sortir de la carrière, sont les premiers, les plus antiques. Il en existe de cette espèce à Toull, à Savarnat, à Boisdijoux, sur le mont Giraud, au Roudeau, commune de Maute, pays des Cambiovicenses.

114. Les suivans sont ceux où l'on reconnaît la taille; où il existe des cannelures, des bordures, des rigoles, des bassins, des formes coniques, ou des tronçons de colonnes. Dans des monumens épars, on ne distingue souvent la main de l'homme que dans un seul point : par exemple on ne voit dans celui du Bois-de-Roche,

commune d'Evaux, qu'un seul bassin oblong ; peu profond, que l'on a coutume de comparer au berceau d'un enfant. Tous les blocs d'ailleurs en sont brutes. Il en est de même des pierres de Karnac, qui n'ont été travaillées que pour les faire siéger plus solidement sur le sol. Nous prononcerions sur l'ancienneté de ces *pierres* immenses dont parle Strutt, pag. 152 et 153, qui existent dans le comté de Cornouailles et autres parties de la Grande-Bretagne, s'il s'était expliqué plus clairement. Nous nous contenterons de dire avec lui qu'elles ont des trous, et que Borlasse les croit destinées à quelqu'usage de religion.

115. Les derniers présentent des baquets à anche de pressoir, des cippes carrés, des chaires à prêcher. Les véritables monumens romains ont, dans les Gaules, succédé à ceux-ci.

116. La manière d'inhumer des Celtes la plus ancienne, consistait à poser les pieds du défunt au point du solstice d'hiver : ceux qui n'y regardent pas de si près, ont cru qu'ils étaient au midi. C'est aussi la méthode qui s'est le plus long-tems soutenue : tel était l'aspect des tombeaux et des squelettes qu'ils contenaient découverts à Néris, dans le Champ de Pallas, en l'an 11. On ne peut raisonnablement supposer leur existence avant le règne de Constantin, époque ou les Néophites commencèrent à se multiplier sous ses auspices; puisque les sépulcres de leurs voisins, absolument de même forme, construction et nature, contenant de semblables ossemens, répondaient à

l'orient des équinoxes, position qui démontre qu'ils appartenaient à des Chrétiens : Quenstedt en indique les motifs [1]. Les nombreux cercueils en terre cuite, découverts en l'an 1800, par M. Bassaget, alors membre du corps législatif, sur le territoire de Lourmarin et de Puivert, canton de Cadenet, département de Vaucluse, avaient tous leur direction au solstice d'été. Il en était de même des tombeaux de pierre creusées en auge. Cette direction, quoique moins ancienne, à en juger par le travail des pierres tumulaires, n'en a pas moins été suivie durant plusieurs siècles. Parmi les monumens du second et du troisième âge, plusieurs correspondent à d'autres points.

117. On ne peut donc s'empêcher d'admettre une innovation dans le culte, et une divergence dans l'opinion religieuse. L'aspect des premiers tombeaux annonce un dogme uniforme, une morale constante : savoir, 1°. que le soleil est le bienfaiteur de la nature ; 2.° que l'ame, qui est une émanation de la divinité, est immortelle, et a, comme lui, une carrière à parcourir ; 3.° qu'arrivée à son terme, comme l'astre de la lumière, elle revient sur ses pas ; ce qui se fait en quittant sa dépouille mortelle, pour ranimer le corps d'un autre homme.

118. Les monumens qui ont une autre direction appartiennent à d'autres idées, plus difficiles à concevoir ; on peut, par pure présomption, les rapporter à la grandeur, à l'éclat, à la puis-

[1] Quenstedt, *ibid.* pag. 173.

sance de la divinité, d'après celle du soleil ; à la justice, d'après la distribution uniforme de ses rayons. On pourrait également tirer des inductions de sa position diurne à midi et lors des équinoxes. Quoi qu'il en soit, je suis loin d'assurer que le regard de quelques-uns des tombeaux n'ait aucun rapport avec telle ou telle phase de la Lune, de Vénus ou de toute autre planète. Il est certain que la représentation du disque de la première en accompagne plusieurs, que beaucoup d'autres en ont la forme. Ceci mérite donc des recherches particulières.

119. Il est encore constant que les premiers Gaulois ne connaissaient ni ces irrigations, ni ces purifications de tombeaux, ni ces lustrations qui ont eu lieu dans des tems postérieurs : ils n'avaient même aucun des instrumens nécessaires à cette pratique. Elle n'est survenue que dans la suite, et n'a jamais été généralement adoptée. J'en atteste les monumens de Karnac, qui ne présentent rien de semblable. On observe même sur le mont Giraud et à Jarges, ainsi qu'à Epnell et à Barlot, au milieu de plusieurs tombeaux réunis, parmi ceux d'une même famille, quelques-uns qui n'en ont point, quoiqu'ils annoncent par leur structure, un siècle moins reculé, n.os 42 et 44.

120. Avant de rien conclure, examinons d'autres objets. Le mur en pierres sèches, qui circonscrivait le sanctuaire du mont Giraud, était vraiment de construction celtique. Les habitations rondes, construites de la même manière, appartenaient également au même peuple ; elles

existaient donc avant l'arrivée des Romains sur cette partie. Mais, dès qu'ils en furent les maîtres, l'affluence de la multitude dut nécessairement exciter leur attention. La forteresse, dont on a parlé n.° 21, fut bâtie en conséquence. La politique seule pouvait la commander, l'exiger en un lieu tel que celui-ci, n.° 22.

121. Le mur du second sanctuaire n'a été élevé ou reconstruit qu'après une longue possession des Romains : c'est ce que prouvent les débris de tuiles à rebords et de leurs imbrices de première origine, qui se trouvent parmi les garnis. Il n'en est pas de même du château : les fragmens de tuiles d'époque normande qui s'y voient, prouvent son existence jusqu'au neuvième siècle.

122. A quel culte, à quel système religieux attribuer ensuite ces chaires à prêcher de Karnac? les Druïdes réunis avaient-ils leurs orateurs, faisaient-ils des discours? Quel était aussi l'usage de celle de Jarges? Quel était enfin l'objet de ces baquets, qui accompagnent certains monumens, qui leur sont adhérens, de ces *aquiminarium* qui sont aux pieds de quelques tombeaux? On a dit que les Celtes arrosaient leurs tombeaux du sang des victimes : le nom celtique de Girad, qui veut dire cruel, celui de mont Girad qui signifie mont du Cruel, n'indiquent que trop d'horribles sacrifices humains. Cette épithète est vraiment justifiée par les rigoles, bassins et baquets qui sont inhérens aux monumens. Mais la multitude des tombeaux démontre en même tems l'impossibilité de remplir cet objet par cette voie. Il

aurait fallu égorger une armée entière, ou dévaster à-la-fois le territoire de bestiaux, pour les arroser tous. Je sais qu'il était ordinaire aux Celtes de vouer la bataille ennemie à leur dieu; mais la cité de Jarges était trop petite, trop peu populeuse pour être en état de se mesurer contre de grandes forces: d'ailleurs le sang, qui se coagule promptement en se refroidissant, devenait impropre à cet objet. On est donc forcé d'admettre que les Gaulois avaient aussi leur eau d'absoute, leur eau de purification pour les vivans et pour les morts: de là ces tombes sur lesquelles coulent des sources d'eau vive; de là ces rigoles, ces bassins toujours sur la pierre la plus élevée, d'où elles dirigent le liquide jusqu'à la vraie pierre sépulcrale, ainsi qu'on l'a dit n.os 50 et 101.

123. Si les cavités, dont on vient de parler, avaient toute autre destination que celle de contenir et de favoriser la circulation du sang, quelle était donc celle des baquets et des *aquiminarium* si supérieurs par leurs capacités?

124. La proximité de Néris, la voie celtique qui y conduisait, l'extrême vénération de nos ancêtres pour les thermales, porterait à penser que les exorcismes, (car ils croyaient aussi aux mauvais génies) les ablutions, les irrigations, etc. se faisaient de préférence avec ces eaux; et on concevrait alors l'usage de ces grands baquets, de ces vastes *aquiminarium*.

125. D'autre part, si l'on considère cette pierre du sanctuaire de Jarges; si l'on réfléchit sur la chaire à prêcher qui s'y trouve entaillée; si l'on

examine ce bec qui existe à sa partie inférieure ; on croit reconnaître tout à-la-fois un lieu où l'on sermonnait le public, et celui où l'on baptisait. En ce sens, cette chaire à prêcher différait essentiellement de celle de Kernac, qui n'avait évidemment qu'un seul usage. Les débris de tuiles à rebords, dont on a parlé, indiquent une construction du 3.e siècle, car ils ne pouvaient provenir que de toitures plus anciennes : or, les premières tuileries n'avaient paru que sous Auguste. La tradition orale du pays favorise cette idée : elle porte qu'un autre Saint-Jean baptisait dans ce sanctuaire ; qu'étant mécontent des habitans, il alla opérer dans un désert, où a été bâtie la chapelle de St.-Remy, qui existe effectivement au milieu d'une lande immense.

126. Dès qu'une opinion prend dans la tourbe, celle-ci lui imprime son caractère, et l'exagération, l'extravagance ne tardent pas à suivre. Dans les premiers tems, on croyait se laver de tous ses péchés, de tous ses crimes par le baptême. En conséquence, les hommes puissans restaient cathécumènes jusqu'aux approches de l'agonie. C'est ainsi qu'en usa Constantin, en 336, lorsque, dans une violente maladie, il se vit sans espoir. St-Martin lui-même était encore cathécumène à l'âge de 30 ans. On se persuadera facilement ensuite que cette pratique s'étendit des moribonds jusqu'aux morts ; ce qui explique l'usage de ces baquets, de ces *aquiminarium* qui ne se voient que dans la cité de Jarges. Le peuple ne connaît ni bornes, ni mesures dans ses transports : son

ignorance le rend capable de tous les écarts. Celui-ci, au reste, ne serait pas plus extraordinaire que tant d'autres des premiers siècles : par exemple, de donner le viatique à des morts, de chercher à découvrir l'avenir par ce que l'on nommait le sort des saints ; de chanter de ces chansons que S.t Eloi nomme diaboliques [1], et de danser dans les églises à certaines fêtes, etc., etc., comme cela se pratiquait chez les Gaulois.

Avant d'être néophites, ils avaient eu leur eau de purification, celle du baptême ne fit qu'ajouter à leur croyance ; il est donc à présumer que la reconnaissance la leur fit ensuite employer pour leurs ancêtres, pour leurs parens, pour leurs amis, pour tous ceux, en un mot, qui n'avaient pu connaître la nouvelle doctrine, qui n'avaient pas eu le bonheur d'être régénérés.

127. Cette présomption se trouve appuyée des matériaux de construction du mur de clôture du sanctuaire de Jarges, de la forme de la chaire à prêcher, de la profondeur des *aquiminarium* et des baquets, qui sont trop bien creusés, trop bien taillées pour appartenir aux Gaulois, avant l'entrée de César ; et qui ne peuvent provenir que d'une époque où ils étaient déjà romains.

128. Si l'on pouvait s'en rapporter au premier aperçu, il résulterait de tout ceci, 1.° que dans cette partie de la Gaule, le culte chrétien remplaça immédiatement le celtique, car ce que nous avons décrit n'a aucun rapport avec l'ancienne religion des Romains ; 2.° que ce culte

[1] Eligidius, *ibid.*

celtique s'est perpétué bien au-delà du 3.e siècle ; malgré le décret du sénat qui devint loi pour tous les peuples subjugés et les ordres des empereurs ; 3.° et enfin qu'il se fit d'abord une fusion des deux religions, qui fut telle que l'on usa des mêmes cérémonies, que l'on employa les mêmes instrumens, et que les plus rigides observateurs de la dernière, ses plus éclairés partisans, furent forcés de fermer les yeux sur quantité de pratiques, d'en tolérer, même d'en permettre beaucoup d'autres qu'ils blâmaient intérieurement. Il est connu que les changemens trop subits réussissent rarement ; que les passages lents, et bien ménagés ne trompent jamais l'attente.

129. Ce que nous venons de dire nous déciderait nécessairement, si nous ne voyons pas des baquets et des *aquiminarium* brisés, si la pierre où l'on célébrait les grands mystères n'avait pas été fendue en deux endroits et attaquée en d'autres. Que signifie donc ces destructions ? si ce n'est une forte improbation tant du culte en général, que de ses pratiques en particulier. Or comment se persuader que des chrétiens, auxquels on pourrait les reprocher, eussent blâmés l'eau benite et sur-tout le baptême, qu'ils se fussent permis d'en briser les instrumens : ceci mérite une explication.

130. On ne pourrait pas argumenter de même contre les prêtres romains qui, également ennemis, par intérêt, de la religion gauloise et de la religion chrétienne, auraient pu exercer leur fureur contre tout ce qui était l'objet de la vé-

nération, et contre tout ce qui servait aux cérémonies de l'une et de l'autre.

131. Mais il faut se rappeler que le culte de Mitrhas, qui ne fut introduit à Rome que sous le premier consulat de Pompée, florissait plusieurs siècles avant dans les Gaules, et pour ainsi dire dès la fondation de Marseille. Les conciles de Tours et d'Auxerre, les découvertes successives de plusieurs antres, etc., font preuve qu'il se soutint, non-seulement sous le régime romain, mais encore long-tems après, ainsi que le veut dom Bouquet [1]. Or, ce culte admettoit une sorte de baptême ainsi que plusieurs autres pratiques très-connues. Remarquez avec Porphire [2] que Zoroastre en est regardé comme l'auteur, que ce législateur vivait, selon Pline, qui s'appuie de l'autorité d'Eudoxe [3], 6,000 ans avant la mort de Platon, et celui-ci 400 ans avant la naissance du Christ. Ainsi ce que dit Tertulien [4], et tous ceux qui l'ont copié, est vraiment pitoyable et ne mérite pas de réfutation.

132. Nous devons donc considérer que les peuples de Jarges, devenus Romains, qui virent successivement éclore dans le cours des trois premiers siècles, à dater de la conquête de

[1] Dom Bouquet, religion des Gaulois, tom. 1, liv. II, chap. XXXV, pag. 466

[2] Porphire, *L. de antro Nymph.* pag. 254.

[3] Pline, liv. XXX, cap. 1, pag. 556.

[4] *Cujus sunt partes*, en parlant du diable, *intervertendi veritatem; qui ipsas quoque res sacramentorum divinorum, in idolorum mysteriis æmulatur. Tertulianus de præscript. Hæretic.*

César, deux nouveaux systêmes religieux, durent nécessairement en adopter ce qui répondait le mieux à leur doctrine, aux pratiques de leurs ancêtres, les cérémonies sur-tout qui promettaient le plus. Ils reconnurent, pour ainsi dire, leur culte dans les aspersions, les lustrations, les prédications, le baptême de la secte la plus récente. Ce dernier assurait de plus la rémission de tous les crimes sans exception. Quelles que fussent les contradictions, quels que fussent les doutes, il eût été insensé de s'y refuser. Disons-le franchement, tout l'appareil de Jarges annonce évidemment le mélange de la religion de Mithras et de celle du Christ. Ce sera, si l'on veut, avec Montfaucon [1], « parce que ces faux chrétiens croyoient que Jésus, le soleil de justice, était le même que le soleil matériel ». Dès long-tems l'Empereur Adrien nous a appris la fusion de l'une dans l'autre [2], car ce qui se pratiquait en Egypte ne différait point de ce qui s'exécutait dans les Gaules. Il est d'après, cela facile de concevoir par quels motifs et par qui l'autel de Jarges a été endommagé, par qui les *aquiminarium* ont été brisés : il n'y a plus de doute, ces destructions sont l'œuvre du petit nombre, de cette partie qui abhorrait le culte mythriaque, et qui adoptait exclusivement celui qui commençait à poindre.

Les monumens de Toull, au moins ceux qui se voient en ce moment ; attestent que le mé-

[1] Monfaucon, antiquité expliquée, tom. II, liv. III, chap. II, pag. 356.

[2] Vopiscus, vie du tyran Saturnin.

lange des deux religions n'y fut jamais aussi complet. L'existence des bassins, des rigoles, de deux baquets; leur brisement annoncent bien quelques pratiques communes, mais rien ne démontre que l'on y ait baptisé et prêché.

133. Ajoutons que l'existence du culte mithriaque dans les Gaules, est démontré, non-seulement par les monumens que nous venons d'exposer, par ceux de la cité de Toull, sur-tout par ces tombeaux qui offrent des figures d'animaux; mais encore par la découverte à Lyon, d'un cyppe avec inscription [1], par celle du tombeau d'un grand-prêtre de cette secte, près de Dijon [2], par celles faites de deux antres de Mithras, l'un en 1740, au Bourg-Saint-Andéol [3], l'autre, le 6 germinal an 13, sur les fossés de la ville de Bordeaux, car on ne saurait considérer différemment un souterrain de forme circulaire où on a trouvé beaucoup d'ossemens et des crânes rangés, sur une corniche, à côté les uns des autres [4]. Je ne doute pas qu'il ne s'en rencontrât un troisième dans le bois de Jarges, et probablement près du sanctuaire. Nous parlerons, dans la suite, de celui que nous croyons exister sur le territoire de Toull.

134. Quoi qu'il en soit, ceux qui ont attaqué l'autel et les monumens des peuples dont je

[1] Religion des Gaulois, liv. II, chap. XXXII pag. 418, planche 17.

[2] *Voyez* Moréri, au mot *Chindonax*.

[3] Mercure de France, 1740.

[4] Courrier français du 14 germinal an 13.

parle, n'avaient que peu de moyens, ou n'agissaient que furtivement. En effet, s'ils avaient été nombreux et appuyés de la force publique, il n'en resterait aucune trace. Comment concevoir qu'ils eussent laissé sur place la pierre sur laquelle on célébrait les mystères, sur laquelle on moralisait, on endoctrinait le peuple; à l'aide de laquelle on lavait les corps et on purifiait les âmes: sur-tout cette statue de Barlot, qu'il était si aisé de mettre en pièces. On ne conçoit pas comment, dans quelque système que l'on puisse supposer, elle a pu se sauver. Comment concevoir, en effet, l'existence actuelle de tant de choses si faciles à détruire, de cette chaire à prêcher, qu'il était si aisé de faire disparaître. Les chrétiens auraient obéi en cela aux conciles, aux ordres de leurs prêtres; les magistrats et les colléges romains à leurs lois. Les premiers, sur-tout, n'auraient dû y voir que sacriléges et profanations. Nous avons donc pu assurer ailleurs que Chrocus et ses Allemands, que les barbares qui ravagèrent le pays sous Constance, n'avaient aucunement concouru à ces destructions [1], et qu'elles partaient de mains aussi impuissantes que débiles.

135. Je ne dis rien de tant d'autres monumens celtiques qui subsistent en France, sur-tout en Bretagne, sur les côtes de Vannes, à Groix, à Belle-Ile, à Quiberon, etc. ainsi que l'atteste M. Lauzer. La pierre des sacrifices est sur-tout très-remar-

[1] Recherches sur les ruines de quelques villes de l'ancien Berry, n.° 97.

quable : elle est proche du village de Peuhap, dans l'île-aux-Moines ; elle est élevée sur quatre grandes pierres debout, et est accompagnée de deux autres. Le nom semble en indiquer l'usage ; il faut cependant savoir aussi que la plupart des pierres levées sont des tombeaux : et on ne peut accorder l'opinion de Latour-d'Auvergne avec les découvertes qu'ont procuré quelques fouilles ; qu'en disant qu'elles sont en certains lieux des monumens de reconnaissance, et en d'autres, des autels où l'on célébrait les mystères.

136. On sait que les peuples anciens, qui ne brûlaient pas les morts, avaient pour habitude d'enterrer, avec le défunt, ce qu'il avait de plus précieux : telle était celle des Goths ; et c'est ainsi qu'ils en usèrent à l'égard de leur roi Alaric, au rapport de Paul-Diacre. Les Chrétiens, comme le dit Quenstedt, non-seulement revêtaient les défunts de leurs habits les plus riches, mais ils ajoutaient encore de l'or et de l'argent [1] dans le sepulchre. Cette coutume se soutenait encore, au moins pour les rois et pour les princes, au commencement du 9.e siècle, ainsi que le prouve l'inhumation de Charlemagne, qui nous a été transmise par le Moine d'Angoulême, qui a écrit sa vie [2]. M. Sauvé a trouvé, à Quiberon, sous une pierre isolée, de six mètres de hauteur, affectant la forme pyramidale, un morceau de calamine d'un double décimètre de longueur : il eut été plus heureux, sans

[1] Quenstedt, *ibid.* pag. 337.
[2] *Idem. ibid.* pag. 172.

doute, s'il eût creusé plus profondément. Il serait à tous égards utile de fouiller les tombeaux de Jarges; cette cité étant très-pauvre, il est à croire que l'on n'y rencontrerait point les métaux les plus recherchés, mais on en recueillerait les armes, les marques de distinction, tels que les colliers et les anneaux dont a parlé Pline [1], les objets du culte; et l'on pourrait parvenir à de grandes découvertes. Les pierres de Kernac et les monumens de Toull offrent, de leur côté, une ample moisson, et aux antiquaires et aux curieux.

137. Observons, avant de finir, que le peuple de Jarges, sans doute plus sauvage que les autres du centre de la Gaule, et très-semblable en ceci aux Germains dont parle Tacite [2], n'avait point de ville, que son chef-lieu se composait de toutes les retraites souterraines et de toutes les cabanes qui existaient, chacune isolément, dans le voisinage et la circonférence des deux sanctuaires. Cette cité, *civitas*, pour parler avec le même auteur, avait aussi de ces cantons qu'il désigne par *pagus* [3]. Etaient-ils nombreux? Son territoire était-il d'une vaste étendue? c'est ce qu'il est difficile d'assurer. Si l'on considère cependant les quatre cents peuples qui se partageaient les Gaules; si l'on considère le vide immense qui existait entre les Limousins, les Berruyers, les

[1] Histoire nat., lib. XXXIII, cap. I et II, pag. 581, et 582.

[2] Tacite *de Germania*, cap. XVI, pag. 589.

[3] *Idem. ibid.* cap. XII, pag. 39 et 585, pag. 616.

Eduens, les Auvergnats; si l'on considère enfin que, portion de cet espace, se trouve déjà remplie par trois autres que l'on va citer, il faudra nécessairement admettre que les peuples de Jarges occupaient le surplus du territoire qui se trouvait entre les Cambiovicenses et ceux de Toull d'une part; entre les Berruyers et ceux de Chantelle de l'autre. Ils auraient, en conséquence, compris la totalité de l'arrondissement de Montluçon, dont les cantons de Montmaraut et d'Hérisson font partie. Je ne doute pas que Néris ne fût une de leurs bourgades; *Vicus*, un de leurs chefs-lieux de canton, ayant été peuplé de bonne heure à raison de ses thermales.

138. Je ne prononcerai point de quel peuple dépendait le territoire que la commune de Lameth couvre maintenant. Il était à l'extrême frontière des Cambiovicenses et de ceux de Jarges. Quoi qu'il en soit, il existe, près du Bourg, dans une terre que l'on nomme *Qasi-ré*, des ruines d'un temple carré; les débris de tuiles à rebords en sont de première origine. Une source d'eau vive coule à quelques mètres de distance. On découvrit, près du temple, il y a environ douze ans, une urne de pierre du pays, qui renfermait un ossuaire à anses, d'un verre très-épais; l'urne était accompagnée d'un petit pot de *terra campana*, qui contenait une certaine quantité de médailles romaines, sans doute très-précieuses, puisque l'ouvrier, par crainte du propriétaire, ne les a voulu communiquer à personne. Le nom celtique de *Qasi-ré*, qui répond à *Quasi-*

rex, nous fait présumer que c'était le dépôt des cendres d'un préteur de cette partie des Gaules, dont le siége était à Pontarion ; il avait sans doute voulu être inhumé près de la divinité que l'on adorait en ce lieu. La voie militaire de Limoges à Pontarion, et de là à Autun, passait à côté du temple.

RECHERCHES
SUR LES RUINES ET LES MONUMENS
DE LA VILLE CELTIQUE DE TOULL,
DÉPARTEMENT DE LA CREUZE.

PREMIÈRE PARTIE[1].

1. Il existe dans le second arrondissement de la Creuze, une montagne appelée *de Toull* : elle domine sur une grande étendue de plaines et de côteaux du département, et même des départemens environnans, tels que le Puy-de-Dôme, l'Allier, le Cher : son élévation au-dessus du niveau de la mer, est d'environ 670 mètres, d'après M. Delambre.

2. C'est sur le sommet de cette montagne, qu'une immense quantité de pierres, les unes amoncelées, les autres éparses, fixent l'œil du voyageur et provoquent nécessairement son attention, en excitant son étonnement.

3. Si on parcourt l'espace qu'elles couvrent,

[1] Nous devons prévenir que de nouvelles fouilles, un nouvel examen, nous ont fait découvrir quelques erreurs, suites inévitables d'un premier aperçu. Ces recherches rectifieront celles qui se trouvent dans notre mémoire, imprimé parmi ceux de l'Institut national, *Littérature et Beaux-Arts*, tom. v, pag. 229 à 271.

on s'aperçoit bientôt qu'elles suivent le contour de la montagne, qu'elles forment plusieurs enceintes circulaires, et que toutes ont été lancées du dedans au dehors.

4. Pour peu que l'on s'y connaisse, on demeure également convaincu qu'elles ont servi à des murailles, à des bâtimens. Toutes présentent un parement très-uni : la plupart sont cependant d'une telle grosseur, que nos ouvriers refuseraient de les employer.

5. Avec du travail et de la patience, on trouve, sous ces amas, les restes des murs dont ils ont fait partie. Ils excèdent souvent d'un quart de mètre la superficie du sol, et on peut aisément voir la forme, l'étendue, la structure des édifices.

6. Ces murs ont, en général, un mètre et jusqu'à un mètre et quart d'épaisseur. Plusieurs, pour parler avec les ouvriers, sont tirés à la sible : c'est-à-dire, que les pierres de chaque rang sont échantillonnées, d'égale hauteur et bien ajustées. Il en est qui forment les deux paremens, et rendent de la sorte l'ouvrage très-solide.

Il est aussi des murailles à pierres mêlées, où l'on ne distingue point les assises, ni l'existence d'aucun mortier.

7. Il est constant que les interstices et les vides des pierres ne sont remplis, en certains bâtimens, que de terre végétale, en quelques autres de tuf, et en beaucoup d'argile non gâchée. Les constructeurs ne s'occupaient qu'à bien asseoir, à bien engraîner les moellons, si l'on peut parler ainsi, sans soupçonner combien le mortier, sur-

tout d'une terre glaise très-graveleuse, ajoute à la solidité.

8. Ce fait, je l'avoue, m'a paru d'autant plus extraordinaire, qu'ils connaissaient et savaient employer le mortier de chaux ; j'ai donc dû m'en assurer ; mais toutes mes recherches n'ont servi qu'à me convaincre qu'ils ne gâchaient pas la terre à maçonnerie. Peut-être pourrait-on penser, en considérant la haute antiquité des murs, que le tems a dénaturé le mortier, a détruit le liant, le gluten qui en unissait et soutenait toutes les parties.

9. Les édifices varient peu entre eux : les uns sont ronds, ainsi que l'énonce Strabon [1], en parlant de ceux des Gaulois ; les autres sont carrés. Il en existe aussi d'oblongs, même d'ovales à une extrémité, tandis qu'ils sont étroits et angulaires à l'autre.

10. Quant aux matériaux de construction, il ne faut pas s'étonner si, dans une ville et un pays où les pierres abondent, on n'a pas bâti en bois, ainsi que l'assurent Vitruve et l'auteur ci-dessus cité [2]. Il faut nécessairement rapporter, ce qu'ils avancent à ce sujet, aux campagnes et aux parties de la Celtique moins bien favorisées. D'ailleurs Toull avoisine la Marche, et je ne doute pas que cette partie des Gaules ne fût autrefois, comme aujourd'hui, le pays des maçons. Il en existait bien évidemment, puisque César rencontrait chez chaque peuple, des villes populeuses, et bien for-

[1] Strabon, édit. de Paris, 1620, pag. 301 et 549.

[2] Vitruve, lib. II, cap. I, pag. 19. Strabon, loc. cit.

tifiées : Plutarque en fixe le nombre à 800. Ce fait, en appuyant les auteurs anciens, dément formellement l'assertion de Pelloutier, qui ose attribuer aux Romains quelques anciens édifices que l'on voit dans les Gaules, et qui considère comme une grande méprise, si l'on prétend que ces édifices étaient des temples consacrés à quelque Divinité. Il est constant, ajoute-t-il, que les Gaulois n'ont point eu de temple avant l'invasion des Romains [1]. Cet auteur nous dispense de le réfuter, puisqu'il dit tout le contraire cinq pages plus bas; et il s'appuie lui-même de l'autorité de César, pour établir que les Gaulois ont eu des villes, même des villes fortes de fort bonne heure [2].

11. Le plus grand nombre des maisons n'avait pas au-delà de trois ou quatre mètres en œuvre; quelques-unes cependant en offrent jusqu'à six. C'était un grand luxe, sans doute, que de pareils abris, si on les compare aux cachettes souterraines dont on parlera dans la suite.

12. Nous avons découvert l'entrée de quelques-unes de ces maisons. De grosses et longues pierres debout, sans feuillures, sans traces de gonds, ni de crapaudines, formaient les montans des portes; d'autres, que l'on voit à côté, servaient sans doute de linteaux.

13. L'impôt des fenêtres eût été très-mal assis sur une pareille ville; car on peut raisonnablement douter s'il en existait. Nos fouilles ne nous

[1] Pelloutier, histoire des Celtes, tom. 1, pag. 150.
[2] *Idem.*, *ibid.* pag. 154, 155.

ont procuré que deux seules pierres, dont l'assemblage formait une sorte d'œil-de-bœuf d'un double décimètre, dans sa plus grande ouverture. Le marteau ne paraît y avoir concouru que pour très-peu : un bloc ayant une échancrure naturelle dans son milieu, fendu, ajusté par ses extrémités, semble en avoir fourni l'idée et fait tous les frais.

14. Nous n'avons aperçu aucune trace de cheminée ; là, comme en certaines chaumières de la Suisse, de la Souabe, le feu se faisait au milieu de l'habitation, et la fumée s'échappait par le toit.

15. Mais, en parlant de toit, nous nous sommes assurés que les bâtimens n'étaient point couverts de tuiles. On n'en a jamais trouvé, et nous n'en avons nous-mêmes découvert quelques vestiges, à la suite de recherches très-minutieuses et très-suivies, que dans deux endroits que nous indiquerons : tandis que dans la ville romaine de Néris, également ruinée, et qui fait partie de ces recherches, on marche de toutes parts sur des débris de cette espèce.

16. On peut donc assurer que les édifices étaient couverts de chaume, ainsi que le prononce César à l'égard des Gaulois, et Diodore de Sicile à l'égard des Bretons. Alors cette toiture pouvait être très-élevée, comme le dit Strabon [1], respectivement à celles des Romains qui étaient presque plates, ainsi que l'atteste l'espèce de tuiles dont ils se servaient.

17. Tout porte à croire que les cases, car c'est

[1] Strabon, *ibid.* pag. 301.

le nom que méritent ces tristes demeures, étaient très-basses, attendu leur construction, la fréquence des orages et l'impétuosité du vent qui désolent cette montagne. Elles étaient d'ailleurs contiguës, entassées sans ordre et très-serrées. Les rues, dont on peut apercevoir quelques marques, avaient au plus trois ou quatre mètres de large.

18. Un puits carré, presque comblé, qui se voit au midi, porte avec lui l'empreinte d'une très-grande ancienneté. Son contour de granit est usé : il serait difficile d'en indiquer la profondeur.

19. On rencontre, au centre et au nord de la ville, deux bâtimens aussi remarquables par leurs formes que par leur construction.

20. Celui du nord présente un carré au milieu d'un autre. L'enceinte extérieure du premier est de soixante-neuf mètres et demi, l'intérieur de dix-huit trois quarts. L'interstice vide entre les deux carrés est d'environ sept mètres. Ici on a employé le mortier de chaux, et, à défaut de sable, de la pierre grossièrement écrasée. Cette pierre tendre est commune dans les environs, et très-différente de celle qui a servi aux murailles. On ne trouve dans les décombres aucun reste de tuiles, de briques ou de carreaux : tout porte à croire qu'il n'a jamais été couvert.

21. Celui du centre en comprenait plusieurs autres, dont le plus marquant était une tour ronde. Ce bâtiment, éloigné de 160 mètres du précédent, avait des murs de deux mètres d'é-

paisseur, construit avec des mortiers de différentes espèces. On y a trouvé d'anciennes armes, mais détruites par la rouille; et une longue barre de fer, terminée en gond par l'un de ses bouts, du poids d'environ deux myriagrammes et demi.

22. Le premier de ces édifices me rappelle le vestibule ou porche de l'Antef, près de Pontrieux, dont parle Caylus [1]. Il n'en diffère que par sa forme carrée, tandis que le porche de Lantef est rond. Notre tour ayant été rasée près de terre, ne laisse apercevoir aucune de ses entrées; nous ne pouvons donc prononcer ni sur le nombre de ses portes, ni sur sa hauteur. Cependant, si l'on en juge par l'étonnante quantité de ses débris, on pourra assurer qu'elle était très-élevée et construite des plus grosses pierres. Ses murailles avaient deux mètres d'épaisseur. Elle était située sur le sommet de la montagne, et paraissait correspondre avec les pierres Jomatin et Dep-nell. Je ne doute pas qu'elle ne servît tout-à-la-fois de forteresse et de temple. Les temples des Celtes étaient tous très-étroits; ceux qui sont parvenus jusqu'à nous le confirment. Diodore de Sicile en distingue évidemment de deux sortes: d'où il faut conclure qu'il existait chez les Gaulois de petits temples ouverts par le haut, *sacella*, comme ceux de Lantef et de Poull, et d'autres plus considérables, *delubra*, où il existait un simulacre quelconque de la divinité.

23. Au surplus les temples des Celtes étaient assez fréquemment de forme carrée, et placés

[1] Caylus, recueil d'antiquités, tom. VI, pag. 390.

entre le midi et le nord. Tel est celui de Chambon.

24. Si l'on me demandait à quelle divinité le temple de Toull était consacré, je répondrais d'abord avec César[1], « que la nation entière des « Gaulois était très-religieuse. » Sans m'arrêter ensuite à celles que ce conquérant n'a vues et considérées qu'à la manière des Romains, et sans en désigner aucune, je montrerais les monumens que je vais décrire, et ces monumens feraient la preuve la plus complète de l'espèce de culte dont on les honorait, n.os 76 à 103.

25. J'oserais même ajouter qu'une pareille ville, si elle existait sous les Romains, devait avoir sa divinité tutélaire, son dieu principal, pour parler avec Minutius Félix, sa *dea Tulla* ou *tarica*; et je citerais en témoignage tant de divinités de cette espèce, *dea Bibracte*, *dea Segusia*, *dea Vocontiorum*, *dea Onvanha*, *Borvo et Mona*, *Andarte*, *Arduina*, *dea Segesta*, *dea Berecinthia*, etc, etc. J'irais même jusqu'à dire, avec l'abbé Mongault[2], qu'elle a pu, ainsi que plusieurs autres, diviniser quelques-uns de ses chefs, de ses magistrats, de ses bienfaiteurs, et j'appuierais cette assertion sur des ruines, des monumens qui se voient dans un village très-voisin, et sur le nom celtique de ce même village. En effet le mot *bed-ïoun*, *bed-jun*, annonce la présence de tombeaux, sans doute consacrés aux grands hommes de cette peuplade :

[1] César, *de Bel. Gallic.* lib. VI.

[2] Mongault, mémoires de l'Acad. des inscriptions tom. I, pag. 353.

mais comment les distinguer aujourd'hui entre plusieurs autres ? à moins de considérer comme tels les plus élevés, les plus marquans, ceux qui sont accompagnés d'un plus grand nombre d'inférieurs; ceux sur-tout auxquels adhéraient les petits édifices dont on voit encore les ruines et les fondemens; *bedd*, sépulcre, *ïoun* ou *joun*, du Dieu, du Seigneur.

26. Le second bâtiment occupait le centre de la ville; ville qui se trouve réduite aujourd'hui, à la suite de plusieurs accidens, à douze ou quinze chaumières. C'était là l'emplacement du château dont quelques bulles et d'anciens titres font mention. C'était sans doute aussi le séjour du prince dont il sera parlé.

27. Toull avait trois enceintes en amphithéâtre. Le rempart, qui circonscrivait la ville, avait douze cents mètres de circonférence; il était éloigné de quarante du second, le second de quarante du troisième; c'est-à-dire, eu égard à l'escarpement du terrain, qu'ils étaient respectivement à la portée du trait et de la fronde. On ne trouve aucune marque de bâtiment dans les interstices, si l'on en excepte celui dont il sera question n.° 45.

28. Le premier rempart, le plus interne, avait jusqu'à cinq mètres et demi d'épaisseur; le second, que l'on peut appeler l'intermédiaire, n'en avait que trois. L'un et l'autre répondaient, par leurs constructions, aux habitations des citadins, qui étaient évidemment de deux sortes; les unes avec mortier, et les autres sans mortier : mais les

pierres en étaient infiniment plus considérables.

29. La troisième muraille, la plus extérieure, avait deux mètres de large ; elle différait peu de l'intermédiaire, et devait être peu élevée, si l'on en juge par la petite quantité de ses débris. Le tems a complètement comblé le fossé, si jamais il en a existé un aux pieds de ce dernier. C'est ici le lieu de se rappeler, en considérant ce rempart isolément, que telle était, selon César, la manière de se fortifier des Gaulois. C'est ainsi qu'ils se retranchèrent sous les murs d'Alise. On aperçoit encore à Gergoie des murs construits en grosses pierres sèches, hauts de deux mètres, pour se couvrir et arrêter l'ennemi, au rapport de Pasumot [1].

30. On peut assurer que les derniers rangs de maçonnerie de chaque mur de circonférence étaient terminés par des pierres énormes par leur épaisseur, leur longueur et leur largeur : elles sont encore sur place, et paraissent y devoir rester long-tems.

31. Nous devons ajouter que la montagne elle-même est minée et percée en plusieurs endroits. Je connais un de ses souterrains au nord, entre la seconde et la troisième enceinte, à quatre-vingt mètres environ du temple dont on a parlé, et qui paraît communiquer avec celui-ci. Des coups de masse de fer fortement appliqués sur des corps durs placés sur le sol, en font soupçonner beaucoup d'autres par le bruit et le frémissement qui

[1] César, *ibid.* lib. VII. — Pasumot, dissertation topographique sur le siége de *Gergovia*, pag. 187 et 205.

en résultent [1]. On a coutume de lui rapporter tous ceux que le hasard fait assez fréquemment découvrir dans les environs. L'on croit, en conséquence, que ceux de la Chom, de la Clusière, et même de la Garde y vont aboutir [2].

32. Ces mines, ces souterrains confirment encore ce qu'a dit César du savoir des Gaulois en cette partie [3]. Personne ne pouvait mieux en juger que ce vainqueur, auquel ils en avaient donné des preuves en différens siéges, notamment à celui de Bourges.

33. Ces faits, une fois constatés, la tradition orale se trouve parfaitement d'accord avec eux, et le nom celtique de Toull devient très-expressif. Ce mot, comme substantif, exprime un trou, un creux, une ouverture étroite, une profondeur; comme adjectif, il signifie tout ce qui est percé.

34. Si l'on considère l'immense quantité de pierres que l'on a enlevées, peut-être depuis quatorze siècles, et que l'on enlève journellement pour bâtir ailleurs; si l'on se représente la multitude incroyable de celles qui ont été successivement enfouies et que l'on enfouit chaque jour; si l'on examine enfin ce nombre prodigieux de cases qui se pressent pour ainsi dire les unes

[1] Une longue habitude, dans cette manière de sonder, procure un tact assez sûr.

[2] *Chom*, par corruption de la chaume. Le premier signifie en celtique habitation, demeure. — Clusière provient du vieux mot *Clusa*, garde de celui de Garda ou de Gard.

[3] César, *ibid.* lib. III et VII.

sur les autres, par-tout où le cultivateur n'a pu surmonter la masse des décombres, on sera forcé de convenir de l'existence d'une ville infiniment populeuse, relativement à son étendue. Remarquez que celles de Gergoie, *Gergovia*, et d'Alise, aujourd'hui Bourg-Sainte-Reine, occupaient encore moins de terrain, si l'on s'en rapporte aux meilleures descriptions.

35. Mais cette population ne se bornait pas à une si étroite enceinte. Tout le contour de la montagne de Toull, les vallons, les côteaux, les bois, les champs environnans ont été couverts de maisons. Elles sont absolument les mêmes que celles de l'intérieur, c'est-à-dire très-étroites et affectant de préférence la forme ronde ou carrée. Nous ne hasarderons rien en assurant que le nombre des habitans hors la ville, égalait au moins, s'il ne surpassait pas, celui des citadins.

36. Les villages voisins, parmi lesquels plusieurs portent des noms celtiques, montrent des ruines et annoncent une nombreuse et ancienne population; on doit de préférence citer ici celui de la Mazère [1]. Il existe sur le mont Chabrut ou Puy-Chabrut, à l'ouest de Toull, des traces de bâtimens, même un puits carré qui a dû être très-profond. On voit sur le territoire de la Ronzire, au milieu de plusieurs mazures, une petite voûte, en forme de calote, dont l'intérieur mériterait d'être fouillé; ce pourrait être un antre de Mythras.

[1] Mazer, par corruption la Mazère, et la note du n.° 31.

37. De toutes parts, en un mot, dans un rayon assez étendu, dont Toull est le centre, ce sont des ruines et des ruines très-anciennes. Malgré mon estime pour Caylus, je ne dirai pas avec lui[1] « qu'on ne doit attendre des recherches que l'on « peut faire, aucun monument purement gaulois « qui ne soit informe et semblable à la pierre « levée près de Poitiers; planche III ». Je pense, au contraire, que ces restes de l'antiquité méritent d'être recherchés, étudiés, approfondis, si l'on veut connaître le génie des anciens peuples, leur religion, leurs mœurs, leurs arts et le degré de perfection auquel ces arts étaient parvenus. Peut-être qu'en écartant ce que leur culte avait, à ce que l'on dit, d'atroce, de barbare, on parviendrait ensuite à des objets dignes d'admiration, sur-tout importans pour l'histoire.

38. Par exemple, si l'on pouvait appliquer aux Celtes de Toull ce que Diodore de Sicile assure de tous en général, on serait surpris de voir avec quels succès ils travaillaient l'or, l'argent, l'airain, le fer; avec quel savoir ils employaient le premier en colliers et en anneaux; le second sur leurs casques, leurs cuirasses, etc.; le troisième sur leurs baudriers; avec quelle adresse ils forgeaient des armes de différentes sortes, etc. Leurs sayes, leurs tuniques, leurs brayes de différentes couleurs, la pourpre qui éclatait sur le vêtement des Druïdes annoncent un grand perfectionnement dans l'art de la teinture, et d'assez grandes connaissances dans la fabrication des étoffes. Que

[1] Caylus, *ibid.* tom. IV, pag. 357.

serait-ce donc si l'on y ajoutait ce que Dion Chrysostôme rapporte de la magnificence de leurs rois; ce que Duclos avance de celle de leurs magistrats lorsqu'ils rendaient la justice ; si l'on décrivait le luxe qu'affectaient leurs généraux lorsqu'ils allaient au combat, d'après Polybe et Florus, l'élégance, la beauté de leurs chars militaires qui étaient peints, argentés, même dorés, selon le même Florus, Pline, Properce, etc [1]. D'ailleurs ils fabriquaient aussi des monnoies des métaux les plus précieux, on en découvre encore dans leurs anciennes villes. Il en existe de celles des Berruyers dans le cabinet des médailles à Paris. Tite-Live nous fait connaître en plusieurs endroits de sa quatrième décade, la grande quantité de celles que les Romains retirèrent des Gaulois en différentes occasions : toutes portaient l'empreinte d'une scie ou d'un chariot.

39. D'après cet exposé, je regrette de n'avoir point pénétré dans les souterrains, dans les antres les plus cachés de Toull; mais je n'y renonce pas. C'est là seulement où l'on pourra trouver des armures, des simulacres, des instrumens propres aux sacrifices et autres objets utiles à connaître, qui auront été soustraits à l'avidité du vainqueur,

[1] *Dio Chrysostomus orat.* — Mémoires de l'Acad. des inscriptions, t. XIX, p. 489. — Polybe, lib. II. — Florus, lib. III, cap. II. *Victis allobrogibus et arvenis à Domitio, Barbo et Fabio maximo, nihil tam conspicuum in triumpho, quàm rex eorum bituitus discoloribus in armis argenteoque carpento, qualis pugnaverut.* —Pline, hist. nat. lib. XXXIII, cap. XI. — *Properce Eleg.* III, lib. IV.

ainsi que cela se pratiquait par-tout dans l'extrême danger. La tradition orale encouragerait à ces recherches si elle méritait quelque confiance. Quoiqu'il en soit, on peut augurer, en voyant de telles ruines, qu'aucun être animé n'a survécu au sac de cette ville : motif de plus pour croire à la possibilité de découvertes vraiment intéressantes.

40. L'épaisseur de la couche de terre végétale, qui se remarque sur le plateau de Toull, et qui est souvent d'un demi-mètre, est encore une forte preuve d'une ancienne et nombreuse population. Il est en effet extraordinaire de trouver au sommet d'une montagne, sur-tout dans la Creuze, une telle couche et un sol aussi fertile, tandis que les vallons, qui cependant reçoivent toute la substance, tout l'engrais des terrains supérieurs, ne présentent rien de semblable. Il est, d'après cela, facile de concevoir les fatigues du cultivateur pour déblayer son champ, et d'où proviennent ces tas énormes de pierres que l'on rencontre à chaque pas, ou, pour mieux dire, qui se prolongent sans interruption et qui couvrent une si vaste étendue.

41. Le lieu consacré aux inhumations, et qui est toujours le même, complète encore mieux cette preuve. Son principal aspect est au midi, son entrée au nord. Il est situé entre le second et le troisième rempart. Malgré une diminution de près de moitié, il est encore très-étendu, et infiniment trop pour une commune qui ne compte qu'environ onze cents habitans.

42. Les fouilles y font découvrir quatre couches successives de tombeaux : 1.° parmi les deux premières, les plus profondes, on trouve quelques pierres du pays creusées en auge ; 2.° il s'est rencontré dans la suivante une pierre blanche, très-étrangère au département, également creusée, mais dont la partie inférieure était beaucoup plus étroite que la supérieure ; 3.° dans cette troisième couche on lit sur quelques tombeaux les lettres initiales de *dis superis*, sur d'autres celles de *diis manibus*. On voit sur un très-grand nombre une croix entre deux *ascia*. L'une de celles qui soutenait l'arbre de la liberté, présentait ces emblêmes. Ces derniers sont sûrement du 3.e ou du 4.e siècles ; ils prouvent tout-à-la-fois le passage du paganisme au christianisme, ainsi que la fusion des deux religions.

43. Il est bon de remarquer que les tombeaux les plus profonds en terre, ceux qui sont évidemment les plus anciens, répondent tous aux solstices ou au midi ; que l'*ascia*, sur lequel on a tant disputé, est ici très-reconnaissable : c'est la petite hache du charpentier, à manche court ; et enfin que les tombeaux de pierre blanche sont en général communs dans les plus anciennes églises et paraissent appartenir aux premiers Chrétiens. Au surplus, ce lieu bien suivi, bien examiné, pourrait fournir des découvertes et matière à beaucoup d'observations.

44. On rencontre dans le même enclos, ce que je n'ai encore vu nulle part, un *amula* romain à côté de plusieurs tombeaux. Les uns sont

ronds, les autres légèrement aplatis sur deux faces. Tous sont plus ou moins avant dans la terre, ressortent d'un mètre ou environ, et présentent à leur extrémité supérieure une cavité oblongue, pour contenir l'eau lustrale ou préservative.

45. Il existait au milieu de cette enceinte un bâtiment qui, comme tous les temples gaulois, regardait le midi. L'entrée en était également au nord. Il paraît qu'une fontaine jaillissait à son extrémité opposée. Si les Celtes l'ont élévé, ce qui est fort douteux, il a pu sous les Romains être consacré aux dieux Mânes : quoi qu'il en soit, il a fini par être sous le vocable de St.-Martial. Il est de forme ovale ; ses murs épais d'environ quatre-vingt centimètres, ont été construits avec du mortier de terre, ce qui prouve qu'ils sont moins anciens que ceux de plusieurs des cases dont on a fait mention.

46. Il est donc bien constaté que la population de Toull était considérable. Mais qu'elle pouvait être la cause d'une pareille réunion d'hommes ? dans un lieu naturellement ingrat et aride avant cette réunion, sous un ciel brumeux, froid, sujet à toutes les intempéries, où l'on devait nécessairement éprouver toutes sortes de privations ! je ne vois que deux intérêts capables de surmonter tant d'obstacles, de contrebalancer tant de sacrifices : la religion, la sûreté individuelle. La religion, ses monumens la proclament. La sûreté individuelle se manifeste dans le nombre des citoyens, dans la triple enceinte, dans les sou-

terrains, dans les forteresses, et enfin dans l'élévation et l'escarpement de la montagne. Toull, ainsi qu'*Alise et Gergovia*, pouvait passer pour une des plus fortes villes des Gaules.

47. On avait multiplié les portes de ville pour faciliter la circulation des habitans. On en comptait six : savoir une au nord, de trois mètres de large, dont on voit encore les premières assises ; elle répondait à un certain nombre de marches dans l'intérieur, dont six subsistent encore.

48. Une seconde regardait le sud-est et répondait à la croix que l'on nomme Jacques. Une troisième était placée entre celle-ci et celle du midi. Celle du midi et celle du sud-ouest se succédaient ensuite.

49. Enfin celle de l'ouest étoit remarquable par la tour qui la défendait. Non loin de cette tour se voit encore une levée qui aboutissait à une autre qui paraissait régner tout autour de l'enceinte la plus interne. Ces levées ne s'aperçoivent qu'en ce seul endroit.

50. Il partait de quatre de ces portes de ville, autant de chemins bien pavés d'environ trois mètres de large, qui se pratiquent encore dans toute l'étendue de la commune de Toull, c'est-à-dire, à plus d'une lieue de distance. Tous tendent évidemment à des villes très-anciennes, dont les noms latins ont varié dans le cours des siècles ; savoir, à Ahun, *Agedunum*, *Acitodunum*, *Acedunum*, *Adedunum*, *Agidunum* ; à Argenton, *Argantomagus*, *Argentonium* ; à Château-Meillant, *Mediolanum*, *Castrum-Melanum* ; à

Chambon, *Cambiovicus, Cambo, Cambonium, Campus Bonus.*

51. Le chemin d'Ahun conduisait à Limoges, celui d'Argenton à Poitiers, celui de Château-Meillant à Bourges, celui de Chambon à Néris; et de là en se bifurquant à Autun et à Gergoie, *Gergovia Arvernorum.*

52. Maintenant à quelle époque rapporter le renversement de Toull; à qui l'attribuer? Il a eu lieu, ce renversement, avant l'usage commun des verres à vitres : on sait qu'ils ne furent connus à Rome que dans le cours du premier siècle de l'ère vulgaire, ainsi qu'il résulte de deux passages, l'un de Pline le jeune, l'autre de Pline l'ancien [1], si on en excepte un seul endroit du château, il n'a encore été découvert nulle part des débris de cette espèce.

Il a eu lieu ce renversement, lorsque les tuileries, les briqueteries étaient encore très-rares, l'art du tuilier étant à peine connu; car on ne rencontre des fragmens de tuiles et des carreaux entiers que sur deux emplacemens qui offrent des bâtimens ou le mortier a été employé, conséquemment beaucoup moins anciens que ceux dont les murs sont en pierres sèches.

D'ailleurs les restes des édifices, des remparts, les ruines elles-mêmes, méritent un examen plus scrupuleux pour prononcer si les

[1] En 1759 et 1772, on découvrit des verres à vitres à Herculanum, ville qui fut engloutie en l'an 79, du premier siècle. Dès l'an 14, sous Tibère, on fit du verre à Rome. Pline, hist. nat. lib. XXXVI, cap. XXVI. Pli. le jeune, lib. VI, epist. XVI.

Romains se sont établis dans cette ville. On y trouve plusieurs objets qui appartiennent exclusivement au culte de cette nation, et ce culte fut long-tems le dominant dans les Gaules.

D'autre part Toull n'a pu être compris dans la proscription de Vercingetorix, il réunissait tout pour une longue défense : on ne brûloit que les lieux qui n'en étaient pas susceptibles [1], et on ne trouve ici aucune marque d'incendie, on sait qu'elles sont ineffaçables. On ne peut donc en accuser les Romains qui furent souvent généreux envers les vaincus et qui embellissaient souvent au lieu de détruire. Quoi qu'il en soit, jamais saccagement ne fut plus complet : il faut croire que la fureur des assaillans égala la résistance des assiégés. On ne peut donc l'imputer qu'à la barbarie d'une horde sauvage.

53. Je m'aperçois qu'avant de s'occuper de sa destruction, il aurait fallu parler de son existence ; mais rien ne l'atteste, elle est absolument ignorée, absolument inconnue. On ne la trouve que dans ses ruines, on ne la découvre que sous ses propres décombres. On peut dire avec Horace de ses habitans :

Sed omnes illacrimabiles
Urgentur, ignotique longâ
Nocte : carent quia vate sacro *.

54. S'il était cependant permis de tirer quelqu'avantage de ce qui n'est peut-être qu'une

[1] *Uno die amplius* 20 *urbes biturigûm incenduntur. Hoc idem fit in reliquis civitatibus. In omnibus partibus incendia conspiciuntur.* César, *de Bel. Gal.* lib. VII, cap. XV.

* Horace, lib. IV, ode VIII.

erreur typographique, ou la faute d'un copiste; je citerais Ptolomée. Dans une édition de sa Géographie, à Cologne, en 1597, copiée sur celle de Venise, on lit :

Hi omnes ab ortu solis habitant,
Participant et post ligirim flu. Bituriges cubi
Et civitas taricum.

En supposant que *taricum* se lise dans le manuscrit original, il faudra convenir que Toull existait encore du tems de ce géographe, c'est-à-dire, environ l'an 14 de l'ère vulgaire.

55. Il est à observer, sans toutefois prononcer sur ce *taricum*, que la conjonction *et*, qui le précède, au lieu d'indiquer la capitale des *Bituriges cubi*, annonce précisément une ville qui en est très-distincte, *et civitas taricum*. Si Ptolomée l'avait donné comme capitale de ce peuple, il aurait dit, comme par-tout ailleurs, *quorum civitas taricum*.

56. On ne manquera pas de m'objecter que *taricum* ne répond pas au mot Toull; je répondrai qu'il en est ainsi de tous les noms latins comparés aux celtiques. J'ajouterai que cette nomenclature, fatal présent des Romains, a tout obscurci, tout dénaturé, tout anéanti. Elle n'a pas moins nui à la géographie qu'à l'histoire. C'est à elle que nous devons ces erreurs sans nombre, cette confusion, ce cahos qui règnent dans tant d'écrits, cet oubli de tant de cités, cette ignorance de tant de pays et de tant de peuples que l'on cherche encore inutilement. Heureux ceux qui ont recouvert ou conservé leurs anciens noms!

57. Au reste, si *taricum* ne répond pas au celtique Toull, il convient mieux du moins au mot *tour*, dont le vulgaire se sert pour désigner le même endroit; et si *taricum* n'est pas une faute, je ne douterais pas que le nom de tour en dérivât. Il est à observer que ce dernier est très-expressif dans l'idiome populaire, puisque dans le fait les citadins habitaient dans des tours, tout ainsi que les Thyréniens dont parle Pelloutier [1].

58. Il est constant que Toull était, avant la révolution, de la province de Berry, et de tems immémorial du diocèse de Limoges. D'après cela, s'il est vrai, comme le veut d'Anville [2], « que « les confins des anciens diocèses de France ne « diffèrent pas des limites des anciens peu-« ples de la Gaule; que les confins des peuples « étaient du tems de César les mêmes qu'ils ont été « sous la domination romaine, et qu'ils étaient en 1741, » par suite en 1790; s'il est encore vrai, comme l'assure l'abbé Belley, que « l'extension « des coutumes n'a aucun rapport à l'étendue « des diocèses ou des anciens peuples de la « Gaule; que ces coutumes ont plus ou moins « d'étendue, suivant le degré de puissance des « seigneurs particuliers qui se rendirent indé-« pendans à la décadence de la maison de Char-« lemagne, et qui substituèrent aux anciennes lois « de la nation, chacun dans son territoire, les

[1] Pelloutier, *ibid.* tom. 1, pag. 86.

[2] D'Anville, explication topograhique du siége d'Alesia, pag. 453.

« usages et coutumes qu'ils voulurent établir » ; s'il est vrai enfin, comme le prétend le même Belley [1], « que le gouvernement ecclésiastique en « France, a été réglé sur le gouvernement ci- « vil, tel qu'il l'était lors de l'établissement du « christianisme dans les provinces de la Gaule, « en sorte que les anciens diocèses répondent aux « territoires des anciens peuples; » si, dis-je, toutes ces assertions sont certaines, il faudrait en conclure que le chef-lieu de la cité dont je parle, ainsi que son territoire, faisaient partie des peuples *Lemovices*.

59. Ceci mérite une explication. Si d'Anville et Belley, dont je respecte singulièrement l'autorité, ont voulu dire que les diocèses, les vicariats de l'empire, en supposant avec Labarre que ce soit la même chose [2], embrassent à-la-fois plusieurs peuples, mais sans les confondre, et que le vicariat ou diocèse se terminait là où finissait réellement le territoire de ceux qui se trouvaient à l'extrême frontière, je n'ai, quant à présent, aucun intérêt d'approuver ou de contredire; mais si ces savans prétendent au contraire que le diocèse ou vicariat ne contenait qu'un seul peuple, je suis d'une opinion opposée, et les faits s'élèvent avec force contre cette prétention.

60. En effet, comment Toull et son territoire au-

[1] Belley, éclaircissemens géographiques sur l'ancienne Gaule, pag. 172.

[2] Labarre, mém. de l'Acad. des inscriptions, tom. VIII, pag. 415.

raient-ils fait partie des peuples *Lemovices*, tandis que le pays de la Marche est par-tout entre deux. L'abbé Belley [1], qui assure que les peuples *Lemovices* étaient des plus illustres d'entre les Celtes, que leur territoire était d'une grande étendue, qu'il comprenait la province de Limousin et celle de la Marche, Belley, dis-je, ne lui assigne pas d'autre confin du côté du Berry que cette même Marche, qui, comme il le remarque très-bien, signifie par-tout frontière d'un pays ; vérité que confirme encore Pelloutier [2]. De ce mot de *Marche* sont dérivés ceux de *marchir*, *marchiser*, qui ont vieilli, mais qui, selon Pasquier et Loyseau [3], étaient synonymes des verbes *aboutir* et *confiner*. Ainsi voilà une limite fixe et certaine que les *Lemovices* n'ont jamais pu outre-passer.

On objectera, à coup sûr, que la dénomination de *Marche*, donnée à cette partie des Gaules, est postérieure à l'érection du royaume d'Aquitaine et à la domination des Romains ; conséquemment qu'on ne saurait s'en appuyer pour établir une séparation entre le Limousin et le pays toullois. Je répondrai qu'elle existait sans doute sous les Romains, puisqu'elle fut indiquée comme telle, comme extrême frontière, lors de la cession qu'ils firent aux Goths. D'ailleurs, quelle apparence que ces mêmes Romains eussent dé-

[1] Belley, mémoire de l'Acad. des inscriptions, tom. XIX, pag. 707 et suiv.

[2] Pelloutier, *ibid.* tom. I, pag. 85.

[3] Pasquier, recherches de la France, liv. VI. —Loyseau, des Seigneuries, chap. V, n.° 30.

passé les confins bien connus du territoire de Limoges, et abandonné une petite portion d'un autre, pour errer ensuite au gré de l'avidité, et donner lieu à des contestations interminables. Remarquons, d'ailleurs, que toutes les fois que les Goths ont voulu abuser du terme général d'*Aquitaine* pour envahir le Berry, sur-tout Bourges, capitale des *butiriges cubi*, leurs prétentions ont été repoussées. Tel fut le motif de la guerre que leur fit en 468 l'empereur Enthemius. Ainsi nous croyons que sous la domination des Romains, comme sous celle des Goths, le pays que l'on nomme *Marche* a toujours fait une ligne constante de démarcation, tant entre la cité des *Lemovices* et les autres environnantes, qu'entre le royaume d'Aquitaine et les provinces romaines. Observons en outre que dès que les Anglais, à raison du mariage d'Eléonore, furent propriétaires du duché d'Aquitaine, ils formèrent, en abusant également du nom, les mêmes entreprises que les Goths, et qu'elles ne leur réussirent pas mieux, comme nous le disons dans nos Recherches sur Néris, n.os 114 et 115. On doit donc désigner la Marche dont il s'agit, sous le nom de Marche Gothique ou de Marche d'Aquitaine.

61. Par la suite cette Marche devint un pays distinct; on la divisa en haute et basse, et on y battit monnaie. Les titres des 12.e et 13.e siècles font fréquemment mention du sol marchais. Elle eut pendant long-tems ses gouverneurs, ses comtes particuliers; et ces gouverneurs, ces comtes pourraient bien avoir succédé à ceux des Romains. On voit,

en 997, un Boson, comte de la Marche, fonder un monastère de Bénédictins. Il est constant, selon Loyseau, que les Francs, « qui chassèrent « les Romains de la Gaule, ne changèrent pres- « que rien des formes du pays; qu'ils laissèrent « également les titres de *duc* et de *comte* à ceux « qu'ils mirent en place [1]. »

Les empereurs romains, après eux les rois de France, les grands seigneurs à leur imitation, consacraient une certaine partie de leur territoire à la défense des frontières. Ce territoire, sur lequel était les forteresses, de nombreuses garnisons et les gens de guerre, se nommait *Marche*. Les partages les ont singulièrement multipliées. En 788 Charlemagne traça, ou pour mieux dire, fixa ses marches du côté de la Bavière et de la Bohême [2].

Les Romains nommaient *duces* ou *comites*, *limitanei* ou *limitum*, les commandans, les gouverneurs des provinces frontières. Les Français les appelèrent *marchiones*: *Marchiones sunt qui fines regni tuentur*, dit Limnæus [3]. Une charte d'Ebulus, évêque de Limoges, de 958, donne le titre de *marchio*, c'est-à-dire de gouverneur, à un autre Boson, comte de la Marche. Loyseau dérive le mot *marquis* de celui de *marche*; il

[1] Loyseau, *ibid*. chap. v, xii, xiii, xiv. — Au tems de Gregoire de Tours, au sixième siècle : *Comes, dux multarum civitatum rector erat, quæ singulæ suos comites haberent*. Sirmond sur Sydonius *Apollinaris*, p. 152.

[2] Rheingard, lib. ii, Chron. 788.

[3] *Limnæus notitiæ regni Franciæ*, tom. ii, pag. 318.

aurait mieux fait de dire du mot *marchio*. Pasquier s'explique ainsi : « Mon opinion est que le mot de « *marquis* signifie un état anciennement inventé « pour la protection et défense des pays frontières « et limitrophes, que nous appelons de tout tems « et ancienneté *marches* [1]. »

Les peuples des anciennes marches, tels que les Marcomans, selon Pelloutier [2], ceux des margraviats, des marches brandbourgeoises, de la marche d'Ancône, de la marche Rhétique ou pays des Grisons, etc., etc., étaient réellement distincts de tous les autres : il en a été de même par la suite de ceux qui se sont trouvés entre le Limousin proprement dit et le pays toullois.

62. Je pense, en général, que l'on retrouverait plus facilement les anciens peuples qui ont jusqu'ici échappé aux recherches des savans dans ces petites contrées particulières, dont l'origine se perd dans la nuit des tems, et qui, malgré leur fusion dans de grandes provinces, dans de grands diocèses, dans de grandes généralités, n'en ont pas moins conservé leurs noms, très-souvent même leurs confins. Cette méthode en vaudrait bien une autre, et je suis presque certain que la recherche ne serait pas toujours infructueuse.

63. Il est à observer que la carte de Peutinger et l'itinéraire d'Antonin contrarient de leur côté le système de d'Anville et de l'abbé Belley. Ils font mention de trop de pays, les mots *fines* y sont trop multipliés pour que l'on puisse consi-

[1] Pasquier, *ibid.* liv. VI, chap. L, pag. 337.

[2] Pelloutier, *ibid.* tom. I, pag. 85.

dérer les diocèses ou vicariats de l'empire comme ne comprenant qu'un seul et même territoire. La troisième table de l'Europe, de Ptolomée, qui a pour titre *Celto Galatiae situs*, présente dans un espace assez étroit dix-sept peuples et dix-neuf villes. Plutarque comptait jusqu'à trois cents peuples dans les Gaules; Appien les porte à quatre cents.

64. D'ailleurs la Marche n'est pas la seule partie qui offre une telle exception. Le Combraille qui est le véritable pays des *Cambiovicenses* de la carte Théodosienne, ainsi qu'on l'a précédemment établi, en présente une semblable. Quoique séparé dans toute son étendue du Limousin par la Marche, qui se trouve intermédiaire, et qui, d'après Pelloutier, Belley et tous les bons critiques, doit être un confin immuable, il n'en était pas moins du diocèse de Limoges, quant au culte seulement. Observons que Montaigut et les vingt-quatre paroisses environnantes démembré du Combraille en 1209, sont, de tems immémorial, de celui de Clermont. Il serait difficile de dire comment se regissait, à cet égard, cette province avant les démembremens successifs qu'elle a éprouvés.

65. Il est encore à remarquer que le pays de Combraille porte avec lui ses confins, notamment du côté de Toull. Les communes de Bord, de Bornet le terminent; leurs noms propres attestent qu'elles étaient situées à l'extrême frontière. Ils sont trop significatifs pour avoir besoin d'explication. Or, ces noms seraient

tout-à-la-fois sans objet et très-insignifians dans l'opinion de d'Anville et de Belley : il ne pourrait jamais se trouver de paroisses confinantes au milieu d'un diocèse.

66. De son côté, Toull, ce qui est très-digne de remarque, trace lui-même sa ligne de démarcation du côté des Cambiovicenses, par les villages des Bordes, de Bordesoul, etc. etc. qui n'ont également aucun besoin d'interprétation. Tous ces noms sont celtiques, ou dérivent bien évidemment de cet idiome.

67. Ainsi, tout m'autorise à croire que c'était ici un chef-lieu de cité : peut-être qu'en y réfléchissant bien, on y trouverait un de ces peuples noyés dans l'ancienne géographie, et que nous avons perdus dans la moderne. Je citerais les *Insubres*, les *Ambivariti*, les *Aulerci*, les *Branovices*, les *Datii*, et tant d'autres qui nous sont inconnus, graces à la nomenclature romaine. Les Insubres gaulois, par exemple, pourraient y reconnaître leur *Mediolanum* : car je ne doute aucunement que Château-Meillant qui, dans la carte de Peutinger est sur la route d'Argenton à Néris, ne fît partie et ne fût situé au centre de la cité toulloise. Autrement il serait impossible de concevoir l'origine de son nom ; or, il est bien certain qu'aucun nom propre n'est le produit du hasard.

68. Je conviens qu'il est difficile d'établir que Toull ait été une capitale, un chef-lieu de cité ; mais je suis loin de penser que les preuves en soient impossibles. J'en distingue de trois sortes :

les apparentes, les conjecturales, celles qui résultent des faits ; je passerai rapidement sur chacune.

69. Parmi les apparentes, je compte celles qui proviennent du fait des auteurs ou des manuscrits : elles seraient très-nombreuses si l'on pouvait s'y arrêter. Si l'on s'en rapportait, par exemple, à la carte que Samuel Clarke a mis en tête de ses Commentaires de César, qu'il a intitulés : *Gallia vetus*, et qui n'est autre que celle de Jean Jansson, on pourrait avancer, avec quelque vraisemblance, que Toull était ce *gergovia boïorum*, ce *gergobina* que l'on cherche si inutilement depuis tant de siècles. En effet, il se trouve sur cette carte, à l'extrême frontière des *Lemovices*, des *Bituriges*, et en deçà de l'Allier. Mais ce placement fronde ouvertement l'opinion de d'Anville et des hommes les plus instruits. Tous se réunissent pour fixer les Boïens entre l'Allier et la Loire. L'on attaque en outre l'exactitude des manuscrits et celle de César lui-même sur la géographie. Je pourrais multiplier ces exemples, mais ce serait sans utilité; il est facile de concevoir le peu d'importance que j'y attache.

70. L'impuissance où l'on est d'étendre le territoire des peuples *Lemovices* jusqu'à Toull, me fait déjà naître l'idée que Toull pourrait bien avoir été le chef-lieu d'une cité particulière. L'existence d'un prince dans cette ville, ajoute ensuite infiniment à mes conjectures et les rend probables. Il est vrai que cette existence

n'est d'abord constatée que par la légende ; mais cette légende est elle-même fort ancienne. C'est elle d'ailleurs qui, la première, fait entendre le mot de *Tullum*. « *Martialis igitur Lemovicum fines ingressus, Tullum venit, ubi hospitis filia à daemone liberata et loci principe vitae restituto, multos ad fidem convertit, inde Agedunum se contulit.* »

71. Ainsi, lorsque Martial apostolisait, c'est-à-dire vers le milieu du troisième siècle, sous l'empire de Dece et de Gratien, au rapport de Grégoire de Tours, il y avait un prince à Toull. On sait que chaque peuple des Gaules avait le sien ; César en cite plusieurs par leurs noms, et l'on voit Vercingetorix les réunir chaque matin en un conseil de guerre, *principes earum civitatum*, pour la défense d'Alise. La présence d'un prince prouve nécessairement celle d'un peuple ; car on ne peut supposer un chef sans commandement, et un commandement sans un certain nombre d'individus qui doivent obéir. Au surplus, d'après Diodore de Sicile, livre 5, traduction de l'abbé Terrasson, les Gaules étaient habitées de son tems, c'est-à-dire sous Auguste, par une infinité de nations plus ou moins populeuses, dont les plus fortes étaient de deux cent mille hommes, et les plus faibles d'environ cinquante mille.

72. On m'objectera peut-être que le régime romain fit disparaître le Gaulois, et avec lui, toutes les magistratures ; je répondrai 1.° que si l'autorité échappe par le fait des grandes révolu-

tions, la vanité survit à tout avec l'espoir et le dessein de profiter de la première occasion. S'il en fallait des preuves, l'instant où nous vivons en fournirait des milliers. Les Romains, au surplus, étaient trop puissans, trop politiques pour faire attention à des petitesses que le tems et le mépris devaient nécessairement anéantir. Aussi, rien n'empêche que cette qualité de prince ne se perpétuât obscurément dans les familles des derniers titulaires, ou de ceux qui en avaient usurpé le pouvoir : la légende citée en fait évidemment la démonstration, si l'on convient que la cité de Toull n'existait plus alors, c'est-à-dire dans le 10.[e] siècle, époque de sa fabrication.

2°. Mais loin de détruire l'ancien régime gaulois, César et ses successeurs [1] conservèrent aux cités leur ancienne forme de gouvernement, ils rétablirent même, dans leurs droits, celles qui en avaient été dépouillées par les grands. Or, chaque cité avait son sénat, dont le chef prenait le titre de prince. Dans certaines, comme à Rheims, il était commun à tous les sénateurs, ainsi qu'il résulte d'un passage de Tacite [2].

3°. De leur côté, les Romains prodiguèrent assez considérablement, parmi les dignités de l'empire, celle de *princeps*, qui souvent ne voulait dire que chef, que premier, *primus inter*

[1] Hirtius, *ibid.* lib. VIII, cap. XLIX.

[2] *Resipiscere paullatim civitates, fasque et fœdera respicere* principibus remis : *qui per Gallias edixere, ut missis legatis in commune consultarent, libertas anpax placeret.* Tacite, hist. lib. IV.

pares; mais que l'orgueil mit ensuite à profit. Nous avons déjà dit que les Francs ne firent presqu'aucun changement au gouvernement romain.

73. Ce titre de prince, si cher et si familier aux Gaulois, devint très-commun sous les derniers rois de France de la première et seconde race; alors les ducs et les comtes des provinces s'emparèrent de la souveraineté, et se qualifièrent de princes, selon Loyseau [1]. *Antiquo more etiam princeps vocabatur dux, vel comes, aut provinciae dominus,* dit Limnæus [2]. Ce fut sur-tout sur la fin du neuvième et dans le cours du dixième siècle qu'il se multiplia à l'infini. Sans sortir du diocèse, je citerai le combat qui eut lieu en 1008 ou 1010, au milieu du plus rigoureux hiver, entre Audouin, évêque de Limoges, et Jourdain, prince de Chabannois. La victoire se déclara pour ce dernier, *victor Jordanus cum pluribus principibus captis revertitur,* dit l'historien, et on égorgea tous les princes pris sur l'ennemi. Il est à remarquer qu'il en existait alors un à Chambon, ancien chef-lieu de cité des peuples Cambiovicenses, qui n'est pas à cinq heures de marche de Toull. Chacun d'eux habitait la capitale de l'état.

74. Les titres et documens des 10.e et 11.e siècles, prouvent encore la présence d'un prince à Toull: on en voit même quelques traces dans le 12e. Un sceau, que nous avons trouvé sous les ruines de

[1] Loyseau, *ibid.* loc. cit.

[2] Limnæus, *ibid.* tom. II, pag. 326.

l'ancien château, porte une fleur-de-lys sur l'écusson. On lit, tout autour, S : P : LOTET ; succèdent deux étoiles et une ✠. Il pouvait appartenir au dernier prince, ou être celui du gouverneur du fort, lorsqu'il fut pris par les Anglais, sous Charles VI.

Il ne reste, à ce lieu, d'autres marques de son ancienne souveraineté, qu'une mesure pour les grains, du poids d'environ un myriagramme et quart en seigle.

75. Enfin, le troisième genre de preuves, le plus incontestable, est celui qui résulte des faits : or, il est bien constant qu'il a existé une population nombreuse à Toull, qu'il fallait de très-puissans motifs pour l'attirer et la fixer, que la forme d'un grand nombre d'habitations, la nature et la construction des murs de la seconde et de la troisième enceinte, l'assiette de la ville, ses souterrains, ses chemins ; que tout, en un mot, jusqu'à son nom propre, annonce une ville celtique de la plus haute antiquité. Je passe à ses monumens religieux.

76. Au sud-sud-est de Toull, et au pied de la montagne, se trouvent les pierres Dep-Nell, par corruption d'Epinel. Elles sont remarquables, 1.° par leur grosseur ; 2.° en ce qu'elles ont été travaillées et dégrossies ; 3.° par l'aplatissement de leur surface supérieure, celle qui regarde le ciel ; 4.° par les cavités que cette même face présente. Ces cavités, évidemment creusées à dessein, sont presque rondes ; elles ont environ un double décimètre de profondeur, sur un mètre

et jusqu'à un mètre et demi en tout sens. Quelques-unes de ces pierres en ont deux.

77. La plus énorme de toutes est distante des premières d'environ trente mètres. Elle a quatorze mètres de longueur sur cinq de haut et quatre de large. Elle domine sur toutes ses compagnes autant par sa situation, que par son volume. Elle n'a ni rainures, ni cavités : elle est connue sous le nom de rocher de la Grange.

78. A la gauche de cette première, et à la même distance, se voit une autre pierre, supportée par deux autres qui laissent un certain espace vide entre elles. Toutes, au reste, sont situées dans un vallon obscur qui, certainement, a été couvert de bois et proches d'un petit ruisseau.

79. Au nord-nord-est et à demi-heure de chemin de Toull, existent les pierres Jomathr sur le mont Barlot. En tout semblables à celles d'Ep-Nell, la main de l'homme se reconnaît sur toute leur surface, et par l'aplatissement de leur partie supérieure, et par les cavités qu'elles présentent. Les plus élevées n'en ont point, les inférieures en ont une et jusqu'à deux. D'ailleurs les bassins de celles-ci nous ont paru et plus vastes et plus profonds que ceux des précédentes. Ils ont de plus encore une rainure ou gouttière qui part de leur milieu et se prolonge jusqu'à terre. Elle a été évidemment creusée pour éviter le trop plein et l'épanchement du liquide sur le surplus de la pierre, accident qui devait nécessairement arriver à celle d'Ep-Nell.

80. Je n'oublierai pas que ces gouttières, ainsi que les bassins, présentent une couleur rougeâtre qui ne s'aperçoit pas dans les autres parties de la pierre. Je l'attribue spécialement à la continuelle irrigation de l'eau de pluie.

81. Près de ces masses, et sur le plateau de la montagne, se distingue une pierre debout qui nous a paru remarquable à bien des égards et mériter une attention particulière. Elle nous a rappelé que les Celtes adoraient, sur le sommet des montagnes, certaines pierres dont on a négligé de nous décrire la forme, les attributs, le culte, quoiqu'on les ait proscrites en masse.

82. Cette adoration est constatée par le concile d'Arles de 452, par le vingt-deuxième canon de celui de Tours de 567, par ceux de Tolède de 681 et 693, par le vingtième canon de celui de Nantes, qui ordonne d'enfouir très-profondément *lapides quos in ruinosis locis et Silvestribus venèrantur, ubi vota vovent et deferunt*, etc. Il paraît par un capitulaire de Charlemagne de 789, que tout le culte des pierres se réduisait alors à brûler quelques cierges en leur honneur.

83. Non loin de cette sorte de statue informe, que d'après le génie des Celtes il faut considérer comme un simulacre de la Divinité, est une pierre énorme en équilibre sur une autre : son point d'appui est très-peu de chose en comparaison de sa masse. Je citerai dans une autre Recherche plusieurs de ces pierres en équilibre; elles ont donc un objet. On pourrait presqu'as-

surer qu'elles sont, comme la balance entre les mains de la Justice, un véritable emblême. Elles désigneraient alors bien évidemment le lieu des jugemens et l'impartialité qui y présidait.

84. Je dois observer que toutes les pierres de Barlot ont été évidemment conduites sur place. Plusieurs occupent le contour de la montagne, ou sont situées sur son penchant. Il serait difficile d'indiquer où on les a prises. Elles sont très-noires; c'est sans doute à leur vétusté qu'il faut l'attribuer : au reste elles sont de granit. Il en est de même de celles d'Ep-Nell. On ne conçoit pas comment des peuples, que l'on suppose si ignorans, si barbares, ont pu remuer, même transporter de pareilles masses : j'ai cité ailleurs des faits tout aussi étonnans.

85. Je tire ma seconde preuve de la circonscription très-marquée de la cité de Toull au midi et au couchant. Quant à ses limites au levant et au nord, il serait difficile de les indiquer. Je pense cependant que son territoire embrassait toute la partie des ci-devant Berry et Bourbonnais qui dépendait du diocèse de Limoges, qu'enfin il atteignait les rivières de Cher et de la grande Creuze.

86. Maintenant si l'on considère que les pierres Jomathr et d'Ep-Nell étaient à la proximité, dans la dépendance, pour ainsi dire sous la main d'une ville populeuse où se trouvaient réunis tous les moyens de force et de défense.

87. Si l'on se rappelle leur aplatissement, leurs bassins, leurs déversoirs, celle qui est en

équilibre, celle qui tient lieu de statue ou de simulacre, on sera forcé de reconnaître un grand objet d'utilité publique.

88. Il sera alors permis de conclure, pour peu que l'on soit instruit du régime des Gaulois, que c'était là, 1.° le lieu des sacrifices; 2.° celui du culte; 3.° enfin celui des jugemens.

89. Je dis le lieu des jugemens: tous les auteurs s'accordent sur ce point, savoir que les Druïdes rendaient la justice dans les sanctuaires; qu'ils la rendaient non-seulement aux particuliers, mais qu'ils intervenaient même dans les querelles des peuples. Tel était en un mot leur pouvoir, qu'ils arrêtaient, quelquefois subitement, deux armées au moment du combat et sur le point de s'entre-détruire, ainsi que l'assure Diodore de Sicile. César nous instruit de plus que ceux qui n'obéissaient pas à leurs décrets, étaient frappés d'anathême, *sacrificiis interdicunt.... Ii Numero impiorum ac sceleratorum habentur* [1]. L'excommunication qui s'ensuivait, ne différait en rien par sa forme et par ces effets de celle que les papes, les prélats, lançaient jadis contre les rois, les princes et même les gouverneurs, ou comtes des provinces.

90. Je ne croirais pas me tromper, d'après les différences qu'elles présentent, en disant que les pierres d'Ep-Nell avaient pour objet un culte spécial, très-distinct de celui de Barlot, qu'elles servaient en outre à certains sacrifices dans des circonstances particulières, en un mot pour des

[1] César, *ibid.* lib. VI, pag. 217 de l'édition de Grævius.

actes de religion, soit de la part des individus, soit de la part des bourgades, soit de la part d'un canton; mais très-différens de ceux qui se pratiquaient aux pierres Jomathr. Le nom Ep-Nell résulte de deux mots celtiques, qui signifient *sans chef*, ce qui me porte à croire que le chef des Druides n'était pas obligé d'assister aux cérémonies, quoique l'un de ses inférieurs y fût tenu, ainsi que l'assure Diodore de Sicile : *Nec cuiquam sacrum facere absque philosopho fas est.*

91. Celles de Barlot, au contraire, étaient consacrées aux grandes solennités, pour les fêtes périodiques nationales, notamment pour celles des solstices et des équinoxes, pour les assemblées générales, *festis diebus et comitialibus*, comme le dit Florus [1]; toutes les fois que le peuple avait de grands intérêts à discuter, lorsqu'il fallait, par exemple, décider de la paix, de la guerre, consulter la Divinité, se la rendre propice, immoler des prisonniers de guerre, ou faire justice des malfaiteurs.

92. D'autre part, la position et la diversité de ces pierres entr'elles, l'enceinte presque circulaire qu'elles forment, me manifestent en chaque lieu un sanctuaire. Celles qui n'ont pas de bassin, m'annoncent qu'elles étaient occupées par les Bardes, dont l'office, selon Diodore de Sicile et Strabon, étaient de composer des hymnes en l'honneur de la Divinité et des héros de la nation, de les chanter dans les cérémonies publiques. Les

[1] Florus, lib. III, cap. X. — *Publicèque ejusdem generis habent instituta sacrificia.* César, *ibid.* lib. VI, cap. XVI.

plus hautes étaient destinées aux Druïdes chargés de présider à ces actes de religion, ainsi qu'il résulte d'un passage de César et d'un autre de Strabon [1]. Je vois enfin les augures, que d'autres nomment Eubages, disséminés sur les moins élevées, frapper les victimes au premier signal du chef des Druïdes, en recevoir le sang dans les bassins, examiner les mourans et tirer des présages de leurs mouvemens convulsifs, comme le dit Strabon, *ex ejus palpitatione ariolabantur.*

93. Observons que les noms de *jo-mathr* et de *bar lot* sont aussi composés chacun de deux mots celtiques; les deux premiers signifient blesser, couper et fouler aux pieds : ce qui me porte à croire que l'on insultait aux cadavres des victimes, comme chez les Albanois, au rapport de Pelloutier [2]; que peut-être même on accompagnait l'insulte d'imprécations. Les deux seconds indiquent tout-à-la-fois la punition du crime et l'espèce de sacrifice expiatoire qui se pratiquait sur cette montagne.

94. Malgré mon peu de confiance aux étymologies, je suis forcé de convenir que les noms propres celtiques sont très-communs dans cette partie du département de la Creuze; qu'il en existe même un grand nombre sans aucune altération; un plus grand nombre encore qui n'est défiguré que par ce qu'on les orthographie, ou

[1] César, *ibid.* lib. VI. — Strabon, *sacris semper aderant Druidæ.*

[2] Pelloutier, *ibid.* tom. II, pag. 247.

qu'on les prononce comme le français. Je dois ajouter que leur identité avec l'idiome du pays de Galles, est sur-tout très-frappante : c'est-là, ainsi que dans les cantons de Saint-Pol-de-Léon et de Morlaix, qu'on en trouve l'explication vraiment littérale, et cette explication est toujours conforme à la nature ou à l'usage des lieux. On ne peut donc pas dire qu'elle est inventée ou hasardée.

Il faut cependant convenir que le celtique n'est pas par-tout constamment identique ; de là des variétés sans nombre, et dont souvent on abuse ; de là ces différences qui se remarquent chez les écrivains qui ont cherché à nous le transmettre. On doit, ce me semble, le comparer à la langue française, que les seuls gens instruits parlent correctement ; qui dégénère à mesure que l'on s'éloigne de la capitale, et qui est par-tout corrompue dans la bouche du peuple. Ainsi les magistrats, les chefs, les capitaines de chaque cité, qui se réunissaient chaque année en assemblée générale, les Druïdes qui avaient pareillement la leur, tous, selon le témoignage de César ; usaient nécessairement des mêmes mots, des mêmes expressions ; et il le fallait ainsi, comme le remarquent Lacombe et Duclos, pour qu'ils pussent s'entendre. Les lieux de réunion étaient donc réellement ceux où cet idiome était dans toute sa pureté, par suite et spécialement, le pays des Carnutes, celui où on le parlait le mieux. Mais il prenait ensuite chez les 300 ou 400 nations qui se partageaient les Gaules, comme

aujourd'hui le français dans les départemens, une teinte particulière à chaque sol. Enfin, le jargon de la dernière classe de la cité n'était nulle part le langage des grands et des hommes puissans, qui néanmoins s'en servaient habituellement pour être compris, comme l'on se sert du patois pour le besoin familier. Cette explication calquée sur ce que l'on connaît, sur ce qui a toujours existé, peut éviter bien des débats, bien des discussions, et applanir bien des difficultés. Elle n'est même pas contraire à l'assertion de César qui, à la supposer exacte, a prétendu que chaque peuple différait des autres par sa langue, par ses établissemens, par ses lois. La langue, dont il parle, est évidemment celle du plus grand nombre, conséquemment le dialecte de chaque localité, celui de la partie la moins fortunée et la moins éclairée. Personne ne serait donc aujourd'hui fondé à soutenir que tel ou tel mot n'est point celtique, du *vrai celtique*, parce que l'on ne saurait indiquer, 1.° ceux qui sont de pure origine; 2.° ceux qui, dans les beaux jours, ont mérité la préférence; 3.° parce qu'il est impossible qu'ils n'aient point été altérés depuis tant de siècles et après tant de révolutions; 4.° et enfin par l'ignorance absolue où l'on est de la signification de plusieurs, notamment de ceux de *vass*, *vasso*, etc., etc.

95. Il n'est pas inutile de remarquer que la manière de sacrifier n'était pas la même chez tous les Celtes: *Alii*, dit César, *immani magnitudine simulacra habent quorum contexta viminibus membra vivis hominibus complent:*

quibus succensis circumventi flamma, exanimantur homines[1]. Il est évident que ce premier *alii* en attend un second, et qu'il y a une lacune dans le texte,

96. Diodore de Sicile[2] et Strabon, en rapportant d'autres manières de sacrifier, réparent la perte du passage : *Homines enim, sacris devoti, gladio tergum ferientes*, dit le dernier en parlant des augures. C'était cette sorte d'immolation, dont on faisait bien évidemment usage à Toull : c'est du moins celle dont les bassins, creusés dans les pierres jomathr et dep-nell, font très-certainement la preuve.

97. Ces bassins devenaient presqu'inutiles dans l'espèce que rapporte Diodore de Sicile ; elle consistait à enfoncer le couteau dans la région épigastrique de la victime ; mais en revanche les mouvemens convulsifs étaient beaucoup plus considérables, sur-tout si on atteignait le diaphragme, et favorisaient d'autant l'affreux charlatanisme des augures.

98. Les pierres elles-mêmes, qui offraient ces cavités, ne pouvaient être d'aucune utilité lorsqu'on brûlait les victimes. Les augures, en cette circonstance, avaient beaucoup moins à faire, puisqu'ils ne pouvaient les voir expirer. J'en conclus que les deux dernières manières de sacrifier n'étaient pas en usage dans la cité dont je parle.

99. Ce serait à coup sûr perdre son tems que

[1] César, *ibid.*

[2] Diodore de Sicile, liv. v.

de chercher à prouver cette immolation de victimes humaines. L'élévation de ces pierres sur lesquelles il était très-facile de monter, leur largeur telle que l'on pouvait très-aisément y agir et s'y mouvoir; ces creux enfin, si propres à recevoir le sang, n'en démontrent que trop l'horrible destination. Au surplus, Cicéron, César, Denis d'Halicarnasse, Diodore de Sicile, Tite-Live, Strabon, Lucain, Pomponius-Mela, Suétone, Pline, Tacite et tant d'autres en font mention. Il paraîtrait, d'après Lactance, que c'était spécialement à Hésus que l'on sacrifiait les prisonniers de guerre, et que tous les autres l'étaient à Theutates, à Tarannis ou à d'autres Divinités, soit inconnues, soit supposées. Mais il reste à décider si des hommes qui avaient une si haute idée de l'Être-Suprême, qui croyaient à l'immortalité de l'ame; et comme Macrobe [1], que tous les gens de bien, les bons citoyens avaient droit à une béatitude éternelle; qu'une punition sévère était au contraire réservée aux méchans, qui se livraient à l'astronomie, qui cherchaient à approfondir l'immensité de l'univers, la nature et l'essence de chaque chose, comme l'assure César [2], qui n'était pas leur partisan : il reste à décider, dis-je, si un tel peuple immolait d'autres victimes humaines, que ses ennemis ou des criminels; si ce n'était pas là, en un mot, le supplice et la punition exemplaire des grands coupables. Convenons, au surplus, que dans des tems

[1] Macrobe, *in Somn. Scip.* lib. 1, cap. VIII.
[2] César, *ibid.*

très-éloignés, l'homme abruti par l'ignorance, a été par-tout le même; que par-tout, comme l'assure Pline [1], on a égorgé son semblable pour honorer le Ciel ou l'appaiser. Je ne vois pas, au reste, une grande différence entre les sacrifices des Celtes et ceux qui se pratiquent maintenant dans le royaume de Bénin.

100. Les Gaulois, de même que les Hébreux, aimaient à sacrifier dans les forêts et sur les lieux élevés, ainsi qu'il résulte du concile de Nantes, déjà cité. Il est cependant vrai que tous les écrivains, sans en excepter Florus [2], ne parlent que des forêts. Il est également vrai que Pelloutier, qui fait mention des montagnes, n'établit son assertion que d'une manière très-vague, très-insignifiante, ou en donnant des exemples hors de l'Europe [3], tandis que les pierres de Barlot, et celles de Jarges sont l'objet d'autres Recherches qui en fournissent pour la Gaule chevelue la preuve matérielle la plus évidente, la plus incontestable. Si l'on en croit certains, le sang des victimes servait à l'aspersion des simulacres et des objets consacrés, à la purification des vivans et des morts, ainsi qu'il résulte du troisième canon du concile de Valence, que l'on suppose de l'an 374, et enfin à d'autres actes religieux. Ainsi les monumens, qui sont la véritable histoire des peuples anciens, réparent le coupable silence des hommes et attestent les faits. Je connais plusieurs de

[1] Pline, hist. nat. lib. xxx, cap. I.
[2] Florus, lib. III, cap. x.
[3] Pelloutier, tom. II, pag. 206.

ces monumens ; tous sont sur des montagnes, ou au moins sur des éminences dans les plaines : l'homme sauvage a cru se rapprocher par ce moyen du séjour de la Divinité.

101. Il paraît que les sacrifices humains se soutinrent long-tems dans les Gaules, soit publiquement, soit en secret ; et je ne puis me déterminer à croire avec Freret [1], qu'ils aient totalement cessés sous l'empire de Claude. On sait qu'Auguste les avaient interdits aux citoyens romains. Strabon en parle comme d'une coutume non abolie, malgré le commerce des deux nations [2]. Pomponius-Mela annonce que de son tems, c'est-à-dire, vers l'an 44 de l'ère vulgaire, il en restait encore des traces, *manent vestigia feritatis jam abolitae* [3]. Porphire, Eusèbe et Lactance prétendent qu'elle ne cessa que sous Adrien [4]. Florus, qui vivait environ 200 ans après Auguste, présente les Gaulois comme les plus cruels de tous les hommes, *immanissimi gentium Galli*, sans doute par cette raison. Prudence assure que l'on immolait encore des hommes sous Honorius [5]. Il faut l'avouer, les sup-

[1] Freret, mémoire de l'Acad. des Inscript. tom. XXIV, pag. 396 et suiv.

[2] Strabon, pag. 302.

[3] *Pomponius Mela, de situ orbis*, édition de Vossius, pag. 50.

[4] *Porphirius in fine libri de non edendis animalibus. Eusebe præparat.* Evang. lib. IV, cap. XV. — *Lactant. Div. Inst.* lib. I, cap. XXI.

[5] Florus, *Bell. Gall.* tom. I, pag. 342. — Prudentius, lib. XII, *Contra Symmachum.*

plices de Tibère n'eurent guère plus de succès que le décret du sénat, *ne homo immolaretur*, rendu l'an 657 de la fondation de Rome, au rapport de Pline le naturaliste [1]. D'après cela il serait difficile de prononcer sur l'époque où les pierres jo-mathr et d'ep-nell n'ont plus été d'aucun usage pour un si cruel objet. Mais on assurera sans crainte qu'elles devinrent inutiles à mesure que le gouvernement romain s'affermit, que sa religion, et enfin le culte chrétien prirent le dessus.

102. Ce que l'on vient de dire, fait naître beaucoup de réflexions. Il est évident que ces pierres servaient tout-à-la-fois d'autels et de bassins; qu'elles réunissaient conséquemment, au gré de ces sauvages, deux avantages importans et rares parmi eux. Il est également certain que Toull avait deux lieux différens pour ses actes de religion, l'un qui répondait au point du solstice d'été, l'autre à celui d'hiver; que de ces deux sanctuaires, l'un était dans un vallon, l'autre sur une montagne. De leur côté, ces monumens font preuve tout-à-la-fois, et de la présence d'un grand nombre de Druïdes et d'un chef-lieu de juridiction où l'on jugeait, condamnait et suppliciait les coupables. Ajoutons qu'ils démontrent en même-tems une religion très-suivie, un culte organisé en grand, des jugemens solennels et un grand concours de peuple. La multiplicité des bassins annonçerait sûrement la multitude des victimes, s'ils n'étaient réellement destinés qu'à recevoir le sang; et, dans cette sup-

[1] Pline, lib. xxx, cap. i.

position, ce ne serait que dans une capitale où elles pourraient être aussi nombreuses. Convenons donc que c'était la cité, je ne dirai pas d'un grand peuple, car son territoire ne parait pas avoir été très-vaste, mais d'un peuple laborieux, industrieux et très-religieux, en un mot, d'un peuple souverain. Il est certain que nulle part on ne trouve un pareil concours de puissance et de moyens. Gergoie et Alise, si célèbres dans l'histoire, n'offrent rien de semblable.

103. En voilà plus qu'il n'en faut, sans doute, pour me convaincre que Toull ne pouvait être une ville sans considération et du second ordre. Si l'on se rappelle ensuite que la Gaule était occupée par une infinité de peuples, que les Lemovices, loin de comprendre son territoire, ne pouvaient même y atteindre, il faudra nécessairement avouer sa souveraineté. Je ne dirai pas quand et comment elle l'a perdue. Je ne douterais pas que cette cité ne fût sous la protection, *in fide*, peut-être même dans la dépendance, *inter clientes*, de celle d'Autun, lors de l'entrée de César dans la Celtique. Ceci s'accorderait parfaitement avec ce que Tite-Live dit des Insubres [1].

104. Je passe à d'autres objets. Une bulle de Calixte II, de l'an 1120, donne aux chanoines réguliers d'Evaux, l'église de Saint-Martial de Toull : *ecclesiam Sancti Martialis de Castello Tulli*. Une autre bulle de 1158, du pape Adrien IV, renouvelle la même donation, *ecclesiam*

[1] Tite-Live, lib. v, cap. xxxiv.

Sancti Martialis, de Castello Tulli, cum pertinentiis suis. Le mot de *Castellum*, pris dans sa véritable acception, prouve que Toull avait un château fort dans le 12.e siècle et nous en avons découvert les ruines. Gergovia a eu aussi le sien, que l'on pouvait également nommer le château du centre ou de l'intérieur. Je considère comme ses fondemens ceux qui furent découverts en 1755, dont Pasumot fait mention[1]. Leur forme extérieure, leur épaisseur, les tuiles et les débris de tuiles de première origine qui les accompagnaient, annoncent une construction vraiment romaine, conséquemment postérieure au siége; et le séjour des vainqueurs des Gaules. Les médailles impériales, les peintures à fresque, les terris, etc., etc., ne peuvent jamais avoir appartenus aux Celtes. On ne saurait dire également que ce fussent là les restes du fameux temple de Wasso, qui réunissait en lui tout ce que la puissance et la magnificence des Romains pouvait réunir. Je ne doute pas de son existence dans cette ancienne capitale de la cité des Auvergnats, mais je soutiens qu'il n'a jamais été bâti dans l'endroit où l'on a fait des fouilles.

105. Il fallait qu'au tems de Charles VI, sur la fin du 14.e siècle, ce lieu méritât quelqu'attention; puisque les Anglais se donnèrent la peine d'y placer les trois lions en pierres qui s'y voient encore. Si l'on en croit Rapin Thoiras, dans son Histoire d'Angleterre, tom. II, p. 210, Richard I.er fut le premier roi d'Angleterre qui

[1] Pasumot, *loc. cit.* pag. 187 et 217.

prit trois lions dans ses armes. Il en avait d'abord fait mettre deux dans son écu, comme le rapporte Thibaudeau dans son Abrégé de l'Histoire du Poitou; il ajouta sans doute le troisième comme duc d'Aquitaine ou de Guyenne. On sait que celle-ci en portait un dans ses armoiries, ainsi qu'il résulte d'une médaille de Charles VII, de 1451.

106. Il est constant, qu'à dater de cette époque, il n'est plus question de *Castellum Tulli*. On voit, dans une reconnaissance du 12 mai 1421, figurer un *frater Guillemus Beraud prior prioratus de Tullo sive* de Toul. Les écrits postérieurs ne portent plus que *Tullum*, Toull ou Puy-de-Toull.

107. Au reste, la ruine de cette ville remonte très-haut, et, sans me répéter, sans en rappeler des traces vraiment celtiques, il suffirait à un naturaliste, pour en juger, de voir les différentes espèces de mousse, notamment la perelle, qui en couvre de toutes parts les débris, au point de les rendre méconnaissables. Il serait impossible de les distinguer de ceux des rochers des plus hautes montagnes du Puy-de-Dôme, du Cantal, etc. Si leurs paremens ne manifestaient bien évidemment la main de l'homme, et si on ne découvrait sur place les restes de murailles dont ils ont fait partie.

108. Un des propriétaires de Toull a fait enclaver dans le mur de sa maison, au-dessus de sa porte d'entrée, un bas-relief, trouvé sous les décombres, qui représente une tête humaine,

mais à peine reconnaissable tant elle a été mutilée.

109. Je ne sais à quelle époque on doit rapporter les six verres à boire, découvert dans une sorte de four, et qui ne différaient de ceux que le vulgaire nomme verres de Fougère, qu'en ce qu'ils étaient de couleur bleue très-foncée. Nous avons rencontré au pied de la montagne, sous les débris d'une espèce de fourneau, de gros morceaux de matières vitrifiées, très-rouges, de véritables scories, qui paraissent résulter du charbon de terre et offrir un mélange de fer et d'argile.

110. Le séjour des Romains dans les Gaules y est marqué, 1.° par quelques restes de tuiles à rebords qui se trouvent dans une terre près la porte du nord et sur l'emplacement du château; 2.° par des carreaux d'un tiers de mètre de largeur, sur trois décimètres d'épaisseur, dont un des appartemens de ce même château était pavé; 3.° par trois médailles de bronze, dont une de la colonie de Nîmes que j'ai vue, et deux autres de la grandeur d'écus de six livres, qui m'ont échappées; 4.° par les *amulae* qui se voyent dans le lieu des inhumations; 5.° par la moitié d'un *aquiminarium* que l'on vient de trouver sous un tas énorme de pierres, qui a tout au tour des sculptures, mais singulièrement altérées par le temps; 6.° et enfin par des restes d'édifices construits à la romaine.

111. J'ignore si l'on doit attribuer aux Celtes, aux Romains, ou à tous les deux, un monument qui me reste à décrire. Au nord de Toull

et à demi-heure de chemin des pierres Jomathr; sur le terrain de Gouby et les bords escarpés de la petite Creuze, se voyent les fondemens de deux tourelles éloignées de trente-deux mètres l'une de l'autre. Il existe autour de chacune un fossé taillé dans un roc vif et très-dur, et au-dessous de l'une d'elles une grotte d'environ un mètre d'ouverture, sur trois de longueur, deux de largeur, un de hauteur. Elle affecte une forme triangulaire et va en se rétrécissant du milieu à ses deux extrémités.

112. L'ensemble de ce monument est vulgairement connu sous le nom de Maison-des-Fées. Il est évident que l'architecture des édifices est Celtique, que la grotte appartient aussi à cette nation, ainsi que je l'ai déjà établi. Il est encore certain qu'il existait dans les Gaules des femmes druïdes; mais que certains relèguent dans l'île de Sayn, par corruption des Saints; tandis que d'autres leur attribuent, chez certains peuples, les horribles fonctions des augures [1]. Quoi qu'il en soit, il n'est pas moins prouvé que les Romains avaient aussi leurs prophètesses; il ne serait donc pas étonnant que celles-ci eussent remplacé les femmes druïdes, puisque leur religion, quoique moins pure dans sa croyance, remplaçait par-tout celle des Celtes. Au surplus *Gou-By* est encore un composé de deux mots celtiques qui signifient habitation de Jupiter : il se pourrait que ce fût au moins celle de ses prêtresses. Ce nom signifie aussi bouche de Jupiter,

1 Pelloutier, *ibid*, tom. II, pag. 247, 302.

et il serait pareillement très-possible qu'il existât en cette partie un oracle de ce dieu. D'ailleurs, ce n'est pas le seul endroit voisin de Toull où il habita des fées, je m'en suis expliqué ailleurs [1]. Il paraît qu'on en trouvait en plusieurs endroits des Gaules et même dans la Germanie, au rapport de Tacite, où on les considérait comme des divinités, *plerasque feminarum fatidicas, et augescente superstitione, arbitrantur deas* [2]; et de Dion Cassius, puisqu'elles empêchèrent Arioviste de livrer bataille à César avant la nouvelle lune [3]. Observons ici que *Velleda*, une des plus fameuses, habitait, comme les nôtres, une haute tour pour en imposer davantage [4].

113. Un ouvrier découvrit, il y a quelques années, dans la poussée d'une taupe, de petites pièces d'argent attachées ensemble par l'oxide; elles ne formaient qu'une seule masse oblongue. Elles étaient intrinsèquement de peu de valeur et se cassaient au moindre effort : il a été impossible de m'en procurer.

114. Toull, d'après la tradition, est une des premières villes des Gaules qui a adopté la religion chrétienne : ce qu'il y a de certain, c'est

[1] Mémoire contenant la description d'un sarcophage trouvé à bord *Saint-Georges*, pays de Combraille.

[2] Tacite, hist., lib. IV, n.° 61.

[3] *Cùm castra jam castris opposuissent, barbaris suæ mulieres, ex divinatione vaticinantes, interdixerunt ne prælium antè novam lunam committerent. Cassii Dionis*, hist. rom., lib. XXXVIII, cap. XLVIII.

[4] Tacite, hist. lib. IV, n.° 65.

la très-haute antiquité de ses croix de pierres, notamment de celle que l'on nomme la Croix Jacques. Son église est très-ancienne et tombe de vétusté, une partie n'existe déjà plus. On remarque sur une des poutres du clocher les lettres initiales d'une inscription que je transmets littéralement sans prétendre répondre de l'explication.

J B o g f v : 1907 : ie : 17 : may : f : M :

Elle me paraît appartenir au 14.e ou au 15.e siècle, temps où l'on faisait un mélange singulier du chiffre romain et du chiffre arabe, contenir le nom de l'ouvrier et la date de la confection de son ouvrage ; le 17 mai 1407. Ceux qui lisent les annales d'Aquitaine, par Jean Bouchet, imprimées à Poitiers en 1567, ne trouvent-ils pas dans les chiffres romains une autre singularité bien remarquable ? Le 9 est ici évidemment un 4 ou un 5. Dans l'origine, les chiffres arabes ne se figuraient pas comme aujourd'hui [1].

115. Il est temps d'examiner la ville qui fait l'objet de ces Recherches, sous un autre rapport. César, Guerre des Gaules, livre VII, nous apprend avec quelle rapidité les Gaulois se transmettaient les grandes nouvelles. *Nam, quae genabi oriente sole gesta essent, antè primam confectam vigiliam in finibus Arvernorum audita sunt.* Il ajoute qu'ils se les communiquaient

[1] Cette inscription a beaucoup de rapport avec celle que rapporte Lemoine, dans le Journal de Verdun du mois de février 1755, pag. 106.

de bouche en bouche : *Nam, ubi major atque illustrior incidit res, clamore per agros regionesque significant. Hunc alii deinceps excipiunt et proximis tradunt; ut tunc accidit.* N'en déplaise au conquérant, qui très-souvent a mal vu, ce mode de transmission me paraît tout à-la-fois incroyable et impraticable; tandis qu'il leur était si facile de s'avertir réciproquement, d'être même instruits très-promptement, par le moyen de signaux convenus, de ce qui leur importait le plus de savoir, comme le siège et la prise d'une ville, l'arrivée, la défaite ou la victoire de l'ennemi. Ils pouvaient très-facilement, en profitant des éminences, communiquer d'Orléans avec Bourges, de Bourges avec le *Gergovia Arvernorum* par Toull et le Puy-de-Dôme. Bourges, Toull et le Puy-de-Dôme se distinguent réciproquement à la seule vue.

116. Hirtius [1] assure que César mit des légions en quartier d'hiver *in Lemovicum fines, non longè ab arvenis, ne qua pars Galliae ab exercitu vacua esset.* J'avais d'abord cru que Toull était précisément l'endroit où il avait stationné ses légions. En effet, cette ville se trouvait assez bien placée, bien fortifiée; de sorte que les troupes romaines ne paraissaient pas devoir y éprouver le sort que celles de Sabinus et de Cota avaient essuyé ailleurs.

117. Mais un examen plus approfondi nous en a démontré l'erreur. 1.° Toull et son territoire n'ayant pu faire partie de celui des peuples

[1] Hirtius, *ibid.*

Lemovices, la garnison ne se serait pas trouvée à l'extrême frontière du Limousin, *in Lemovicum fines ;* 2.° Cette ville était beaucoup trop éloignée de l'Auvergne, le pays des Cambiovicenses étant par-tout entre deux, on n'aurait donc pu dire *non longè ab Arvernis ;* 3.° Parce qu'on ne découvre rien enfin, qui annonce le luxe et la magnificence des Romains. On sait de quelle manière ces conquérans du monde se distinguaient dans les lieux de leur choix. Nous en citons des preuves dans d'autres recherches.

118. Conséquemment, on serait encore moins fondé à y supposer un prétoire, quoique Toull semblât très-propre à le recevoir, d'après la haute idée que donne Cassiodore de ceux de la Campanie [1]. Ainsi celui de la table Théodosienne, qui devrait exister entre Limoges et Ahun, que d'Anville a successivement placé à Arenes et sur un plateau des environs, que l'abbé Belley fait tomber sur la droite du Torion, aux environs de la ci-devant abbaye de Grammont [2], ne serait pas mieux fixé, quand on admettrait une erreur, une transposition dans cette carte. Nous avons indiqué ailleurs, et nous pouvons dire avec certitude, l'endroit où ce prétoire a existé.

119. Je dois, en finissant, faire observer combien le chef-lieu de cité qui a fait l'objet de ces Recherches, son assiète, la nature de ses fortifications, la forme de plusieurs de ses édifices,

[1] Cassiodore, lib. XII, Var. epist. XXII.

[2] Belley, mémoire de l'Acad. des inscriptions, tom. XIX, pag. 715.

l'espèce de ses monumens religieux, accréditent les assertions des auteurs anciens sur les Celtes ; et, comme par réciprocité, combien les auteurs anciens nous éclairent sur la nation à laquelle ils ont appartenu.

120. Il est à désirer que ce lieu, qui peut procurer tant de découvertes, fournir matière à tant de conjectures, devenir l'objet de tant de méditations, de tant d'observations, soit profondément fouillé, longuement étudié, et scrupuleusement examiné. Je ne doute point qu'il ne dédommage amplement le laborieux antiquaire qui osera en faire l'entreprise, et qui aura le courage de l'exécuter.

On ne parviendra à connaître le site des anciens peuples, des anciennes cités, de tant de villes qui n'existent plus, que lorsqu'on aura une bonne topographie historique et descriptive de chaque partie de la France.

121. Disons-le avec courage : n'est-il pas bien étonnant que l'on aille au loin étudier l'antiquité, tandis que l'on néglige les objets de cette espèce qui se présentent journellement à nous, que l'on possède chez soi : des objets sur-tout d'autant plus curieux, qu'ils sont plus rares, et qu'ils sont peut-être uniques sur le globe. Où trouverait-on comme à Toull et à Jarges tant de monumens celtiques réunis, des figures de différens animaux, un autel et les simulacres de la divinité encore sur place, des signes nombreux de la croyance commune, des instrumens appropriés aux mystères, enfin toutes les preuves

de l'existence de deux cites gauloises très-voisines ?

Dans quels pays, si l'on en excepte l'Italie, découvrirait-on, comme à Néris, la manière de construire, de distribuer les appartemens, les aisances, les ustensiles et le luxe des anciens Romains ?

122. N'imitons pas ces Anglais qui multiplient les in-folio pour des monumens dès long-tems connus, mille fois décrits. De pareils ouvrages peuvent remplir nos bibliothèques, les surcharger; mais ils ne font rien à la science, ils n'augmentent point nos connaissances. Et nous Français, nous ne ferions pas connaître nos richesses, nous laisserions dans l'oubli des ouvrages qui vangent nos ancêtres, et des calomnies et des impostures de César, et des déclammations aussi fausses qu'insensées de tant d'historiens et de géographes anciens !

RECHERCHES
SUR LES RUINES ET LES MONUMENS
DE LA VILLE CELTIQUE DE TOULL,
DÉPARTEMENT DE LA CREUZE,

SECONDE PARTIE.

1. Nous nous sommes occupés, dans la première partie, à transmettre ce qu'un apperçu général nous avait d'abord fait découvrir; nous donnerons d'autres détails dans celle-ci.

2. Ce lieu est de toutes parts environné de monumens; le tems, qui détruit tout, les a respectés; et si le peuple, auquel on les doit, pouvait reparaître, il ne manquerait pas de faire valoir cet avantage sur les travaux de ses successeurs, sur-tout de ces fiers Romains qui lui avaient ravi sa liberté.

3. C'est sur-tout au sud-est, au sud-sud-est, au sud, au nord-nord-est et au nord-est, que ces restes de la plus haute antiquité, sont plus nombreux et plus remarquables.

4. On trouve, dans le communal du village de Lavaux, sur l'éminence et dans les champs environnans, des pierres énormes avec des cavités, telles que celles dont on a parlé dans le n.° 76

de la première partie. Ces cavités sont en général plus grandes et plus profondes que dans celles d'Ep-Nell : quelques-unes sont entières, d'autres ont été cassées. Il en est une qui a huit décimètres de longueur sur six de largeur et trois de profondeur. La plupart de ces pierres sont taillées en dos d'âne ; la crête, qui va d'une extrémité à l'autre, est quelquefois très-saillante. J'ignore si c'est là la forme de ceux que M. Siauve [1] appelle tombeaux en chevalet, tombeaux taillés en prisme triangulaire, et dont il doute qu'on eût adopté l'usage en France avant le 15.e siècle. Je pense bien que personne ne se permettra de pareilles assertions à l'égard de ceux qui font l'objet de ces Recherches.

5. Il existe, à gauche du sentier qui part de l'éminence dont on vient de parler, et tend au village du Mont, une pierre isolée représentant une sorte de quadrupède, sans doute un lion, la tête en est relevée, et regarde le midi.

6. Aux pierres de Lavaux succèdent celles du Champ-Boulo : elles sont deux, et diffèrent des précédentes, en ce qu'elles présentent une sorte de socle en forme de coquille, qui termine leur base. Cette coquille est double chez l'une d'elles. Elles en diffèrent encore en ce que les premières, moins celle du n.° 5, répondent au solstice d'hiver, tandis que celles-ci répondent au solstice d'été.

7. Succèdent ensuite les pierres parties au nombre de trois. L'une déborde à peine le ter-

[1] Siauve, pag. 46.

rain, porte une cavité et paraît être un accompagnement, une dépendance de la seconde. Les deux autres ont pour aspect, l'une les deux heures du soir, la dernière les dix heures du matin. La base de celle-ci est sur-tout remarquable par ses trous, ses cizelures, ses cannelures. Elle a, ainsi que sa compagne, plusieurs cavités qui vident dans une rigole commune, et cette rigole va jusqu'à terre.

8. Si l'on suit le sentier dont on a parlé, on arrive aux pierres d'Ep-Nell. Celle qui est élevée sur d'autres, et sous laquelle on passe, porte un très-ample bassin avec une gouttière très-large et bien creusée. Le petit ruisseau dont on a parlé dans la première partie, n.° 78, coule au-dessous d'elle.

9. Le lieu que l'on nomme la Courbine, est tout proche : les fondemens que l'on y découvre manifestent l'existence de plusieurs habitations; mais qui ne sauraient remonter aux tems des Celtes, ni même à celui du séjour des Romains.

10. De là, on arrive au bois de *Bedd-joun*, aujourd'hui Bedjun. Nous avons fait connaître la signification de ces mots celtiques, n.° 25 de la première partie. Les masures que l'on y voit, dont quelques-unes sont adhérentes aux tombeaux, la forme ronde et carrée des édifices, manifestent assez l'importance du lieu et sa destination. Les tuiles de première origine, que l'on y découvre, prouvent qu'il était encore en honneur sous les Romains : c'était là, sans doute, une des dernières retraites des premiers magistrats de la

cité. Là, comme dans les autres parties, les pierres sépulcrales offrent des différences très-sensibles. Les unes regardent le levant des équinoxes, les autres le midi, certaines les deux heures. Le plus grand nombre correspond aux solstices. Celles-ci sont isolées et éparses; celles-là forment des sortes de groupes où l'on remarque presque toujours un signe. Ce signe est un cône plus ou moins parfait, souvent tronqué. Un de ces tombeaux affecte la forme d'un volatil, peut-être d'un corbeau; on y observe une sorte de bec; un second a la tête aplatie comme celle de quelques reptiles ou de quelques poissons. Le socle en coquille, des rainures quelquefois profondes de quatre décimètres, qui se terminent par des gouttières qui vont jusqu'à terre, sont presque communs à tous.

11. Le plus considérable des monumens de cette partie, a sept mètres de long sur trois de large, deux et demi d'élévation, quinze et demi de circonférence. Il est bordé d'un cordon en coquille. Il n'a ni cavités, ni rainures, ni gouttières: il correspond au point du solstice d'hiver.

12. Les trois pierres du Bec se trouvent sur le chemin du mont à Toull. L'une regarde le levant des grands jours, les autres le midi. L'une de ces dernières, qui est la plus marquante, est portée sur deux autres: elle a trois cavités à sa partie latérale occidentale, dont deux vident successivement l'une dans l'autre, et offrent une véritable cascade. La première a une rainure à son bord supérieur; la seconde se termine par une

gouttière jusqu'à terre. Le support méridional a un cordon dans son milieu. La principale pierre a quatre mètres et demi de longueur, trois de largeur, et un mètre et demi d'épaisseur.

13. Au nord-nord-est de Toull sont les pierres jomathr, aujourd'hui jomathres, tant sur le penchant du mont Barlot que sur son plateau. Je les rapporte toutes à une quarantaine. Elles correspondent aux mêmes points du ciel que les précédentes; savoir, le plus grand nombre à l'équateur et au solstice d'hiver, et quelques-unes seulement au midi, très-peu aux deux heures du soir.

14. La première que l'on rencontre en arrivant de Toull, est presque carrée; sa surface du midi est cannelée : une rigole la traverse du sud au nord. On voit à sa partie supérieure une protubérance avec un cou haut de cinq décimètres et de trente-six de circonférence, qui se termine par une sorte de toque qui en a trente-neuf. On remarque à la partie qui répond aux quatre heures du soir dans les plus grands jours, une sorte de niche. Ce tombeau a trois mètres et demi de hauteur et vingt-un et demi de tour. Deux pierres plates le joignent du côté du nord.

15. La seconde, de quatre mètres d'élévation sur vingt et demi de circonférence, porte des cannelures au levant, et un bassin à chaque extrémité.

16. La troisième et la quatrième n'ont environ qu'un mètre et demi de hauteur sur quinze de tour. L'une d'elles montre les restes de plusieurs cavités qui ont été brisées.

17. La cinquième, parfaitement plate, a deux tiers de mètre d'épaisseur, trois mètres un tiers de longueur et trois de largeur.

18. La surface supérieure de la sixième est toute sillonnée de rainures. Elle est haute de deux mètres et demi, et en a 17 de tour. Elle est isolée de toutes les autres.

19. La septième pierre est la plus grosse des jomathres : elle a neuf mètres de hauteur sur trente-deux de circonférence. L'extrémité qui répond à l'équateur, est cannelée; il en est de même de sa partie inférieure et supérieure qui regarde le nord. Elle se termine en pointe, et est éloignée de soixante-dix-huit mètres du simulacre de la Divinité.

20. La huitième touche la précédente : elle a six mètres et demi d'élévation sur vingt-trois de tour.

21. La neuvième joint la huitième, et sépare la dixième de la onzième. Elle est haute de quatre mètres; elle en a autant de largeur, six de longueur. Elle porte cinq petites cavités qui communiquent à deux rigoles communes qui descendent jusqu'à terre.

22. La dixième offre une rainure de sa partie orientale à l'occidentale; plusieurs petites aboutissent à celle-ci. Deux bassins peu considérables, creusés au levant, se terminent par des espèces de cannelures. Elle a trois mètres deux tiers d'élévation.

23. La onzième a quinze mètres et un tiers de long, huit et demi de large, six et demi de hau-

teur. Sa surface supérieure présente six bassins, dont deux sont très-grands : l'un a vingt-six décimètres de longueur sur quinze de largeur et six de profondeur : ils communiquent ensemble par une rigole ; chacun d'eux a une gouttière qui vide à terre. Ce tombeau regarde le midi. C'est ici le lieu de rappeler qu'à Néris il s'est trouvé des tombeaux qui avaient cette même direction ; et M. Siauve parle d'un squelette trouvé dans la plaine de Monas, dont les pieds étaient tournés vers le midi, pag 66.

24. La douzième, de seize mètres de circonférence sur deux d'élévation, sert d'appui à une portion de la onzième.

25. La treizième a de contour seize mètres et trois de hauteur. Elle porte neuf petites cavités et deux très-grandes dans son milieu : chacune de ces dernières se décharge du côté opposé.

26. La suivante n'a que trois bassins : quatorze mètres un tiers de circonférence sur deux et un tiers d'élévation.

27. La quinzième, élevée au-dessus du sol de deux mètres un tiers, est en équilibre sur une autre. Elle a sept mètres et demi de longueur, quatre mètres un tiers de largeur et deux mètres et demi d'épaisseur. Elle répond à l'équinoxial, et est distante de quarante-trois mètres du simulacre de la Divinité. On en a parlé dans la 1.re partie, n.° 83. Strutt, pag. 152, les désigne sous le nom de pierres branlantes, en équilibre [1].

28. La seizième est contigue au support de la

[1] Strutt, Angleterre ancienne, pag. 144.

précédente, et présente quatre bassins, dont un est parfaitement rond.

29. On voit entre la douzième et la dix-huitième trois pierres en dos d'âne, peu élevées, presqu'enterrées, dont deux répondent à l'orient équinoxial, et la troisième au solstice d'hiver. L'une d'elles a une bordure très-marquée tout au tour. Nous les comprenons sous le nombre 17.

30. La dix-huitième, qui est à dix-neuf mètres de celle en équilibre, est sous-creusée à sa partie orientale : elle a vingt mètres de pourtour, sur trois d'élévation.

31. Le gros bout de la dix-neuvième répond, contre l'ordinaire, à l'orient; les pieds du défunt paraissent avoir été dirigés vers l'occident : ce qui nous rappelle l'inhumation de Charles-Martel, dont parle M. Siauve, d'après Lebeuf, pag. 64. La pierre tumulaire dont il s'agit, présente dix bassins, dont quatre vident à terre par la même gouttière. Elle en a trois au levant et deux au couchant, en cascade. Elle n'est distante que de deux mètres et demi de celle en équilibre. Elle a vingt-deux mètres de circonférence et deux de hauteur.

32. La vingtième, éloignée de quatre mètres de la dix-neuvième, se fait remarquer par une rigole dans toute sa longueur, par un bassin d'un mètre de large, sur deux de long, et quatre-vingt centimètres de profondeur. Elle a vingt-six mètres de tour, sur trois d'élévation. Une pierre appuyée sur elle semble destinée à en faciliter la montée.

33. La vingt-unième jusqu'à la vingt-quatrième inclusivement, et la vingt-sixième jusques et compris la trentième, sont en général peu élevées, et les plus voisines de l'autel dont on parlera. Elles varient entre elles par leur forme. Les unes sont en dos d'âne avec ou sans bassins. Il en est de plates. Certaines n'offrent qu'une seule rigole sans cavités. Leur hauteur varie depuis un mètre et tiers jusqu'à deux, leur circonférence depuis huit jusqu'à vingt-trois et demi. La moins considérable a deux tiers de mètre d'élévation, sur quatre et deux tiers de tour. Elle se distingue des autres par un rebord plat.

34. Je comprends sous le nombre 25 les débris de deux baquets qui sont sur place, et éloignés de vingt-trois mètres de la statue dont on fera mention. L'un de ces baquets, brisés en trois, avait seize décimètres de longueur, sur douze de largeur et quatre de profondeur. L'autre, d'une capacité beaucoup plus considérable, a été divisé en trop de parties pour pouvoir en indiquer les dimensions.

35. La trente-unième, distante de seize mètres et demi du simulacre, a neuf mètres et demi de circonférence, sur six de hauteur : la partie qui correspond à l'équateur est cannelée.

36. Je range sous le nombre 32, cinq tombeaux en dos d'âne, dont un seul porte un bassin. Entre les 27, 37 et 40.e il s'en trouve plusieurs de la même espèce, dont le point de regard est le même que celui de la précédente : une seule répond aux deux heures du soir.

37. Vient ensuite à cinquante-six mètres de distance de la septième, un groupe de tombeaux, dont le premier porte un bassin de quatorze décimètres et demi de longueur, sur dix de largeur, dont les bords ont été brisés. De ce tombeau on parvient par une sorte de rampe, sur un second de cinq mètres et tiers d'élévation, sur vingt-deux de contour. Il porte un bassin rond de cinq décimètres de profondeur, sur autant de diamètre, et des cannelures à sa partie méridionale.

Dans le même groupe, il s'en trouve un élevé sur d'autres qui le contiennent dans une situation perpendiculaire, il a d'élévation cinq mètres, sur neuf de longueur; ses cannelures répondent au nord-ouest.

Les moins volumineux sont en dos d'âne; tous correspondent à l'un ou à l'autre des solstices.

38. La trente-quatrième pierre, de neuf mètres de circonférence, présente une grosse tête et une longue queue. La tête est élevée de deux mètres.

39. Nous embrassons dans le nombre 35 tous les monumens qui ont la forme d'un cône tronqué, et pour socle une bordure en forme de coquille. Il en est qui ont jusqu'à seize mètres et demi de rondeur à leur base, sur un et demi d'élévation. Quelques-uns ont des cavités. Il en est trois qui se touchent et forment une sorte de groupe; l'un d'eux porte un bassin très-vaste et très-profond: ils sont éloignés de quatre-vingt-sept mètres de la statue.

40. La trente-sixième pierre présente une sorte de table de trente-six mètres de contour. Elle est exhaussée sur d'autres, et porte neuf bassins ; dont plusieurs ont été rompus, on voit encore les débris sur place.

41. Il existe aux pieds de la précédente un monument qui est comme la calotte de celui qui lui sert de support, il se termine par une sorte de bec. Tous les deux sont arrondis, et ont deux mètres d'élévation, sur huit de contour.

42. On rencontre ensuite une pierre tumulaire très-plate, qui offre deux cavités. Elle n'a de hauteur qu'un mètre et tiers, sur trente de circonférence.

43. La plus énorme des pierres plates existe à quatre-vingt-huit mètres du simulacre de la Divinité. Elle suit la direction et le penchant de la montagne, et ne porte que sur deux points. On découvre à sa partie postérieure et inférieure, les cales qui la soutiennent, la fixent sur place, et sans lesquelles elle coulerait, attendu la pente rapide du terrain. On reconnaît facilement dans son assiète, le travail et la puissance de nos ancêtres. Sa portion supérieure, élevée de trois mètres, répond à l'orient des équinoxes ; l'opposée n'est qu'à soixante-dix centimètres au-dessus du sol.

44. La 41.ᵉ se fait remarquer par une élévation conique, au-dessus d'une pierre plate qui suit l'obliquité de la montagne. Ce cône est environné d'une rainure. Ce tombeau est à vingt-trois mètres du précédent.

45. A deux mètres et demi et à douze mètres et demi de la 40.e, il est des monumens qui portent plusieurs bassins; un de ces monumens a une bordure. Il en existe dans le nombre qui sont plats et peu élevés de terre, dont quelques-uns ont été brisés, sans doute à raison de leurs cavités qui sont assez rares dans cette espèce.

46. On trouve sur le plateau de la montagne, pour ainsi dire au nord de toutes les pierres jomathres, les simulacres de la Divinité, et l'autel sur lequel ils reposent.

47. Au premier aspect on croit reconnaître dans la plus grande de ces représentations, cette figure de Vénus qui, au rapport de Tacite, Hist. lib. II, n.° 3, (pag. 134) se voyait au temple de Paphos, une sorte de pyramide terminée par un globe; mais, en y regardant de plus près, on s'aperçoit bientôt que le sauvage qui s'en est occupé a voulu faire une statue. On en reconnaît le cou, la tête, et même une sorte de face où l'on découvre une bouche et des yeux. Elle a quinze décimètres de hauteur, trente quatre de circonférence à sa base; son cou en a onze, et sa tête vingt-un. Son côté droit répond au devant de l'autel. Elle regarde la ville de Toull, sa protégée.

48. Sur le même autel à gauche, sur la même ligne et à deux décimètres et tiers de distance du premier, subsiste le second simulacre. C'est une pierre rougeâtre, étrangère au pays, ayant la forme d'un triangle isocelle. Le côté le moins long, mais le plus épais, lui sert de siége. Elle

a de hauteur dix décimètres, et va toujours en s'amincissant et en se rétrécissant de la base à l'extrémité.

49. L'autel est à fleur de terre; il a vingt-six décimètres de longueur de chaque côté du grand simulacre qui est au centre. Il est composé d'un rang de pierres bien taillées, bien alignées, dont la principale, celle du milieu, sur laquelle repose la statue, a douze décimètres de long sur neuf de large. Elle déborde toutes les autres de quelques centimètres, et forme un avancement, un entablement si l'on veut, que l'on peut considérer comme la principale partie, la partie sacrée de l'autel. Une excavation pratiquée tout le long de ce dernier, et qui n'est point encore complètement comblée, lui donnait une certaine élévation, et laissait au Pontife toute la liberté de ses mouvemens et de ses actions. Cet autel répondait au nord, comme ceux de nos jours répondent au couchant : c'est-à-dire, que le prêtre dans ses fonctions regardait le midi.

50. Le mont Barlot étant presqu'aussi élevé que l'était l'ancienne ville de Toull, il en résulte que les pierres jomathrès dominent tous les autres monumens sans exception. Tous ceux dont on va parler en sont au vrai une dépendance, quoique situés dans une commune voisine que l'on nomme Pradeaux.

51. Non loin des pierres jomathres, sur une autre éminence, on trouve celles de la *garde* ou de la *gareine*. Ce sont, comme les précédentes, des masses énormes qui diffèrent entr'elles par le

point du ciel auquel elles correspondent. Leur surface supérieure offre également une ou plusieurs cavités, souvent des petites vident dans une plus grande. Beaucoup de ces cavités existent en leur entier, quelques-unes ont été brisées.

52. Parmi ces tombeaux, il en est qui ont une forme pyramidale : on y découvre aussi des cypes ou colonnes arrondies, mais toujours plus grosses à leurs bases : quelques-unes ont un socle en coquille.

53. La pierre tumulaire la plus marquante, est fort large et presque carrée. Son bassin, de même forme, est des plus grands et des plus profonds ; il a seize décimètres de diamètre sur six de profondeur. Deux petits vident dans ce grand, et celui-ci à terre par une rigole.

54. Viennent ensuite les pierres du grand Combarnaud ; elles ne diffèrent en rien de celles de la Garde. On en voit de forme pyramidale, avec ou sans cannelures, en dos d'âne, en cône tronqué ou semblables à des tronçons de colonne, avec socle en coquille.

55. Les pierres louvrières sont au pied du mont Barlot. On en compte huit sur la même ligne et qui se touchent pour ainsi dire. Elles répondent par leur direction au solstice d'hiver ; celles des deux bouts sont les plus grosses. Toutes sont hautes, peu épaisses et en dos d'âne. La seconde qui est cannelée a quatre mètres d'élévation sur huit de longueur. Elles sont accompagnées, 1.° d'une pierre qui porte deux bassins qui vident l'un dans l'autre et se terminent par

une gouttière qui aboutit à terre; 2.° d'une autre en cône tronqué d'un mètre et demi d'élévation; 3.° et enfin d'une dernière qui présente un disque en forme de gâteau convexe, peu saillante hors de terre et qui a ceci de particulier, le bloc se trouvant entamé; on a effectué la rondeur en y substituant un morceau très-artistement adapté.

56. Le socle de celles qui sont isolées dans les environs, est en coquille, et l'une d'elles est entièrement cannelée; son élévation est d'environ un mètre et deux tiers. Le champ où se trouvent les pierres louvrières, a été clos d'un mur très-uni, construit sans mortier, en très-gros moellons; il avait un mètre et demi d'épaisseur. On en voit encore les restes.

57. A peu de distance des précédentes existent les pierres châlons, qui ont la même direction que les dernières. La plus considérable a vingt-neuf mètres de tour, douze de longueur et quatre de hauteur. Elle offre deux bassins sans rigoles ni déversoirs. Le plus considérable de ces bassins est rond, a quatorze décimètres de diamètre, sur huit de profondeur. Ce monument a des cannelures à ses extrémités. Celle qui répond à l'orient a une bordure en coquille, et l'opposée un mamelon pyramidal à sa surface supérieure.

58. Le chef-lieu de la commune de Pradeau a jadis possédé un monastère d'hommes qui remontait à une très-haute antiquité. On admire encore près du bourg, dans un champ appelé de la Croix, une hache de pierre qui a quatre mètres deux décimètres sur deux faces, trois

mètres quatre décimètres sur les deux autres, et un mètre et demi de profondeur.

59. Après avoir ainsi exposé, dans un assez grand détail, les monumens qui environnent la très-ancienne ville de Toull, il convient sans doute de présenter les réflexions auxquelles ils ont donné naissance.

60. D'abord il faut considérer qu'ici comme à Jarges, comme sur le mont Giraud, il est des pierres qui ont des bassins et des rigoles, d'autres qui n'ont que l'un ou l'autre, certaines enfin dont les surfaces sont très-unies et sans cavités. Elles varient également entr'elles par leur forme pyramidale, en cône tronqué, plate, en dos d'âne ou sous celle d'un disque; par le point du ciel auquel elles correspondent, par leur position à fleur du sol, ou leur élévation au-dessus, en ce qu'elles sont isolées ou groupées, sans supports ou portées sur d'autres, accompagnées ou non de signes, de pierres tumulaires inférieures qui semblent indiquer le maître et le serviteur, le seigneur et l'esclave, etc., etc.

61. Je n'ai pas besoin d'observer de rechef que leurs formes, leurs cannelures, leurs socles, leurs dégrossissement, etc., etc, démontrent amplement la main et le travail de l'homme; que ce sont évidemment, quant à la presque totalité, des tombeaux, dont sans doute plusieurs ont été consacrés aux grands hommes de la nation.

62. Mais si les uns sont relatifs aux honneurs funéraires, les autres dépendent évidemment du culte que les vivans rendaient à l'Eternel. Tous

les tombeaux, sans exception, concernent les premiers; l'autel et les simulacres appartiennent aux seconds. Il en résulte nécessairement que tous sont des monumens religieux.

63. On ne manquera pas de m'objecter que celui dont il a été question, n.° 27, paraît purement civil, même une sorte d'emblême de la justice, n.° 83 de la première partie. Mais on répondra 1.° que du manque de rigoles et de cavités, on ne saurait en rien conclure, puisque tous les tombeaux, notamment les plus anciens, n'en ont point; 2.° que la religion des Celtes était tellement identifiée avec leur gouvernement, que l'un était inséparable de l'autre; 3.° que si la cité avait ses princes, ses vergobrets, ses magistrats, elle avait aussi ses Druides, qui avaient la haute police, on pourrait même dire le pouvoir suprême d'exécution, puisqu'ils avaient le droit incontestable de récompenser et de punir, même de frapper d'anathême et de réduire à la nullité les premiers de la république, ainsi que l'atteste César [1] : sous le gouvernement même des Romains, ils avaient encore le pouvoir de soulever les Gaulois, ainsi que le dit Tacite, en parlant de la guerre de Civilis [2]; 4.° enfin, pourquoi le monument dont il s'agit, ne serait-il pas tout-à-la-fois l'indice, le signe d'un tribunal exempt de toute partialité, et le mausolée d'un grand homme qui se serait distingué comme juge.

[1] *De Bello Gallico*, lib. VI, pag. 225 et 226, Elzevir.

[2] Tacite, hist. lib. IV, n.° 54, pag. 479.

64. L'existence de ces figures d'animaux, que nous avons citées, offrent, de leur part, matière à de très-grandes difficultés. Ont-elles quelques rapports avec la métempsycose? Cela ne saurait être, puisque les philosophes de la nation n'admettaient que la transmigration de l'âme de l'homme dans le corps d'un autre homme : ce qui est très-différent de la doctrine de Pythagore. Ou ces figures sont-elles la preuve et le résultat de la religion de Mythras? Dans le premier cas, quel en serait le but? Comment croire dans le second qu'elles sont aussi récentes? Il faut se rappeler que ce culte ne fut connu à Rome que sous le premier consulat de Pompée, qu'il ne commença à y fleurir que sous Trajan, et qu'il n'y fut en honneur que sous Commode, comme l'a très-bien dit M. Dupuis [1]. Il faut donc convenir qu'il n'a pu parvenir dans les Gaules que sur la fin du 2.e siècle de l'ère vulgaire, ou lui accorder, dans cette partie, la préexistence sur Rome. Je me décide pour cette dernière opinion, dès que je suis certain que ce système religieux a pris naissance en Asie; dès que je vois des peuples de cette contrée s'établir dans les Gaules et y former une colonie; dès que Pline et Clément d'Alexandrie [2] me certifient la conformité de la religion des Perses avec celle de nos ancêtres. Nous dirons de plus, qu'il est impossible d'admettre

[1] Origine de tous les cultes, premiere partie du tom. IV, pag. 269.

[2] Pline, hist. nat. lib. XXX, cap. I. — Clément d'Alexandrie, *in Protrept.* pag. 43.

que les Gaulois, après deux siècles de séjour des Romains parmi eux, tems durant lequel les vainqueurs firent fleurir tous les arts, fussent encore assez sauvages pour offrir de pareilles représentations! Quoi! ces Gaulois, qui avaient pris Rome, subjugué la Grèce, la Macédoine, bâti plusieurs villes en Italie, comme le dit Justin [1], etc. etc.! cela n'est pas croyable! Pourquoi d'ailleurs ne voit-on rien de semblable à Janges et sur le mont Giraud? En supposant leur rapport avec le culte mythriaque, elles annonceraient tout-à-la-fois et la dignité et le caractère sacré des défunts : ce seraient des soldats, des lions, des lionnes, des corbeaux, etc. etc.; ce seraient, en un mot, autant de prêtres, de prêtresses, d'initiés de cette secte, avec les marques de leurs dignités, dont celle de lion était la première.

65. D'ailleurs, ces figures d'animaux n'ont-elles aucun trait, aucun rapport avec celles que les Germains tenaient dans leurs bois sacrés, et dont ils ne les tiraient que pour servir d'enseigne à la guerre [2]? car on ne saurait douter, après avoir lu attentivement Tacite, César lui-même, malgré sa négligence ou ses erreurs, que ces peuples n'eussent les mêmes divinités, la même croyance, et, pour ainsi dire, le même rit que les Gaulois. Leurs prêtres avaient un égal pouvoir et la haute police, ainsi qu'il résulte du

[1] Justin, hist. lib. xx, pag. 291 et 292.

[2] Tacite, hist. lib. IV, n.° 22, pag. 426, et *de German.* n.° 7, pag. 579.

même auteur [1]. Il suffit de dire enfin que ces nations se ressemblaient à bien des égards, et par les mœurs, et par les usages, comme l'assure Strabon, *et naturâ, et vitæ institutis gentes hae similes, et cognatae sunt inter se.* Au surplus, l'historien romain nous apprend, dans sa Germanie [2], que plusieurs peuples Gaulois s'étaient anciennement fixés dans ce pays, et il cite notamment les Boyens, qui s'établirent dans la partie qui en a reçu et maintenu le nom de Bohême. Ainsi, décrire des monumens celtiques, c'est donner l'histoire de ceux des Germains, et par suite de ceux de la Grande-Bretagne, puisque c'était par-tout la même religion. Disons que s'il est vrai, comme l'assure Justin, d'après Trogue Pompée, que les Phocéens aient civilisé les Gaulois, qu'ils leur aient appris à cultiver les champs, à fortifier les villes, etc. etc., *adeòque magnus et hominibus et rebus impositus est nitor, ut non Græcia in Galliam emigrasse, sed Gallia in Græciam translata videretur* [3]; on ne peut s'empêcher de conclure que la taille de la pierre, la sculpture elle-même, furent connues de cette nation, au moins quatre siècles avant celui d'Auguste, puisque la fondation de Marseille datait déjà de 600 ans, selon le comput d'Assuérus. D'ailleurs, comment se persuader que des peuples qui avaient su bâtir, et qui possédaient huit cents villes; qui avaient imaginé un genre de fortifi-

[1] Tacit. *de German.* n.° 7, pag. 579.
[2] *Idem. ibid.* n.° 28, pag. 602.
[3] Justin, *ibid.* lib. XLIII, cap. IV, pag. 493.

cation à l'épreuve du bélier et du feu, lequel aurait certainement fait honneur aux Romains s'ils en avaient été les inventeurs, qui se servaient familièrement et de la langue et des caractères grecs, fussent si ignorans de tous les arts, et tellement brutes lors de la conquête de César ?

66. On peut bien croire que les pierres plates, élevées au plus d'un mètre ou d'un mètre et demi, et voisines de l'autel, ont servi à l'immolation des victimes, leurs bassins à en recevoir le sang ; mais comment concevoir que tous les autres monumens aient eu le même usage. Il faut donc admettre ici comme à Jarges, des absoutes, des purifications, des lustrations. Le culte de Mythras pouvait y avoir donné lieu, et nous renvoyons à ce que nous avons dit à cet égard dans nos Recherches sur les monumens celtiques de quelques cantons de l'Allier.

67. Remarquons ici, comme nous l'avons fait dans les mêmes Recherches, que les bassins ont été également brisés, et sans doute par le même motif et par des mains qui avaient certainement le même intérêt.

68. Remarquons encore que la forme de l'autel et le placement des simulacres qui en occupent toute la largeur, démontrent qu'il n'a jamais servi à l'immolation des victimes.

69. Si l'on examine avec attention les signes, tant sous forme de disque que sous celui de cône tronqué, ou de tronçon de colonne, on demeure bientôt convaincu qu'ils étaient, pour nos ancêtres, ce que sont d'autres instrumens pour des

sectes modernes ; un symbole de la religion.

70. Quant à cette forme pyramidale qu'affecte une grande partie des tombeaux, elle ne paraît qu'une imitation de la flamme qui se termine de cette manière, et à laquelle, dès les tems les plus reculés, on s'est plu à comparer notre ame, ou une sorte d'image des rayons convergents du soleil et des autres astres.

Remarquons d'abord que le feu était grandement en honneur chez les anciens Gaulois, comme le dit dom Bouquet [1]; observons ensuite que ce n'était pas sans de grands motifs, qu'ils donnaient la forme conique à leurs monumens religieux. Les tombelles qui existent en France, celles d'Angleterre, d'après Strutt, qui les nomme *barrows* ordinaires ; les sépultures des grands chez les Danois, au rapport Ol. Wormius, se terminent par-tout de cette manière. Il en était de même de ce temple dont parle Sulpice-Sévère, *moles turrita in conum sublime procedens* [2]. Nos clochers ne me paraissent pas avoir d'autre origine; l'invention des cloches les utilisa ensuite d'une autre manière.

71. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit ailleurs sur la divergence des opinions religieuses de nos ancêtres, sur la moralité qui découlait de leurs diverses pratiques, sur les changemens que le tems et les circonstances ont apportés dans leur culte : changemens qu'il ne faut pas confondre avec ceux dont parle Martin

[1] Martin Bouquet, religion des Gaulois, tom. 1, p. 62.

[2] *Sulpic. Severi, dialogus tertius*, pag 310.

Bouquet [1]. Il suffira d'exposer que les différens points du ciel vers lesquels la très-grande majorité dirigeait ses tombeaux, étant ceux où le soleil fixe sur notre horizon sa plus longue et sa plus courte carrière, et ceux où il divise en deux parts égales le jour et la nuit, il ne faut pas s'étonner, dis-je, si les équinoxes et les solstices étaient, pour les Gaulois, des jours de fêtes les plus solennelles. On célébrait encore les solstices dans le septième siècle; on faisait encore alors des lustrations; on jurait par le soleil qu'on qualifiait de Seigneur, et par la lune qu'on appelait Dame, ainsi que nous l'apprend St. Eloi [2]. Il faut avouer enfin que nous ne connaissons encore ni l'objet, ni l'intention de ceux dont les pierres tumulaires répondent aux deux heures du soir.

72. Quant à la bache de Pradeau, n.° 58, nous la rapportons à ces tems où l'on administrait le baptême par immersion : ce qui se pratiquait encore au commencement du septième siècle, ainsi que le remarque M. Siauve [3]. Sa capacité et le nom du champ, nous autorisent à l'affirmer. Il est à croire qu'elle existait dans un oratoire construit sur le lieu où elle se voit encore.

73. Nous devons dire que les baquets, les bassins ou cavités, les rigoles, rainures ou gouttières sont, en général, beaucoup moins spacieux, beaucoup moins profonds; que les socles en coquille

[1] Martin Bouquet, *ibid.* pag. 134.

[2] *Éligidius, de rectitudine catholic. conservat.* imprimé avec les ouvrages de Saint-Augustin.

[3] Siauve, *ibid.* pag. 246.

sont aussi plus rares et moins bien exprimés dans les monumens de Toull que dans ceux de Giraud et de Jarges. On trouve même dans ce dernier, des pierres qui annoncent une grande perfection dans la taille, et qui ne sauraient appartenir à des peuples grossiers, aussi ignorans que sauvages, tels en un mot que Caylus nous représente les Celtes [1].

74. Il faut ajouter que si l'on voit à Toull des figures d'animaux qui peuvent rappeler le culte mythriaque, on ne rencontre rien qui ait rapport à la prédication et au baptême de cette ancienne religion ; tandis que le contraire se trouve à Jarges, où il n'existe aucune espèce de représentation.

75. Mais ce qui est plus digne de remarque, ce sont les simulacres et l'autel qui distinguent les monumens des peuples dont je parle, de tous ceux qui nous sont connus, sur-tout de ceux qui nous sont parvenus.

76. Ces deux représentations nous ramènent forcément à l'idée d'une Divinité supérieure et d'une Divinité subalterne : à moins que l'on ne veuille considérer le triangle comme le signe, la marque de la puissance divine, ainsi que l'adoptaient les plus anciens peuples, et que nos fouilles nous en ont convaincu ; ou comme l'emblême de la justice, de l'humanité ou du complément de la création, etc., etc. Valerian assure, d'après Psellus, que le triangle isocelle manifeste surtout l'insuffisance de notre raison, et combien il

[1] Caylus, recueil d'antiquités, tom. IV, pag. 357.

s'en faut qu'elle soit propre à tout concevoir [1].
Dans ce dernier sens, cette figure aurait un caractère vraiment sacré, et manifesterait la haute sagesse de nos pères.

77. Martin Bouquet fixe au tems de César, l'époque où les Gaulois ont commencé à avoir des statues [2]; d'autres, avec Lucain, vers le milieu du premier siècle de l'ère vulgaire. Mais, ou le poëte parlait de ce qu'il ne connaissait point, ou il faut dire avec Montanus [3], qu'il n'a décrit que ce qui avait existé avant l'entrée des Phocéens dans les Gaules; que jusqu'alors, il est vrai, les Celtes, les Espagnols, les Bretons, les Germains, etc., n'avaient eu ni temples, ni simulacres, que leur système religieux était parfaitement uniforme; mais qu'à cette époque il éprouva un grand changement. Il suffit, en outre, de savoir que César, lors de ses conquêtes, trouva plusieurs statues [4]. Elles existaient donc avant lui, à plus forte raison avant Lucain. Cette conséquence ne me paraît susceptible d'aucune contradiction. Au reste, disons-le franchement, la grossièreté de la statue de Barlot, sa situation en plein air, au milieu des tombeaux, son entourage de pierres propres aux sacrifices, font ample-

[1] *Indicat rationis modulum contractiorem esse; ac perinde multa effugere quæ percipi non possint. Hieroglyphica*, lib. xi, pag. 592 v.°

[2] Martin Bouquet, *loc. cit.*

[3] Montanus, dans ses notes sur César, *de Bello Gallico*, lib. vi, pag. 252.

[4] César, *ibid.* lib. vi, pag. 252.

ment la preuve de sa haute antiquité, et nous ne répéterons point ce que nous avons déjà dit, n.os 64 et 65.

78. Les Gaulois travaillaient donc aussi la pierre, très-grossièrement à la vérité ; mais enfin ils la travaillaient dès les tems les plus reculés, et pour le moins tout aussi bien que les Anglais du quatorzième siècle, si l'on en juge par les lions qu'ils ont laissés à Chambon et autres villes par eux conquises. Peut-être ne leur manquait-il que des instrumens et des modèles. La figure humaine en bas-relief, placée au-dessus de la porte du principal propriétaire de Toull, a été trouvée sous d'immenses décombres, et paraît fort ancienne.

79. L'autel n'a rien de commun avec les nôtres que son élévation : il en diffère par son énorme longueur, par son peu de largeur, par l'avancement d'une portion du centre, et par sa position entre le midi et le nord. On peut de là tirer des inductions sur l'objet de leurs hommages, de leur vénération, et des conséquences sur leur morale.

80. Il est inutile d'observer que les tombeaux les plus voisins de l'autel n'excèdent point la hauteur du sol ; nous avons dit qu'il en était de même de ceux qui se voyaient dans l'intérieur du sanctuaire du mont Giraud. On doit l'attribuer tout-à-la-fois, et au respect dû à la Divinité, et à l'humilité des défunts. Il est certains sentimens religieux qui sont communs à tous les tems et à tous les pays.

81. Il n'est pas indifférent de savoir que tous

les monumens, dont on vient de parler, servent de retraites à des lapins et autres animaux ; ce qui prouve qu'ils n'ont aucun rapport, aucune adhérence avec le rocher qui forme la masse de la montagne, et qu'ils ont été originairement placés sur la couche de terre qui le recouvre. Nous avons dit ailleurs que l'on pourrait, en fouillant de pareils tombeaux, trouver des choses au moins curieuses par leur antiquité. Un passage de Valère-Maxime [1] nous porterait même à croire que l'on y rencontrerait des monnaies ; car à quoi aurait servi de se les donner réciproquement entre parens et voisins, si on ne les avait déposées à côté du défunt ou de ses cendres, et mises pour ainsi dire à sa disposition. César nous apprend que les funérailles des Gaulois étaient aussi magnifiques et aussi somptueuses qu'elles pouvaient l'être chez un tel peuple [2]. Les anciens jetaient dans le feu ou inhumaient avec le mort ce qu'il avait le plus chéri de son vivant ; des matières d'or et d'argent, des morceaux de différentes mines : nous avons fait connaître l'échantillon qui a été découvert sous l'une des pierres de Karnac. Je remarque, à l'occasion des morceaux de mine, que les Romains en agissaient de même dans les fondemens de leurs édifices publics, notamment lorsqu'on posa la première pierre pour le rétablissement du Capitole [3].

[1] *Valerii Maxim.* lib. II, cap. VI, n.° 10, pag. 125.

[2] César, *ibid.* lib. VI, pag. 237.

[3] Tacite, hist. lib. IV, n.° 53, pag. 477.

82. Peu satisfait des doutes répandus dans la première partie, convaincu d'ailleurs qu'elle laissait beaucoup à désirer, que l'on ne peut s'éclairer que par les faits, et que l'on parvient souvent à la vérité en se bornant à les consulter, nous nous sommes de rechef transportés à Toull en frimaire, en germinal, en fructidor de l'an XI; nous y avons chaque fois séjourné plusieurs jours. Voici ce qu'un très-long examen et les travaux des maçons et autres ouvriers que nous avons employés nous ont fait découvrir :

83. Les second et troisième murs de circonférence les plus extérieurs, que j'ai nommés le second et le troisième rempart, étaient peu élevés et décidément bâtis en pierres sèches, mais de grosseurs énormes. Le troisième, le plus interne, était lié avec de la glaise jaune gâchée, et telle qu'elle se trouve sur place.

84. Cette dernière muraille était construite par assises de même hauteur, chaque pierre affectant la forme carrée à la manière romaine. Nous avons parlé ailleurs de la grandeur de celles qui terminaient la muraille, qui en embrassaient toute l'épaisseur, qui en formaient en un mot la couverte et les deux paremens. Chaque porte de ville était flanquée de deux tours.

85. Plusieurs rangs de cases, bâties de la même manière, mais en plus petites pierres, qui se pressaient pour ainsi dire les unes sur les autres, étaient adossées à ce mur. Nous les considérons comme le logement des soldats, qui, ainsi placés, se trouvaient sur-le-champ à leur poste; empê-

chaient toute surprise, et pouvaient facilement, au premier signal, arriver sur l'ennemi.

86. La construction de la plupart des habitations de l'intérieur était bien différente et vraiment celtique; c'est-à-dire qu'elles étaient rondes, construites à pierres mêlées, sans choix, sans égard pour leur hauteur, et sans mortier.

87. La couverture des unes et des autres était décidément en chaume, puisqu'on ne trouve des débris de tuile que sur les deux endroits que j'ai cités dans la premiere partie. Il est à remarquer que ces débris indiquent tous des tuiles romaines de première origine.

88. Le déblai de la tour et des restes du château du centre, nous a également démontré qu'ils étaient de construction romaine. Les pierres, qui toutes ont été travaillées, ont de quatorze à seize centimètres en carré, et forment conséquemment des assises de même hauteur, et une muraille très-unie. Le mortier de chaux fut d'abord le seul employé jusqu'à la hauteur d'environ trois mètres, à partir des fondemens; le surplus fut construit en mortier bâtard, c'est-à-dire que l'on a mêlé de la glaise à celui de chaux. L'éloignement des lieux où se trouve cette dernière, en explique la cause et la nécessité.

89. Il en est de même de l'édifice à double enceinte, qui servait à-la-fois de forteresse et de temple. N'ayant découvert aucun débris de tuiles dans ses décombres, nous croyons qu'il était, comme tous ceux des Celtes, ouvert par le haut; et nous assurons que, comme ceux de Wasso dans

le département du Puy-de-Dôme, et de Néris dans l'Allier, il était de forme celtique et de construction romaine.

90. De ce mélange vraiment curieux de celtique et de romain, nous devons conclure que Toull, d'abord ville celtique, devint ville romaine après sa prise. Il est certain que les conquérans s'établirent de suite dans tous les chefs-lieux de cités, ci-devant fortifiés par les Gaulois; Gergoie, jadis *Gergovia*, *Alise*, maintenant Ste.-Reine, *Arve*, *le Puy dissolu*, *uxellodunum* et tant d'autres en fournissent la preuve : on peut dire ici que les relations et les descriptions sont, en général, parfaitement d'accord avec l'inspection des lieux, et que le tout est amplement confirmé par les fouilles du terrain. Ces fouilles procurent souvent à-la-fois et des médailles gauloises et des médailles impériales. Audigier nous apprend que celles que l'on découvre à *Gergovia*, ont presque toujours l'empreinte de l'Hercule gaulois et de quelques animaux, avec des lettres celtiques[1].

91. On ne saurait mettre en doute si la ville dont je parle a été occupée par les Romains. Leur manière de construire des murailles, de se fortifier, de caserner leurs soldats tout autour des remparts, comme ils les logeaient aux pieds des levées dans les camps en rase campagne, tant d'autres choses enfin, dont on a fait mention dans la première partie, donnent la preuve la plus complète de leur séjour à Toull, qui de-

[1] Auduzier ou Audigier, projet de l'histoire d'Auvergne, tom. IV, pag. 142.

vint alors une place forte de cette nation. Ils ne s'occupèrent pas de l'embellir, comme ils firent en tant d'autres lieux mieux favorisés de la nature et sous un ciel plus doux ; mais de le fortifier et d'en faire un poste pour ainsi dire imprenable. Ceci explique ce que nous avons dit, n.° 117 de la première partie.

92. D'autre part, on ne peut s'empêcher de prononcer que ce même lieu fût une ville celtique, lorsqu'on considère sa situation sur le sommet d'une haute montagne, ses souterrains qui justifient l'assertion de César [1], la forme des maisons de ses habitans, leur manière d'en construire les murs, leur temple à double enceinte, etc., etc.

93. Je ne veux d'autre preuve que ce chef-lieu de cité ait d'abord été assiégé et pris par les Romains, que ce que dit Festus (*Breviarium* pag. 480), *decem annis Gallias et Britannias tributarias fecit*, en parlant de César, que ce que rapportent Appien, Joseph et Plutarque [2], de la conquête des Gaules. D'ailleurs, comment cette ville aurait-elle échappée au sort de ces huit cents, qui furent la proie du vainqueur. J'ajoute que les camps de Montebras et d'Entraigues, qui ne sont qu'à demi-myriamètre de Toull, n'ont pu servir dans leur origine qu'à contenir les Cambiovicenses et autres voisins, à relever et à soutenir en même tems les troupes occupées au

[1] César, *de Bello Gallico*, lib. III et VII.

[2] *Voyez* la note 71, de nos recherches sur les peuples Cambiovicenses.

siége : la tradition orale assure ce dernier fait ; et je la soutiens exacte à cet égard. Il est évident que ces camps devenaient inutiles après la prise de la forteresse, qui était très-en état de contenir les peuples environnans, à moins que l'on ne veuille supposer la nécessité de tous, attendu la multitude de ces peuples et leur impatience du joug.

94. Ces camps, qui méritent des recherches particulières, où l'on a trouvé les mêmes ustensiles de cuisine des soldats que dans celui de Néris, sont évidemment l'ouvrage des légions. Ils étaient à demeure, et l'on distingue encore les emplacemens où les militaires se baraquaient pendant l'hiver, ainsi que leurs travaux énormes de circonvallation et de fortification. Ils sont tels ces travaux, qu'ils ont résisté jusqu'à ce jour à l'avidité des cultivateurs. A la vérité, une partie du grand camp a été comblée et nivelée ; mais les deux tiers au moins restent en leur entier. On y reconnait la porte prétorienne ; et les tours en bois dont elle a été fortifiée, se manifestent par de très-hautes éminences en terre. Il en est de même de deux autres parties que je considère comme les ailes du camp.

95. Ce que nous venons de dire suppose un premier siége par les Romains, suivi d'un établissement militaire et d'ouvrages pour s'y soutenir ; mais cette ville, sans doute après avoir été accrue, embellie et mieux fortifiée, a été ensuite évidemment saccagée, ruinée de fond en comble, n.° 52 de la première partie. Ses im-

menses décombres le manifestent à tous les yeux. A qui donc imputer cette horrible destruction ? à quelle époque la fixer ?

96. Nous avons répondu à ces questions dans nos recherches sur les ruines de quelques villes de l'ancien Berry, n.os 52, 53, 85, 86, 87 ; l'œuvre fait connaître l'ouvrier. Il suffit d'entendre le député des Tinctères, lors de la révolte de Civilis, pour se convaincre des auteurs. Il disait à ceux de Cologne : *Sed ut amicitia societasque nostra in aeternum rata sint, postulamus à vobis, muros coloniae, munimenta servitii detrahatis. Etiam fera animalia, si clausa teneas, virtutis obliviscuntur* [1]. Ajoutez avec Tacite, que les Germains n'avaient point de villes, et que c'était selon eux avilir les dieux que de les renfermer entre des murailles, *cohibere parietibus Deos* [2]. D'après une telle doctrine ils devaient renverser toutes les places fortes et tous les temples, et aussi l'exécutaient-ils parfaitement. On ne peut s'étonner que du tems et de la patience qu'ils ont mis à détruire Toull si complètement.

97. De son côté, l'épée dont on parlera manifeste encore les destructeurs ; certes elle appartenait aux assaillans, puisqu'elle s'est trouvée en dehors de la troisième muraille et sous ses ruines. C'est là nécessairement que se sont donnés les premiers coups, que se sont faites les premières attaques. L'épée des Germains était courte, *breves gladii*, dit Tacite, *de German.* [2]

[1] Tacite, hist. lib. IV, n.° 64.

[2] *Idem. de German.* n.° 9 et 16.

n.° 43. Ils frappaient d'estoc, et les Gaulois de taille : ceux-ci portaient de véritables sabres.

98. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit ailleurs, sur les routes que tinrent les barbares pour parvenir à Toull. Nous nous contenterons d'ajouter qu'il était de leur très-grand intérêt de se rendre maîtres d'une forteresse qui dominait et défendait une grande étendue de pays, qui pouvait facilement être ravitaillée et la garnison promptement secourue par deux camps très-voisins. C'était, en un mot, pour cette époque, une des plus fortes places de l'intérieur des Gaules. Il est à croire qu'elle ne succomba qu'à raison des guerres civiles que Constance II eut à soutenir. La nécessité le força probablement à dégarnir de troupes cette partie des Gaules : peut-être se persuada-t-il que manquant de voies militaires, qu'étant d'ailleurs couverte de forêts, de halliers, et n'offrant qu'un sol très-stérile, elle serait loin d'exciter l'avidité des Germains.

99. Ainsi nous conclurons, comme nous l'avons fait dans nos Recherches sur les ruines de quelques villes du Berry, que le saccagement de Toull a eu lieu de l'an 354 à l'an 357 ; c'est-à-dire, en ce moment où les diverses nations de la Germanie inondaient l'Auxerrois, le Sénonois, le Berry, l'Autunois et le Lyonnois. Cette place fut, sur ce point, le terme de leurs ravages, ainsi qu'on l'a déjà dit. Néris et plusieurs autres lieux, bâtis ou embellis par les Romains, sauvèrent toute la partie de l'Aquitaine

qui bientôt devint gothique. Ils abandonnèrent un pays ingrat pour se jeter sur de plus fortunés, où ils pouvaient faire un butin immense : ils se portèrent ensuite successivement, toujours en suivant les voies militaires, jusqu'à Autun, où Julien arrêta enfin leurs courses.

100. Nos fouilles nous ont en outre procuré :

1.° Un débris de verre à vître, verd et fort épais, trouvé dans des ruines hors la ville, près du chemin de Toull à la Mazère : il s'écaille et se lève à lames, bien différent en cela de celui qui a été tiré du fond d'un puits à Néris ;

2.° Un autre débris de verre plat, épais de trois millimètres et demi, du plus beau bleu céleste, avec des fleurs et dessins gravés dans sa substance [1], décombré dans la tour du château du Centre ;

3.° Le couvercle d'un petit vase en verre sans couleur, découvert dans la même tour ; son rebord forme un bourlet, qui, ainsi que le bouton qui sert à le saisir, est creux dans son intérieur ;

4.° Un godet de *terra campana ;*

5.° Des morceaux de très-grands vases de terre, fort épais, dont le centre est noir, la couverte d'un rouge pâle et assez grossière.

6.° Les fragmens d'une autre poterie plus fine, tout aussi épaisse que la précédente, mais d'un rouge plus vif : c'est évidemment une dégénération de celle de *terra campana ;*

[1] Pline, hist. nat. lib. XXXVI, cap. XXVI, dit, en parlant du verre, *Tingitur, et aliud flatu figuratur, aliud torno teritur.*

7.° Une épée très-aigue, à deux tranchans, dont la lame a cinquante-deux centimètres de long sur trente-deux millimètres de large à sa base; sa poignée et sa garde sont en fer : cette dernière est recourbée. Cette épée, a été découverte, ainsi qu'on la dit n.° 96, vis-à-vis le temple;

8.° Une clé de quatorze centimètres de longueur, rencontrée dans la tour citée 2.°

9.° Enfin dans les immenses ruines sur le chemin de Toull à la Mazère, plusieurs pierres fort longues qui paraissent avoir servi de linteaux, et où l'on voit quelques restes de barres de fer qui y ont été scellées avec du plomb.

101. Je ne parle pas d'une argile très-blanche, très-douce au toucher, dont on se sert pour la maçonnerie, qui en impose pour de la chaux, et qui pourrait servir à la confection de la faïance et de la porcelaine. Les crépis que l'on en fait sont très-luisans, attendu la quantité de mica argenté qu'elle contient, et paraissent rappeler ceux des Germains dont parle Tacite, *de German.*, n.° 16. Cette argile est sous un léger banc de glaise jaune, et se tire des communaux du village de la Boissate, aux pieds de la montagne de Toull, et du communal du village des Maisons.

102. Enfin on rencontre au centre de l'ancienne ville de Toull, sous une couche de cette même glaise jaunâtre dont on a parlé, un banc de sable très-blanc, très-épais, et pour ainsi dire mouvant.

RECHERCHES

Sur les premiers ouvrages de tuilerie et de briqueterie, pendant le séjour des Romains dans les Gaules; leur emploi et leur dégénération.

1. Les Gaulois, sans être aussi sauvages, aussi ignorans que les Germains, dont parle Tacite, n'avaient cependant, avant la conquête de César, aucune connaissance de plusieurs arts très-utiles.

2. Parmi ceux dont les Romains enrichirent cette nation, on doit compter l'art du tuilier : ils ne connaissaient auparavant, ainsi que l'attestent César et Diodore de Sicile, que les couvertures en chaume. Les ruines des anciennes cités de ce peuple confirment cette vérité : on ne trouve aucun débris de tuile, brique ou carreau à Gergoie, Alise, Toull, l'ou petch d'essolou, *uxellodunum, arve*, etc., etc., dans toutes les parties qui sont vraiment de construction celtique.

3. Je dis de construction celtique, pour qu'on les distingue bien de celle de leurs conquérans. En effet, il est constaté par les fouilles que les Romains construisaient presque par-tout, après la prise des villes, des édifices pour loger soit les commandans de la garnison, soit les magistrats chargés de la justice et de la police : de là ces pavés en marquéterie, ces terris, ces peintures à fresque, ces tessons de poterie de *terra cam-*

pana, ces restes de pièces de briqueterie qui se rencontrent en quelques parties seulement des lieux que nous venons de citer. Mais ces villes, toujours situées sur des montagnes escarpées, furent bientôt abandonnées, tant à cause de la difficulté de l'accès que de l'inclémence de l'air.

4. On est étonné, en parcourant les écrits de l'antiquité, d'en tirer si peu de profit sur la forme des ouvrages de tuilerie, si peu de lumières sur les différences qui les distinguent, si peu d'éclaircissemens sur les moyens de fabrique, sur le mode de confection. Pline, lib. 7, cap. 56, nous aurait rendu un service plus signalé, si, au lieu de nous transmettre les noms des premiers ouvriers en ce genre chez les Athéniens, il nous eût éclairé sur chacun de ces objets.

5. Voilà pourquoi, sans doute, des hommes, d'ailleurs très-instruits, ne savent pas distinguer, par exemple, la tuile antique de la brique ou du carreau, et pourquoi ils ignorent comment on employait la première.

6. Je dois ajouter qu'il n'est pas un art, en général, qui ait été anciennement porté à un plus haut degré de perfection, perfection à laquelle nous sommes loin d'atteindre; qu'il n'en est pas un auquel on ait fait moins d'attention : à peine en trouve-t-on quelques lignes, quelques mots dans les plus volumineux ouvrages des antiquaires; qu'il est cependant du nombre de ceux dont on peut tirer de grands indices, de grands avantages : souvent il parle au génie, au savoir quand tous les historiens se taisent; si j'atteins

mon but, ces recherches en feront la preuve.

7. Mais avant d'entrer dans les détails, quelques éclaircissemens sont nécessaires. Il est à remarquer que la confusion qui résulte de la nomenclature latine est extrême; soit disette de cette langue, ou faute d'en bien connaître le génie, soit corruption ou altération de la part des copistes, soit enfin négligence des auteurs, il est certain que les mêmes mots désignent fréquemment différentes sortes d'ouvrages; que sous les noms, par exemple, de *later*, *lateres*, *laterculus*, *laterculi*, on a compris les carreaux et les briques, quelquefois même les tuiles, et que sous ceux de *tegula*, *tegulae*, on a désigné les trois espèces. De là, une multitude d'erreurs; de là, la dissemblance des traductions; de là, la torture des traducteurs. Vitruve, sur lequel on devrait le plus compter, n'est pas exempt de ce reproche; quelques articles de ces recherches en feront la preuve [1].

8. Pour éviter pareille confusion, je désignerai chaque espèce d'ouvrage par le nom que l'usage a consacré parmi nous. Ainsi, j'appellerai *briques* toutes les pièces longues, étroites, plus ou moins épaisses, qui étaient ordinairement consacrées à la maçonnerie; je nommerai *tuiles* toutes celles qui servaient à couvrir, et *carreaux* toutes celles, n'importe les formes et les dimensions, que l'on employait à carreler.

9. Il est sans doute bon de prévenir que ces recherches sont le résultat de ce que de nombreuses

[1] N.os 20, 21, 29.

fouilles nous ont manifesté dans le cours de 30 ans. Plusieurs de ces fouilles ont été commandées en 1782, 83, 84, 85, et faites sous l'autorité de l'ancien Gouvernement. Ainsi, c'est avec la preuve matérielle en main que je parlerai des produits des tuileries successivement établies dans les Gaules et dans la France.

10. L'enfance des arts est par-tout la même; elle porte une telle empreinte, que l'œil le moins exercé ne peut s'y méprendre; c'est ainsi que l'on peut assurer que les carreaux découverts à Toull[1], qui avaient un tiers de mètre de largeur sur trois décimètres d'épaisseur, étaient de première origine et de fabrique gauloise. On ne peut raisonnablement les attribuer qu'à un ouvrier malhabile, qui n'avait su saisir ni la forme, ni les dimensions du moule, encore moins les imiter. Il faut en dire autant de quelques autres qui pesaient 35 kilogrammes pièce.

11. Je pourrais encore citer des briques et des tuiles, aussi étonnantes par leur épaisseur que par leur poids, décombrées sur le territoire du mont Frialoux, commune de Sannat, pays des Cambiovicenses, à une heure sud de Chambon, et à Versac, aujourd'hui Viersac, à deux heures nord de la même ville.

12. Il en était tout autrement du produit des fabriques tenues ou surveillées par des Romains. La solidité des ouvrages est toujours inséparable

[1] Mémoire sur les ruines et les monumens d'une très-ancienne ville appelée Toull, n.° 110, imprimé parmi ceux de la troisième classe de l'Institut national.

de la beauté et de la régularité des formes. Cette solidité est telle, que les pièces sortent de la terre après 15 et 18 siècles sans aucune altération, et qu'elles sont de nature à soutenir encore pareille épreuve : tandis que c'est avec la plus grande difficulté, et après des recherches infinies, que je suis parvenu à me procurer enfin quelques tuiles de 1500. Il faut en convenir, les anciens édifiaient pour la postérité ; depuis long-tems on ne bâtit que pour soi.

13. Ainsi je distingue les ouvrages sortis de la main des Romains, de ceux que les Gaulois, devenus leurs sujets, firent d'abord à leur imitation [1]. J'attribue à ces derniers, sans hésiter, ceux qui se distinguent par leurs masses, par leur irrégularité, leur difformité, leurs bavûres ; j'ajoute que l'ouvrier, sans s'en douter, leur a imprimé son génie, même le génie de sa nation, qui ne se signalait naguères que par le transport de pierres énormes, par de monstrueux entassemens de rochers, par des montagnes factices, et enfin par des monumens vraiment gigantesques.

14. Je me suis aperçu que les premières tuileries, éloignées des villes, qui étaient, pour ainsi dire, isolées au milieu des campagnes, étaient aussi celles qui fournissaient ces pièces, qui n'excitent la curiosité que par leur lourdeur ; et j'en conclus que Toull a eu de bonne heure une tuilerie dans ses environs, mais une tuilerie qui n'était pas dirigée par des Romains. Il paraît que ceux-ci négligèrent toute espèce d'embellisse-

[1] N.os 19 et 31.

ment, pour ne s'occuper que de leur sûreté. Aussi son château n'a-t-il offert ni marquéteries, ni terris, ni carrelages en lozanges, en zigzag, etc., ni marbres, ni statues, ni peintures à fresque, etc., etc.; il ne s'en est vu aucunes traces.

15. Les ruines, au moins pour la plupart, font ensuite remarquer des époques très-distinctes; et ces époques, qui ne peuvent rappeler que de grands événemens, des événemens publics, communs à une vaste étendue de territoire, méritent d'être connues, étudiées, recherchées. Examinons d'abord les faits qui les constatent.

16. Je vois 1.°, à des distances souvent considérables, dans des pays très-éloignés les uns des autres, en plusieurs départemens de la France, des ouvrages de tuilerie absolument identiques.

2.° Je rencontre dans les fondemens, des briques, très-différentes de celles qui se trouvent avec les décombres de la surface, de même que plusieurs carrelages successifs dans le même appartement, et une grande variation dans la force des carreaux.

J'observe aussi dans les mêmes ruines, dans la même cité, deux et souvent trois sortes de tuiles à rebords.

3.° Je trouve enfin des médailles ou des monnaies avec ces différens matériaux.

Examinons séparément chacun de ces faits.

17. Premier fait: Ouvrages de tuilerie absolument identiques.

Les tuiles les plus anciennes, celles qui ne

se trouvent que plus ou moins profondément en terre, ont ordinairement vingt-sept à trente-trois millimètres d'épaisseur, quarante-huit à cinquante-quatre centimètres de longueur sur trente-cinq à trente-huit de largeur. Elles ont à chaque partie latérale, c'est-à-dire sur leur longueur, un rebord de vingt-sept à trente-trois millimètres d'élévation.

Celles que mes recherches me firent découvrir en 1783 à Bonn, commune de Bord, extrême frontière des Cambiovicenses; celles que j'ai trouvées à Lavillatte, village de la dépendance de Chambon; à Modard et au Boeth, commune de Noant; au Deveix, commune de Viersac et au bourg de Viersac; à Bussière-Néalon, commune du Chomchez; au Boeth, commune de Quinsaines, en 1784, 85, 86, 89, an 6 et an 10, sont absolument les mêmes par la forme, longueur, largeur et épaisseur, que celles que j'avais vues et fouillées en 1770, 76, 78 à Néris. Ce Néris, qui me servira souvent de terme de comparaison, a dû sa grandeur, sa célébrité, son existence, comme ville, aux Romains : la description de ses monumens a fait le sujet de recherches particulières.

18. Les tuiles que M. Lagrange, membre du corps législatif, a trouvées en 1785[1], sont en tout semblables aux précédentes, ainsi que l'atteste le mémoire qu'il m'a fourni, où il manifeste un grand discernement.

19. Dans le tombeau que décrit Scheflin, dé-

[1] N.° 99.

couvert le 10 juin 1731 [1], le vase ossuaire était garanti par huit tuiles en forme de toit. Ces tuiles appartenaient à la 8.ᵉ Légion d'Auguste, ainsi que le manifestait leur inscription, *leg. VIII Aug.* Elles étaient donc évidemment romaines, et elles ne différaient en rien de celles dont on vient de parler.

20. Scheflin observe qu'il avait été découvert en 1603, à Strasbourg, de pareils tombeaux, conséquemment de pareilles tuiles. Je dis tuiles, parce que cet auteur, en les nommant briques, s'est, ainsi que tant d'autres, évidemment trompé. Il n'appartient qu'aux tuiles d'avoir des rebords; or celles-ci en avaient, de son aveu. D'ailleurs, les briques anciennes avaient la même forme des nôtres, et cette forme est très-différente de celle des tuiles. Il n'a pas moins erré, lorsqu'il a avancé que l'on appelait ces briques *opus doliare*, *doliale*, *opus figulinum*. Il est incontestable qu'il a confondu l'œuvre du tuilier avec celle du potier de terre.

21. Je désirerais m'étayer ici de l'autorité de Vitruve; mais il ne parle qu'indirectement des tuiles à rebords, et il n'indique nulle part leurs proportions. Ses *sesquipedales tegulae*, *bipedales tegulae* du chapitre IV de son VII.ᵉ livre, et du chapitre X de son V.ᵉ, ne sont décidément que des carreaux, ainsi que le prouve l'emploi qu'il en fait; et c'est avec raison que Perrault a traduit le mot *tegulae* par celui de *carreaux*. On a tiré de grandes inductions du *tegulae sine mar-*

[1] Mémoires de l'Acad. des inscript. t. X, p. 457 et suiv.

ginibus, dont Vitruve parle au même endroit. Il faut cependant savoir que ce n'était qu'un ouvrage de potier, *opus figlinum*, sans doute émaillé, dont on décorait les voûtes des salles de bains. Au reste ce *tegulae sine marginibus*, en prouvant même qu'il en existait de bordées, *cum marginibus*, serait loin d'établir que les *bipedales* et *sesquipedales* étaient de cette dernière espèce. Il n'en est pas de même des *hamatae tugulae*[1] de cet ancien architecte. Je soutiens, avec Perrault, que ce ne sont point des tuiles comme sont actuellement les nôtres, puisqu'il est bien certain que les Romains ne les connaissaient pas; mais aussi je crois, contre son avis, contre celui de Philander, que c'étaient des tuiles à rebords opposés, et qui diffèrent essentiellement de celles des couvertures. Vitruve conseille de les appliquer sur un crépis frais, de sorte que ce crépis en séchant, en se resserrant, les puisse tenir assujéties par ces mêmes bordures. Au reste, je puis d'autant moins être indécis sur leur compte, que j'en ai vu fréquemment de semblables dans des ouvrages romains, et que j'en ai tiré des aqueducs de Néris. Ainsi, *hamatae tegulae*, et *tegulae cum marginibus* sont pour moi deux ouvrages différens; les rebords de celles-ci, outre qu'elles ont moins d'élévation, vont en dédolant dans l'intérieur de la tuile. Ainsi les vieux exemplaires de Vitruve où, au rapport de Laët, dans son addition au Diction-

[1] *De architecturâ*, lib. VII, cap. IV. — Recherches sur l'ancienne ville de Néris, n.° 80.

naire de Baldus, où lit *animutae tegulae*, me paraissent fautifs : des tuiles creuses ou en forme de gouttières, ne sauraient convenir à l'ouvrage auquel on les destinait.

22. Enfin, les tuiles les plus anciennes qui se trouvent à Rome et dans les environs, celles où sont inscrites leurs légions, d'après le récit de Scheflin ; celles que rapporte Grutter ; celles dont parle Cuper et Jean-Antoine Rusconi[1], ainsi que celles qui ont été découvertes jusqu'ici, ou qui le sont journellement en France, en Europe, sont absolument uniformes. L'uniformité est telle qu'elles paraissent, à une très-petite différence près, pour ainsi dire sorties du même moule. Il est inutile de dire que je rapporte toutes les mesures étrangères au pied du Châtelet, et celui-ci à notre mesure actuelle.

Nous devons encore ajouter que cette légère différence ne provient que de celle des argiles, dont les unes se retirent plus ou moins lors de la cuisson, tandis que d'autres n'éprouvent aucun changement. Ainsi les moules peuvent être absolument identiques, sans que les ouvrages aient rigoureusement les mêmes dimensions.

23. Avant de terminer sur les tuiles, je ne dois pas oublier les creuses, *imbrices*, celles qui servaient à couvrir les rebords des premières. Les plus antiques, celles qui accompagnent les tuiles que l'on vient de décrire, en ont la longueur et l'épaisseur. Elles offrent à leur gros

[1] Cuper *monumenta antiqua*. — Rusconi, abrégé de Vitruve, pag. 79.

bout, qui est leur partie inférieure, une ouverture d'environ dix centimètres, et de sept et demi à leur partie supérieure. Telles sont celles que j'ai trouvées à Néris, à Bonn, à Chambon; telles sont aussi celles dont M. Lagrange, déjà cité, a fait la découverte.

24. Je passe aux carreaux. Il en existait de plusieurs grandeurs, de plusieurs sortes chez les anciens, ainsi que le manifestent Pline et Vitruve. On peut en voir les variétés dans une estampe placée entre les pages 190 et 191 du tome 1.er de l'Histoire des grands Chemins de Bergier. Quant à moi, je n'ai observé que les cinq premières espèces. Les plus anciens, les plus ressemblans ont environ cinquante centimètres sur chaque face, et dix à douze d'épaisseur. Tels sont ceux que j'ai décombrés à Néris, à Lavillatte, à Bonn, etc. Ceux de vingt-un centimètres en carré, et de huit d'épaisseur, ne sont ni moins antiques, ni moins communs à ce même Néris, à Modard, à Bussière-Néalon, au Roule, commune de Quinsaines, etc., etc.

25. Les plus grands de ces carreaux sont décidément les mêmes que les *bipedales* de Vitruve, en rapportant le pied romain au nôtre : il en est de même de ses *sesquipedales*. Plusieurs de ceux qui en ont parlé, les ont désignés sous le nom de *briques :* leurs formes devraient cependant les signaler et les distinguer.

26. Pline et Vitruve admettent des briques de trois espèces; mais ils ne sont pas d'accord entre eux sur les proportions, ainsi que l'a très-bien

remarqué Perrault. Mais peut-être a-t-on mal compris le premier : on a abusé des mots latins; on pourrait avoir abusé des grecs. Les prétendues briques de Pline mériteraient un examen particulier. Quoi qu'il en soit, Perrault assure que la proportion que Pline donne aux briques est bien moins commode pour la structure que n'est celle de Vitruve, qui a été suivie dans tous les bâtimens anciens, et qui est observée dans tous les modernes, ainsi que le dit Scammozi.

Il est sans doute inutile d'observer que les briques dont nous parlons ici, que toutes celles dont nous parlerons dans la suite, sont des briques cuites, *lateres cocti*, en un mot, de véritables briques; car celles que l'on nomme crues, que les Babyloniens, les Egyptiens, les Grecs, les Romains, les Marseillois, certains peuples d'Espagne fabriquaient, n'étaient que des pierres factices, ainsi que l'a très-bien remarqué Lafaye dans ses deux Mémoires sur les préparations que les Romains donnaient à la chaux. On ne concevra jamais comment Winkelmann ait pu croire que les murs de Mantinée et autres villes, de plusieurs temples qu'il cite, etc. aient été faits de briques non cuites au four, et seulement séchées au soleil, et qu'il lui ait fallu l'autorité de Pausanias pour concevoir qu'elles se décomposaient par le soleil et par l'eau. D'ailleurs, il aurait dû se demander 1.° s'il existe, dans le monde, une contrée où le soleil soit capable de cuire des briques, même de les trop cuire, comme il le dit, et si elle serait habitable? 2.° Comment elles

pourraient résister aux injures de l'air, et avoir franchi tant de siècles; 3.° et enfin, comment des murs construits de la sorte auraient pu soutenir une charpente nécessairement fort lourde, les toits étant plats, ou remplacés par des terrasses encore plus pesantes! Ces prétendues briques crues, ne différaient que par la forme des espèces de rochers qui se voyaient à Bourbon-Lancy, au rapport d'Aubery, et de ceux que l'on rencontre encore en beaucoup d'endroits, qui ont été embellis par les Romains.

27. D'après le témoignage de Vitruve, la brique des Romains, celle dont ils usaient habituellement, avait un pied de long sur un demi-pied de large, c'est-à-dire environ vingt-sept centimètres et demi sur douze et demi de notre mesure actuelle. Il ajoute qu'en faisant des briques entières, on fait aussi des demi-briques. Celles que l'on employait, selon Winkelmann, pour la construction des murs, et qui n'étaient pas épaisses, mais fort longues, étaient certainement des demi-briques, puisque leur épaisseur n'excédait pas vingt-cinq millimètres, tandis que celle des entières va jusqu'à soixante-quinze. J'en ai vu de pareilles dans les murs des arènes de Drevant [1].

Il y avait encore des briques que l'on peut appeler de la grande espèce, si on ne les considère pas comme des ouvrages distincts et affectés à

[1] Vitruve, *de Architecturâ*, lib. II, cap. III. — Winkelmann, histoire de l'art chez les anciens, tom. II, p. 545. — Recherches sur les ruines de plusieurs villes de l'ancien Berry, n.° 31 à 46.

une construction particulière. Elles sont de deux sortes, les unes ont quarante-cinq centimètres et demi de long sur trente-un de large, et quarante-cinq millimètres d'épaisseur; les autres ont quarante-neuf centimètres de longueur sur trente-trois de largeur et cinq d'épaisseur. Ces deux espèces concouraient, à égales distances, et par assises, à la construction de l'amphithéâtre de Néris. Nous avons parlé des premières, dans nos Recherches sur cette ville, n.° 32.

28. Les briques que j'ai décombrées en cinq à six endroits différens, souvent éloignés de plusieurs lieues, celles que l'on découvre chaque jour dans le département de la Côte-d'Or, entre Beaune et Gigny, sur le territoire de Champignole, dans les ruines d'Alyse, dans toutes les parties qu'embrassait jadis Néris, au bourg de Saint-Martin, etc. sont par-tout les mêmes, sont par-tout celles que décrit Vitruve sous le nom de *didoron*. Le déblai des bains de Bourbon-Lancy, ordonné par Henri III, exécuté en 1602, par Miron, procurèrent à ce dernier des briques vraiment romaines, et telles que les précédentes. En supposant que la mesure dont Pokocke s'est servi, soit celle de Londres, il en résulte que les briques, dont la plupart des maisons de Rome et des environs, étaient bâties selon M. Legrand, sont encore de la même espèce [1].

29. Quant aux *laterculus bessalis* de Vitruve,

[1] Les bains de Bourbon-Lancy, de Jean Aubery, fol. 28, 42, 47, 54. — Legrand, journal des bâtimens civils, n.os 166 et 167.

je doute qu'on puisse la considérer comme une brique. Les piles destinées, les unes à soutenir le plancher des étuves, pour les bains domestiques, et qui devaient avoir soixante centimètres de hauteur, les autres à porter les couvertures des conduits, n'auraient été ni sûres, ni solides, si l'on s'était servi de briques; au lieu que des carreaux de vingt centimètres, sur chaque face, auraient parfaitement rempli l'un et l'autre but; et c'est je crois, n'en déplaise à Perrault, le sens que l'on doit donner aux *bessalibus laterculis* du chap. 10 du 5.e livre, et du chap. 4 du 7e. La note de Philander n'est pas contraire à cette opinion.

3o. Quant à ces masses grecques connues sous le nom de tetradoron et de pentadoron, je pense qu'elles ne peuvent être considérées comme des briques : ce serait plutôt, comme le dit M. Legrand, des espèces de moellons factices d'une dimension à-peu-près égale aux plus forts de ceux que nous employons aujourd'hui. Au reste, je suis persuadé qu'il y a erreur dans la mesure, soit de la part des estimateurs, soit qu'elle vienne des copistes. Il est inconcevable, en effet, qu'on ait pu faire, sur-tout qu'on ait pu cuire des cubes d'un mètre. Au surplus, on n'a jamais fabriqué de pareilles briques dans les Gaules; elles étaient étrangères aux Romains, et les fouilles n'en procurent jamais de pareilles. On ne saurait confondre ces tetradoron et ces pentadoron avec nos carreaux de Toull, la dissemblance est trop frappante[1].

[1] Journal des bâtimens civils, n.° 158. — Mémoire déjà

31. Si les ouvrages de tuilerie dont on vient de parler, quoique trouvés dans des lieux souvent très-éloignés les uns des autres, sont absolument semblables, et par la forme, et par les dimensions, et même par la dureté; s'ils se rapportent parfaitement à ceux de l'ancienne Rome, à ceux dont parle Vitruve, il faudra nécessairement en conclure qu'ils sortent des fabriques de cette nation.

Il faudra également en conclure que ces fabriques étaient régies par des lois générales; que ces lois prescrivaient la longueur, largeur, épaisseur de chaque pièce, tout, en un mot, jusqu'au degré de cuisson; qu'enfin elles avaient une police commune et des magistrats particuliers, quoique tout cela nous soit très-peu connu.

32. D'après cela, il ne faut pas s'étonner si les premiers ouvriers que les Romains conduisirent dans les Gaules, qu'ils y dispersèrent ensuite, qui avaient les mêmes principes, les mêmes moules, la même routine, les mêmes habitudes, les mêmes préjugés, qui fomaient la même corporation, qui s'étaient donnés les mêmes réglemens, ont opéré de la même manière. L'identité de l'œuvre cesse de surprendre, dès que le savoir, l'intelligence, la manière d'agir de l'ouvrier, sont par-tout les mêmes; dès que l'uniformité est un devoir, la monotonie un usage consacré.

33. Ces premiers ouvriers firent ensuite des

cité sur les ruines et les monumens d'une très-ancienne ville appelée Toull.

élèves : et ainsi successivement se propagèrent les formes, les connaissances que des malheurs, des inconvéniens reconnus, le besoin, l'économie ont seuls pu faire dégénérer dans le cours des siècles.

34. Il est à remarquer que certains arts mécaniques ont été et sont encore non-seulement l'appanage de certaines familles, mais encore une sorte de propriété de quelques localités. Par exemple, des communes entières du canton d'Aubusson, département de la Creuze, dont celle de Moutier-Roseil, de Saint-Alvard, de Saint-Alpinien, sont les plus connues, sont en possession de toute ancienneté de fournir des entrepreneurs de tuilerie et des tuiliers à plus de quarante départemens de la France. Il est inutile d'ajouter, sans doute, en confirmation de ce que je viens de dire, qu'ils font les mêmes ouvrages, et qu'ils travaillent tous de la même manière. En général, les pays pauvres fournissent le plus d'ouvriers, et ceux dont le sol est le plus ingrat, le plus stérile, donnent aussi les plus laborieux, les plus industrieux.

35. Après avoir établi l'identité et indiqué la forme des premiers ouvrages de tuilerie à la romaine, il convient de s'occuper de leurs dégénérations successives : second fait.

36. Les ruines du Montfrialoux présentaient des pièces, quoique de la même sorte, quoique très-anciennes, néanmoins, très-dissemblables. Les briques des fondemens copiées sur celles des Romains, quoique mal imitées, avaient soixante

centimètres de long sur douze et demi de large et sept et demi d'épaisseur, tandis que celles de la surface ne présentaient sur la même épaisseur que vingt-cinq centimètres de longueur sur dix de large.

Même différence entre les carreaux qui composaient les deux carrelages que nous avons rencontrés dans le même monument, l'un sur l'autre, à trois pieds de distance, et mêmes remarques. L'élévation du sol extérieur, l'humidité qui en résultait pour le rez-de-chaussée, avaient sans doute, fait abandonner le premier, le plus profond, qui offrait des carreaux énormes, tandis que ceux du carrelage supérieur étaient beaucoup moins grands, beaucoup moins épais, et ne pesaient qu'environ neuf kilogrammes.

Il en était de même des tuiles; les plus fortes étaient évidemment de première origine, les secondes étaient plus faibles d'un tiers.

37. Ces dégénérations, au moins quant à ces dernières, sont encore plus marquées à Chambon. L'ouverture du terrain dans les environs de l'ancien temple, présente les débris d'une grande quantité de tuiles romaines, tandis que sur la voûte de ce même temple, on en trouve, et en abondance, de la même espèce qui ont, les unes un tiers et les autres jusqu'à deux tiers de moins d'épaisseur. Ces dernières sont comme feuilletées et assez mal cuites; leur longueur et largeur répondent à leur faiblesse. Mêmes observations à Bruère, à Allichamp, etc., qui doivent leur existence aux Romains.

38. C'est sur-tout à Néris que ces dégénérations sont très-sensibles. C'est dans la profondeur des terres, dans les fondemens, dans les canaux, dans les conduits, que l'on voit les véritables ouvrages des Romains. La couche végétale ne donne communément que des pièces déjà dégradées; quant à la surface du terrain, on marche de toutes parts sur des fragmens de tuiles, de briques, de carreaux, qui manifestent bien évidemment trois dégénérations successives : la dernière est aussi la plus marquée [1].

39. Troisième fait : médailles et monnaies trouvées dans les fondemens, les murs et les décombres.

Les médailles de bronze, d'or et d'argent déterrées à Bourbon-Lancy et au bourg de Saint-Martin, qui en est très-proche, commencent à Jules-César, finissent avec les trente tyrans, et tout porte à croire, avec Aubery, que ce fut Gratien qui construisit et embellit à la romaine les bains dont on voit encore les restes et les ruines. Cet empereur aimait les Gaulois, il séjourna neuf ans à Autun, et ces neuf ans furent utilement remplis à construire des édifices publics, des aqueducs, des ponts, des grands chemins, etc. Une de ses médailles, qui porte au revers une Rome triomphante avec un personnage nu qui lui présente un strigil, avec cette inscription : *Reparatio reip.*, me paraît prouver l'usage qu'il faisait de ses loisirs, tout ce qu'il avait exécuté pour honorer, pour gratifier les

[1] N.os 16 et 37.

thermales de Bourbon et en faciliter l'usage [1].

40. Les trois cent pièces d'argent de bas-aloi, qui composaient le trésor du Mont-Frialou, portaient, savoir, la plus ancienne, l'empreinte de Sévère Alexandre, et la plus récente celle de Gallien : mais je trouvai aussi des médailles de Dioclétien et quelques monnaies de billon de Childeric, père de Clovis. Je dois observer que celles-ci se ressentent encore de l'habileté des monétaires romains. La légende *Dominus Childericus* est très-lisible, les lettres en sont bien formées.

41. Il en était de même de celles que l'on rencontra à Bonn, à côté des squelettes. Les plus anciennes, et elles étaient les plus nombreuses, appartenaient à Antonin-Pie. Je ne découvris qu'une seule pièce de ce Childeric dont on vient de parler.

42. Enfin toutes les médailles de Néris que j'ai pu me procurer, ou dont j'ai recu la description, datent de Tybère ou de Néron; les dernières, et qui sont très-nombreuses, sont du grand Constantin; mais on y rencontre aussi des monnaies de billon de Clovis, de Théodebert, de Dagobert. Je ne dois pas laisser ignorer que 'on trouve fréquemment dans les ruines des cinquième, sixième et septième siècles, sur-tout dans celles des monastères, de petites pièces de cuivre presque frustes, dont il est impossible de fixer la date et le souverain. Les fouilles de Lavilatte, des Clotres, commune de Bord, en ont

[1] Aubery, déjà cité, fol. 50 et 51.

procuré plusieurs Je ne crois pas qu'on puisse les confondre avec les oboles, les mailles, les pittes, les pougeoises, les poitevines, qui, d'après Bouteroue et Leblanc, paraissent beaucoup moins anciennes ; d'ailleurs celles-ci étaient de billon. Celles de cuivre se trouvent souvent dans les tombeaux, dans les anciens lieux d'inhumation. Trèves en fournit beaucoup en l'an 3, à deux de mes fils, capitaines du génie, chargés des travaux de ses nouvelles fortifications; elles étaient à côté des squelettes dans de petits pots bruns. J'en ai tiré une de Néris sur laquelle on lit très-bien *Theodebertus*. Mes fouilles m'en procurèrent une sur le territoire de Bonn, qui égalait à peine le tiers d'un centime; d'un côté elle portait un homme armé de toutes pièces, au revers, une femme avec une pique à la main. Détruite par l'oxide, elle se réduisit en poussière entre mes doigts; elle était, en cet état, couleur d'ardoise, et je la présume de billon.

43. Il résulte de ces faits,

1.° Que les premières tuileries ont produit des ouvrages vraiment remarquables par l'étendue, l'épaisseur, le degré de cuisson, la solidité.

2.° Que dans la suite des tems, ces ouvrages ont dégénéré d'un tiers quant à l'épaisseur seulement, sans que leur durée en ait infiniment souffert.

3°. Qu'enfin parvenus à un certain terme, les fabriques se sont détériorées au point de ne fournir que des pièces frêles, le plus souvent mal cuites, et réduites, sous tous les rapports, au tiers des premières.

44. Le règne d'Auguste fut celui des beaux-arts : ce fut pendant sa durée, et à la faveur de la paix qu'il sut maintenir, qu'ils sortirent de l'inaction, de l'oubli auxquels les guerres civiles les avaient condamnés, qu'ils pullulèrent et se répandirent de toutes parts. Cet empereur mérita à ce titre les éloges d'Horace et ceux de Tite-Live, qui le nomme le fondateur et le restaurateur des temples. Agrippa, son gendre, le seconda de tous ses moyens; ils embellirent Rome; de leur côté, les gouverneurs, ainsi que le remarque Félibien, pour plaire à l'un et à l'autre, en firent autant dans les provinces, sur-tout dans les villes de leur résidence. Les premières tuileries des Gaules sont certainement un bienfait de ces deux grands hommes. Néron, malgré ses vices, eut une grande passion pour les bâtimens; il en fut ainsi de Vespasien, de Tite, de Domitien, d'Antonin Pie, de Trajan, de Sévère Alexandre, de Gallien, de Gratien, etc [1].

45. Les tuileries se multiplièrent ensuite, et successivement dans toutes les parties de la Gaule, même dans les plus ingrates, les plus infertiles. Plusieurs existaient dès le commencement du 2.e siècle de l'ère chrétienne, ainsi que le prouve la découverte de Scheflin, déjà cité, l'existence de Néris et les monumens de Jarges.

[1] *Veteres revocavit artes.* Horace, lib. IV, ode XV, carmen XII. *Ut jure sit gloriatus marmoream se relinquere quam lateritiam accepisset Suetonius in Aug.* — Felibien, recueil historique de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes, in-4.° Paris 1687.

46. Elles étaient par-tout en grande activité vers le milieu du 3.e siècle. Le petit trésor du Montfrialoux, ramassé sous dix-sept empereurs, dans l'espace d'environ quarante ans, en fait suffisamment la preuve. D'ailleurs la présence de Gratien, cet ami de tous les beaux-arts en général, de l'architecture en particulier, le séjour de Galien et de plusieurs autres empereurs dans les Gaules, le besoin de bâtir des villes entières, des mansions, des prétoires, des palais, des édifices et des bains publics, etc., en favorisèrent l'accroissement.

47. On ne se serait pas permis alors de diminuer le moule, d'affaiblir les pièces, d'en mettre au four qui n'eussent pas acquis une parfaite dessication, laquelle exigeait au moins une année pour les petites, et jusqu'à cinq pour les plus grosses, et finalement d'exposer en vente des ouvrages dont la cuisson eût été imparfaite ou incomplète, ce qui demandait un feu soutenu durant près de vingt jours, et très-vif pendant cinq à six. Aussi ces ouvrages subsistent et seraient parvenus intacts jusqu'à nous, sans la fureur des guerres, sans le délire de tant d'hommes qui ne s'alimentaient que de sang, qui ne s'occupaient que de destructions.

48. Mais ces ruines, si insignifiantes en apparence, attestent cependant de grands changemens, de grandes révolutions. La manière très-frappante dont elles se correspondent sur tant de points, étonne en même tems qu'elle fait naître une multitude de réflexions.

49. Elles rappellent de grandes révolutions. Ouvrons l'histoire, et voyons à qui l'on peut raisonnablement attribuer ces destructions qui s'observent à-la-fois dans toutes les parties de la France : je dis à-la-fois, puisque les ouvrages de tuileries, et les décombres qui en résultent, sont par-tout les mêmes.

50. Les barbares que Julien contint et réprima, ne pénétrèrent jamais fort avant dans les Gaules, loin de les comprendre ou de les parcourir : leurs ravages se bornèrent à l'Auxerrois, au Senonois, au Berry, à l'Autunois et au Lyonnois, ainsi que nous l'avons exposé dans nos Recherches sur la ville de Toull, département de la Creuze.

51. Les dissentions domestiques, les révoltes partielles, les usurpations du pouvoir suprême si fréquentes alors, l'apparition subite de quelques hordes du Nord, ne firent jamais que quelques victimes isolées. L'empire, quoique déjà attaqué, même entamé, ne s'en soutint pas moins jusques sous Honorius. Son régime se maintint même, en quelques parties, jusques sous Childéric, qui s'empara, au rapport de Grégoire de Tours, de la ville d'Angers, où il fit mourir le comte Paul, qui y commandait pour les Romains [1].

52. La fin du 4.e siècle fut témoin de l'irruption d'une multitude de peuplades sauvages. On en vit bientôt multiplier le nombre, l'espèce, les ravages. Les Goths s'emparèrent de l'Aquitaine; les Francs de la Belgique et de la Celtique, les

[1] *Gregorius Tur.* lib. II, cap. XVIII.

Bourguignons de la Viennoise et de la Narbonnoise, les Bretons de l'Armorique ; ce furent de toutes parts, en un mot, des torrens dévastateurs, qui ne laissèrent que des ruines, qui engloutirent tout-à-la-fois, les artistes, les arts, les monumens des arts.

53. Le nouveau culte, celui des Chrétiens, que le baptême de Clovis en 496, rendit ensuite le dominant, fit, dans le cours des 5.e et 6.e siècles les progrès les plus rapides ; on renversait alors les temples romains par-tout où l'on ne pouvait les laisser subsiter sans danger, ou les convertir en églises pour l'instruction des Néophites.

54. Les guerres civiles entre frères qui s'occupaient réciproquement de l'invasion de leurs états, l'expédition de Thierry contre l'Auvergne, la désolation de l'Aquitaine par Pepin, qui brûla Limoges et Clermont en 762, plusieurs guerres et expéditions particulières ne furent rien en comparaison des dégâts des Sarrasins, depuis 725 jusqu'en 732. On les nommait Ismaéliciens, selon la chronique de Saint-Denis, liv. v, plus communément Vandales. Une partie de ceux qui échappèrent à Charles-Martel, se jeta sur cette portion de l'état qui constitue maintenant le département de la Creuze, où ils continuèrent tous leurs excès, jusqu'à leur entière extermination [1].

[1] *Continuator chron. Fredegarii IV parte ;* et Sirmond sur la treizième lettre du quatrième livre de Sidoine. — Recueil des historiens des Gaules, tom. III, pag. 315. *Ex Chron. autor. incert.* et pag. 311, 654.

La France, qui dès le 5.e siècle offrait l'image du chaos, qui présentait le singulier spectacle d'une nation composée de cent autres, dont les Gaulois et les Romains formaient cependant la principale partie, se vit de rechef dans le 9.e, infestée par des étrangers. Le règne de Charles-le-Chauve fut, selon l'expression de quelques chroniques, le tems de la douleur, des gémissemens. Le pillage, les incendies, le carnage signalèrent ces aventuriers, et leur fureur s'étendit jusque sur les hameaux.

55. Les conquêtes qui établirent l'Empire romain dans les Gaules, la révolution qui l'anéantit, le changement du culte religieux de toute la nation, l'invasion des Sarrasins dans le 8.e, et des Normands dans le 9.e siècle sont, sans doute, des époques trop marquantes pour n'avoir laissé aucunes traces, je ne dis pas des monumens sur pied, mais par les ruines qui en ont été les suites. Il convient d'en distinguer, et réellement il en existe de plusieurs sortes, ainsi que l'on peut facilement en juger par les matériaux que présentent les décombres.

56. Les ruines celtiques ne peuvent offrir aucun ouvrage de tuilerie, puisque cet art était inconnu des Celtes; elles ne présentent, les temples, les forteresses exceptés, que de misérables retraites rondes ou carrées et des murailles en pierres sèches.

57. Celles des Romains se distinguent d'une manière bien opposée : tout ce qui a échappé à la barbarie proclame de concert leur génie, leur

magnificence, leur bon goût. Je ne parlerai pas des terris, des marquéteries, des mosaïques qui se rencontrent sous les décombres; je ne m'arrêterai point sur leurs aqueducs, leurs canaux; je tairai également la solidité des fondemens de leurs édifices, que l'on ne peut s'empêcher d'admirer, et je me contenterai de rappeler, pour ne pas me répéter, la force et les dimensions des pièces de tuilerie qui leur appartiennent.

58. Je fixe la première époque, celle de la perfection des arts mécaniques, aux quatre premiers siècles de l'ère chrétienne, c'est-à-dire, depuis Auguste jusqu'à Honorius. On édifiait encore à la romaine, sous Gratien, en 380. Toutes les briques, les carreaux, les tuiles que l'on décombre et qui sont de première origine, sans même en excepter les pièces de fabrique gauloise, sont de ce premier âge. Je lui rapporte en conséquence celles de Strasbourg, trouvées par Scheflin, près d'Agen, par le citoyen Lagrange, à Saint-Martin, par Aubery, à Bourbon-Lancy, par Miron, en plusieurs lieux du département de la Côte-d'Or, ainsi que celles que plusieurs fouilles m'ont procurées à Bonn, à Lavillatte, à Toull, en plusieurs endroits de la commune de Viersat, à Néris et ailleurs.

59. Mais bientôt il survint un changement bien marqué; les Goths substituèrent leur architecture lourde et grossière, comme dit Felibien déjà cité, à celle des Romains. Leur invasion et celle des autres barbares fut doublement fatale, et par la destruction des plus superbes édifices,

et par l'introduction du plus mauvais goût, de ce goût qui ne caractérisait que trop et leur génie et leur ignorance.

60. De son côté le christianisme commit ses dégâts : ces dégâts étaient autorisés par des synodes, par des conciles; ils étaient commandés, souvent exécutés par les rois. Il eût été autrement très-difficile d'éteindre tout-à-la-fois le culte romain et le culte celtique, dont quelques pratiques subsistaient encore dans des pays peu habités, sur de hautes montagnes, au milieu des forêts, dans des déserts. Le meilleur moyen d'éloigner les adorateurs a toujours été et sera toujours de détruire les temples. C'est sous cette troisième époque, que comprennent les 5.e et 6.e siècles, que dégénérèrent les ouvrages de tuilerie à la romaine. J'attribue au zèle des nouveaux convertis le renversement du temple du mont Frialoux et des habitations qui l'entouraient. Ce pouvait être un collége de prêtres, consacrés au dieu Silvain, tel qu'il en existait un dans le bois de Vincennes près Paris, au rapport de Montfaucon. Peut-être avait-il succédé lui-même à un de ces sanctuaires dont parle Tacite, consacré à la Divinité des forêts, qu'à certains jours de l'année on promenait sur un char en divers endroits de la cité [1]. Quoi qu'il en soit, cette premiere dégénération était très-sensible, et, sans déplacer, on pouvait facilement s'assurer de la différence des pièces. Même observation sur les ruines qui se voient dans un village de la commune de Bord,

[1] Tacite, epist. IV, *de Moribus German.* n.° 40.

que l'on nomme encore le Temple, dans un autre de la commune de Nouhant, qui s'appelle Modard, au village de Doulette, commune de Mazeyras, et enfin au Deveix, commune de Viersat.

61. Il est facile de concevoir que je fixe cette première dégénération sur les pièces de tuilerie comparées entr'elles; sur les médailles romaines; sur les monnaies de Childéric, de Clovis, de Théodebert, de Dagobert, et enfin sur des événemens qui sont parfaitement connus, n.ºs 59 et 60. Les Goths, non contens d'amincir les pièces dans les cinquième et sixième siècles, enjolivèrent encore les faitières romaines de bosses, de mamelons, de pyramides; de rondes qu'elles étaient, ils les façonnèrent en ogive. Ils conservèrent la longueur et largeur des moules, et leurs faitières pesaient encore de douze à quatorze kilogrammes. Ainsi que les romaines, elles avaient une poignée à chaque bout, pour les remuer et les poser plus facilement. Leurs briques perdirent au plus vingt-huit millimètres sur la longueur; elles équilibraient des poids de cinq à six kilogrammes. Les rebords des tuiles, qui étaient encore du poids de six kilogrammes, s'élevaient alors à trente-six millimètres, et ils parvinrent peu à peu jusqu'à quarante-huit, à mesure que ces pièces s'affaiblirent.

62. Les ouvrages de tuilerie à la romaine se dégradèrent ensuite successivement du septième au dixième siècle: déjà ils étaient réduits aux trois cinquièmes de leur longueur et largeur, et au tiers de leur épaisseur sous Pepin: à peine

étaient-ils reconnaissables lors des ravages des Normands, sous Charles-le-Chauve.

63. Ces faits nous sont attestés par les ruines des anciennes églises, des anciens monastères auxquels les Sarrasins et les Normands s'attachaient de préférence. Les reliques d'or, d'argent, chargées de pierreries, et les richesses des moines d'un côté, le fanatisme religieux, (car ils avaient aussi le leur) de l'autre, étaient pour eux de puissans motifs.

64. Les ruines de cette espèce portent constamment avec elles des traces de feu : on y trouve des cendres, des charbons, des bois brûlés, des pierres noircies, de la terre à maçonnerie cuite et rougie, souvent des pièces de monnaie de nos premiers rois. C'est de cet évènement d'où provient le nom de Boeth, dont j'ai parlé n.° 69 de mes Recherches sur les peuples *Cambiovicenses* de la carte Théodosienne, dite de Peutinger.

65. Parmi les tuiles bordées que recèle la voûte de l'ancien temple de Chambon, il en est de cette dernière espèce. Dès long-tems elles n'existeraient plus, faute de cuisson suffisante, si elles avaient été exposées aux injures de l'air. Elles sont réduites à environ 32 centimètres et demi de longueur, 25 de large sur 12 millimètres d'épais: leur poids commun est de trois kilogrammes.

66. Sur quatre époques très-marquantes, que je désignerai pour me faire entendre, sous les noms de celtique, de romaine, de gothique, de normande, les ruines et les décombres de Néris en manifestent trois bien évidemment, chacune

avec ses caractères distinctifs. On peut de plus appuyer la normande d'un diplôme du roi Pepin, rapporté par Besly, inséré dans le recueil des historiens des Gaules, et qui finit ainsi : *Datum VIII kalendas decembris*, etc. *Actum in Nerisio*. Ce diplome prouve, 1.° que Néris subsistait encore en 767, contre l'opinion de Caylus; 2.° que les dévastations des Sarrasins ne s'étendirent jamais jusqu'à lui, malgré tout ce que l'on en pourrait conclure de certaine chronique [1]; 3.° et enfin, d'après l'examen des débris sur l'emplacement qu'occupait le palais de ce roi, que les ouvrages de tuilerie étaient alors arrivés à une grande dégénération.

67. Il est à observer que, dans les lieux tels que Néris qui ont long-tems existé, on rencontre dans l'intérieur et tout autour des édifices ruinés, deux ou trois couches successives de ces débris. Les premiers décombrés étant toujours les derniers abattus, il est facile d'en fixer l'époque : c'est d'après une telle inspection que l'on peut assurer que le château de Pepin a été détruit peu de tems après cette ville.

68. Plusieurs causes paraissent avoir provoqué la dégénération des ouvrages de tuilerie à la romaine ; 1.° le renchérissement des combustibles; 2.° quelques inconvéniens résultant de la toiture

[1] Besly, histoire des comtes du Poitou, in-fol. Paris 1647, pag. 24. — Recueil des historiens des Gaules, in-fol. Paris 1781, tom. VI, pag. 672 et 673. — Caylus, recueil d'antiquités, tom. IV, pag. 368. — Recueil des historiens des Gaules, tom. III, pag. 311 et 315.

et de la charpenterie ; 3.° et enfin la dépravation du goût.

69. Je reprends chaque objet. Les ravages des barbares dans les cinquième, sixième, huitième et neuvième siècles, entraînèrent beaucoup de constructions. Les guerres entre particuliers, l'envahissement de l'autorité royale de la part des ducs et des comtes, les accrurent par le besoin de forteresses ; des idées d'un autre genre multiplièrent à l'infini les églises et les monastères : il en résulta une consommation énorme de bois. Son surhaussement de prix produisit l'effet ordinaire, celui de faire diminuer la qualité des ouvrages, pour soutenir la concurrence.

70. Les toitures à la romaine exigeaient une charpente immense, conséquemment très-coûteuse, pour soutenir des tuiles et des faitières dont le poids excédait, en le calculant au plus bas, au moins des neuf dixièmes celui des nôtres. Cette double masse de charpenterie et de toiture surchargeait, écrasait les murs, et exigeait des frais très-considérables pour les rendre propres à la soutenir. D'ailleurs les toits étant presque plats, et pour ainsi dire d'une seule pièce, pour peu qu'une membrure se dejetât, elle agissait sur la tuile, et le moindre déplacement de celle-ci introduisait l'eau dans l'intérieur. Je ne parle pas des plates-formes ou terrasses, qui n'étaient guère praticables dans les Gaules, dont l'épaisseur, si l'on en croit Bergier, allait jusqu'à trente-sept centimètres et demi. Il est inutile d'en tracer les inconvéniens, et de parler des dépenses qu'elles entraînaient.

71. Personne n'ignore que, dès la fin du quatrième siècle, l'ignorance commença à bannir le bon goût, et que l'architecture gothique remplaça bientôt la romaine.

72. Il y a donc des attentions à avoir lorsqu'on s'occupe de fouilles, lorsqu'on se propose, pour ainsi dire, d'analyser des ruines; c'est un métier, mais ce n'est pas celui de tout le monde. On conçoit qu'il y a des distinctions à faire, des différences à saisir, lorsqu'on rencontre, par exemple, une tuile à rebords. Ce serait une grande erreur que de les considérer toutes comme très-antiques; c'est celle de Bergier, (Histoire des grands Chemins) d'une infinité de grands hommes; les autres sont bien excusables. Il faut en dire autant des tuiles creuses, des briques, des faitières, des carreaux, etc.

73. Mais ce n'était pas à ces seuls objets que se bornaient les fabriques à la romaine: elles confectionnaient encore des tombeaux d'une seule pièce; il s'en est trouvé à Neouve qui faisait partie des Cambiovicenses. Il en a été égalementdécouvert en Champagne, au rapport de Bergier; près d'Agen, d'après M. Lagrange déjà cité. Cet ouvrage présente des difficultés, et il faudrait plus d'une tentative pour en exécuter de semblables, sur-tout dans la Creuze, où l'argile se déjette au feu. C'est, sans doute, à raison de semblable qualité que l'on fabriquait dans les communes de Lourmarin et de Puivert, canton de Cadenet, département de Vaucluse, d'après le mémoire que m'a fourni de ses fouilles

M. Bassaget, membre du Corps Législatif, des sépulcres de plusieurs pièces qui s'engrenaient comme des planches, les unes dans les autres : celles de dessus étaient à coulisses, chacune portait sur son travers une sorte de bande transversale, assez élevée pour servir de point d'appui. Ces tombeaux étaient si nombreux, si rapprochés qu'ils avaient stérilisé les héritages où ils existaient : M. Bassaget et autres les rencontrèrent à deux pieds de profondeur, en défonçant le terrain pour le fertiliser.

74. Les Romains, et les Gaulois devenus Romains, fabriquaient encore de grands vases carrés de terre cuite, pour divers usages domestiques ; mes fouilles m'en ont procuré des tessons. Ils fabriquaient aussi des réchauds pour la cuisine ; j'en ai découvert dans les ruines de la ville romaine de Drevant, département du Cher. Ils faisaient aussi des fûts de colonne ; ceux déterrés à Lavillatte, n.° 17, avaient trente centimètres de diamètre, et un trou carré de cinq à leur centre.

Je ne parle pas des pièces qu'exigeait la confection de leurs poëles ; car c'étaient de véritables poëles dont ils se servaient pour entretenir la chaleur dans les appartemens. Quant à celles qu'ils employaient dans l'intérieur de leurs canaux, elles sont de différentes sortes ; je citerai celles dont j'ai fait la découverte à Néris : les unes ont une forme ronde avec des rebords, telles que celle que je représente ici ☊ ; elles formaient voûte entr'elles ; elles ont quinze centi-

mètres de hauteur, sur quarante-sept et demi de longueur, et quarante-cinq d'écartement ; elles ne recevaient que de petites sources qu'elles conduisaient, comme autant de branches, dans un tronc commun. D'autres sont dans un sens opposé telles qu'elles sont ici figurées ⊔ ; elles ont la même hauteur que les précédentes, quarante centimètres de longueur, trente d'écartement, et leurs rebords en ont environ quinze d'étendue. Enfin, dans quelques autres canaux, on a trouvé des espèces de tuiles à rebords opposés ; ces rebords servaient à les contenir dans le massif de l'aqueduc : je les considère comme les *hamatæ tegulae* de Vitruve. Je me suis déjà expliqué à leur égard, n.° 21.

75. Dans les plaines marécageuses, où la pierre de taille manque absolument, les tuileries fournissaient des écoinçons pour les encoignures des bâtimens et pour les fenêtres ; graces à la commune de Viersat, dont j'ai parlé, j'en possède un assez grand nombre.

76. Nous n'avons vu aucune inscription sur les tuiles ou briques antiques qui nous ont passé par les mains. Viersat est le seul endroit qui nous ait fourni quelques débris de figure en terre cuite.

Il est à observer que toutes les tuiles anciennes, ainsi que celles de M. Lagrange, ont à leur extrémité inférieure un double demi-cercle en creux, tandis que les plus récentes ne l'ont point. Nous avons parlé de celles de Scheflin. La plupart des briques d'Aubery étaient figurées [1].

[1] Aubery, *ibid.* fol. 26.

77. Je ne cite pas quelques autres ouvrages des anciennes tuileries, que l'on ne peut attribuer qu'à la fantaisie ou à quelque besoin particulier : ce sont des pièces hors de compte, hors de ligne, qui ne se rencontrent qu'une seule fois. Je range parmi celles-ci ces sortes de carreaux de quarante-cinq centimètres de long, sur trente-sept et demi de large, qui, au rapport de M. Maupetit [1], servaient de couverture aux tombeaux de madrépores, trouvés à Jublains, ancienne cité des Diablintes.

78. Il me reste à parler de l'emploi des matériaux qui ont fait jusqu'ici le sujet de ces Recherches. Ce sont les fouilles qui m'ont éclairé sur celui des tuiles à rebords, qui est généralement si peu connu, ce sont elles aussi qui ont instruit M. Lagrange.

79. Les toits des anciens étaient bas, pour me servir des expressions de Perrault sur Vitruve ; ils n'avaient que quarante-quatre millimètres de pente, sur deux cent soixante-douze centimètres de notre mesure : *fastigium habens in pedes denos, digitos duos,* comme le remarque Bergier [2] ; ils étaient donc presque plats, la connaissance de leurs tuiles en démontre la nécessité. Elles auraient forcément coulé pour peu que la pente eût été rapide, n'étant retenues que par leur propre poids, par la solidité qui résultait de l'ensemble, et par l'arrêt qui se

[1] Mémoire fourni par M. Maupetit, membre du Corps législatif, sur les antiquités de Jublains.

[2] Perrault, sur Vitruve, note 8, p. 110. — Bergier, *ibid.* liv. II, chap. XIV.

trouvait à l'égoût. Celles qui se clouaient, sont, en général, si rares, que je ne dois les compter que pour exception. Je pense même qu'on n'eût recours à ce moyen que par le besoin de rendre les toits plus rapides, sur-tout dans les pays froids et brumeux. Enfin ceux de Rome étaient tels que des bœufs pouvaient s'y soutenir et y marcher : ce qui était cependant sans exemple, puisque deux de ces animaux furent, pour pareil fait, au rapport de Tite-Live, quatrième décade, livre VI, condamnés par les Aruspices à être brûlés vifs et leurs cendres jetés dans le Tibre.

80. Il n'en était pas de même des couvertures appliquées sur les voûtes, ou sur les terrasses. Comme chaque tuile était posée dans un ciment très-clair, il se formait du tout, en sèchant, une masse aussi immobile qu'impénétrable.

81. Il serait inutile de décrire la charpente employée à pareils toits : il suffira de dire que l'entrait, les contre-fiches, devaient être très-rapprochés, le poinçon très-court, le faitage très-fort, ainsi que les forces, les pannes, les chevrons qui avaient un grand poids à supporter. On clouait les membrures sur les chevrons.

82. Il n'est pas inutile d'observer que les cloux qui attachaient les ais ou membrures aux chevrons, et ceux qui fixaient les tuiles aux membrures, étaient, à la longueur et grosseur près, semblables à ceux dont on se sert encore en certains départemens, c'est-à-dire à ailes de mouche. Les *clavi muscarii* de Vitruve [1] étaient sans

[1] Vitruve, *de archit.* lib. VII, cap. III; Perrault, note 14.

doute tels que ceux que nos fouilles nous ont procurés presque par-tout où elles ont été profondes et bien suivies. En éclaircissant le texte latin de l'architecte, ils interprètent Perrault, qui, prudemment, les nomme cloux à tête, et prouvent à Philander qu'il a perdu beaucoup de temps pour en expliquer la forme.

83. Tout étant ainsi préparé, on plaçait les tuiles par rangs, bords contre bords, en commençant par le bas et continuant jusqu'au faîte. La supérieure portait sur l'inférieure jusqu'à la rencontre de ses bordures, c'est-à-dire environ cinq centimètres, ce qui offrait un pureau de quarante à quarante-cinq. On fixait ensemble, par un bon mortier, les rebords qui déjà se touchaient, et on couvrait le tout de longues tuiles creuses, dont le gros bout recevait le petit de l'inférieure, et ainsi de suite. De fortes faîtières, appliquées sur une couche très-épaisse de mortier, terminaient le comble. Il est facile, d'après cela, de juger de sa solidité et de ses inconvéniens.

84. Les auteurs de l'art du Tuilier, Duhamel, Fourcroy et Gallon, qui considèrent les tuiles qui ont des *rebords relevés*, comme les meilleures de toutes, et dont on ne voit pas la fin, qui promettent d'en parler plus au long dans l'Art du Couvreur, n'ont pas tenu parole : j'aurais désiré savoir la manière de les employer. Je connais l'usage qu'en faisaient les anciens, mais j'ignore s'il existe encore un coin dans le monde où il se soit perpétué. Ces écrivains qui

annonçaient cet usage comme existant, se contentent de le proposer à l'article de l'art du Couvreur [1].

85. Les tuiles s'enlaçaient entr'elles de trois manières :

1.° L'inférieure, dont les rebords avaient environ cinq centimètres de moins, recevait la supérieure qui remplaçait par les siens les portions qui lui manquaient, et ainsi de suite;

2.° Ou toutes les tuiles étaient bordées d'un bout à l'autre; mais alors la partie inférieure de chacune était plus étroite, plus mince, et cette partie s'emboîtait dans le large de la tuile au-dessous et successivement;

3.° Enfin, la troisième espèce avait des feuillures: l'extrémité inférieure d'une tuile, et l'extrémité supérieure de la suivante étant réduites à mi-épaisseur, la première couvrait parfaitement la seconde, et ainsi des autres. Bergier assure, contre Vitruve, que ces feuillures n'avaient qu'un doigt de large. Celles que j'ai vues avaient trente-six millimètres; celles du cit. Lagrange en avaient vingt-cinq. Vitruve ajoute que l'on enduisait les jointures d'une sorte de mastic; cela eût été très-bien, mais je n'en ai aperçu aucunes traces.

86. Le peu de pente des toits à la romaine, donnait singulièrement prise à l'humidité et à l'eau; celles-ci, à leur tour, forçaient les bois à déverser. La chaleur et le froid, en réagissant réciproquement, faisaient gercer et crévasser le mortier,

[1] Arts et métiers, tom. XVIII; art du tuilier et du briquetier, pag. 9 et suiv.; art du couvreur, pag. 23.

et aggravaient encore le mal; enfin, la dégénération successive, le peu de cuisson des tuiles bordées et tous les autres inconvéniens déjà cités, firent abandonner cette espèce de toiture.

87. Ce furent donc l'ignorance, d'un côté, et le besoin de l'autre, qui provoquèrent les toits à pente droite. Comme tout ce qui sort de la main de l'homme, cette nouvelle méthode dut arriver progressivement au point où nous la voyons, et donner lieu à plus d'un écart, même dans le sens opposé. Quoi qu'il en soit, les premières tuiles à crochets, que je fixe au 10.e siècle, différaient essentiellement des nôtres par leurs dimensions; une seule en valait trois. Elles dégénérèrent à leur tour : il fallait que la dégénération fût excessive en 1400, puisqu'Edouard IV se vit forcé, dans la suite, environ l'an 1470, de rendre une ordonnance pour en fixer la longueur, la largeur et l'épaisseur. Soit effet de cette ordonnance, ou de tout autre acte de police, les tuiles à crochet de 1500, en valaient deux des nôtres, ainsi que me l'a révélé une de celles qui servaient à la couverture de l'église paroissiale de Chambon; elle portait sa date, le lieu de sa fabrique, et éclairait ainsi la naissance de ses compagnes, qui sont par-tout en petit nombre.

88. Peut-être est-il utile de dire que les tuiles qui se fabriquent en ce moment dans la Creuze, ont moins de vingt-cinq centimètres de longueur, de quinze de largeur, et de quinze millimètres d'épaisseur. Leur poids est à peine d'un kilogramme; elles sont donc inférieures à celles

de l'ordonnance d'Edouard, et à celles du petit moule de Paris.

Nous aurions un reproche à nous faire si nous ne disions pas que les tuiles creuses succédèrent d'abord aux romaines; que les courbes, c'est ainsi que je nomme celles dont on se sert aujourd'hui, remplacèrent celles-ci, mais avec un trou pour les clouer, car on n'avait pas encore imaginé le crochet. C'est ce que l'on voit très-sensiblement en plusieurs endroits, notamment dans les ruines des forteresses de Guillaume et de Chatelet, près Chambon.

89. L'horrible vandalisme de l'an 2, de l'an 3, est sans doute inexcusable, mais il n'a pas été entièrement perdu pour l'observateur. Il a au moins procuré le petit avantage de vérifier, de comparer les matériaux de plusieurs siècles, et de fournir quelques faits importans, même curieux, sur le passage du polythéisme au christianisme. Quant aux matériaux, on a trouvé, par exemple, sur la voûte de l'ancien temple de Chambon, 1.° un fragment de faitière, de cinq centimètres d'épaisseur, qui, dans son entier, pesait plus de vingt kilogrammes, elle avait un trou rond pour la fixer sur le faitage; 2.° des tuiles plates avec des trous carrés pour les clouer sur les membrures; 3.° d'autres gironnées propres à couvrir les tours; 4.° des triangulaires pour les égoûts des toits, le tout d'époque romaine; 5.° des morceaux de tuiles à crochet, émaillées en noir, en bleu, en jaune, etc.

90. Ce mémoire n'étant, pour ainsi dire, qu'un compte public de mes Recherches, le résultat de

mes fouilles sur l'art du tuilier, j'aurais tort d'oublier les différentes sortes de pavés qui sont venus à ma connaissance.

91. Je ne parlerai point des pavés en mosaïque, *opus musivum, musaceum, musaicum, pavimenta musiva*, qui résultaient de carreaux de cuivre, de pierres, plus communément de terre cuite émaillées, je n'en ai point rencontré. J'observerai seulement que l'on confond très-souvent la marquéterie, *pavimenta segmentata, lithostrata*, avec la mosaïque, et on fera très-bien de consulter Bergier pour en connaître la différence [1]. La première sorte de pavé a été découverte dans les constructions romaines de Bourbon-Lancy, si l'on en croit Aubery; M. Lagrange a observé la seconde dans ses fouilles à Clerac, près d'Agen: elle consistait en petits cubes de marbres de différentes couleurs et de terre cuite très-rouge, de la grosseur de dés à à jouer, incrustés et rangés par compartimens dans un ciment très-solide. Bergier assure qu'il s'en trouvait qui n'étaient pas plus gros qu'une fève [1]. M. Maupetit en a vu une plus belle encore à Jublains, dans l'ancien temple de la Fortune. L'aigle romaine paraissait au centre: on remarquait autour des oiseaux, des poissons, des fleurs, etc.

92. Ce que j'ai dit précédemment, n.° 24, indique les cinq espèces de carrelages que le hasard m'a procurés. C'étaient les seuls, sans doute, qui convenaient à des cantons peu favorisés de la na-

[1] Bergier, *ibid.* liv. II, chap. XII et XVII; et liv. V, chap. XI.

ture, qui ne pouvaient être que le séjour des indigènes et de quelques magistrats subalternes. L'estampe de Bergier, déjà citée, me dispense d'en donner la description. Cependant nous ne devons pas taire que, si la surface de certains carreaux était unie, d'autres, au contraire, présentaient des rainures, des cannelures droites, en zig-zac, etc. Ces rainures ou cannelures étaient remplies d'une matière blanche ou colorée de manière à contraster avec le rouge du carreau; quelquefois aussi, comme au mont Frialoux, à Lavillatte, elles demeuraient vides; et alors le carrelage aurait été très-fatigant, si la chaussure eût été pliante; mais on sait qu'elle était, au contraire, très-épaisse et très-solide. En revanche, le carrelage devait s'user et se dégrader très-facilement. N'oublions pas que les rainures et cannelures des carreaux de l'époque normande étaient à peine sensibles, presque point saillantes; qu'au lieu de présenter des formes agréables, elles affectaient le mauvais goût du tems. Il s'en trouve beaucoup à Néris de cette dernière espèce, à la surface du terrain. Il s'en voit aussi à Doulette, où les deux époques sont vraiment parlantes.

93. Il n'est pas nécessaire que j'explique que ces carrelages se trouvent tous au rez-de-chaussée; que ce sont les seuls qu'il soit possible de découvrir dans des édifices ruinés jusqu'à terre, *solo aequavit* ou *adæquavit*, disent toutes les les histoires, toutes les chroniques anciennes, en parlant du vainqueur.

94. Ils étaient ainsi construits. On enlevait d'abord toute la terre mouvante jusqu'au solide : là, on formait une couche à sec, plus ou moins épaisse selon la profondeur, de petites pierres artistement rangées ; leur grosseur n'excédait jamais celle d'un œuf, ainsi que le prescrit Vitruve : c'était le *stratumen*. On faisait ensuite un massif avec d'autres petites pierres, des tuileaux et de la chaux : c'était le *ruderatio*. Enfin, on rangeait les carreaux avec symétrie, selon leur espèce et leur forme, dans un bon mortier, et très-clair.

95. Quant aux terris, *terrena crusta, terra materina*, ils exigeaient beaucoup moins de travail, de dépense, et auss sont-ils les plus communs. On étendait sur la première couche, *stratumen*, une seconde qui résultait d'un mélange de chaux, de pierres, de tuileaux broyés assez finement, et enfin d'une certaine quantité de scories de charbon de terre qui s'y manifestent très-évidemment. Vitruve indique les proportions de chacune des trois premières matières. L'épaisseur de ce terris varie depuis 10 jusqu'à 15 centimètres. Souvent, les murs des rez-de-chaussée étaient enduits du même ciment. Il acquérait, en séchant, une grande consistance : il se lève à grands morceaux, d'un, de deux et de trois mètres. Les terris de Bonn et du mont Frialoux avaient été coloriés en rouge ; on distinguait encore, sur le dernier, des fleurs où le jaune, le rouge, le vent, le bleu se faisaient remarquer. On voyait à Bonn quelques traces de peintures à fres-

que sur les murailles qui excédaient de quelques centaines de millimètres le terris. Même remarque de la part du citoyen Maupetit sur le temple de la Fortune, à Jublains. Il est même à croire que cette peinture de Bonn avait été couverte d'un vernis; le luisant de certaines parties me l'atteste. Je ne puis me persuader, avec Bergier, que ce vernis fût le résultat d'un mélange de chaux et d'huile de lin, car il serait nécessairement opaque [1].

96. Pline attribue aux Grecs l'invention de ces terris : ceux que je décris n'étaient pas composés comme il les annonce; ils différaient aussi de ceux que nous a transmis Bergier, *ibid.* On les avait sans doute simplifiés. Ces terris étaient encore en usage dans le 6.e siècle; on en trouve dans les monastères qui ont succédé à des colléges de prêtres romains, tel que celui de Saint-Martial de Limoges; dans ceux qui ont été construits sur la fin du 4.e siècle, comme le fut celui des cloîtres, commune de Bord, dont l'origine et la destruction sont écrites dans les décombres. Ces terris méritent d'autant plus d'attention, qu'ils peuvent remplacer les parquets, qu'ils les surpassent en beauté. On en voit beaucoup dans le Brescian et autres parties de l'Italie. J. F. B. Barailon, chef de bataillon du Génie, qui a commandé pendant deux ans cette arme à Brescia, s'est assuré qu'on en pratique jusqu'aux étages les plus élevés; on en supprime seulement alors le *ruderatio*.

97. Il est à observer que des châteaux à la

[1] Bergier, *ibid.* liv. II, chap. XIX.

saxonne, tels que ceux dont parle Strutt, qui sont encore assez nombreux dans la Creuze et autres départemens environnans, quoique construits dans les 8e. et 9e. siècles, n'en offrent pas moins quelques briques, par fois même des carreaux de l'époque romaine, plus souvent encore de la gothique. Ce sont des restes d'édifices beaucoup plus anciens; Strutt les attribue aux Romains [1]. Il en est de même des bâtimens, des églises de la dernière architecture gothique, qui s'accrédita sur-tout dans les 10.e et 11.e siècles.

98. Je dois le dire; l'état de la France fut très-différent de celui de la Gaule conquise. En parcourant les départemens centraux, les cantons, sur-tout les plus infertiles, et à la vue de tant d'édifices, dont les ruines attestent à-la-fois et l'existence et le luxe, on se demande en quel tems et sous quel régime on a joui de tant d'opulence? On ne saurait en douter; ce fut sous le Gouvernement Romain. Les Barbares n'apportèrent avec eux que la désolation et la mort, la féodalité, et la misère qui en est inséparable.

99. Si l'on m'interrogeait ensuite sur les avantages que l'on peut retirer de l'examen des ruines et du travail des fouilles en général, je répondrais,

1.° La connaissance positive du degré de perfection des arts et du savoir des artistes.

2.° La science des époques.

3.° La découverte enfin de ce qui est ignoré.

Sans m'arrêter aux deux premières qui exige-

[1] Angleterre ancienne.

raient un trop long détail, je dirai que la situation du *claruccum castrum*, qui se lit sur un tiers de sol d'or de Clovis, au rapport de Bouteroue et de Leblanc, est absolument ignorée. Bouteroue le place à Clérac en Agénois, ou à Cléri, au-delà d'Orléans; mais on ne voit aucunes traces de château, aucune marque d'antiquité dans l'un et l'autre. Leblanc range cette pièce parmi celles dont le lieu de fabrication est inconnu. Les fouilles de M. Lagrange nous éclairent sur ce point. Il a découvert, à deux lieues *est* d'Agen, les restes d'un superbe château, si l'on en juge par les débris et par les murs de fondemens, sur un lieu couvert de vignes, qui a retenu le nom de Clairac. Les habitations voisines portent encore le nom d'*Aula*. C'était sûrement ce château royal où l'on battait monnaie, ainsi que dans plusieurs autres de la même espèce. Il faisait bien évidemment partie du pays conquis sur Alaric, et il provenait sûrement des Romains; ses matériaux de construction et sa magnificence, également inconnus et aux Goths et aux Francs, ne laissent aucun doute à cet égard. Je remarque, à ce sujet, que ces Barbares occupaient volontiers les palais des Romains, soit qu'ils fussent à la campagne ou à la ville. Ce château de Clairac fut dans la suite la proie des Sarrasins qui ravagèrent l'Aquitaine : il fut détruit par le feu; M. Lagrange s'en est convaincu. On y verrait certainement encore des pièces de tuilerie de la seconde et de la troisième époques, si le besoin de déblayer, pour la plantation et la culture de la

vigne, n'avait pas fait enlever les décombres.

La monnaie de billon de Childeric, trouvée à Bonn et au mont Frialoux, dont j'ai parlé; et celle d'or de Meroué, dont font également mention Bouteroue et Leblanc, fabriquée à Ahun, selon Belley [1], *à dedumo vico fitur*; prouve contre une foule d'historiens, contre Bouteroue, qui porte sa propre condamnation, que ces rois s'étaient établis au centre des Gaules, dès avant 458.

S'il fallait un troisième exemple, je citerais enfin les découvertes que plusieurs fouilles, faites à Néris, ont successivement procurées. Indépendamment des tuiles à rebords, des briques, des carreaux, qui marquaient bien évidemment les trois dernières époques, on a abondamment trouvé des statues et des débris de statues, de frises, d'entablemens, de piédestaux, de chapiteaux, de marbres, de marquéterie, des fûts de colonnes, etc., et tout ceci dans un champ qui est en face du camp retranché et de l'amphithéâtre. Ces tristes restes expliquent amplement le diplôme que j'ai cité, n.° 66, et indiquent l'emplacement du palais de Pepin, qui, comme celui de Clairac, provenait des Romains.

Ne craignons pas de le dire : il faut savoir chercher les monumens, mais il faut aussi savoir les étudier, savoir les apprécier. Les découvertes seraient plus communes, plus profitables, si les hommes instruits étaient plus nombreux.

100. Je finis, en assurant que nous avons tous

[1] Belley, mém. de l'Acad. des inscript. tom. XIX, p. 716.

à désirer un travail particulier sur les différentes ruines qui existent en France. Que de découvertes à faire ! combien de richesses perdues à recouvrer ! quelles lumières ne tirerait-on pas, selon les âges, des matériaux de construction, du verre, des diverses espèces de poterie, des outils et des ustensiles, des instrumens de divers métaux, des monnaies de cuivre, de potin, de billon de nos premiers rois, qui sont presqu'inconnues, et de tant d'autres objets inutiles à rapporter ! Les savans, les artistes, les antiquaires, les curieux y gagneraient infiniment. Ce serait déjà beaucoup que d'avoir un essai en ce genre. Le sol, quoique fertile, n'en est pas moins abandonné, j'ose dire dédaigné, même inconnu. Il y aurait cependant de l'honneur à ouvrir le premier sillon. Les erreurs mêmes en ce genre seraient utiles, quand elles ne serviraient qu'à fixer l'attention sur cet objet, à provoquer de nouvelles recherches, à solliciter des examens plus scrupuleux. Enfin, c'est une carrière immense à parcourir, c'est une route à ouvrir pour l'intérêt de l'histoire, de toutes les sciences, de tous les arts.

FIN

TABLE

DES MATIÈRES

Contenues dans cet ouvrage.

Fin de la Table.

ERRATA.

Page 4, Piganiol, etc., tom. II; *lisez*, tom. XI : même correction à la page 84, n.° 190.

35, n.° 79, *ligne* 8, lors de la captivité du premier, après la bataille de Poictiers; *lisez*, lors de l'invasion du prince de Galles avant la bataille de Poictiers.

36, *ligne* 23, effacez ces mots en 1339.

Même page, *ligne* 24, après le mot *Valois*, substituez ce qui suit : Non en 1339, comme le rapporte Leblanc dans son traité des monnaies.

206 et 207; mais bien après la bataille de Poitiers en 1356, ainsi que le prouvent les quatre palmes qui sont à ses côtés, et qui rappellent sa victoire sur mer, celle de Crécy, la prise de Calais et la bataille de Poictiers.

39, n.° 88, *lig.* 7, ne diffèrent que par le métail, etc.; *lisez*, ne diffèrent point entre elles; il en sera parlé au n.° 40 de nos recherches sur les tuileries. Effacez tous le reste depuis le mot *diffèrent*, jusqu'à celui d'*impératrices* inclusivement.

71, n.° 149, *ligne* 4, à considérer; *lisez*, à faire considérer.

82, n.° 182, remarquant, *lisez*, remarquons.

72, n.° 210, ellembres épars; *lisez*, membres épars.

125, note 2; *lisez*, 1.

176, *votis* **; *lisez*, *votis* xx (en chiffres romains.)

Même page, *ligne* 16, *celta*; *lisez*, *celte*.

211, n.° 35, nous avons dit ailleurs; *lisez*, nous dirons ailleurs.

223, *ligne* 2; trouve; *lisez*, trouvent.

237, n.° 96, religeuse; *lisez*, religieuse.

244, *ligne* 1, pressoir; *lisez*, pressoirs.

278, *ligne* 2, siége; *lisez*, siéges.

323, sol marchais; *lisez*, sol marchois.

336, *ligne* 22, par ces effets; *lisez*, par ses effets.

339, *ligne* 23, effacez le mot *tous* et la *virgule* qui suit.

343, *ligne* 18, Jarges sont l'objet d'autres recherches qui; *lisez*, Jarges, qui sont l'objet d'autres recherches.

351, note 4; *lisez*, Tacite.

412, *ligne*, 26; *lisez*, l'on trouve.

418, *ligne* 18, je ne dis pas; *ajoutez*, par des monumens.

Additions à la suite de la page 392.

103. Non loin des pierres Jomathrs existe le village de la Roussille, commune de Saint-Silvain. On y admire une pierre brûte, assez considérable et si parfaitement en équilibre, que le moindre vent l'agite et lui fait produire un bruit continuel. Nous avons indiqué le nom que leur donne Strutt, n.° 27.

104. Un petit ruisseau, près de ce village, coule, comme dans un aqueduc, sous d'anciennes ruines. Elles ne diffèrent en rien de celles du bois de la Mazère. On reconnaît également dans les pierres l'empreinte du marteau et les paremens. On peut les considérer comme provenant d'édifices situés sur des hauteurs, dont les débris ont été précipités sur le penchant de la montagne et dans le vallon.

105. On voit près du même village des monceaux de pierres qui annoncent également des destructions et qui mériteraient un examen particulier.

